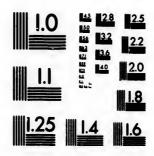
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STATE OF THE STATE

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WESSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

SIM SECTION OF THE SE

Lie Ro

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

Coloure Encre d Coloure Planche Bound Relié av Tight b along in La re liu distorsi Blank i appear have be	ad plates and/or illustrations with other material yec d'autres docum inding may cause s nterior margin/ re serrée peut caus ion le long de la ma eaves added during within the text. Wi sen omitted from fi iut que certaines pa ine restauration app	en blue or black)/ e que bleue ou noire estrations/ s en couleur / ents hadows or distortion er de l'ombre ou de rge intérieure restoration may henever possible, the	n	Includes supp Comprend du Only edition a Seule édition Pages wholly slips, tissues, ensure the be Les pages tot obscurcies pa etc., ont été f	nt varies/ le de l'impress lementary ma matériei supp livaliable/ disponible or partially ob etc., have bee st possible im- alement ou pa r un feuillet d'	terial/ lémentaire scured by errat en refilmed to age/ rtiellement errata, une pelu esu de façon à	
Couver t Le titre	restored end/or len ture restaurée et/ou itle missing/ de couverture man ed maps/	gue		Pages discolo Pages décolo Pages décolo		iculées or foxed/	
Covers	ture de couleur damaged/ ture endommagée	pleated/		Pages de cou Pages damag Pages endom	ed/ magées	nated/	
the Institute has attempted to obtain the best riginal copy available for filming. Features of this opy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the approduction, or which may significantly change he usual method of filming, are checked below. Coloured covers/			de c poin une mod	L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages/			

tails du odifier une

mage

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la nettaté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivents illustrent la méthode.

1 2	3
-----	---

1	
2	
 3	

1	2	3
4	5	6

32X

rata

belure.

I.

TO

HISTOIRE

L'ÉGLISE.

TOME VINGT-TROISIEME.

Le Seminaire de Cuelos 3. The day Olk world Bibliothedive

To De juj

CH



DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-TROISIEME.

DEPUIS l'élection d'Ignocent XI, en 1676, jusqu'au pontificat de Clement XI, en 1700.

A PARIS,

Chez Moutard, Imprimeur-Libraire de LA REINE, DE MADAME, & de Madame Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. D.C.C. X.C.

Avec Approbation, & Privilége du Ros.

TIOUZIE

The state of the s

. E. C. Wal will (1. 3.).

M

A

601

ful

fuj pla du Ze Pég Reg Son

cin. par

bal

Séni SS. Pro

- MINTERSTRUCT ANDT

The second of the second of the second of the

SOMMAIRES

DU VINGT-TROISIEME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGTIEME.

L'A solitaire des Pyrénées, page 1: Monumens qui nous en restent 24-Abolition du congrès 33. Innocent XI confond les ennemis de l'immaculée conception de Marie 35. Sévérité des supérieurs de l'Oratoire contre leurs sujets jansénistes 36. Conduite exemplaire du pere Thomassin 37. Retraite du pere Quesnel hors de France 39. Zele des Supérieurs de l'Orasoire à l'égard des Oracoriens des Pays-bas 40. Regles données pour la communion fous l'aven du Pape 45. Soixantecinq propositions de morale condamnées par Innocent XI 47. Examen du Probabilisme 53. Différens ouvrages jan-Sénistes, condamnés par Innocent XI . 55. Ouvrage du docteur Gerbais, protégé par le clergé de France 62. a iij

vi SOMMAIRES.

Milord Stafford, mis à mort en haine de la religion catholique 63. Catherine Tegacouita, Vierge Iroquoise 65. Martyre du P. Jogues, premier apôtre des Iroquais 67. Mission de S. Xavier du Saut 76. Généreux martyrs, Iroquois de Nation 91. Vie des missionaires du Canada 102. Conversion des Amalingans 106. Accachement des Sauvages Chrétiens pour les François 1 10. Predicans confondus par les Sauvages eatholiques 112. Affaire de la Régale 114. Affaire du couvent de la congregation 125. Assemblée du clergé de France en 1681 & 1682, 126. Maximes du Clerge 131. Testament politique de Colbert 136. Observations sur les quatre articles du Clergé de France 138. Ecrits étrangers contre les quatre articles 147. Les Jansénistes forment le projet de se faire comprendre dans la treve de Ratisbone 149. Arrêts & Déclarations rendus contre les Huguenots 1 54. Aversissement Pastoral du clergé de France aux Religionaires 1,8. Soulevement des Huguenots 159. M Sionaires Bottés 160. Doctrine de l'Eglise, opposée aux calomnies des Huguenots 162. Révocation de l'Edit de Nantes 163.

gi

di

co

pl

gla

d'

fu

 $\ddot{\mathcal{D}}$

haine therine G 65. apôire Xavier s, Iromissioeversion ent des ois 1 10. auvages Régale ngrega-France mes du que de quatre . Ecrits les 147. ojet de ereve de arations . Aver-France évement s Bottés

opposée

s 162.

es 163.

Nombre des Religionaires fugicifs, absurdement exagéré 167. Le tort fait au commerce par la désertion des Religionaires 172. Justice de la révocation de l'Edit de Nantes 181. Mémoire raisonné du duc de Bourgogne 187. Lettre de l'évêque d'Agen au Contrôleur-général 202. Mémoires du Clergé par rapport aux Huguenots 206.

LIVRE QUATRE-VINGT - UNIEME.

ARIATION du duc de Savoie dans sa conduite à l'égard des Religionaires 213. Heureux commencement du roi Jaque II d'Angleterre 216. Il accorde la liberté de conscience à tous ses sujets 217. Resistance des Episcopaux 218. Le prince d'Orange s'applique à corrompre les seigneurs Anglois 222. Naissance du prince de Galles 224. Politique ocieuse du prince d'Orange 225. Le roi d'Angleterre refuse les secours de la France 228.
Desection des seigneurs & des troupes d'Agleterre 234. Evasion de la reine d'Angleterre, avec le prince de Galles

viij SOMMAIRES.

236. Le Roi va les rejoindre à la cour de France 137. Le prince d'Orange, proclamé roi d'Angleterre 239. Jaque II perd en Irlande la bataille de la Boine, & recourne en France 240. Chagrins du prince d'Orange sur le trône d'Angleterre 242. Erreurs de Molinos 243. Sa condamnation 246. Innocent abolit les franchises des Ambassadeurs à Rome 247. Affaire du marquis de Lavardin 248. Innocent XI refuse les bulles aux évêques de France 292. Il est accusé de favoriser les Jansénistes 254. Suites funestes de la roideur de ce Pape 258. Louis XIV se saisit du Comeat Venaissin 259. Mort d'Innocent XI 260. Justification de sa foi 261. Election d'Alexandre VIII 262. Condamnation du péché philosophique 263. Trente-une propositions tirées d'ouvrages Jansénistes, sont notées d'hérésie 267. Zele généreux de l'université de Douay contre les nouveautés profcrites 276. Innocent XII fuccede à Alexandre VIII , & abolii juridiquement le népotifme 279. Histoire du faux Arnaud 281. Vaines tentatives pour concilier en Allemagne les différends de religion 296. Callinique, pa-

de 30 raf chr la nois nan d'y Op E_{di} fave cem Auf gers Ma rieu ferv du pere COU post

> titut 365

> que:

Mo

l'ab

cour ange, que II oine, ngrins l'An-243. ideurs vis-de se les 92. 11 inistes sur de isit du Innosa foi 262. phique d'ouhéréverfité profede à iuridiire du atives diffé-

, pa-

scierche de C. P. condamne les écrits de Jean Cariophile 299. Persécution dans la province Chinoise du Chekiam 300. Confession du médecin Tchinrasen 307. Le prince Sosan procege les chrétiens 310. Progrès des Russes dans la Grande-Tarcarie 311. Paix des Chinois avec les Russes 315. Les missionaires de Chine sollicitent la liberté d'y precher hautement l'évangile 323. Opposition du cribunal des Rites 325. Edit solennel rendu à la Chine en faveur du christianisme 330. Commencement de la mission du Maduré 334. Austérité des missionaires 335. Dangers & facigues de ces missions 338. Mœurs des habitans des contrées intérieures de Inde 344. Innocence & ferveur des Néophytes 345. Travaux du pere de Britto 352. Conversion du prince Térindeven 355. Mariyre du pere de Britto 357. Réconciliation des cours de Rome & de France 361. Impostures du ministre Jurien 363. Institution de l'ordie militaire de S. Louis. 365. Brefs d'Innocent XII aux évêques & aux docteurs des Pays bas 366. More d'Antoine Arnaud. Réflexion de l'abbé de la Trappe à ce sujet 371.

SOMMAIRES.

Caractere d'Arnaud 372. Le pere Quest nel lui succede dans la qualité de ches du parti 377.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

-UIETISME renouvellé en France 379. Euvres my stiques du pere La Combe & de Madame Guyon 380. Conduite & caractere de cette Dame 384. Conférences d'Isy 390. Articles d'Isy 392. Attestation de M. Bossuet en faveur de Madame Guyon 396. Déclaration de cette Dame, au lit de la more 399. Fanatiques, appellés Chevaliers de l'Apocalypse 400. L'Année Chrétienne de Letourneux & la Dévotion à la Sainte Vierge par Baillet, mises d l'Index 402. Querelle des Boliandistes avec les Carmes 408. Prétentions d'un religieux de la Charité 410. Décrets de l'Inquisition d'Espagne & du S. Siege 412. Louis XIV confirme la révocation de l'édit de Nantes 413. Edit de 1695, par le même Monarque 415. Quelques évêques François déferent au Pape un ouvrage posthume du cardinal Sphondrat 416. Le Ponbie ref da Re me fur des Jéj lée poj

tique de vra
Bo
au
Sai

110

TOR

Le: Sie pa: Bi

xi

M

uef. chef

ME.

con-384. L'Isy on faclaramore

Chrévotion mises ollanations

Dé-E du ne la

413. onarnçois hume

Pon-

eife refuse de prononcer 419. L'assemblée du clergé de France fait le même refus 421. Exposition de la foi, condamnée par le cardinal de Noailles 423. Remarques du pere Gerberon 427. Laches mensonges du pere Quesnel 429. Censure portée par M. le Tellier contre des theses soutenues au college des Jésuites de Reims 430. Satyre intitulée, Maurolique 433. Problème proposé à l'abbé Boileau 436. Justification des Jésuites par le pere Gerberon 441. Traité de la Théologie Mystique par Bossuet 445. Fénelon refuse de donner son approbation à cet ouvrage 446. Causes de la brouillerie de Bossuet & de Fénelon 450. On met au jour l'explication des Maximes des Saints composée par M. de Cambray 457. Réclamations de M. de Meaux 458. Disgrace de M. de Cambray 462. Ouvrages nombreux de M. de Meaux 466. Répliques de M. de Cambray 467. Les Maximes des Saints déférées au S. Siégé 469. Cenfure dressée & supprimée par la faculté de Théologie de Paris 472. Bref donné contre le livre des Maximes 475. Soumission exemplaire de M. de Cambray 480. Improbations

xij SOMMAIRES.

pagation merveilleuse de l'évangile dans ce dernier âge 488. Comparaison des apôtres de l'hérésie avec ceux de la foi Romaine 490. Voyages & missions dans les trois Thibets 492. Missions d'Ethiopie 500. Progrès de la foi dans l'Amérique septentrionale 512. Belle chrétienté des Illinois 515, Fidélité des Illinois & des Akensas à l'égard des François 518. Etablissement des missions de Californie 519. Admirable conversion des Canisiens 524. Propagation de la soi, d'un bout à l'autre du nouveau monde 530.

Fin des Sommaires

War and the second

Later than the second

this tain is a strong to it. The same were to

HISTOIRE

lauv limp

pein

dom trion & p

chol

Produns n des de la issions issions idans Belle ité des rd des s missionale Propa-

l'autre



HISTOIRE DEL'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGTIEME.

DEPUIS le commencement du pontificat d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

TANDIS que l'évangile faisoit les progrès les plus merveilleux parmi les sauvages & les anthropophages; une simple fille, une vierge délicate, & à peine sortie de l'enfance, donna aux domestiques de la foi le spectacle d'un triomphe de la grace aussi merveilleux; & pour le moins aussi touchant. La chose est si extraordinaire, & présente Tome XXIII.

OIRE

une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, & l'un de nos grands magistrats en particulier n'en avoient pas été persuadés, après de très-exactes recherches; nous n'aurions jamais pu nous déterminer à lui donner place, dans un ouvrage aussi grave que celui-ci. Mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit aus bien suivis entre cette fille admirable & son directeur, le pere Luc de Bray, & qui d'ailleurs portent un caractere à l'épreuve de la plus sévere critique. Le caractere même de ce directeur, Cordelier desservant de la paroisse de la Trinité, à Château-Fort, près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très-intérieur & très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

ju

q

qL

m

àl

de

plu

fon

que

elle

nité

de N

fecre

& j

La f

perq

vrir,

brité

jugea

jamai

leurs

liere.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris, en 1649, de parens illustres, qui occupoient les premiers rangs à la Cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom: mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'étoit le grand nom

que s existrats s ete echernous ans un . Mais on a ettres, nce de tte fille le pere portent is sévere ce direcparoisse. rt, près t de son érieur & à l'abri

naquit à illustres, angs à la une cerr nom: de vraiand nom de Montmorenci. Vers l'an 1666. cette maison perdir une demoiselle âgéo d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée & mise hors d'état de donner de ses nouvelles; & ce fur justement à cette époque, que la vierge magnanime dont il est ici question, & qui avoit le même âge de quatorze à quinze ans, s'échappa du sein de sa famille, pour éviter un mariage contraire à la confécration qu'elle avoit déjà faite de sa personne au divin époux. Bien plus, on voit par sa correspondance avec son directeur, & particulièrement par la cinquieme lettre du pere de Bray, que toutes les personnes qui tenoient à elle par les liens du sang ou de l'affinité, tenoient pareillement à la maison de Montmorenci. Mais ce pere avoit le secret sous le sceau de la confession; & jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquisitions possibles, sans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlévement prétendu, & jugea que le mieux étoit d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs, on ne parla de cette fille singuliere, au moins à la Cour, qu'en 1694,

c'est-à-dire trente-quatre ans après sa disparution; sans qu'on sût encore où elle habitoit. Il est néanmoins constant, qu'alors elle y sit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même, dans la vie de Madame de Maintenon. Il est vrai qu'il plaisante beaucoup sur ces lettres; mais Protestant, & Protestant sans mœurs, il n'étoit pas fait pour les goûter: aussi voit-on, par la maniere même dont il en parle, qu'il ne les avoit pas lues.

Après le sacrifice de son nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne - Marguerite, qu'elle avoit reçu avec la grace du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne, dont son pere l'appelloit dans son enfance, comme elle nous le dit dans sa septieme lettre. Dès les premieres lueurs de la raison, Dieu prévint cette ame privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correspondit avec tant de fidélité, qu'elle avoit acquis, non seulement une vraie piété, mais une vertu mâle & magnanime, à l'âge où les autres enfans sont à peine instruits des premiers devoirs du

l'e fac Ai VŒ l'or Оп ces l'en une & 1 fon avoi tance cepe piété La ta l'espé fon e but. qu'à 1 au M

âge & bien quel i

vellé f

en effe

dû par

rès fa
re où
lant,
Bauoyant,
s la vie
est vrai
lettres;
nt sans
our les
maniere
l ne les

m de faer d'autre guerite, du baptênom de loit dans us le dit les pre-Dieu prébénédicy corref-, qu'elle une vraie & magnanfans sont devoirs du chrétien. Elle n'eut pas plutôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle confacra pour toujours la sienne au Seigneur. Au moins est-il sûr qu'elle en fit le vœu, avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On pressent bien que toutes les instances de ses parens furent inutiles. Ils l'envoyerent passer quelque temps chez une tante dont elle respectoit la vertu, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit. La jeune personne, qui avoit ses vues, montra moins de résistance à ces nouvelles sollicitations; & cependant elle pratiquoit ses exercices de piere, avec plus d'assiduire que jamais. La tante ne la contrarioit point, dans l'espérance de s'insinuer peu à peu dans son esprit, & de l'amener enfin à son but. Elle poussa la complaisance jusqu'à lui permettre d'aller en pélerinage au Mont-Valérien. Ce pélerinage se fit en effet : mais tout singulier qu'il auroit dû paroître pour une personne de cet âge & de cette qualité, il s'en falloit bien qu'il présentat l'idée de celui auquel il préludoit.

La jeune vierge, après avoir renouvellé son vœu au pied de la croix,

A iij

pria le divin époux, avec une grande, effusion de larmes, & de la soustraire au danger de lui devenir jamais infidele, & de lui suggérer les moyens de vivre désormais en épouse inconnue & crucifiée avec lui; remettant son corps & son ame entre ses mains, & s'abandonnant pour toujours aux soins de sa providence. L'esprit tout plein de ces pensées, & le cœur embrasé des ardeurs qu'elles allumoient, elle quitte les stations sacrées, & reporte ses pas, encore incertains, vers le bois de Boulogne. Mais elle ne fut pas à l'abbaye de Longchamp, qu'elle se sentit fortement inspirée d'entrer dans l'Eglise. Là, elle congédie pour quelque heure les gens de sa suite, sous prétexte qu'il lui restoit ençore beaucoup, de prieres à réciter; & dès qu'elle les voit disparoître, elle s'enfonce d'un autre côté, dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle suivoit à tout hasard un sentier détourné, quand elle rencontra une pauvre femme, qui lui demanda l'aumône. Elle forme son plan, & le mer sur le champ à exécution. Elle changea de vêtemens avec cette mendiante, lui laissa ses habits & tous ses joyaux 3º

fe ter gro qu fair che gne de l par touc

les

une

dans
gide
vêch
tre d
ni lac
gueri
qu'er
le pi
comn
cette
de qu
cham

& la

ande.

traire

dele,

vivre

cruci-,

& fon

provi-

s pen-

rdeurs, es sta-

s, en-

Bou-

abbaye

it for-

Eglise.

e heure

te qu'il

rieres à

dispa-

e côté

ntée du

un sen-

ntra-une

la l'au-

le met

changea

nte , lui

e xusyo

se revêtit de ses haillons, barbouilla de terre ses mains & son visage, pour se grossir les traits & se désignrer, autant qu'il étoit possible. Elle tourne ensuite du côté opposé à celui où se devoient saire les premieres recherches, & mirche nuit & jour, jusqu'à une campagne située près de la Seine, au dessus de Paris. Cependant elle sut rencontrée par des ecclésiastiques charitables, qui touchés de sa jeunesse, & des dangers que lui faisoit courir sa figure malgréses haillons, la mirent en service chez une semme riche & sûre pour les mœurs.

C'étoit une dévote, fort réguliere dans sa propre conduite; mais plus rigide encore à l'égard des autres, revêche, impérieuse, d'humeur acariâtre & tracassière, qui ne pouvoit garder ni laquais, ni servante. Jeanne ou Marguerite, puisque nous n'avons à choisir qu'entre ses noms de baptême, entra sur le pied de semme de chambre. Mais comme aucun domestique ne tenoit dans cette maison; bientôt elle seule, à l'âge de quinze ans, tint lieu de semme de chambre, de cuisinière & de laquais même. Outre son ardeur pour la croix & la pénitence, elle goûroit d'autant

A iv

mieax celle-ci, qu'elle ne laissoit, ni curieux, ni curieuse autour d'elle, & metroit son secret plus à couvert. Elle soutint avec une douceur inaltérable jusqu'à la mort de sa maîtresse, c'està-dire pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices & toutes les rebuffades imaginables. De maniere que l'intraitable maîtresse en fut à la fin si confuse, qu'elle lui en demanda publique. ment pardon à l'article de la mort, & voulut absolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille. francs, outre le paiement de ses gages dont elle n'avoit jusque - là presque rien touché. Jeanne confuse elle-même, ne favoit quelle conrenance faire, nendant cette réparation. Mais elle eut beau réclamer, & refuser cette largesse, la mourante insista plus fortement encore, & commanda tormellement à son héritier de forcer Jeanne à recevoir la fomme entiere, qui, avec les gages, montoit à six mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir : mais dès le même jour, elle la distribua aux pauvres, à la réserve d'une modique parrie de les gages, de en manique de se

les na fer toi cœ vel Co de qu' elle Au dan diti

re

des pose les L

maî

bier

moi

hon fois

mer

cett

9

L'attrait même de la vertu peut nous ni curendre inconsidérés. A peine la verle, & tueuse inconnue eut-elle réstéchi sur t. Elle les suites d'une libéralité si extraorditérable , c'estnaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résul-, tous toit contre l'obscurité où elle avoit à ctions, cœur, sur toute chose, de se renir enseouffades: velie, & résolut de s'en tirer au plutôt. l'intrai-Comme elle revenoit de l'enterrement fi conde sa maîtresse, & ne songeoit plus blique. qu'aux moyens d'exécuter sa résolution s ort, & elle vit passer le coche d'eau pour nmager: Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive e mille dans cette ville, & cherche une cones gages dition, que son heureuse physionomie presque & son attrait pour l'abjection lui eurent -même, bientôt fait trouver. Elle tomba néanfaire, moins chez un artisan distingué & fort elle eut honnête homme, qui étoit tout à la argesse, fois menuisier & sculpteur. Le Ciel nent enmenoit, pour ainsi dire, par la main ment à cette ame privilégiée; & dans chacun recevoir des séjours qu'il lui assignoit, il la disgages, posoit successivement à remplir toutes la conles vues qu'il avoit fur elle. : mais

bua aux

nodique

19 3 2 W. X.

Déjà elle savoir assez bien le dessein, pour se rendre utile à son nouveaumaître: mais elle en apprit à manier le

rabot & le ciseau, par le conseil d'un sage confesseur de l'ordre de S. Benoît, à qui elle avoit communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, & qui lui fit sentir de quelle ressource lui servient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu, à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, & revint à Paris, où elle espéroit trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyoit assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avoit encore donné aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque remps à Paris, confondue avec les pauvres mendians, & uniquement occupée des pratiques de la piéré & de la pénitence. Elle ne demandoit chaque jour, que ce qui lui étoit nécessaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle étoit à la porte d'une église, elle demanda humblement l'aumône à da maîtresse d'école de Château-Fort, fille

fyr a jeu che elle tio d'in rép

ain & jeu foil can pro con

cro

periodic diff

de p fuiv

diffe

d'un enoît . é son: oignée & qui ce lui . Elle à faire emeura axerre. ar étant à qui rist, où **fecours** z chanconnue. encore e avoit yage en Hemeura lue avec quement é & de oit chaécellaire : quelle elle dee à ida pet, file pieuse & charitable, formée par le pere Luc de Bray. Il y a une espece de sympathie entre les ames qui soit pour à Dieu. Au premier aspect de sere jeune & modeste mendiante, perrueuse maîtresse sentir un vif auterdris sement, & crut voir en elle que chole d'extraordinaire. Elle s'agen elle l'interrogea, & entre autres quel- Semine tions, lui demanda si c'étoir pour cause d'infirmité qu'elle mendioit. Jeanne ne répondit autre chose, sinon qu'elle se crovoit dans l'ordre de Dieu, en agissant ainsi. Cette réponse plut à la maîtresse, & redoubla son intérêr : elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de foiblesse où elle la voyoir, l'air de la campagne lui feroit du bien, & lui proposa de l'y emmener avec elle. Jeanne connoissoit de réputation le métite du pere de Bray, qui venoit de temps en temps à Paris, faire des exhortations privées à des religieuses, avec une onction dont elles étoient singuliérement édifiées. Dans le désir de l'entendre, & de prendre ses conseils, elle consentit à suivre la maîtresse d'école.

Jusqu'ici surrout, on trouvera de la différence entre notre récit & la vie

A vj

imprimée de cette illustre inconnue; non pas toutefois pour le fond des choses mais pour l'ordre des faits, & dans quelques circonstances qui n'ôtent rien à la vérité de l'histoire même. C'est que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuscrites d'observateurs actifs, circonspects, judicieux, & qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité, plutôt qu'à un livre qui n'inspire pas à beaucoup près la même confiance. Quiconque ment en un point, peut mentir en bien d'autres, & ne mérite plus de croyance que dans les choses où il se trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or le moindre reproche qu'on puisse faire à l'auteur de celui-ci, c'est qu'il a travaillé d'imagination. Malheureusement encore, il ne l'a pas noble. En qui pourroit, fans porter ce jugement, l'entendre placer une jeune demoiselle, qu'il suppose de la maison de Montmorenci, dans une voiture publique, au bureau des coches de Versailles; non pas après qu'elle se fur dérobée aux grandeurs du siecle, mais quand il étoit question de la produire à la Cour, pour un établissement assorti à sa naissance? Mais ce n'est

de de le la la rain adr cog Jac con con

du (
nant
grap
de P
avoi

exce

n'abj la fo leur de le e; non hofes, z dans nt rien est que foi aux vateurs & qui e la veinspire nfiance. , peut mérite choles des aundre reateur de d'imagire, il ne t fans placer pose de ans une coches n'elle se siecle, la pro-Sement ce n'est

là qu'un ridicule, indifférent à la religion: en voici d'une autre espece. Quoi de plus suspect, & de plus analogue à la nouveaure, que de lui faire dénigrer, par, de pieux gémissemens, tant les directeurs d'une Société pour suivie jusqu'après le trepas par certains novateurs, que l'auteur des Maximes des Saints, qui leur est pareillement odieux, & pour la même cause? Quoi de plus téméraire, & en même temps de plus maladroit, ou de plus propre à trahir l'incognito que prétend garder l'anonyme Jacobin dans son livre, que de s'y élever lui-même contre l'immaculée conception de Marie? Le voici, cet excès de témérité & de vertige, qui toutefois ne doit pas surprendre : quand on fronde en un point les anathêmes du siège apostolique, il n'est pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le bio- vie de la sographe anonyme canonise les religieuses Rochers, imde Port-royal, qui au lit de la mort primée en avoient plus d'éloignement que jamais 1787, p. 13 de la signature du formulaire; & n'abjurant pas moins le bon sens que la foi, il applaudit au fanatisme qui leur sit déposer sur la poirrine de l'une de leurs sœurs qui venoit de mourir,

un appel à J. C. contre les pasteurs de son Eglise, avec charge de le présenter dans l'autre monde à son tribunal redoutable. Ainsi tendoit-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation, le plus étonnant de son siecle. C'eût été en effer un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci, qui se dérobe à toutes les grandeurs du fiecle, & va s'enterret dans un désert inconnu, pour s'y faire Janséniste. Mais qui seroit assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimere? Il la faut reléguer avec tant d'autres fictions de même espece, dans l'église de Port-royal & d'Utrecht, qui avouant par - là l'impuissance où elle est de produire les vrais saints, s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'Église Romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, & déjà retranchée du commerce du monde. Cependant le pere de Bray désaprouva d'abord que la maîtresse d'école se sût chargée de cette inconnue; qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez

fo m pa

fer J. s'h

cie

elle voi affe per ent fa f

tem une mai kui

déjà été par d'autres aventurieres. Non, teurs de mon pere, lui répondit elle, il n'y a réfenter surement rien à craindre pour celle-ci: unal revous en serez content, quand vous rdement l'airez vue. Elle a quelque chose de e partt, surnaturel dans la physionomie; c'est le plus la figure & l'air de recueillement d'un é en effet ange. Il est impossible que vous n'en , qu'une soyez pas frappé, comme je l'ai été dérobe à moi-même. En effet, dès qu'il lui eut e, & va parlé, il la regarda comme un ange nu, pour eroit assez revêtu d'un corps mortel, prit tous les sentimens d'un pere pour sa fille en croire à J. C. & se chargea de sa conduite, en guer avec s'humiliant devant le Seigneur, qui e espece, commettoit à ses soins une ame si prél'Utrecht, cieuse. sance où is faints,

On ne sait pas combién de temps elle sur à Château-Fort, ou dans le voisinage: mais elle y passa un temps assez long, pour apprécier le mérite du pere de Bray, à qui elle accorda une entiere consiance, que ne diminua point sa suite au désert, & qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Longtemps elle sui parla de son attrait pour une solitude ignorée de tous les humains, sans pouvoir jamais l'amener à lui donner son approbation. Mais il sut

de les ravir
re l'illustre
vivre, non
nde, mais
retranchée
pendant le
'abord que
chargée de
tre, lui ditrous l'avez

attaqué d'une maladie, que tout le monde crut mortelle, & qui duta longtemps; en sorte qu'elle fut obligée de prendre un autre confesseur. Indépendante alors du pere de Bray, & plus attirée que jamais par l'esprit de Dieu, qui vouloit en pleine liberté, pour ainsi dire, lui parler au cœur, elle partit pour aller chercher une solitude ignorce de tous les hommes. Elle fut environ deux années sans en trouver une qui la fixat : elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lien de sa retraite. Mais si l'on avoit mieux lu ses lettres, déjà tombées entre les mains de plusieurs personnes, on ne se seroit pas donné tous ces mouvemens inutiles, qui occasionnerent même une dépense considérable. On y auroit vu, que les deux solitudes qu'elle à occupées successivement, n'étoient qu'à trente lieues de distance l'une de l'autre; que la derniere étoit à dix lieues des limites d'Espagne, & à quarante de Notre-Dame de Mont-Serrat, pélerinage célebre que fit cette solitaire, & qui est en Catalogne : fur quoi l'on auroit conclu nécessairement, que ce désert ne pouvoit être que dans les monts Pyrénées, vers

da da da qu

la

for en du ces for &

fer qui au un qu' lui litu

d'un lier falle ces ne i

lieu

fauv cont tout le a longigée de ndépenplus atieu, qui ur ainsi le partit ignorce environ e qui la provinercher le on avoit ées entre s, on ne uvemens ême une it vu, que pées fucnte lieues e la dertes d'Esre-Dame lebre que en Catanclu népouvoit ées, vers

la partie orientale de leur vaste chaîne. La solitaire des Pyrénées avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'elle se fixa dans le réduit sauvage, qu'elle nomme dans ses lettres la solitude des Rochers. C'étoit un petit espace, de forme pentagone, environné de ci 19 rochers qui formoient une espece de croix, & qui en rendoient le centre inaccessible, ou du moins invisible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, fortoit une source de très-bonne eau; & son sommet formoit comme un observatoire, pour découvrir les curieux qui voudroient s'en approcher. Il y avoit au bas trois grottes, dont l'une étoit un souterrain tortueux & fort profond, qu'elle choisit pour sa cellule; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette solitude étoit éloignée d'une grande demilieue de tout chemin, & environnée d'une épaisse forêt, ou plutôt d'un hallier si fouré, que pour y parvenir, il falloit se traîner long-temps sous les ronces & les épines, par un sentier qui ne sembloit praticable qu'aux animaux sauvages. L'intrépide solitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, si ce n'est un ours, qui eur plus peur

bat

me

prd

ind

rêt

d'h

de

que

tan l'of

poi l'ab

ce d

mêi

letti **d**'ab

la fi

à l'u

nier

nou

cant

huit

n'en

tit a

& r

Bray

tren

dans

Cett

qu'elle. Mais il y avoit beaucoup de cerfs, de chamois & de lapins. Il y avoit aussi des arbrisseaux, qui portoient des fruits assez ressemblans, pour le goût & la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étoient couverts de néstiers, dont les fruits étoient fort gros & fort bons. Le froid y étoit supportable, au cœur même de l'hiver; & la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraîcheur des rochers, ou des bois qui les environnoient.

Ce fut-là que cette fervente épouse de J. C. se arouvant absolument seule avec son divin époux, tous les vœux de son cœur furent enfin satisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantoit les bienfaits de son libérateur, avec tous les transports d'Israël riré de la terre barbare d'Egypte, ou de Babylone. Toutes ses pensées, tous les mouvemens de son cœur n'étoient que des élans d'amour & des effusions de tendresse, pour le Seigneur qui remplissoit toute la capacité de son ame. On ne peut revoir l'expression de ces sentimens dans ses lettres, sans ressentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la consumoit.

Il lui restoit cependant quelque em-

19

lly avoit
oient des
e goût &
mas vioits de néfort gros
lupporer; & la
ar la fraîs qui les

te épouse ent seule vœux de . Affranelle chaneur, avec le la terre one. Touemens de elans d'ase, pour ite laveaut revoir dans ses quelque nsumoit. que em-

barras, pour la fréquentation des sacremens, & pour la messe des jours de précepte. Ce dernier article fur le moins inquiétant. Dans le voisinage de sa forêt, il y avoit deux abbayes, l'une d'hommes d'un côté, & de l'autre une de filles. Pour se faire moins remarquer, elle alloit tantôt dans l'une, & tantôt dans l'autre, pour la messe & l'office des jours de fêtes. Elle se proposoit aussi de prendre un confesseur dans l'abbaye d'hommes : mais elle y trouva ce qu'elle ne cherchoit point, c'est ellemême qui s'en exprime ains dans ses lettres, & n'y trouva pas, au moins d'abord, ce qu'elle cherchoit. Car par la suite elle s'adressa de temps en temps à l'un de ces religieux, nominé Laumonier, & en fut très-contente. Elle fit de nouvelles recherches, & rrouva dans le canton un bon curé, âgé de cinquantehuit ans, qui entendoit ses fautes, & n'en demandoit pas davantage. Elle sentit alors qu'elle avoit besoin de conseils, & recourut aux lumieres du pere de Bray, à qui toutefois elle n'écrivit qu'en tremblant, & par une voie indirecte, dans la crainte qu'il ne fût plus en vie. Cette lettre, datée du 12 janvier 1693,

est la premiere de leur correspondance; qui a duré jusqu'à la fin de l'année 1699, où mourut le pere de Bray. La solitaire se servoit d'un voiturier, homme simple & sûr, pour porter ses lettres & rapporter les réponses; & de quelque peu d'argent que son charitable directeur avoit l'attention de lui envoyer de temps en temps, pour acheter les choses indispensablement nécessaires, qu'elle ne pouvoit se procurer autrement. Telles étoient quelques outils de menuisser & de sculpteur, qui servoient à diversifier ses occupation des aiguilles, du fil & quelques morceaux de toile, ou d'étoffe, pour entrétenir les vêtemens, bien simples sans doute, mais toujours propres, quand elle paroissoit à l'église. Pour ce qui est de la nourriture, elle alloit deux fois la semaine demander l'aumône dans les deux abbayes de son voilinage, jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines & de fruits sauvages, comme prunes, cornouilles, ne fles, cormes, fênes, châtaignes & noisettes. Encore se reprochoit-elle ces chétives provisions, comme une abondance qui lui ôtoit le mérite de la pauvreté.

ter fra lun tén rêt cou vag que fem tier qua la d anit Die purs pall que com

> ter l fave nem ordi

amo

plat

Ce n'est pas-là ce qui paroîtra le plus Lettre du 17 terrible: mais quelle situation plus ef- Oa. 1694frayante, que celle d'une femme absolument seule, & sans abri, durant les tenebres sur-tout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'est frappée que des courses & des cris de mille animaux sauvages! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les femaines, les mois & les années enrieres! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore jusqu'à la chute du soleil? Mais si l'homme animal ne conçoit pas les choses de Dieu; affranchie de l'illusion des sens, & déjà participant à la condition des purs immortels, notre divine solitaire passoit des trois & quatre heures, & quelquefois les journées enrieres, abîmée, comme un séraphin, dans la contemplation du bien suprême, & l'ame submergée dans un océan de délices.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, & de compter sur des faveurs dont elle se réputoit souverainement indigne, elle s'étoit prescrit un ordre du jour, qu'elle suivoit ponctuellement, lorsque les transports du divin amour ne ravissoient pas son ame, jus-

dance : 1699, olitaire ne simtres & quelque direc-

choses qu'elle . Telles iisier & sifier ses & quel-

oyer de

'éroffe, en simropres, Pour ce bit deux ne dans

ge, juie à ne cut plus ts faules, ne

& noies chéndance reté.

qu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levoit à cinq heures en toute saison, faisoit la priere du matin jusqu'à six, & la terminoit par l'heure de primes; après quoi, si elle n'alloit pas à la messe, elle l'entendoit en esprit, & lisoit quelques chapitres de l'écriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnoit ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiferie & à la sculpture, soit à la culture d'un petit jardin qu'elle s'étoit fait près de son habitation. Sur les dix heures, elle récitoit tierce, sexte & none, puis se metroit en la présence de Dieu aux pieds de son crucifix, pour examiner ses fautes & ses moindres négligences, ses intentions, sa correspondance à la grace, & ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude & la sévérité que l'on peut présumer d'une ame si pure. Elle s'imposoit des pénitences, pour tout ce qui lui paroissoit faute. Ces exercices duroient deux heures. A midi, elle prenoir sa réfection, qui étoit la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistoir, quand il faisoit beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de

& vei pri ma boi ma dif tati mei prat qu'e elle teno dire de 1 foir ciend jusqu pour cœur pler :

choit

régle

s étoi

ir. Elle faifon, u'à fix, primes; messe, oit queljulqu'à environ ns, foit à la meà la culcoit fait dix heu-& none, de Dieu r examirégligenondance. les voies ude & la er d'une les péniparoissoit x heures. on, qui puis une t, quand fur fes ideur de

Dieu dans les ouvrages de la nature, & en chantant quelques cantiques. Elle faisoit ensuite une lecture, le plus souvent dans l'Imitation de J. C. puis une priere affectueuse où elle exposoit à Dieu ses besoins ; sans lui rien demander que l'accomplissement de son bon plaisie, & reprenoit le travail des mains jusqu'à quatre heures. Alors elle disoit les vêpres, puis le chapelet, qui étoit accompagné & suivi de méditations, ou de contemplations, qui la menoient jusqu'à huit heures; temps où elle visitoit un calvaire qu'elle s'étoit pratiqué, & acquittoit les pénitences qu'elle s'étoit imposées. A neuf heures, elle se retiroit dans la grotte qui lui tenoit lieu de cellule, & qu'enfin son directeur l'obligea de boiser, à cause de l'humidité. Elle faisoit la priere du soir, & l'examen ordinaire de conscience, puis se couchoit pour reposer jusqu'à onze heures. Elle se relevoit alors, pour dire les matines qu'elle savoit par cœur, & pour méditer, ou contempler jusqu'à deux heures. Elle se recouchoir ensuite jusqu'à cinq heures. Pour régler ainsi l'emploi de son temps, elle s'étoit fait une horloge, dont le timbre

même étoit de bois. Son habileté pour tous les ouvrages de main étoit pro-

digieuse.

Madame de Maintenon, qui avoit beaucoup d'estime pour le pere de Bray, & qui s'adressoit quelquesois à lui pour la confession, en hérita un crucifix de bois de cormier, tout d'une piece, que cette solitaire merveilleuse s'étoit plu à finir pour son directeur, & qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette piece inestimable à tant d'égards sut donnée aux Capucines de Paris, où elle se voir encore; avec le titre de son authenticité, appliqué en caracteres fort lifibles au revers de la croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avoit pareillement hérité Madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu. Mais on en a des copies, qui portent presque en tout un caractere de vérité, qui persuade les plus difficiles critiques, & que le plus habile imposteur n'auroit jamais pu contrefaire. Il falloit nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires & sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction

80

titl No

& tifi

rec

(ec

la 1

qui

fain

jélu

put

tous il m

buer

qu'o

mati

livre

fur !

la th

char

mom

ges c

glise,

qui n

profe

pas (

que i

T

leté pour toit pro-

qui avoit de Bray, lui pour rncifix de iece; que toit plu à ui fit l'aders. Cette ls fut donoù elle se e son aures forr li-Il n'en est aire, dont ladame de ches qu'on les origie parvenu. ui portent vérité, qui iriques, & n'auroit janécessaireextraordiquées dans c l'onction & l'énergie, & tout à la fois l'exactitude & la simplicité qui s'y rencontrent Nous avons mis quelque restriction; & le simple bon sens suffit pour justisser ce point de critique. Et qui ne reconnoîtroit; point l'imposture, & la secte même d'où part l'imposture, ou la supposition, dans les impertinences qu'on fait écrire par une personne si fainte, sur le compte du pere Guilloré, jésuite, qui a joui de la plus haute réputation de sagesse & de vertu, parmi tous les orthodoxes de son temps? Estil moins contraire au bon sens, d'attribuer à une simple fille la longue lettre, qu'on pourroit appeller un traité dogmatique & critique, sur le trop fameux livre de l'infortuné Fénélon, c'est-à-dire sur les profondeurs & les subtilités de la théologie la plus abstruse? Mais ce champ étoit propre à recéler, jusqu'au moment d'éclater avec avantage, les éloges de quelques dévots rebelles à l'Eglise, & quelques assertions entortillées. qui ne sentent que trop les nouveautés proscrites, & que nous n'entreprendrons pas de débrouiller. Ici l'on ne doit que nourrir la piété du lecteur, qui

Tome XXIII.

attend avec impatience la suite d'un ar-

tisf

lati

qui

deu

tari

teat

ping

du f

dez

& v

haire

Voic

toile

pour

toupe

juppe

coiffe.

fix gra

deux foulie

toile,

cuir.]

pieds.

toile,

S. Fran

il, po

fort lo

ticle si propre à l'édifier.

Outre le crucifix travaillé pour le pere de Bray, la solitaire en fit trois autres pour sa solitude; un petit de six pouces, qu'elle portoit en tous lieux, caché sur sa pointine; un de trois pieds, qu'elle avoit placé dans sa cellule, pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion; & un troisieme haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul que le tonnerre avoit abattu dans la forêt. Elle avoit érigé celui-ci sur une plateforme, environnée de rochers, qui lui représentoient le calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant; & l'on ne sauroit guere douter que le dénombrement n'en soit aussi bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre & inapréciable mobilier. C'est le compte même que la solitaire en rendit au dépositaire de toutes ses pensées. Une bible, avec un abrégé de la vie des saints. Une imitation de J, C. avec un perit livre intitulé, l'Horloge du Cœur, & quelques feuilles sur la dévotion au S. sacrement. Un bréviaire Romain, qu'elle récitoit habituellement, & qu'elle avoit la sa-

Lettre III au P. de Bray. un arle pere s autres ix pouux , cas pieds, le, pour journame haut n tilleul s la forêt. ne platequi lui rede ses ef-& l'on ne énombreu. Voici vre& inapte même lépositaire ble, avec Une imit livre inquelques acrement. e récitoit oit la sarisfaction d'entendre, ayant appris, le latin. Un petit conteau, & un grand qui servoit de serpe. Deux ciseaux, deux gouges, deux villebrequins, deux tarieres, deux rabots, une scie, un marteau & un établi. Quelques cents d'épingles, des aiguilles, du sil blanc & du fil gris, une paire de ciseaux & un dez de cuivre. Deux écuelles, un pot & un gobelet, le tout de bois. Une haire, un cilice & deux disciplines. Voici la garde-robe : sept chemises de toile blanche, qu'elle ne mettoit que pour sortir; deux chemises de toile d'étoupe, & une de serge grise. Deux juppes, deux corps, un manteau, deux coiffes de taffetas, six coiffes blanches, six grandes cornettes, une paire de gants, deux paires de bas gris, deux paires de souliers, cinq bonnets, dont trois de toile, un de serge blanche, & un de cuir. Elle ne portoit que celui-ci dans sa solitude, & y alloit toujours nuds pieds. Un fichu noir, six mouchoirs de toile, un scapulaire du tiers-ordre de S. François, dont elle étoit; une guimpe, un voile, quelques aunes de ruban de fil, pour lier ses cheveux qui étoient fort longs, deux peignes, & un petit

miroir, pour se coiffer quand elle de-

Voilà toute sa fortune, qu'elle préféroit à celle des rois, plus jalouse de privations, que la mollesse & la cupidité ne sont affamées des faux biens qui les tourmentent en les assouvissant. Elle jouissoit de la pleine satisfaction de ses désirs, dans la sainte obscurité de sa solitude; quand le ciel, pour détacher son cœur de la jouissance même la plus innocente, permit que le lieu de sa retraite fût presque entiérement découvert. Ses apparitions dans les églises du voisinage, où on la voyoit absorbée toute en Dieu, & plus semblable à un ange qu'à une mortelle, avoient inspiré le plus vif désir de la connoître. Long-temps on l'avoit prise, tantôt pour une étrangere infortunée & réduite quitter son pays, tantôt pour une servante de quelque village voisin, tantôt pour une touriere de religieuses : mais le temps & les enquêtes avoient à la fin levé ces préventions. Plus le myftere devenoit obscur, plus la curiosin s'augmentoit. On fit épier la sainte étran gere au sortir de sa forêt, & quan elle y rentroit. Comme elle alloit tou

jo tô éci tar gie

rie

cur pas qui diffi

dava A pied fće, à tre Pyré

avoit

Roch

celleruisse en es Ce n sorto

de g trueu gens difoie

avoit vissan d elle deu'elle préjalouse de & la cupibiens qui issant. Elle tion de ses

té de sa sor détacher ême la plus lieu de sa nent découles églises yoit absors semblable lle, avoient la connoître. , tantôt pour & réduite à our une seroisin, tantôt ieuses: mais avoient à la Plus le myss la curiolité n sainte étran jours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle échapa long-temps à l'espionage. Ensin tant de gens s'en mêlerent, & les religieux de l'abbaye voisine, & les tourieres du monastere de filles, & tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas sa demeure même, mais les rochers qui l'environnoient; & on ne le lui dissimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre son parti.

Après avoir consulté le Seigneur au pied du crucifix, elle se transporta, poussce, dit-elle, par une force irrésistible, Lettre Willia. à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Espagne. Elle avoit habité quatre ans la solitude des Rochers, & elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'Abyme des ruisseaux. Tout son contour annonçoit en effet un abyme, & un lieu sinistre. Ce n'étoit que rochers & cavernes, d'où sortoient quantité d'animaux sauvages, de gros serpens, des lézards monstrueux, qui imprimoient la terreur aux gens du voisinage, & leur en interdisoient les approches. Mais quand on , & quant avoit franchi ces rochers, plus en grale alloit tou vissant qu'en marchant, on trouvoit un

B iij

4 Nov. 1696.

petit valson, émaillé de fleurs & de verdure, & entrecoupé de ruisseaux que formoient différentes fontaines. On y trouvoit aussi plusieurs sortes de fruits très-bons, & quantité de miel sauvage qui étoit excellent. Tout l'inconvenient de cette solitude se réduisoit aux reptiles venimeux, dont elle fourmilloit: mais la solitaire savoit ce que le Seigneur avoit promis, contre ces dangers, a ceux qui ne s'y exposoient que par ses ordres; & la fermeté de son courage égaloit la vivacité de sa foi. Du reste, elle n'irritoit point ces monstres, qui de leur côté la laissoient fort tranquille, aussi bien qu'un écureuil, & quelques autres petits animaux qu'elle avoit apprivoisés. D'où elle tiroit un sujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur, pourvoyeur, libéral & nourricier universel de toutes ses créatures.

Elle trouva, comme au voisinage de son premier asyle, un monastere de religieux; mais à une distance plus considérable. Elle avoit trois lieues & demie à faire pour s'y rendre; & toujours par les bois, au moins en sortant de son précipice, qui étoit au centre d'une forêt immense & d'une épaisseur extraor-

dinai nitent pour terreff voyoit mond dressa qui la pauvre fit po minist core, côté c toine, tendre pout chemi gorges couve voit pa ni où

Là, fes procellules voisins chapell verdure trois glevant

& de ux que On y fruits **Sauvage** vénient ux repnilloit: le Seiangers, que par on coufoi. Du onstres, rt tran-& quellle avoit ijet noulu Créaourricier nage de de relius cons & detoujours rtant de re d'une

extraor-

dinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui détermina, pour le choix d'un confesseur, l'ange terrestre, ou la céleste mortelle, qui ne voyoit point de plus grand danger en ce monde que d'y être connue. Elle s'adressa au supérieur de ce monastere, qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, & ne lui fit point de questions étrangeres à son ministere. Pour la messe, il y avoir encore, à une lieue & demie de l'autre côté du bois, un ermitage de S. Antoine, où elle alloit que que sque sois l'entendre. Mais soit pour l'ermitage, soit pour le monastere, il y avoir tant de chemins, ou de faux-fuyans, par les gorges & les défilés, dans un pays convert & montueux, qu'on ne pouvoit pas savoir d'où venoit une personne, ni où elle alloit.

Là, notre solitaire reprit paisiblement ses premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voisins, & forma entre deux une petite chapelle, qu'elle se plaisoit à orner de verdure & de fleurs champêtres. Ces trois grottes étoient exposées au soleil levant : il y faisoit moins froid que dans

Biv

fa premiere habitation; & l'air y étoit moins épais, comme étant moins couvertes, & un peu plus éloignées des bois qui les environnoient. L'oraison, la contemplation, les ravissemens & les extares furent encore plus sublimes qu'auparavant; & cependant elle s'astreignit toujours à son réglement de vie, & à ses exercices accoutumés, s'attachant aux routes battues, & se refusant aux voies extraordinaires, autant que l'esprit de Dieu lui en laissoit la liberté. Ainsi avançoit-elle à pas de géant dans la carriere des vertus, quand sa dixneuvieme lettre au pere de Bray demeurant sans réponse, elle ne douta point que la mort de ce charitable direcreur n'en fût la cause. Elle lui marquoit par cette lettre du 17 septembre 1699, qu'elle se sentoit un désir extraordinaire d'aller à Rome, dans le cours de l'année suivante, afin de recueillir avec plus d'abondance les graces du jubilé : elle soumettoit néanmoins son projet à la décision de celui qu'elle regardoit comme l'organe du ciel à son égard. Quand elle fut persuadée que ce pere étoit mort, elle se crut libre de partir, & partit en effer poui Rome: mais on ne sair plus

rien
a con
En co
à la r
on a
dre m
de dé
au mo
ration
n'a rie
parenc
Le cie
dans to
mortel
gne, e

fi notre ceux que da de J. Cla divi foient ordres toient bunaux der la jusque-

nue.

n'aurio

Con

étoit

cou-

des

ison.

& les

u'aueigni**t**

& 2

chant

t aux

l'ef-

berté.

dans dix-

point

direc-

rquoit

699,

inaire

année plus

: elle

àla

mme

d elle

nort,

tit en t plus rien d'elle, depuis cette époque. On a conjecturé qu'elle étoit morte en route. En conséquence, & vraisemblablement à la requisition de son illustre famille, on a fait bien des recherches, par ordre même des premiers magistrats, afin de découvrir sa sépulture, & de rendre au moins à ses restes précieux la vénération qu'ils méritoient. Jusqu'ici l'on n'a rien découvert, & il y a peu d'apparence qu'on soit jamais plus heureux. Le ciel aura sans doute voulu remplir dans toute leur étendue, les vœux d'une mortelle dont le monde n'étoit pas digne, en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grace n'aurions-nous pas encore à rapporter, si notre plan comportoit le détail de tous ceux qui s'operent, & qui ne s'operent que dans le sein de la véritable Eglise de J. C! Les pures lumieres qui depuis la divine assemblée de Trente ne ces-soient point de se répandre dans les ordres divers du peuple chrétien, éclatoient dans les arrêts même des tribunaux séculiers. Ainsi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé jusque-là, c'est-à-dire l'arrêt à jamais

Βv

recommandable, par lequel le premier parlement de France, sensible ensin aux gémissemens de la pudeur, abolit le 28 février 1677, les honteuses épreuves du congrès, introduites, a-t-on fort bien dit, par l'effronterie des semmes, & autorisées par la simplicité des hommes.

dé

toi S.

ler

me

ter

exp

car

fur-

38

dul

me

de l

qu'i

des dan

Le dix-sept février de l'année suivante, le pere Capisucci, Dominicain, maître du facré palais, censura & défendit de lire, débiter, ou garder un petit livre, imprimé sous ce titre: Office de l'immaculée conception, approuvé par le pape Paul V, qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteroient dévotement. Cette censure, qui donnoit atteinte, au moins indirectement, à la conception immaculée de Marie, & par conséquent à la persuasion commune de l'Eglise, mit en rumeur toute l'Europe catholique. Bayle dit lui-même, tout aguerri qu'il étoit contre les scandales, qu'elle scandalisa une infinité de personnes; & qu'en France, il n'y eut que les Jansénistes qui en furent édissés. Ils l'honorerent en effet de magnifiques éloges; sans se souvenir qu'ils n'avoient

Bayle, Diesion. art. In. mocent XI. premier
ble enfin
r, abolit
nonteuses
es, a-t-on
terie des
a simpli-

nnée sui-Domini-, censura ou garder ce titre: ction, ap-, qui acce à ceux ent. Cette einte, au conception par conséine de l'Ee l'Europe ême, tout scandales, té de peril n'y eut rent édifiés. nagnifiques ls n'avoient rien omis depuis cinquante ans, pour faire mépriser tout ce qui pouvoit sortir du tribunal de l'inquisition L'Empereur adressa directement ses plaintes, sur le même sujet, au Souverain Pontise.

Innocent, sur la parole du Dominicain, répondit qu'on avoit défendu l'office en question, parce qu'on y attachoit une indulgence apocryphe, & qu'on assuroit faussement qu'il avoit été approuvé par Paul V; mais que la défense ne tomboit pas sur l'office même, qui depuis long-temps se récitoit dans l'Eglise avec la permission du S. Siége. Il ajoutoit qu'on n'avoit nullement prétendu affoiblir le culte de la mere de Dieu, mais plutôt l'augmenter, autant qu'il seroir possible. Cette explication étoit assurément nécessaire: car, à s'en tenir aux termes de la cenfure, elle tomboit à plomb sur l'office dont elle interdisoit la lecture; & non pas sur la publication de l'indulgence, dont elle ne faisoit aucune mention. Le Pontife parut enfin doutet de la droiture du Dominicain, & pensa qu'il falloit rassurer autrement la piété des fideles. A cette fin, il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se fez-

CC

le

le

qu

far

ľC

du

ce d'a

dir

fur

rol

la i

Cy

C'e

fair

fuje

dig

pas

nou

roient de l'office ainsi rendu suspect; on ajouteroit dans l'oraison un mot qui marquoit bien ce qu'il pensoit luimême de la conception de Marie, c'est-à-dire qu'aux termes de Conception sainte, on ajouteroit celui d'immaculée. Ainsi la joie de ceux qui avoient intrigué pour faire supprimer cet office, se convertit-bientôt en des clameurs chagrines, qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célebre : Quels biens Innocent XI n'eûtil pas procurés à la religion, s'il ne se fût pas laissé obséder par les ennemis de la France? Quelle espérance n'en donna-t-il point, lorsqu'il abolit l'office de la conception? La belle efpérance en effer, si le sentiment le plus honorable pour la conception de la Vierge est celui de toutes les universités. de toutes les écoles, à une seule près, & de presque tous les docteurs catholiques! Si les papes & les évêques empêchent, sous peine d'anathême, de prêcher & d'enseigner le sentiment contraire! have medials and the

La prédilection funeste des aureurs de la nouvelle doctrine pour les peres de l'Oratoire, avoit enfin produit son

Valesiana, p.

mot qui foit lui-Marie, Concepui d'imeux qui upprimer. t en des nt expriiteur cé-XI n'eût-, s'il ne les enespérance il abolit belle efnt le plus n de la niverlités, eule près, s catholiques emême, de Centiment

fulpect,

s auteurs les peres oduit lon

effet. En vain les supérieurs qui l'avoient prévu, s'étoient élevés des premiers contre ces nouveautés scandaleuses. Des le vingt-neuf de juin 1657, le pere Bourgoin, supérieur général, avoit donné une lettre circulaire, pour obliger tous les peres de la congrégation à signer la bulle d'Alexandre VII, & le formulaire du clergé de France. Il y marquoit qu'on ne pouvoit refuser de le faire, sans mériter de perdre la qualité de catholique, de chrétien, d'enfant de l'Eglise, & par conséquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre pro- Hist. du l'ans. duisit, selon l'historien des Jansénistes, an. 1657. ce fut de bouleverser la congrégation, d'où les sujets les plus estimables, au dire du même auteur, sortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quels fruits y avoit déjà produits la malheureuse amitié de l'abbé de S. Cyran & de ses premiers coopérateurs. C'est toutefois une imposture, que de faire passer pour Jansénistes les meilleurs sujets qu'eût alors cette congrégation.

Le pere Thomassin, l'un de ses plus dignes sujets sans contredit, ne doit pas se compter parmi les sectateurs des nouveautes proscrites. Il est vrai qu'é-

tant encore jeune, & n'ayant étudié, S. Augustin que dans les compilations infideles du parti, il avoit donné dans les nouvelles opinions. Mais s'il put commettre une ségéreté, pardonnable à son âge, il n'eut point l'orgueil & l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en hérésie formelle. Non moins recommandable par sa candeur & sa piété que par son savoir, dès qu'il ent reconnu par la lecture des œuvres mêmes de S. Augustin, combien Jansénius imposoit à ce saint docteur, ainsi qu'à l'Eglise qui en avoit confirmé si doctrine fur la grace; nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession, pour le moins aussi éclatante que l'avoient été les préventions de sa jeunesse. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignoit d'avoir engagés dans ses premieres opinions, & leur protesta qu'il en étoit parfaitement revenu, comme d'autant d'erreurs essentiellement contraires à la foi. Les ouvrages

qu'il nous a transmis attesteront à ja-

mais, & la réalité, & la sincérité de sa

déclaration, Le savant pere Morin, son

confrere & son contemporain, sans

parler de bien d'autres, n'étoit pas

m fu

de

de lixi

de au fail un fes

féni Ora qui tres

ques roya du r l'arc

vre tira volta fes f

trine Léniu moins soumis aux décisions du S. Siège sur ces marieres.

udić S.

ons in-

ié dans

s'il put

mable à

1 & 1'0-

en hé-

omman-

été que

reconnu.

es de S.

mposoit

l'Eglise

doctrine

main ne

nfession,

que l'a-

la jeu-

de ceux

és dans

eur pro-

revenu,

entielle-

ouvrages

nt à ja-

itó de sa

rin, son

n, sans

toit pas

Ceux même qu'avoir séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'Oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés, par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixieme assemblée générale de la congrégation, de concert avec l'archevêque de Paris, où elle sse tint au mois de décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisoient les erreurs du temps : elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Jansénius. Il fut souscrit par la plupart des Oratoriens. Il y eut des politiques qui s'absenterent pour un temps; d'autres se retirerent pour toujours; quelques - uns même abandonnerent le royaume. Le fameux pere Quesnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'archevêque se disposoit à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le ré- Anatomie de volta, c'est, de son propre aveu, que la Sentence, ses supérieurs interdisoient toute doctrine suspecte des sentimens de Jansénius & de Baïus; c'est qu'ils em-

pêchoient d'enseigner que les bonnes actions des insideles, telles que d'aimer & révérer leurs parens, sont des péchés; qu'ils admettoient des graces suffisantes, que la résistance de la volonté peut rendre inutiles. Une sois retiré de France, il s'abandonna sans gêne à sa passion pour la nouvelle doctrine, & signala tellement à ce sujet la chaleur & l'amertume de son zele, qu'entre tous les disciples d'Arnaud, il sut trouvé dans la suite le plus digne de lui succéder, en qualité de chef du parti.

re

m

fe

u

re

1

for

ćv

na

fca

tot

pu

lait

int

de:

odi

nou

de

Le statut de la congrégation de l'Oratoire éprouva plus de contradictions encore dans les provinces Belgiques, qu'au sein de la France. Les peres Bahier & Thorenner, celui-ci assistant, & l'autre secrétaire général, presserent long temps , & toujours en vain, leurs confreres de Mons, de se soumettre à un décret si religieux. Ils allerent jusqu'à menacer les indociles , de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent; & le pere Quesnel leur servit de secrétaire : d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçoit la réponse. Elle portoit, entre autres. choses, que, si on les poussoit à bout,

es bonnes que d'ai-, sont des des graces de la vone fois rea sans gêne doctrine, jet la chae, qu'entre I fut trouvé de lui fucu parti. ion de l'Oitradictions Belgiques, peres Bai assistant, , presserent vain, leurs foumettre llerent jufde les igibles. Les

pere Ques-

enonçoit la

autres.

oit à bout

on devoit s'attendre à voir démembrer la congrégation. Le pere Thorentier ne laissa pas de revenir à la charge, & marqua son mécontentement en ces termes au pere Piqueri, supérieur à Mons: Quoi de plus chagrinant que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine, approuvé par tant de personnages respectables, & reçu de toute notre congrégation, à la réserve de deux ou trois personnes, qui, pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti, se sont airachés du sein de l'Eglise leur mere, où l'on peut uniquement trouver le falut! Il leur représente ensuite, & il en prend Dieu à témoin, que ces particuliers ont soulevé contre leur congrégation les évêques & les officiaux, les communautés & les universités ; qu'au grand scandale du public, ils ont fait croire toute la congrégation janséniste, en publiant qu'on n'y suçoit pas un autre lait que celui d'Arnaud; qu'un homme intrigant & faux, parvenu à l'office de visiteur, avoit employé les plus odieuses manœuvres pour répandre les nouveautés proscrites dans les maisons de l'Oratoire; qu'il avoit dressé pour

les colleges une forn u'e de doctrine, où l'on défendoir en général d'enseigner celle de Jansénius, & l'on prescrivoir en détail le crud jansénisme; que ce sourbe audacieux avoir combattu luimème dans plusieurs conférences la grace suffisante, & réduit la liberté au

simple volontaire.

Les Oratoriens Flamands ayant encore répondu qu'ils étoient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propositions, le pere Assistant répliqua, qu'en parlant ainsi , l'on se justifioit moins, qu'on ne passoit condamnation; qu'il n'y avoit point de janiséniste si outré, qui ne fît très-volontiers ce vague désaveu : désaite misérable, ajoutoit-il, depuis que ces imposteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuser le public. On voit que le pere Thorentier connoissoit les ruses & toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les einq propositions, sans condamner la doctrine de Jansénius, que l'Eglise y a précisément condamnée; c'est tenir que l'hérésie du jansénisme est un fantôme, qu'il n'y a point d'hérétiques jansénistes, ou simplement qu'il n'y a point de janjar évi c'e de l'ai

glii du me avo Au

mên inju enti mer

d'im des princ ligna ne le une naud de co

avec

avou

; que ce attu luirences la liberté au ayant enfort éloit les cinq répliqua, e justifioit ondamna-Janseniste ontiers ce ible, ajouosteurs en aire, afin ue le pere

ruses, &

parti. En

de Jansé-

ment conhérésie du

qu'il n'y

istes, ou

t de jan-

trine, où

nseigner

rescrivoir

sénistes : cette maniere illusoire de parler, devenue le langage ordinaire d'une secte qui n'en craint que le nom, est la profession la mieux marquée du jansénisme; & par une conséquence évidemment sentie par eux-mêmes, c'est la marque certaine du schisme & de l'hérésie : c'est un mépris déclaré de l'autorité & de toutes les décisions de l'Eglise. On doit conclure encore des lettres du pere Thorentier, qu'au moins les membres gangrénés de l'Oratoire n'en avoient pas infecté les parties nobles. Aussi, par rapport aux communautés même les plus suspectes, ce seroit une injustice que l'imputer, soit au corps entier, foit aux supérieurs, les égaremens des particuliers.

Toutes ces remontrances sirent peu d'impression sur le pere Piquery: mais des motifs humains sui tinrent lieu des principes de la soi & de l'obéissance. Il signa le statut, quoique persuadé qu'il ne le dévoit pas. Le fait est constant, par une lettre qu'il écrivit au docteur Arnaud, en date du vingt-un septembre de cette même année 1678. J'ai signé avec peine, sui marquoit-il; & je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon resus,

la joie qu'en eussent eue nos ennemis, & la ruine de notre maison n'ont pas peu contribué à m'aveugler & à m'affoiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, & suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit glorissé. Etoit-il donc besoin de conseil? L'Oratorien timoré convient qu'il s'étoit aveuglé par des craintes humaines, qu'il avoit signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la foi; & il demande s'il est de la gloire de Dieu, qu'il révoque cette signature! On ignore quelle fut la décision du docteur : mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres Oratoriens, qui presque tous souscrivirent le statut.

Tandis que les supérieurs ordinaires prémunissient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le Pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'Eglise apprit qu'en certains dioceses il s'étoit introduit, sur des principes tout opposés, dissérens abus dans l'administration de l'eucharistie. On y avoit éatbli, comme nécessaire, la pratique de communier tous les

8x

OU

co

dé

ex

Tal

qu

de

de

qu

mi

nemis . ont pas à.m'afoir fait, r ma ii-Dieu en som de convient craintes chement gmes de st de la que cette ut la déest aucun onfulrant. e des auous souf-

s propres
le Pafs les parcertains
fur des
cens abus
chariftie.
ceffaire
tous les

jours, & le vendredi-saint même. On y recevoir le plus saint de nos sacremens, non pas seulement dans les églises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, & quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains prêtres le portoient secrétement à ces sortes de dévots. D'autres, sans être approuvés, les entendoient à confesse, & leur donnoient l'absolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnoient aussi, en les communiant, ou plusieurs hosties, ou des hosties plus grandes qu'il n'étoit d'usage. La sacrée Congrégation, interprete du concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres, un décret qui fut expressément approuvé; par le Souverain Pontife. Elle ajouta, sur la fréquentation de cet auguste sacrement, des regles si sages, si solides, si éloignées des deux extrémités également vicienses, qu'on ne peut que nous savoir gré de les rapporter au moins en substance.

On y observe d'abord que les peres & les saints docteurs, quoiqu'ils aient constamment approuvé l'usage de communier souvent, & même tous les

jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par semaine, où l'on sût obligé; soit de participer à la table du seigneur, foit de s'en abstenir; que le faint concile de Trente n'a pareillement rien prescrit là-dessus, & s'est contenté de déclarer en général, qu'il Iouhaiteroit que tous les fideles fussent en état de communier à chaque messe qu'ils entendent; qu'en cela il a usé d'une grande sagesse, parce qu'il y a bien des plis & des replis impénérrables. dans les consciences, & que d'un autre côté, Dieu répand bien des graces sur les plus foibles. Les yeux des hommes, poursuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne fauroient prononcer touchant la pureté de conscience d'un chacun, ni par conséquent décider, s'il doit recevoir le pain de vie, souvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conscience, qui doivent prescrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnoîtront lui être utile, par la pureté de son cœur, & par le fruit qu'il retirera de la communion : telle en doit être la regle & la mesure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines personnes la com-

d PC P

co re qu

qu cha ritu fag

ann de jam con

ma

fait les avoi iné aucun , où l'on à la table enir; que 'a pareil-, & s'est ral, qu'il les fussent que messe a il a usé qu'il y a énétrables. d'un autre graces fur hommes, nt dans ces prononcer ience d'un t décider, vie, fouice regarde qui doiénitent ce utile, par par le fruit nion: telle esure. On re généras la com-

munion fréquence, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on soit tenu de communier; mais s'appliquer à connoître ce qui est expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté; après avoir exhorté les fideles als approcher souvent de la sainte table, doivent aussi-tôt leur parler de la préparation nécessaire pour y participer. Ceux qui se sentent de l'attrait pour prendre, souvent, ou tous les jours, cet aliment sacré; on les avertira de bien considérer, & la dignité de celui qu'ils reçoivent, & leur propre misere, afin que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de respect que de confiance, de la table où la chair du fils de Dieu devient leur nourriture. Il seroit difficile de rien ajouter sagement de plus particulier sur cette matiere délicate.

Innocent XI condamna, dans la même année 1679, soixante-cinq propositions de morale relâchée, & défendir de jamais les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seulfait. Elles avoient été dénoncées par les partisans des erreurs courantes, qui avoient plus de besoin que jamais de

48

faire diversion, dans l'attaque plus sérieuse qu'alors ils avoient eux-mêmes à soutenir. L'archevêque de Malines, & plus de cinquante docteurs des principaux du clergé séculier & régulier des Pays Bas, poursuivoient la censure de trente-une autres propositions, extraites pour la plupart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti; lorsque ses délégués arriverent à Rome. Ce qui fit dire au confesseur d'Innocent XI: Voilà des gens qu'une maligne intrigue amene ici, afin de rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avoient de puissans protecteurs, ils vinrent à bout de faire condamner les soixante-cinq propositions. Quoiqu'elles fussent véritablement condamnables en elles-mêmes. le décret de condamnation fut rejetté en France, par un arrêt exprès du Parlement de Paris; soit à raison de la mésintelligence qui étoit alors entre les deux cours, soit parce qu'il donnoit lieu à des imputations calomnieuses. Le ministre Jurieu, qui avoit en ceci le même intérêt que les Jansénistes, attribue cet arrêt au crédit du pere de la Chaise, confesseur du Roi. La chose

. . 0

5

P

. 2

, P

. 2

_ C1

la

fix

ra

gn

no

qu

qu

mo

tale

me.

effe

Folit. da Clergé. Enue plus séux-mêmes Malines ; s des prinégulier des censure de extraites nis au jour orsque ses e. Ce qui ocent XI: ne intrigue fuspecte la orthodoxes. ent de puist à bout de re-cinq pro-Tent veritalles-mêmes, fut rejetté près du Paraison de la entre les i'il donnoit nnieuses. Le en ceci le enistes, atpere de la La chose ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce pere & contre sa so-ciété, qu'il slétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendans à prouver que les soixante-cinq propositions étoient tirées d'écrivains Jésuires. Ces religieux, de leur côté, sirent imprimer un écrit, qui les démontroit opposées à la doctrine commune de leurs moralistes.

En effet, ces propolitions, au moins pour la plupart, étoient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal, ou de pareilles saryres. Il n'y a pas lieu de douter, que les dénonciateurs n'aient, fait l'attribution de la douzieme, par exemple, d'après la sixieme lettre au Provincial, où elle est rapportée comme extraite du jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de ces lettres. Il y est question de l'aumône, & des fonds qui doivent y fournir. Sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totalement la proposition, Pascal & ses échos font dire à son auteur, précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquieme proposi-Tome XXIII.

tion dénoncée, qui regarde la simonie, & qu'on attribue avec la même falsification au pere Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixieme lettre de Pascal. La soixantedeuxieme, la soixante-troisieme & la soixante-quatrieme, concernant le délai de l'absolution, paroissent copiees, tant de la cinquieme Provinciale, que de la Théologie morale, autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le pere Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le Pape condamna sans doute, & très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuoit faussement. D'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale, à qui la calomnie ne coûte rien, quand il s'agit de décrier la morale de ceux qui combattent son hérésie. On peut dire de la plupart des autres propolitions dénoncées, & avec bien plus de raison que ces faux zélateurs impe ne l'on dit des propositions fameuses d'en qui ont mis l'Eglise en feu, qu'elle il lu ont été fabriquées à plaisir, ou du moins Ann rellement falsisiées, qu'aucun des théotoute

d

fi

m

dé

au

me

tou

tei

de:

nal

Mo

féni

Ceus

cepe

teurs

logiens à qui on les attribuoir, ne les à jamais reconnues. Et voilà pourquoi le Souverain Pontife ne les voulnt condaniner qu'en, elles-mêmes, fans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputotrassia i granga

Quant à la mauvaise doctrine qui réduit presque à rien l'obligation de

la simo-

la même

, est en-

d'après la

foixante-

ieme & la ant le délai

piées, tant

, que de la

ouvrage de

cuse le pere

on ne doit

x personnes

on prochaine

damna fans cette doctri-

r, à qui on

où l'on doit garde contre

nnie ne coûte

lécrier la mo-

ent son here.

art des autres

& avec bien

aux zélateurs

ons fameuses

feu, qu'elles

ou du moins

un des théo-

faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, & qui fut réprouvée si justement, avec la cinquierne, la sixieme & la septieme de ces propositions dénoncées; l'impartialité demandoit au moins qu'on nommar indistinctement les écrivains de tout ordre & de tout état, qui avoient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grace; tels que Bannez & le cardinal Cajétan, tous deux Dominicains, Molanus, docteur de Louvain, & Jansénius; évêque de Gand ; sans compter ceux dui ont moins de célébrité. Pascal cependant, nivaucun de ses compilateurs n'en a fait mention. C'est qu'il importoit au parti, de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois sur les bras. Mais il lui convenoir de charger les peres Annat i le: Moine & Simond, dont toutefois des deux premiers n'one rien

dit de ce qu'on leur fait dire. Il est vrai que le troisieme s'est fort égaré, en avançant que l'amour affectif est un commandement de douceir, dont l'inobservation ne sait point encourir les peines éternelles. Encore l'équité & la probité même demandoient-elles de ne pas saire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce pere Sirmond, étoit le même que le célebre Sirmond, Jésuite aussi digné de sa renommée, que l'autre sur obscur.

Le probabilisme poussé trop loin, ou mal applique, fut condamné dans les quatre premieres propositions, qu'on avoit dénoncées en ces termes : I. Il n'est point illicite de fuivrequans l'administration des factemens, une opinion probable rouchant la validité du sacrement en abandonnant la plus sure; à moins que quelque lois quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende. Ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable, que dans l'administration du baptême, ou quand on confere l'ordre de la prêrrise, & celui de l'épiscopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger selone l'opinion la moins proden pro trin poir Un nior

lite a-coi jama & g prefi fend men plus certai ou le occasi C'est chem diavai quelq nous visible sappu ou de

nonce

e. Ileeft t égare, if jest un ont l'inourir les ité & la les de ne comme que ce e que le digne de t obscur. ploin, ou dans les si, quion I. Ilm'est s's l'admie opinion té du laplus sure; que pacte, didomman ne doit probable, baptême, de la prê-

pat. II. Je

juge peut

oins pro-

bable. HI. En général, c'est agir prudeminent que de fuivre une opinion probable, quelque soible qu'en soit la probabilité, soir intrinseque, soit extrinseque, pourvu que l'opinion ne sorte point des bornes de la probabilité. IV. Un insidele qui s'appuie sur une opinion probable, sera excusé de son insidélité, une cooyant pas nos mysteres.

Voila précisément ce qu'Innocent XI a condamné du probabilisme, sans avoir jamais voulu le condamner absolument & généralement, quoiqu'il en ait été' presse bien des fois. Il s'est borné à défendee d'en user par rapport aux sacremens, & a lui prescrire des bornes plus étroites que ne lui en affignoient certains moralistes, dont les principes, ou les spéculations bizarres pouvoient occasionner bien des pratiques abusives. C'est ouvrir en effet la porte au relâchement, & au défordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque foible qu'en soit la probabilité, nous met en sureté de conscience. Il est visible que, des qu'on croira pouvoir s'appuyer de la forte sur des raisons, ou des autorités quelconques; on prononcera toujours en faveur de la cupidité, Aussi n'est-ce point cette probabilité fausse, qu'ont sourence caur de rassistes renommés. Suivant eux, pour oulun sentiment soit probable en morale, de sur dans la pratique; il doit nécessairement avoit deux conditions : la premiere, qu'il porte sur des sondemens solides; & l'aurre, qu'il ne soit contraire, mi à des raisons péremptoires y mi à l'écriture, ni à la tradition y mi aux décisions du S. Siege, ni à l'enseignement commun des docteurs.

La justice, ainsi que la vérirée demandoit cette expolition impartiale & scrupuleusement historique ; touchane le probabilisme; quelque opposé qu'i. puille être à notre maniere de penfer, fondée sur ce passage de l'apôtre : Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'estlà le vrai principe, & la regle uniquement sure, comme on n'en fauroit douter : il paroît impossible de justifier une anie, qui, dans le concours de deux opinions, dont la plus probable est pour la loi & la moins probable seulement pour la liberté , ose agir selon cette derniere. Est-il même bien vrai qu'en pratique, & dans le juge-

ja

an

ha

m

eri

né

OU

qu

da: déj

for

noi

Ce ćlo

éle

cobabilite e casuiltes our dulun orale, de nécessaires : la prefondemens foir conemptoires digong in ni à l'en-Heurs. vérire deiparerale & touchant ppolé qu'i. de penser, ôtre : Tout a ce que he. Si c'estregle unin'en fauroit de justifier ours de deux robable: est s probable ole agir

même bien

ns le juge-

ment d'une seule & même personne, une opinion foir encore probable, quand elle y est combattue par une plus probable? Mais considérés sous ce point de vue, le probabilisme & le probabiliorisme, après rous leurs débats, ne semblerontils pas se rapprocher, au point de se confondre & de s'identifier à tous égards?

Nous passerons sous silence le reste des soixante - cinq propositions, parce que la fausseté y saute aux yeux de tout le monde, & que personne ne les a jamais enseignées. Mais dans la seule. année 1679, les cinq propolitions de l'Augustin d'Ypres, malgré toute la hardiesse avec laquelle on défioit de montrer quelqu'un qui en soutint les erreurs, furent reconnues & condamnées par Innocent XI, dans quatre ouvrages différens. C'est justement parce qu'elles paroissoient trop à découvert dans le nouveau testament de Mons, déjà réprouvé par Clément IX, que son successeur Innocent proscrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti. Ce qui montre assez clairement que les cloges prodigués à Innocent XI, qu'il éleve au dessus de tous les papes, est moins l'effet de la reconnoissance, que d'un rassinement de politique & d'intérêt propre. Il leur importoit d'honorer un Pape, qui n'a point lancé d'anathème direct & général sur le corps de leur doctrine. Encore faut-il paroître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de S. Pierre; & par conséquent compter pour amis, ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensoit d'une doctrine si nouvelle à Rome.

ſ

de

la

de

ľá

he

ne

d'a

qu

Ere

ma

Ce

veu

qu'

Tel

teui con

troi

tom

le 1

la pi

on n

gust

effic

niere

chut

Après le nouveau testament de Mons, il condamna la Désense de la discipline de Sens, concernant l'imposition de la pénitence publique a ouvrage où les erreurs du temps ne laissoient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétra-

Quant à celui qu'il proscrivit en troiseme lieu, sous le titre de Miroir de la pieté chrétienne, elles y écoient répandues avec si peu de ménagement, qu'il auroit fallu se boucher les yeux, pour né les y point voir. L'auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi,

ice, que

& d'init d'hoit lancé
al fur le
re faut-il
oi toute la
re; & par
nis, ceux
d'atteinte.
néanmoins
du moins
foit d'une

fense de la mant l'impublique : temps ne sées, mais la pénétra-

de Miroir
es y étoient
magement,
les yeux,
teur déguisé
Sainte-Foi,

mais trahi par l'amertume unique de son styley le fougueux pere Gerberon y distrien vingt manieres, que Dieu, fans nul egard aux mérites, ni aux démérites, a de toute éternité prédestiné la plupart des hommes aux supplices de l'enfer; que sa volonte feule fait l'affreuse destination de tant de malheureux; que depuis le péché originel, il n'a aucun dessein d'en sauver d'autres que le petit nombre de ceux que sa miséricorde a choisis pour le ciel; que si ceux qui restent dans la masse de perdition n'en sortent point, ce n'est pas toujours parce qu'ils ne veulent point se sauver; mais parce qu'il ne veut pas les sauver lui-même. Telle est la doctrine impie que l'auteur du Miroir de la piete avoit puisée, comme il en fair gloire, dans les livres troisieme & quatrieme du troisieme tome de Jansénius; & Jansénius, dans le livre des institutions & le traité de la prédestination de Calvin. Après cela, on ne sera pas étonné de lire dans l'Augustin d'Ypres, que sans une grace efficace qui fasse faire le bien d'une maniere invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal, en un mot, qu'il n'est aucune grace purement suffisante.

Janf. Tome III, lib 1, cap. 3, pages (8, 183, 185.

Ces opinions sont une suite des précédentes, & de plus, elles se trouvent clairement développées dans le faux Augustin Qu'on supporte encore ce mot de citation : s'il peut causer un moment d'ennui, il doit servir à confondre les défis de la secre soi-disant fantastique, sans comprer qu'il met à découvert la vraie rête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Augustin présendu, soit destitué de grace, & selon ses pron pres expressions, dans la nécessité de pécher ; il peche néanmoins avec une entiere liberté. Sa volonté, poursuit-il, fair nécessairement, quoiqu'avec sa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaisir que la grace nous inspire, c'est toujours lui qui parle, & qui marque précisément d'où part tout son venin; quand le plaisir que la grace nous inspire, est plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pecher, nous suivons nécessairement, quoique très - librement, son attrait: comme au contraire, lorsque le plaisit du péché est plus grand que celui de la

va ai l'e m de tic an

dei qu cin vai fa un Jar

de teur de tim tam Ror ce f

vrag

plus

con

mal que ot, qu'il sufficante. des pretrouvent le faux encore ce causer Jun vir à confoi-disant ril met à dre. Quoiprétendu, n les pron écessité de s avec une oursuit-il. qu'avec fa davantage. e nous infparle, & ù part tout que la grace que celui trouver à on attrait: e le plailir

celui de la

justice, nous sommes nécessairement vaincus, & entraînés au mal. C'est ainsi qu'on doit parler, quand pour l'essence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on le demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte; ainsi que le fait plus amplement Jansénius, dans le livre sixieme de son troisieme tome. Après cette confession, peut-on sans impudence défier encore de montrer quelqu'un, qui ait professé les erreurs des cinq propositions? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier, comme sa populace, que le Jansénisme est un fantôme, ou qu'il n'y a point de Jansénistes ?

En quatrieme lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avoit pour titre, Essais de la morale chrétienne & de la morale diabolique; & pour auteur, le pere Gabrielis, du tiers-ordre de S. François. Bien éloigné des sentimens dont les Franciscains, si constamment attachés à la sainte Eglise Romaine, sont une profession déclarée; ce saux frere avoit inséré dans son ouvrage le Baianisme & le Jansénisme le plus crud. D'abord, le tribunal de l'in-

60

quisition en défendit la lecture, en quelque langue qu'il fût, & qu'il pût être par la suite. Cette fletrissure ne parut qu'animer l'audace du pere Gerbeion, jaloux de le maintenir dans la possession de compter pour rien ces fortes de censures. Il le tradustit en François; toutefois après qu'il se sût mis en champ libre, c'ek-à dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aiscinent qu'il ne chercha point à radoucir les sentimens de l'auteur, encore moins à les déguiser par des équivoques, dont sa dure franchise le rendoit incapable. Cependant, le reste du patri craignoit fort la censure itéra-tive, à l'égard d'une seconde édition qu'avoit donnée l'auteur même. Quelle que fût la fermete d'Arnaud, il témoigna ses alarmes de l'ami Valloni, nom de guerre de l'abbé du Vaucel, qui faisoit à Rome les affaires de la perite Eglise. Et affectant une indifférence, que son assectation même démentoit; voudriez vous, lui écrivoitil, qu'on se mît en peine de ce que pourroient faire de pareils censeurs? Tout de bon, je ne m'en soucie guere. Et que faire à des gens qui sont prets à

co fun du and ou

pro faii ceu nio proj pour les d'ob porte ordr inten gyriff tife? faire follic le M plutôt congr core l l'expr

part d

To

condamner toutes sortes de vérités, sur la seule imagination qu'il pourroit y avoir quelque chose du Baianisme ou du Jansénisme? Ce sont des idoles, au quelles il faut que tout soit sacrissé; ou plutôr leur véritable idole est leur propre gloire.

Voilà ce que sa morale sévere lui

en quelpût être

ne parut

possession,

fortes de

rangois;

en champ

ir cloître

n concort

int à ra-

enr, en-

des équi-

e le ren-

reste du

re itera-

e édition

e. Quelle

il té-

Valloni, Vaucel,

es de la

indifféème dé-

écrivoit-

ce que

rs? Tout

uere. Et

prets à

Voilà ce que sa morale sévere lui failoit penser charitablement de tous ceux qui se déclaroient contre ses opimons; que la vaine gloire, ou l'intérêt propre ctoit leur regle unique; & que pour elle, ils fouloient aux pieds toutes les loix de la conscience. Il est bon d'observer qu'il s'agissoit des censures portées sous le pontificat & par lesordres d'Innocent XI. Là-dessus, quelle intention peut-on supposer à ces panégyristes emphariques de ce même Ponuse? Cependant, malgré tout le savoirfaire des agens du parti, & bien des sollicitations de leurs puissans fauteurs, le Miroir de la piete chrétienne, ou plutot jansenienne, dejà fletri par la congrégation de l'inquisition, subit encore la censure la plus arroce, c'est l'expression de l'abbé du Vaucel, de la part de la congrégation du Saint Office.

Toutes ce décisions du pape Inno-

cent XI furent reçues de l'Eglise universelle, par le consentement au moins tacite des Eglises particulieres. Il n'en fut pas sinsi de ce qu'il prononça contre la dissertation que le Sieur Gerbais, docteur de Sorbonne, avoit publiée, par ordre du clergé de France, sur les causes majeures qui regardent les évêques. L'auteur s'y étoit attaché principalement à établir, premierement, que les évêques ont droit de prononcer sur les matieres, tant de foi que de discipline, & d'opposer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de J. C. aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur diocese, & dans leur province; en second lieu, que selon la discipline du concile de Sardique, si souvent recommandée par les autres conciles & par les anciens Papes, les évêcues doivent être juges en premiere instance dans leur province. Du reste, il y avoit dans cet ouvrage plusieurs traits peu ménagés, par rapport à la Cour de Rome. C'est pourquoi le clergé en ordonna une seconde édition, où l'auteur devoit corriger ce qui avoit pu déplaire justement à cette Cour. Mais comme il n'est pas probable, dit le

Pape maxiblies nous techic coup & fo

fame

entre

Da laum fut co d'une roi, C protei lexpé confia de sa endroi pliquo d'Yord de l'on ce n'é fanatio le parle bile au

qu'il 1

e uni-

moins

Il n'en

contre

erbais,

ubliée,

fur les

les évê-

rincipa-

nt, que

ncer fur

le disci-

n'ils ont

C. aux

ver dans

rovince;

liscipline

uvent re-

nciles &

rues doi-

instance

te, il y

ars traits

la Cout

clergé en

où l'au-

avoit pu

our. Mais

e, dit le

clerge par ses commissaires, que le Pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les causes majeures; nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établissant avec beaucoup d'érudition une doctrine faine, & fondée sur les canons les plus anciens. Ce ne fut-là que le prélude du fameux démêlé, qui éclata peu après entre Innocent XI & la France.

Dans l'intervalle, le vicomte Guil-Révol. d'Anlaume de Stafford, en Angleterre, XI. fur condamné à la mort, sous prétexte d'une conspiration formée contre le roi Charles II, qui néanmoins, tout procestant qu'il étoit, mais instruit par l'expérience, avoit beaucoup plus de confiance aux catholiques qu'aux fujets de sa propre religion. Par mille autres endroits, cette accusation où l'on impliquoit la Reine même, avec le duc d'Yorck, frere du roi, étoit dépourvue de l'ombre même de la vraisemblance : ce n'étoit qu'une trame brassée par des fanatiques jaloux & très-accrédités dans le parlement, afin de rendre le duc inhabile au trône, en haine de la vraie foi qu'il professoit sans respect humain.

Quantité de catholiques furent toute tois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement rres-cuer au roi, fur arrête, sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats & Bedlor; & après deux ans de prison, il fur condamné par le parlement à la peine des riminels de haute trahison. Le roi fit en vain tous ses efforts, pour lui fauver la vie : tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce seigneur, à l'âge de soixantedix ans, eut la tête tranchée à Londres, le 8 janvier 1681! Monté sur l'échaffaut, avec une fermeté digne de la foi qu'il professoir, il sit un discours pour justifier son innocence, & protest: qu'il mouroir volontiers pour la foi catholique, apostolique & Romaine. Plus heureux qu'autrefois le comte de Stafford, vice tof d'Irlande, gui mourant dans l'héréfie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son souverain. Le délateur Oats, & plusieurs complices de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjures par le parlement même, instifierent pleinement la mémoire è celui qu'ils avoient livre à la mort.

pal fen lis terr Iro

pha don lion mêr

Teg mor de f

dige tant fon la G

d'un actac rut cans,

grace meur fidele dans

véroli fut q rent toute e absurde nnellement fur la déinlignes, leux ans de r le parlels de haute n tous ses ie : tout ce minuer fon de soixanteà Londres, fur l'échafne de la foi iscours pour itotest qu'il foi catholimaine. Plus nte de Stafdi mourant yr que de sa Le délateur ices de son mines quatre par le par pleinement avoient livre

La fui Romaine faisoit germer la palme du martyre 3 & ce qui peut sembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, jusque dans les terres sauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, & tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuses des passions animales. Le ciel a pris soin lui- Leur. Edst. même d'illustrer, par la voie du mi- tom. VI, p. racle, le nom barbare de Catherine 40 & suiv. Tegacouita, jeune vierge Iroquoise, morte, comme elle a vecu, en odeur de sainteté. Il s'est opésé tant de prodiges à son tombeau, & l'on a recu tant de faveurs signalées d'en-haut par fon intercession, qu'on l'a surnommée la Genevieve de la Nouvelle-France.

Elle naquit d'un pere infidele, & d'une mere chrétienne qui étoit fort attachée à sa religion, mais qui mourut comme sa fille n'avoit que quatre ans, sans avoir pu lui procurer la grace du baptême. L'orpheline demeura sous la conduite de tantes infideles, & au pouvoir d'un oncle plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affoibli les yeux, elle sut quelques années sans pouvoir sou-

tenir le grand jour; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entieres dans sa cabane, elle s'accouruma insensiblement à la retraite; & fit enfin par goût ce qu'elle avoit d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen, qu'au sein de la corruption, elle conserva toute l'innocence de fes mours. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe : car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes, & sur-tout les filles des sauvages, s'étudient singuliérement à s'otner de ce qui peut les faire paroître avec avantage. Outre leurs belles fourures, & les étoffes à couleurs saillantes, qu'elles acquierent par échange dans le commerce des Européens; elles se chamarent, depuis la tête jusqu'aux pieds, de coquillages de diverses couleurs : elles s'en font des colliers, des brasselets, des pendans d'oreilles, des ceintures, & des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita, naturellement, avoit peu de goût pour ces frivolités : mais elle ne laissa pas d'en faire usage, afin de complai lieu fail de prer poir s'en relte fes.

fes. .. [quel ques Jogu pren titte fon: chen de f dévo dans tent : mort escla temp Dès , pide reaux

fuppl

CICS :

levint pour n. Réduite dans sa canfiblement er goût ce par nécesau sein de toute l'inamais elle usage des : car il ne are de luxe ations civiur-rout les it singuliéeur les faire utre leurs ffes à couuierent par des Eurodepuis la uillages de n font des s pendans e des garune Tegaoit peu de àis elle ne

fin de com-

plaire aux personnes qui lui tenoient lieu de pere & de mere, & qui s'en faisoient honneur dans les assemblées de leur peuplade, où ils tenoient les premiers rangs. Ce qui ne l'empêcha point, quand elle sur chrétienne, de s'en faire un crime elle le pleura le reste de ses jours, & sit de rigoureuses, pénitences, asin de l'expier.

Les Iroquois alors avoient déjà pris quelque teinture des vérités évangéliques ; dans les prédications du pere Jogues, qui est regardé comme leur, premier apôtre, à d'autant plus juste titte, qu'il féconda par l'effusion de son sang le sol ingrat, dont le défrichement lui avoit déjà coûté des torrens de fueurs. Pour premier prix de son dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares , lui couperent d'abord les doigns; & différant sa mort, ils le retingent dans un étroit esclavage dont il n'échappa pour un temps que par une espece de miracle. Dès l'année suivante, son zele intrépide le ramena au milieu de ses bourreaux, qui lui firent endurer les derniers supplices. Deux autres Jésuites, associes à son apostolar, obtintent pareillement la couronne du martyre. Ces barbares désolant ensuite les colonies Françoises, le gouverneur de Quebec sit marcher des troupes, pour les mettre à la raison. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages; & la terreur ensuite prit la place de l'insolence. Ils strent des propositions de paix, qu'on trouva raisonnables. Leurs députés surent accueillis à Quebec, avec beaucoup de bonté; & le traité se conclut, au contentement des deux partis.

Comme on avoit fur-tout à cœur que l'évangile s'établit chez eux, l'on choisit trois missionaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, sous prétexte de confirmer la paix qu'on venoit de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux ministres de l'évangile, le gouverneur les chargea de présens pour les principaux de la nation. Ils arriverent, comme ces peuples dissolus, en réjouisfance de la paix apparemment, se plongeoient dans la débauche; de telle maniere, qu'il ne se trouva personne en état de les recevoir, à l'exception de la jeune Tegacouita, qui ne prenoit

aucui Ainfi de c - parti les v Elle a geme Franç teté, qui e naires d'accu fut' fe du fag de leu de leu té à la vertu-Elle baptên féjour. de fes

> ces per village un app plus g de leur

grace.

e. Ces
slonies
Duebec
ur les
guerre
la pluite prit
ent des
ava raiiccueilbonté;
ntement

à cœur ix, Fon accomretour, ix qu'on de proencore gouverpour les iverent, rejouisent, se de telle personne xception prenoit aucune part à ces plaisirs licencieux. Ainsi fut elle particuliérement connue de ceux que la providence envoyoit, particulièrement, pour la conduire dans les voies du falut & de la vie parfaite. Elle avoit été chargée de pourvoir au logement & au traitement des ministres -François; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modestie & une douceur, qui exciterent l'admiration des missionaires, peu accoutumés à cette maniere d'accueil de la part des sauvages. Elle fut sensiblement touchée à son tour, du sage tempérament de leur gravité & de leur prévenance, de leur charité & de leur recueillement ; de leur affiduité à la priere & à tous les exercices de vertu qui partageoient a leur journée. Elle leur eur dès-lors demandé le baptême, s'ils eussent fait un plus long séjour en ce lieu: mais déjà, la ferveur de ses désirsului en avoit procuré la

Le troisieme jour de leur arrivée, ces peres furent appellés dans un autre village, où leur réception se fit avec un appareil, qui leur fir concevoir la plus grande espérance pour le succès de leur mission. Deux d'entre eux s'éta-

blirent dans ce village. Le troiseme alla fonder une autre mission, dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année suivante, on forma une troiseme mission, puis une quatrieme, & bientôt après une cinquieme. Dans la suite, les missionaires appliqués au service de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez & Tsonnontouans; ne suffisant point à ces nations nombreuses & séparées en plusieurs bourgades; il fallut encore augmenter le nombre & les stations des ouvriers évangéliques.

Cependant, Tegacouita entroit dans l'âge nubile; & ses parens s'empresserent à lui chercher un époux. Le mariage d'une sille digne de recherche est une affaire d'intérêt pour toute une famille, parmi de pauvres sauvages qui tous, chess & autres, n'ont guere pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poissons de leurs rivières. Or le gibier que le mari tue à la chasse, est au prosit, non pas seulement de sa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parens. La jeune Iroquoise avoit des inclinations bien opposées aux vues de sa famille. Dirigée

enc l'ex pou \mathbf{A} cusa tran man & p alla Parm toute mêm s'en n lution il n'y est d' bienfé rigide feroit publiq veut é rier en éviten fe ren est age bientô

le soid

par

roiseme
lans une
eues par
on forpuis une
une cinstionaires
des Iro& Tsonà ces nais en pluit encore
ations des

entroit
rens s'emépoux. Le
recherche
toute une
fauvages
ont guere
de leurs
leurs rimari tue
non pas
mais de
parens. La
ntions bien
le. Dirigée

par l'Esprit Saint, sans le connoître encore, & ne connoissant pas davantage l'excellence de la virginité, elle avoit pour cette vertu un attrait invincible. A la proposition du mariage, elle s'excusa d'abord, sous des prétextes tournés avec tant d'esprit, qu'on la laissa tranquille pour un temps. Mais on ne manqua point de revenir à la charge; & pour n'en avoir plus le démenti, on alla droit au fait, sans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens, les parens seuls ont toute la conduite d'un mariage, sans même qu'il soit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils poussent la dissolution des mœurs aux derniers excès; il n'y a point de nations, pour ce qui est d'un mariage projetté, chez qui les bienséances de la pudeur soient aussi rigides en public. Un jeune homme seroit dissamé à jamais, s'il conversoit publiquement avec une personne qu'il veut épouser. Il suffit qu'on parle de marier ensemble deux jeunes gens, pour qu'ils évitent avec soin de s'entretenir & de se rencontrer. Mais quand le mariage est agréé par les deux familles, il est bientôt fait. Le jeune homme alors vient le soir dans la cabane de sa future épouse, il s'assied près d'elle; & si elle le soussire, il a tous les droits d'époux.

Les parens de Tegacouita l'ayant donc proposée à un jeune Indien, dont l'alliance leur paroissoit avantageuse, & la proposition étant agréce du jeuns homme ainsi que de sa famille; il entra le soir dans la cabane de sa prétendue, & aila s'asseoir auprès d'elle. La vertueuse Indienne rougit, pâlit; elle re consulte que son effroi, suit de sa cabane, & n'y voulut jamais rentrer, qu'il n'en fût sorti. Les deux familles le crurent outragées, & la chaste Iroquoise fut traitée comme la derniere des misérables. On peut juger de ce qu'elle ent à souffrir, par le caractere féron de sa nation. Elle endura tout, avec une patience invincible: sans rien perdre de son égalité d'ame, de son angélique douceur, elle rendit à ses proches les services d'une esclave, avec une foumission, une exactitude, une cons tance & des manieres, qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le pere de Lamberville fut conduit par la providence au village de la vertuense Iroquoise, qui ne manqua point d'assister aux priess

& :: chac Soit clle le d fe: fa bleffi au v femn récoli ce té ment caban qui ei Elle n cour e fonnes à le vo fans to qu'elle d'un o mais ie n'atren ceur & naturel la solid esprit,

évangél Ton

rage, fi

& si elle d'époux. ant done dont l'aleuse, & du jeuns ; il entra rétendue, La verelle " de sa cas rentrer, x familles chaste Iroa derniere le ce qu'elle tere féroce tout, avec rien perdre son angélifes proches avec une , une confi i enfin les

& aux instructions qui le faisoient chaque jour dans la chapelle : mals, soit discrétion, soit timidité naturelle, elle répugnoit à s'ouvrir en public, sur le dessein qu'elle avoir déjà formé de se faire chrétienne. Cependant, une blessure qu'elle se fit au pied la retint au village, tandis que la plupart des femmes faisoient dans les champs la récolte du mais. Le missionaire prit ce temps-là, pour instruire plus librement ceux qui étoient restés dans les cabanes; & il n'oublia point Tegacouita, qui en ressentit une joie extraordinaire. Elle ne balança plus à lui ouvrir son cœur en présence mênse de plusieurs personnes, sur l'empressement qu'elle avoit à se voir admise au nombre des fideles; sans toutefois lui dissimuler les obstacles qu'elle auroit à surmonter, de la part d'un oncle ennemi du christianisme, mais en montrant une résolution qu'on n'attendoit point de son air de douceur & de timidité. La beauté de son naturel, sa candeur & son ingénuité. re de Lam la solidité, la vivacité même de son. providence, esprit, jointe à la fermeté de son cou-Iroquoile, rage, firent juger dès-lors au ministre aux prieres évangélique, qu'elle feroit un jour la Tome XXIII.

gloire de l'évangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particuliérement à l'instruire & à la former ; sans néanmoins ceder sitôt à ses instances redoublées pour obtenir la grace du baptême, Il est de regle, parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à son instruction, & à une information rigoureuse de ses mœurs & de ses habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces sauvages pour la médisance, & plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places & de nos carréfours; il n'en fut aucune, qui ne fîr l'éloge de la nouvelle caréchumene. Ceux même qui l'avoient persécutée le plus vivement, ne purent s'empecher de rendre témoignage à l'intégrité de sa vertu. Sur quoi le missionaire ne différa plus de lui administrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine ; le jour de pâque de l'année 1676.

Catherine, déjà si vertueuse, parut néanmoins dépuis une tout autre personne. Peu contente des observances communes & des instructions publiques, auxquelles routesois elle étoit la plus atsidue, elle en demanda de particulieres
fentie
& fes
la reg
fat fi
de tem
haut d
Sa f
fapprou
Mais co

uffemen la centa vertu ex sécution: même de une vie tacite de le dessein aucune e tendirent cence. Sa ble défian la simplic dence du fairement firent trio

Tour-ce

1. 150 0

lieres; afin de se conduire dans les senriers de la vie parfaire. Ses prieres & toutes ses dévotions se ses pénitences & ses macérations furent réglées; & la regle, de jour en jour plus étroite, fut si fidélement observée, qu'en pen de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie. Mais comme (nne ame qui se donne tout entiere à Dieu, doit, selon l'avertissement du S. Esprit, se préparer à la tentation; peu de temps après , sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles, de la part même de ses admirateurs. Ils regardoient une vie si pure, comme un reproche tacite de leurs débordemens; & dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embuches & fon innocence. Sa confiance en Dieu & l'humble défiance qu'elle avoit d'elle-même, la simplicité de la colombe & la prudence du serpent qu'elle sur allier parfaitement; & employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produissrent, ce fur ្នាល់ស្គាល់ ដូច ស្គ្រា 🕠 🕩 🚺 👣

, parut. re peres comiques, a plus particu-

con-

nt à

néandou-

tême.

s bar-

lon-

ployé

orma-

de ses

qu'ont

& plus

égales

& de

e, qui réchu-

nt perts'em-

l'inté-

missio-

inistrer

le nom

que de

d'augmenter en elle l'horreur du péché; le recours à l'oraison, la vigilance chrétienne, & sur-rour de lui faire acquérir

une patience a toute épreuvente se sa

Son humilité ic pendant bla faisant trembler jusque dans ses victoires, il hi vint en pensée de quitter une habitation semée de tant de pierres d'achopement, & de se transplanter dans une terre où les maximes de l'évangile fussent mieux établies. Depuis quelque temps, il s'étoit formé, parmi les établissemens françois, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces sauvages la liberté de venir chasser sur les terres Françoiles, plusieurs d'entre eux s'étoient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des missionaires, qui leur parlerent, en termes pleins d'onction, de la nécessité du salut. La grace agit en même temps fur leurs cœurs, d'une maniere si puissante, qu'ils se trouverent presque tout à coup changes. Ils fe rendirent fans peine à la proposition qu'on leur sit de quitter une patrie, où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvoit plus rencontrer que des écueils. Après les éprenves accoutumées, ils reçurent le baptême,

qu'at tus, les. leurs la mi ains; devin & la peu qu il eu d un par la conc dreffe d chrétie vie de r charité nouveat voient d travaux: discours faisoient pressions lls pallo fouvent la nuit,

Peu fa venoient excursion:

falut.

éché, chréquérit faisant res, il ne hares d'aer dans vangile quelque les étad'Iroeux naliberté Françoit arrêtes deleine. missio-

peine à quitter, autant renconépreuves aptême,

termes

é du sa-

mps fur

uissante,

qu'aussi tôt ils honorerent par des verrus, rares entre les plus anciens fideles. Leur exemple attira plusieurs de leurs compatriotes; & en peu d'années, la mission de S. Xavier du Saut, c'est ainsi qu'on nomma cet établissement, devint des plus célebres par le nombre & la ferveur de ses néophytes. Pour peu qu'un infidele y fîr de séjour, n'eûtil eu d'autre dessein que d'y venir voir un parenti, ou un ami; la tranquillité, la concorde, la sincere & généreuse tendresse qui régnoient parini ces nouveaux chrétiens, lui faisoient perdre toute envie de retourner dans sa peuplade. I eur charité alloit jusqu'à partager avec ces nouveau-venus les champs qu'ils n'avoient défrichés qu'avec les plus grands. wavaure L'ardeur de leur zele, & leurs discours animés de l'esprit de Dieu, faisoient en même temps de vives impressions sur le cœur, de leurs hôtes. Ils passoient les jours entiers, & bien souvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du falut. ir izvi i josepi - vi vin i zev sin žajiri

Peu satisfaits de convertir ceux qui venoient les trouver, ils faisoient des excursions dans les bourgades Iroquoises;

Diij

& roujours ils revenoiene accompagnes de quelques nouveaux profélytes. L'un de ces deux transfuges ; qui avoit tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de afruit cette espece d'apostolar, qu'il revint un jour pavec trente personnes gagnées à Ju. C.

Ce fut dans cette belle chrétienté que la providence prepara un asyle à la vertu de Catherine. Elle avoit une sœur adoptive, qui déjà s'y étoit habituée, & qui engagea fon mari, aussi bien que le zélé néophyre dont indus venous de parler, à l'y aller invitera les pertirent comme pour aller faire la traite des caftors avec les Anglois; se répandirent dans les cantons Iroquois, come man querent pas de repasser par la penplade de Catherine. Son oncle étoit alors absent : elle saisit un moment si favorable; & des le lendemain elle se mitten route. avec les deux néophytes. On dépêcha fur le champ un coureur à son oncle pour lui donnet avis de cette évalion. rité de voir journellement décroître sa nation, & enfin sa propre famille, ce vieux capitaine chargea son fusil de trois balles, & courut après les fuyards qu'il

appoint and ans un a fe re traite niece post i pas, un fa prirent rine,

dans la & des mission avoit de son Ses instruction for fur ferveur compos Elle cor à la vie

les tro

Car

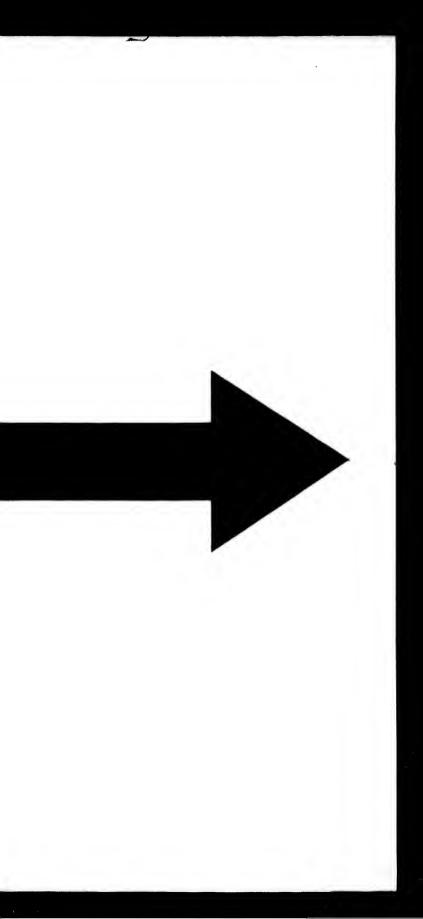
pagnes
Lun
it tenu
agniez,
ufruit
vintum
gnées à

gnées 1, al -33 ité ? que la vertu ir adopiée, & ion que nons de partirent des cafandirent ne manpeuplade alors abvorable en route, dépêcha n once; évalion. croître sa mille, ce de trois rds , qu'il apperçut d'assez loin. Les deux sauvages chrétiens, qui l'avoient apperçules premiers, & qui avoient caché Carherine dans un bois toussu, s'arrêterent avec un air tranquille & assuré, comme pour se remettre un peu des satigues de leur traite. Le capitaine surpris, & en que sorte consus de ne pas trouver iniece avec eux, leur tint quelques pos indissérens, puis retourna sur se pas, persuadé qu'il avoit cru légérement un saux bruit. Les deux néophytes reprirent ensuite leur route avec Catherine, & arriverent heureusement tous les trois à la mission du Saut.

Catherine y fut logée, comme l'étoient déjà sa sœur & son beau-frere, dans la cabane de l'une des anciennes & des plus dignes chrétiennes de la mission. Elle se nommoit Anastasie, & avoir charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on disposoit au baptême. Ses instructions, & plus encore ses exemples charmerent Catherine, dont la joie sur portée à son comble, par la ferveur générale de tous les sideles qui composoient cette chrétienté naissante. Elle comparoit leur conduire exemplaire à la vie licencieuse qu'elle avoit vu me

D iv





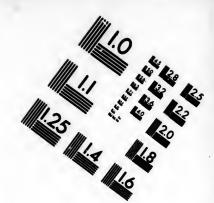


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (7:6) 872-4503

STATE OF THE PROPERTY OF THE P





ner à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine , & reconnoissoit avec ravissement, que tel qui peu auparavant ne respiroit que le sang & la fange, que le meurtre & l'impudicité, étoit un modele de la pudeur & de la douceur évangélique. Pénétrée de reconnoissance envers le Dien de bonté qui l'avoir conduite dans cette terre de bénédiction delle prit la résolution, invaziable à jamais, de se donner à lui fans réferve; & dès ce moment, elle montra cant de ferveur, que les misfionaires : lui permirent peu après de faire sa premiere communion. C'est une grace qui ne s'accordoit aux Iroquois transfuges , qu'après des années d'épreuves: mais on crut devoir paller, pour elle, fur les regles communes; & la fuite montra bien qu'on ne s'étoit pas reampé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieule néophyte, mais l'une de ces ames privilégiées que le ciel veut élever. dans la carriere même de la vie parfaire, au dessits de la classe ordinaire.

Ses propres vertus cependant formereut un nouvel obstacle au dessein qu'elle avoit de demeurer vierge. L'intérêt est

1

de

de

211

mi

he

8

bita

que

bon

se r

Elle

élog

nati

du p

veni

obvi

ne f

le fal

tende

dans

dence

sa su

étoit

y per

Voya

les heux for avec aupara-Se la fanpudicité. & de la de reconbonté qui de béném invaner à lui nent, elle les misaprès de C'est une Iroquois irtes d'éaller, pour nes; & la s'étoit pas dans cette implement une de ces eut élever, a vie parordinaire. ant formelein qu'elle intérêt est

un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes, même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y auroit point de jeune homme dans la mission du Saut, qui n'aspirat au bonheur d'épouser une fille le vertueuse, & qu'ayant à choise dans toute l'habitation, elle auroit pour mari quelque habile chasseur, qui porteroit l'abondance dans toute la famille elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier; & avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus fûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont guere moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendoit point à trouvet des tentations dans l'asyle même de la vertu : mais elle sut faire usage de toute la prudence évangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire étoit de premiere importance, & qu'elle y penseroit mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui seroit pas facile, au moins seule, de la déterminer,

la respectable Anastasse, qu'elles regardoient l'une & l'autre tomme leur meres
Ces dermeres instances ne réussirent pas
mieux que les premieres : Anastasse,
qui avoit trouvé jusque la dans Catherine une docilité sans réserve, sut si
étonnée de sa résistance, qu'elle lui en
sit des reproches amers, & la menaça
d'en porter ses plaintes au missionaire,

leur pasteur & leur oracle.

Catherine la prévint après avoir raconte au pere les combats qu'on lui avoit livres, & qu'on lui livroit encore journellement, elle lui declara qu'elle étoit résolue à n'avoir jamais d'autre époux que J. C. & le conjura de l'aider de rout son polivoir à consonner le sacrifice qu'elle méditoit depuis longtemps. Le missionaire, tout er louant sa resolution, ne parut pas ic le rendre à ses désirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya fur les raisons qui pouvoient la faire pencher vers le mariage. Ah! mon pere, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entiere à J. C. il ne m'est pas possible de me partaget entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peut, ce dang fe lui

je

CO

fer bor mo

tion rai past une piré

par naire cont quié dant

conf

docil terro prife éclai com iyer pat is regarin merei inent pas ia falle, is Cathei, fut fi le lui en menaça lionaire,

qu'on lui
lit encore
la qu'elle
lis d'autre
la de l'ai
l'informmet
puis l'ong
le l'ouant
l'ait

ouver fans
ifons qui
rs le maia-t-elle,
te à J. C.
me partapauvreté,
, ce dan-

ger ne me regarde point : il faut si peu de chole pour me nouvir, que mon travail y suffira toujours; & roujours je trouversi quelque haillon, pour me couvrir. Le missionaire la congedia ; en lui disant que la chose méritoit qu'elle y fit une attention serieuse; qu'elle se consultat bien elle-même, & qu'il lui donnoit trois jours pour y penfer devant Dieu. Elle acquiesca d'al bord a cette propolition; mais peu de momens après, elle revint & dir : Cen est fair, mon pere, il n'est plus quel tion de délibérer; non, jamais je n'au rai d'autre époux que J. C. Le lage pasteur ne s'opposa pas davantage une résolution si vraisemblablement inf pirce par le Saint-Esprir! Cathetine se confacra irrevocablement au Seigneur par le vœu de virginité, & le milloq naire lui promit de prendre sa désense contre tous ceux qui voudroient l'isp quieter à l'avenir. Anastalie vint cependant lui porter ses plaintes, contre l'in docilité prétendue de Catherine, Il l'in terrompit, en lui témoignant, sa suitprise de ce qu'une chrétienne, assez éclairée pour instruire les aurres, ne comprit pas mieux le prix de la vir-

ginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, & ne pensa plus déformais qu'à fortifier la nouvelle épouse de J. C. dans ses dispositions angéli-

ques.

La vierge Iroquoise, depuis sa consecration, sembla ne plus tenir à la serre, & dejà parrager le sort des esprits célestes. Elle ne trouvoit de plaior qu'au pied des autels, ou dans le saint calme de la solitude. Sa converfation ctoit presque uniquement dans le ciel. Celle des hommes ne lui étoit supportable, qu'autant qu'ils lui parloient de Dieu. Elle le voyoit, le fentoit, pour ainsi dice, & l'entretenoit par tout. Sa priere étoit continuelle. même au plus fort de son travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti. Mais la meilleure partie de ses nuits se pasfoir uniquement dans l'intimité de ses tendres communications avec le divin époux. Ses jeunes, aussi bien que ses. veilles, les austérités de toute espece redoublerent, à l'égal de sa piete.

Penetrée de la foi & de la recon-

noil l'ave fang en t alloi VOIE chau les g froid un jo des ti parfe couch & l'ei de fe de fon ne lui **Icrupu** effer, forte, temps attaque elle en lente,

loin cer paffat j

cha de ter l'én A ces comme e condus déépoule angéli-

fa conir à la des efde plai-dans le converent dans lui étoit lui par-, le sentretenoit rinuelle, ail, qui ti. Mais s le pafé de ses le divin que ses spece re-

a recon-

noissance la plus vive pour un Dieu qui l'avoit, & rachetée, & dotée de son sang, elle étoit ingénieuse à imaginet en toute rencontre des manieres nouvelles de crucifier sa chair. Quand elle alloit au bois pendant l'hiver, elle suivoit de loin ses compagnes, ôtoit sa chaussure, & marchoit nu-pieds dans les glaces & les neiges. La douleur du froid ne lui paroissant point assez forre, un jour elle s'appliqua sous les pieds des tisons ardens. Une autre fois, elle parsema d'épines la natte où elle couchoit, s'y roula trois nuits de fuire, & l'eût fait plus long-temps, si l'une de ses amies, frappée de l'altération de son visage & de son attitude gênée, ne lui eut atraché son fecret, & fait scrupule de sa ferveur indiscrete. En effet, sa complexion n'étoit pas assez forte, au moins pour soutenir longtemps de pareilles macérations. Elle fur attaquée d'une maladie violente; & si elle en releva, il lui en resta une sievre lente, qui la consuma peu a peu. Bien loin cependant que la langueur du corps passat jusqu'à l'ame; plus elle approcha de son terme, plus on vit éclaur l'éminence des vertus qu'elle avoit

pratiquées dans la plénitude de ses forces. Jamais il ne lui échappa un mot
de plainte, ni un signe même involontaire
d'imparience; quoique ses sousfrances,
durant ses deux derniers mois de sa vie
suit-tout, sussent les plus aigées, c'étoit alors qu'elle paroissoit plus contente;
se disant & s'estimant très-heureuse,
de vivre & de mourir sur la croix.

Elle se trouva aux prises avec la mort, dans le temps où les fauvages font leurgrande chaffe de provision, & que leurs femmes sont occupées depuis le marin jusqu'au soir aux travaux de la campagne. Les malades alors restent seuls pendant toute la journée, avec un plat de ble d'Inde, & un vase d'eau qu'on met le matin auprès de leur, natte. Ce sur dans cet abandon, que Catherine passa tout le temps de la derniere maladie; & sa joie s'accrut, autant que son mé-rite. Elle tourna sensiblement à la mort, au commencement de la semaine sainte. Après avoir reçu les derniers sacremens, avec une chaleur de sentimens qui ne se ressentoir en rien de son extrême foiblesse, elle entra le mercredi soir dans une douce agonie, où elle perdit l'u-

fage, moin bout, dernie fi ella vinge, ciel fa la, gras fourni) entiére par les à ceux coup fi voix di Dien pri pane of L elipalice unorayon fost de Dettid nités de avoyanı ur fa na tout le aucre : rend for

urité. M

étoir le

ouita, m

s fori hiot
intaite
ances,
fa vie
ind fes
c'éntente;
ireuse,

a mort,
ont leur
ue leurs
le marin
campaeuls peni plat de
u on met
Ce fut

ine passa

maladie;
fon méla mort,
ne fainté.
cremens,
ns qui ne
rième foifoir dans
erdit l'u-

fage de la parole, en confervant néanmoins que connoillance parfaite. Au bout, d'une domin houre, elle rendit le dernier foupir aussi tranquillement que si elle se für endormie. Elle n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis : mais le ciel faisant voir que, dans l'ordre de la grace & du mérite, elle avoit déjà fournitune longue carrière; son visage entierentent defigure phu apparavant par les effèts de la maladie furajoutés, à ceux de la pénicence, parur tout à coup fi change to fi ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dien infit retentir ces mots de toute part La Sainte est morte la Sainte estipassé oiel. Onceut dis qu'en ester un rayon de dangloire célefte réjaillifloit de lon front abilion inserio

Dettricançois, qui venoient des extrénités de la prairle de la Madeleine, avoyant si fraîche & si belle étendue ur sa natte, dans une cabane ouverte tout le monde, ils se dirent l'un à autre a Voilàmne joune personne, qui l' mend son somméil avec bien de la sourité. Mais quand ils eurent appris que étoir le corps de Catherine Tegaouita, morte le jour précédent; un sentiment religieux repoussa bien loin toute autre penfee l'ils le jetterent à les pieds ils fe recommanderent a fes prietes;" Se auffi-tot après ; ils commanderent une chaffe, en forme de cercueil, atin d'honorer fon corps , comme de faintes teliques. Le ciel ne tarda point à honoter lui-même cet ange terreftre. Entre les guerisons miraculeuses qui s'opérerent lans nombre d' son tombeau, il seroit difficile à l'incredulité même, de conrefter plauliblement la guerison particulière d'un grand-victire de Québec, & celle d'un commandant du fort de Frontenac, qui furent attellées par euxmêmes, & vétifiées dans les formes les plus rigourenfes & les plus authenriques. Et quel de plus croyables, pour pen qu'en air connoillance du premier établissement de l'évangite ; quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester, le pouvoir de la grace, fur le cœur des peuples même les plus barbares ! Si Dieu est admirable dans fes faints , c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois & les anthropophages qu'éclate far gloires actions

Catherine quoique très-distinguée

y as jusa prit de effei felle disci nies cérat tens. nes. des he ginati tiques chair. le fra çoient dans le remen meuro fle tras les bor glacée. pu la g jusques ment le

autres

lente,

n toute preds, rietes; tent the m d'ho ites teli-Honorer nere les pererent il feroit de conon parti-Québec, u fort de par euxformes les authenrible pour a premier equoi de erveilles si voir de la les même fradmiracipalement hi les Iroqu'éclate

-distinguée

entre les chrétiens de la mission du Saut, y avoit néanmoins quantité d'imitateurs, jusque dans ses plus haures vertus. L'esprit de penitence en particulier, la haine de sa chair & l'amour de la croix, si essentiel à l'évangile, y régnoient universellament. Les jeunes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monasteres les plus pénitens y étoient des observances communes. Les femmes ne se distingueient des homnies, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des prariques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusients d'entre elles, lorsque le froid étoit le plus piquant, s'enfoncoient, s'ensevelissoient, pour ainsi dire, dans les neiges. D'aurres presque entiérement nues, en des lieux écartés, demeuroient long-temps exposées au soufse tranchant d'un vent de nord, sor les bords d'un lac, ou d'une riviere glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeoient jusques au cou, & y récitoient lentement leur chapelet tout entier. Une entre autres s'y enfonça trois nuits consecuives; ce qui lui causa une fievre si violente, qu'elle en pensa mourir.

Pat-là aussi les missionaires surent informes de ces serveurs indiscretes, que toute leur autorité n'arrêta pas sans peine. Mais la providence avoit ses vues, jusque dans ces sorres d'excès : c'étoir par ces tourmens volontaires, que les faints néophytes du Saut, à la veille d'une persécution, se disposoient à braver pour la soi les plus asseux sup-

plices.

La guerre s'étoit rallumée entre la France & l'Anglererre. Les Iroquois, également jaloux an fond des progrès de ces deux couronnes, si pres de leun propres terres, penchoient en cette rencontre pour les Anglois, qu'ils craignoient, non pas sans raison, de voir ecrafes par la France. Dans les cinq cantons, ou peuplades principales, qui formoient la confédération Iroquoise, c'étoit un point de politique, aussi bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes groffieres, de maintenir l'equilibre entre ces deux puillans voifins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En esset, & ils le sentoient parfaitement, ils ne pouvoient que succomber sous celui des deux qui prendrose l'ascendant sur l'autre. Au

force cans cette foir train tout dres.

fuivis

- WIL प्रवह ते cando feu des b qui L dérob nilme ubles. ck su Mi-tina qui sa ment restoir ion fa haute .

avec le

furent inretes, que s fans peiles vues, es : c'étoit s, que les à la veille ient à brafreux sup-

e entre la Iroquois, les progrès ès de leun n cette renqu'ils craiin, de voir is les cinq ipales, qui Iroquoile, , aussi bien oire de ces enir Pequins voifins ue de leur c ils le senpouvoient es deux qui l'autre. Au

premier bruit de la guerre, ces tules barbares youlant requeillir toures leurs forces, inviterent leurs comparriotes de la colonie du Saur à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des perils pour leux foin malgregouses les promettes du contraire s le respierent invinciblement à touces les invitations & a tous les ofdres. Sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, & incontinent pour-

fuivis à couce outrance.

la la parci qui en surprir quelquesuns à la chasse des ramena garores aux cantons sourils furent brûles à petit feu. Oes genereux martyrs, au milieu des brafiers in préchoient J. G. 4 ceux qui les totissient, les exhortant à se dérober par la profession du christianisme, à des feux infiniment plus terables. Lienne d'un d'entre eux, fous les sisons & les fers ardens, s'oublioit hi-inemes pour ancourager fa femme qui squstroit le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restoit de forces : & à l'exemple de son saint parrons il pria Dieu à voix haute , pour ceux qui le courmentoient avec le plus d'acharnement. Sa priere

fut efficace : plusieurs de ces barbares, gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux , abandonnerent leurs dangered cantons, & le réfugierent 1 la million du Saut, pour y pratiquer en paix less loix de l'évangile.

l'évangile.

Un autre Etierme fat pris par une troupe de quatorze Iroqueis, & conduit au bourg d'Onnontagué, où les fauvages s'étoient raffembles en foule. Ainsi fut-il ménagé, pour ce nouveau mariyr, un théâtre digne de son hérois me. Au bruit de son approche, la multitude, altérée de son sang, alla au devant de fui. Ils étoient aintes de haches? de conteaux, de longs pieux, de malsues; & la fureur étincelloir dans deun yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement, & lai dit : Mon frere, m es mort; mais c'est toi qui t'es perdu, en nous quittant pour les chiens que ru nommes chretiens. Il est vizio répondit-il, que je suis chrétien; & il est encore vrai que je fais gloire de l'êrre Faites de moi tout ce qu'il vous plaira: outrages & tourmens, je souffrirai tout volonniers pour mon Dieu, qui a souffert infiniment plus pour mor. Il n'eut web le plus d'achardement. Sa priete

pas roces firen fes, en ur lui ai arricle lui di l'ofes. ne ; 8 il fit d difant gue, it rent. la tolent Prie e vean l tant il duigts puis le en vom il fe me veau le langlans

rent les

e front

paule;

voit m

ur.

arbares, ine bienabanitons, & w Saut. loix de int etter par une & con-, our les en foule nouveau on héroif la mullia ab dele haches? , de maldans deun neanmoins die: Mon toi qui t'es les chiens elt vtai en; & iles de l'ene ous plaira: frirai tout

ui a fouf-

i. Il n'eut

ile of day.

pas fini de parler, que ces bêtes féroces se précipiterent sur lui, & sui firent mille incisions aux bras, aux cuifles, à toutes les parties du corps, qui en un clin d'œil fut tout en lang. Ils lui arracherent les ongles, & plusieurs arricles des doigts. L'un de ces forcenés lui dit ensuite : Prie ton Dieu, fi tu Poses. Oui, je le prierai, répondit Etienne; & levant ses mains liées ensemble. il fit de son mieux le signe de la croix, disant les paroles accoutumées en lanque iroquois. Austi-tôt ils sur courérent la moitie des doigts qui lui refe roient, & lui crierent une seconde fois: Prie encore maintenant. Il sit de nois-veau le signe de la croix, & à l'instant ils lui couperent entierement les doigts jusqu'à la paume de la main puis le défierent encore de prier Dien, en vomillant mille blasphêmes. Comme il le mettoit on devoit de faire de nouveau le figne de la croix, avec les restes fanglans de ses mains, ils lui couperent les, poignets, & lui tailladerent e front , l'estomac , l'une de l'autre paule; c'est-à-dire toutes les chairs qu'il voit marquées du signe de notté saut.

On le conduifit ensuite à un grand feu, où l'ou avoit fait rougir phisieurs pierres. On lui mir ces pierres embra-fres entre les cuilles, qu'on pressa Fune contre lautre. Alors, on hi cria de chanter, à la façon de ces petiples bar-bares, chez qui les capills font gloire de braver les, plus horribles rodrinens, & le croient dédommagés de tout ce qu'ils peuvent souffeir, par la réputation de courage qu'ils laissent après seur mort. Euenne jugeant avec taifoh ces bravades contraires à l'humilité chrétienne an lieu, de ces chants d'offentation, il sectta quelques-unes des prietes con-venables aux approches de la mott. L'un des plus furieux pric un tilon atdent le lui enfonça dans la bouche; & sans le lauser respirer, on l'atracha au po-teau; Quand il se vit au milieu des sers rouges & des pieux etincellans; monreaut une fessnere bien supérieure aux fougues de l'orgueil de du désespoir il porta un régard tranquille sur tous les monftres acharnes contre hii, & leur tint ce discours: Repaillez-vous, mes freres, du plaisir que vous trou-vez me faire souffrir, sans craindre de commettre une injustice. Mes pe-

chés que vos j ne n tourn bonh Ces p leur r rouges appliq Le ma soupir. eût été forces c mon mon Ranima la derni me au S a more our la ouvel e rroces eaux de tendit réateur. Une fe aptême

s même

en ferve

93

chés méritent beaucoup que de peines, que vous ne m'en faites éprouver; & vos jeux , quelle qu'en soit la cruauté, ne me sauroient nuire. Plus, vous me tourmentez, plus vous augmentez le bonheur qui m'est réservé dans le ciel. Ces paroles ne servirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges, ou des tisons ardens, qu'ils appliquerent à chacun de ses membres. Le martyr endura tout, sans lâcher un soupir. Il éroit aussi tranquille, que sil eût été insentible. Lorsqu'il sentit les forces défaillir totalement, il demanda, un moment de treve : on le lui accorda. Ranimant alors toute sa ferveur, il sit la dernière oraison, secommanda son me au Sauveur, & le pria de pardonner: a more à ceux qui n'épargnoient rien. pour la lui rendre méritoire. Après un ouvel emportement de ses meurtriers, moces, & des trairs encora tout noueaux de son incompréhensible patience, rendit paisiblement son esprit à fon réateur

Une femme, nommée Françoife au aptême, montra la même force dans, se mêmes supplices. Son mari, chréen fervent aussi bien qu'elle, pêchoir

fur tous
hui, &
lez-vous,
yous trous
s cramdre
Mes pe-

grand

hifieurs

embra-

fa Pune

cria de

les bar-

t gloire

mens, &c

ce qu'ils

ation de

ar mort.

s-brava-

étienne,

ntation,

etes con-

otts L'un

ardent,

, & fans

la au po-

u des fers

ns mon-

rieure aux

à trois lieues du Saut , où elle étoir restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voilinage. Francoife monta fur le champ dans un canot, pour l'aller rechercher. Elle Mriva heureusement à lui ; oc tous deux reviment de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en surete, ils comberent entre les mains des coureurs. On coupa fur le champ la cère au mari , & la femme , qu'on le promettoit apparemment de pervertir fans peine quand elle ferolt feule; fut emmence caprive. On la jugeoit mal, & on le reconnut bienton A peine arrivée à Ondontagué, où on la fir monter sur un échassaud qui étoit au milieu de li bourgade, elle profesta courageulement la foi chrécienne, en présence de la famille, ainsi que de la nation. Elle ajouta qu'elle s'estimoir heureuse de mourir par la main de les compatriotes, à l'exemple de Jésus crucisie par ceux de la nation qu'il avoit le plus cheris. Un de ses proches, qui étoit présent, avoit antrefois entrepris le voyage du Saut Jeu. Ce : afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en tieres, sa avoir pu tirer que cette réponse : J'el- le moindr time infiniment plus ma religion que qui étolt a. 191

ma p rien un li ril. C timen ciné, monte fur l'é qu'elle la poit difant res à ta remerci Je pouv vous m dez une

Elle mits de où elle 1 effrénée. cherent a rante ford les parties més, & Tome

vie.

le étoit

e d'une

ilinage.

dans un

EHE MI-

us deux d'ighart

en fure-

rins des

iamp la

qu'on le

pervertir

ule v fut

ofe mal,

peine ar-

r monter nilieu de

irageule-

éfence de

ion. Elle

reuse de

atriotes,

par cenx

heris. Un

ent, avoit

ma patrie, & que ma propre vie; pour rien au monde, je ne retournerai dans un lieu, où mon salut seroit en péril. Ce refus lui avoit causé un ressentiment, que le temps n'avoit qu'enraciné, & que la presence de l'objet sit monter à son comble. Furieux, il saute sur l'échaffaud, lui arrache un crucifix qu'elle portoit au cou, & lui fair surla poirrine une incision cruciale, en lui disant : Tiens, voilà ce que en préseres à ta patrie & à ta famille. Je vous remercie, mon frere, lui dit Françoise. Je pouvois perdre la croix, qu'en effet vous me ravissez; mais vous m'en rendez une, que je ne perdrai qu'avec la

Elle fut ensuite promenée, trois nuits de suire, par toutes les cabanes, où elle servit de jouer à une jeunesse effrénée. Le quarrieme jour, ils l'attacherent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenes lui appliquerent sur toutes les parties du corps des risons enflanmés, & des canons de fusil rougis au du Saut Jeu. Ce tourment dura des heures enle. Il n'en tieres, sans que cette héroine jettât le moindre cri. Le sieur de S. Michel, gion que qui étoit alors captif à Onnontagué, Tome XXIII.

d'où il eut le bonheur de s'échapper, au moment qu'il alloit être brûle luimême, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avoit pu voir sans fromir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernerent au couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enleverent la chevelure, & mirent en place de la cendre chaude; après quoi la tirant, la traînant, & la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, & des nuces de pierres qu'ils faisoient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux, dès qu'il lui fut libre, & offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment, sous un déluge de cailloux.

Une autre femme, appellée Marguerite, mourut gaîment dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizieme année, où elle avoit reçu le bapième, elle avoit été un exemple de toutes les vertus chrétiennes, & d'une vivacité de foi singuliere. Elle regardoit le martyre, comme une faveur insigne; &

c'éto de 1 fréqu lace pouil se jet victin mem! corps, Un F cette h un mi for l'he tendri paroles il n'y a de vie jamais b veur ! c préhend Quelle d i'ai enco avec bon ricorde, qui en n Priez-le blement, outes ses

oir à feu

oper. luionfavoit roces emps ii cerfelon chevecendre a traîils la pouvans qu'ils nsible à ès qu'il les derle perdit éluge de

ée Mardans les
de vingtne année,
ne , elle
toutes les
e vivacité
it le marligne ; &

c'étoit-là, depuis son baptême, l'objet de ses yœux les plus ardens, & de ses fréquentes prieres. Livrée à la populace fauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; & tous se jettant pêle mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiqueterent chaque membre à coups de couteaux: tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un François, qui a été spectateur de cette horrible scene, regardoit comme un miracle, qu'elle n'eût pas expiré fur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles: Vous déplorez mon sort, & il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais bé:: i, pour une si grande faveur! cessez de me plaindre : je n'appréhende, ni la mort, ni les tourmens. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, & selon sa grande miséricorde, en effaçant par-la mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, & qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. Comme on la brûoit à feux lents, elle sentit à la fin

une sois extrême, & demanda un peu d'eau. Mais aussi tôt après; Mon Sauveur, dir-elle, eur sois en mourant pour moi: n'est il pas juste que je supporte la même peine? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriveroit encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmenterent, depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observerent toutes leurs barbares pratiques, lui arracherent la chevelure, lui couvrirent le crâne fanglant de cendre chaude, la détacherent du poteau, & lui ordonnerent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargerent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompit sa priere. L'un d'entre eux enfin prit un grand coureau, & le lui enfonça dans le ventre: mais le couleau se rompit, au grand éconnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avoit été attachée, & lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respiroit encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, & y jetterent son corps, qui fut entiétement consumé.

· qui: jeun bûch noce trois fes n l'appe de ve ge ne aussi a veiller mes, en avo & qu' peur q dans l'i Il prit cité à 1 fant: pa pirouet lui fraca coup d'a vue de qui en ol constance ceux qui

grand no

cabanes.

Sauirant Suppria oire, it enrmen-I cous barla cheanglant rent du courir. , se mit échargea priere. n grand e ventre: au grand Un autre dit été atoup morrespiroit un gros on corps,

peu

Elle avoit un enfant de deux ans qui avoit été pris avec elle : son extrême jeunesse ne put lui fauver la vie. Le bûcher étant tout en feu, le petit innocent, près d'y être jetté, appella par trois fois sa mere déjà morte, & tendit ses mains vers le ciel où il sembloit l'appercevoir, comme pour la presser de venir à lui. Toute la férocité sauvage ne put tenir contre un spectacle aussi attendrissant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut soustrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mere en avoit demandé la grace pour lui, & qu'il lui fût réuni au plutôt, de peur qu'en lui survivant il ne sût élevé dans l'idolâtrie, ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui faisit l'enfant par un pied, & après l'avoir fait pirouetter quelques instans par les airs, lui fracassa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres chrétiens Iroquois, à la vue de plutieurs témoins irréprochables qui en ont déposé, marquerent la même constance à confesser J. C. sans compter ceux qui furent immolés, en bien plus grand nombre, dans l'obscurité de leurs cabanes, & qui n'eurent, outre leurs E iii

bourreaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels sont les fruits du salut, que la semence évangélique a produit dans la terre sauvage, de toute la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grace de J. C. qui les faisoit éclore! Quelle force visiblement sur-humaine, en des sauvages à peine chrétiens, & qui avant d'être chrétiens, différoient à peine des brutes! Dans leurs pasteurs même, & jusque dans les jours calmes cu ils n'avoient à vaincre que les dégoûts & les répugnances naturelles, quelle autre vertui que celle d'en haut put les élever à ce point au dessus de la nature? Un missionaire arrivé nouvellement d'Europe, où il avoit passé son premier âge dans le sein du goût & de l'urbanité, étoit souvent transplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation sociale, parmi des sauvages à qui la grace du baptême n'avoit pas ôté la rudesse & la grossièreté qu'ils tenoient du naturel, oded'une longue Jett. Edif. habitude. La maniere seule de prendre com. VI. P. leur réfection faiscit bondir le cœur an Européen qui commençoit à mangeravec eux. Ils remplissent de viande &

d'eau quelq ils re qu'éch ccorce & d'a part', la fale nacier. fe borr n'est pa gibier pêche, Il est de rivée da pour no ainsi éc tranché les eût d petits ca d'une m le courag il marqu & ne pe L'humeu que sa n pable de pas de lu

mange po

103

pour ne la ns la grate. J.C. e viauvaavant ne des ême, cù ils ûts & e autre élever re? Un d'Eupremier l'urbaà trois e habivages à pas ôté qu'ils e longue prendre le cœut t à man-

viande &

d'eau une grande chaudiere, & après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande, moins cuite qu'échaudée, & la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats & d'affiertes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette; avec la fale gloutonnerie d'un animal carnacier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, & au poisson de toute espece. Il est des missionaires, qui, à leur arrivée dans ces peuplades, ne trouverent pour nourriture, que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eut retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entalles & refrognés d'une maniere hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, & ne peut guere se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naiveré naturelle, le rend incapable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pourquoi il ne mange point. En vain se retrancheroit-il

fur sa répugnance. En quoi, Robenoire, c'est le nom qu'ils donnent aux
Jésintes, & ils y attachent l'idée d'une
vertu capable de tout; & quoi, Robenoire, lui diroient-ils, & ils l'ont dit
quelquesois, tu déliberes pour vaincre
ton goût! Cela est-il donc si dissicile à
un patriarche, qui fait parsaitement la
priere? c'est-à-dire, qui observe en
persection les maximes de l'évangise.
Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons
pas. Alors, il n'y a plus à balancer,
& toutes les excuses tourneroient en
scandales.

Bid. p. 222.

A cette abondance dégoûtante, succede souvent une disette extrême, parmi des peuples errans sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain. Après une course de longue haleine, où le pasteur & les ouailles avoient pensé périr de faim, de froid & de fatigue, ces bons sauvages, de rétour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur missionaire, qui étoit le pere Râle, pour le retnettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistoit le repas, qui dans les circonstances étoit pour eux un riche festiu. Ils

lui se bouilli service de la rôris, Ensin, lieu de même seu, a même Cepend la spler pere, l que tu r bien just

ment, pour l'e apostolice seur de exemple & qui tranous ant anni que supérieur des capit

nous en

lui servirent, en premier lieu, une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service, ils lui donnèrent une galette de la même farine, avec des glands rôtis, & un petit morceau d'ours. Enfin, le troisieme service, qui tenoit lieu de desser, consistoit en un épi du même blé, grillé ou séché devant le feu, avec une poignée de grains de même espece, cuits sous la cendre. Cependant le missionaire se récriant sur la splendeur de ce festin; Ah! notre pere, lui dirent-ils, il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout : il étoit bien juste de te régaler. Que ne sommesnous en état de recommencer bientôt!

Il y avoit sans doute un autre ali- Bid. p. 190. ment, & souvent de vraies délices, pour l'esprit qui animoit ces hommes. apostoliques. Leur charité & leur désintéressement faisoient quelquesois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites, & qui trouve ici naturellement place. nous anticiperons de quelques années, ami que nous l'avons fait dans l'article supérieur, sur le cours des temps. Un des capitaines les plus renommés dans

obeaux l'une obent dit incre cile à ent la ve en ingile. is au-

voyons

ancer,

ent en

e, fuc-, parmi ui d'ailque de ès une pasteur périr de es bons ade, en ionaire,

e remet

in quoi

circonf-

estin. Ils

la nation chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglois, dont les colonies ne sont pas éloignées de cette mission; des Amalingans idolâtres qui s'établissoient dans le voisinage de ces néophytes, & qui vouloient vivre en paix avec eux, leur envoyerent des députés, pour prendre part à leur deuil. Le pere Râle, instiruteur à jamais mémorable de cette fervente mission, saist l'occasion qui se présentoir, pour jetter dans le cœur des Amalingans les premieres semences de l'évangile. Déjà les ministres de la religion Anglicane avoient tenté de la faire embrasser, à ces pauvres sauvages: mais avec toute leur ignorance, que le ciel éclaira sans doute, ils ne reçurent la propolition qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le missionaire catholique. Après la premiere ouverture, faite avec une éloquence & une onction tout apostolique, ils s'entretinrent quelques momens entre eux; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponse: Mon pere, je suis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur,

comments of the comments of th

cœur.

ne ma

Au

ponfe: kis pl cherch pour e paroles pénétré pere qu & de cessé d vons or nons av vées fi en peut vainc q bonheud ce qu'il lons ado qu'ils n

comme la rosée du marin : mais ce cœur n'est pas encore ouvert; & je ne puis te faire connoître à présent ce qu'il renferme, ni de quel côté il se tournera. Il faut que j'attende les capitaines & les sages de notre nation, qui sont absens jusqu'à l'automne prochaine. C'est alors que je t'ouvrirai mon cœur.

ikis,

dont

es de

lâtres ge de

vivre nt des

leur à ja-

e mif-

entoit, malin-

l'évan-

eligion

re em-

s: mais

le ciel rent la

nce qui

autrefit le

la prene élo-

postoli-

es mo-

eur, au

éponse:

htendre.

cœur,

Au terme donné, le missionaire ne manqua point de demander la réponse: Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence, qui alloit chercher du blé chez les Amalingans, pour ensemencer ses terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta: Nous fommes pénétrés de reconnoissance, pour un pere qui s'occupe de nous fans cesse; & de notre côté, nous n'avons pas cessé de penser à lui. Nous ne pouvons oublier ses paroles, tandis que nous avons un cœur. Elles y sont gravées si profondément, que rien ne les en peut effacer. Notre pere nous convainc qu'il nous aime; il veut notre bonheur, & nous voulons faire tout ce qu'il souhaire de nous. Nous voulons adorer le grand Génie, c'est ainsi qu'ils nomment le vrai Dieu; nous

E vi

agréons la priere qu'il nous propose, & nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déjà nous serions allés trouver notre pere dans son village, s'il y avoit des vivres suffisans, pour y subsister tandis qu'il nous instruiroit. Mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre pere, & que nous ne puissons pas y aller prendre ses leçons. Si notre pere pouvoit venir passer quelque temps chez nous; il n'auroit pas saim, & il nous instruiroir.

Comme la disette, qui affligeoit en effer les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du mais; le missionaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étoient à observer les chemins par où il arriveroit : ils l'apperçurent à une lieue de distance; & aussi-tôtils commencerent à le saluer, par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérerent de moment en moment, jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré de leurs dispositions par cet accueil, il sit sur le champ planter une croix. Quelques

fauva const pelle écoro leurs autel. naire qu'elle rent a contin les pre chapel midi, dant le dans le truction fuffisan pour la miers o cevoir, & cinq tion , femmes deux tr cune, r grace. baptisés

demain.

pose, l'emtroutrous, s'il
our y
miroit.
ment,
cabane
issions
i notre
temps
, & il

zeoit en oligés à de leur à vivre missioe rendit ans. Ils s par où t à une ommenharge de erent de ce qu'il de leurs il fit sur Quelques sauvages chrétiens qui l'accompagnoient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches & de grandes écorces, en la maniere que se font leurs cabanes, & ils y dresserent un autel. Pendant ce travail, le missiomire parcourut les cabanes, pour inviter les prosélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencerent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenoient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la messe, à midi, & le soir après la priere. Pendant le reste de la journée, le pere alloit dans les cabanes, faire encore des instructions particulieres. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solennité du baptême. Les premiers qui se présenterent pour le recevoir, furent le capitaine, l'orateur, & cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes & deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grace. Enfin, tous les autres furent baptisés, tant ce jour-là, que le lendemain.

Quand le pasteur fut obligé de retourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solennellement assemblés, lui exprima leurs sentimens en ces termes: Notre pere, les paroles nous manquent, pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur, depuis notre baptême. Tout ce qui nous faifoit peine, a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient; & nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie, tout le temps que nous respirerons. Le missionaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortoit avec onction & avec beaucoup de tendresse, non seulement à persévérer dans la foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfans de Dieu, dont ils avoient été revêtus par le baptême.

Les colonies Angloises ne voyoient pas sans jalousie, des conquêtes spirituelles, qui affermissoient dans leur voisinage la domination Françoise. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposés aux Abnakis, aussi bien

qu'aux dans le les en France de Bost confire eut épui dre, les feil ent vança, Tu me point se tu les a François lui & m occupons feux : il entres da frere le ie t'obset couché si une hach veut faire fur ma n S'il tire de fraper faisis la l'Anglois.

fraper mo

qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, on du moins pour les engager à l'indifférence entre la France & l'Angleterre. Le gouverneur 1611, p. 2040 de Boston eut avec eux, sur ce sujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuisé toute sa finesse pour les surprendie, les principaux sauvages tinrent conseil entre eux; puis leur orateur s'avança, & fit cette réponse en leur nom: Tu me dis, capitaine Anglois, de ne point secourir les François, en cas que tu les attaques. Mais ignores-tu que le François est mon frere? Nous avons; grand lui & moi, une même priere; & nous respioccupons une même cabane, à deux pondit feux: il en a un, & moi l'autre. Si tu les exentres dans la cabane, du côté où mon aucoup frere le François est assis à son feu, perséje t'observe de l'autre seu, où je suis jamais couché sur ma natte. Et si je te vois la quaune hache, j'aurai cette pensée: Que avoient veut faire l'Anglois? je me leve alors sur ma natte, pour le mieux observer. S'il tire sa hache, & qu'il fasse mine de fraper mon frere le François; je saiss la mienne, & je cours fraper

l'Anglois. Est-ce que je pourrois voir

fraper mon frere dans notre cabane,

oyoient tes spins leut oise. Il n'aient li bien

e re-

fo-

pré-

olen-

leurs

pere,

ur te

nous

depuis

is fai-

ourage

e force

mmes

& demeurer lâchement sur ma natte? Ainsi donc je te réponds, capitaine Anglois: Ne fais rien à mon frere, & je ne te ferai rien; demeute en paix sur ra natte, & je demeurerai tranquille

sur la mienne.

1 6 2

Les Anglois bien convaincus que c'étoit le lien de la religion qui attachoit si fortement ces braves sauvages aux François, employerent toutes fortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce picge, couvert d'un grand avantage temporel, étoit naturellement inévitable pour des hommes qui n'avoient guere de la nature humaine que la partie animale. Mais le Seigneur se plait sur-tout à faire éclater la vertu de sa grace, & la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, & les plus abandonnées en apparence. Bid. p. 21c. Voici comment ces catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier prédicant qui fut envoyé pour les séduire : Tes propositions m'étonnent; & j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici, longtemps avant que j'eusse vu les François. Ni toi, ni personne des tiens ne

m'ont grand peaux quoi i ont re ne pou ie leur leur g Mais v chemin dans ur feignoi entré, joindre. & il ne garder. parler di tuné où cachot b mis, & moyen l'autre. restai los tendre. j'embrafi baptême de mon

mille, a

porte en

itaine re, & n paix

s que i attauvages s fortes dans la grand llement ui n'aine que gneur se vertu de ême de les plus r ainsi, parence. auvages, répondifur enpolitions nfiance à i, long-

es Fran-

tiens ne

m'ont alors parlé de la priere, ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor & d'orignac : c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement; je ne pouvois leur en fournir assez. Quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami; & c'étoit-là tout. Mais un jour que j'avois perdu mon chemin, je tombai près de Quebec, dans un village où les Robes-noires enseignoient la priere. A peine y fus-je entré, qu'une Robe noire vint me joindre. J'étois chargé de pelleteries, & il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, & de la priere, qui est le seul moyen d'éviter l'un & de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, & je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirens; j'embrassai la priere, & je reçus le baptême. Je retournai ensuite faire part de mon honheur, aux gens de ma famille, & à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robenoire, & l'on se prépare au baptême. C'est ainsi qu'en a usé avec moi le François. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avois de même parlé de la priere; comme alors j'ignorois si ta priere étoit bonne ou mauvaise, peut-être aurois je eu le malheur de prier comme toi. Mais je te dis à présent: La priere que je tiens du François est bonne, la tienne est mauvaise; & je tiendrai ferme, jusqu'à ce que la terre brûle au fond des sleuves, &

que tout se dissipe en fumée. Sous la même domination, cependant, qui portoit des lumieres si merveilleuses dans les réduits sauvages du Canada, la timide piété, au sein de la métropole, au foyer d'on jaillissoient des rayons si purs, la tendre piété ent toures les alarmes que peut causer la perspective d'un schisme prochain. Et qui dira qu'elle en ent été quitte pour la peur, sous un prince qui n'eût pas eu toute la fagesse & la religion de Louis le Grand? Ce danger provint du différend qui s'éleva entre la cour de Rome & celle de France, au sujet de la régale, c'est-à-dire de l'usage immémorial or sont les Rois très - chré-

tiens, ecclésiass siège à ordinaire venus du 1673, d'étendre du royau en étoier édit rega vinces . v rénées, pour lors s'y oppo lement : 1675 un foumiren ferment contraire tenant sei ordres di leurs chap tes; & ils fentence d que exila pitre d'Al à cause d pour sa

que cette

prême.
moi le
nt que
ne parlé
gnorois
uvaise,
neur de
s à préu Frannuvaise;
ce que
ves, &

cepens si mercages du
ein de la
llissoient
piéré eut
auser la
hain. Et
itte pour
'eût pas
igion de
provint
la cour
au sujet

l'usage

ès - chré-

tiens, tant de conférer les bénéfices ecclésiastiques, durant la vacance du siège à qui en appartient la collation ordinaire, que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le Monarque avoit ordonné d'étendre cet usage à tous les dioceses du royaume, à la réserve de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Cet édit regardoit principalement les provinces voisines des Alpes & des Pyrénées, où la régale n'avoit pas lieu pour lors. Les évêques de ces contrées s'y opposerent, d'abord assez généralement: mais le Roi ayant donné en 1675 un second édit, la plupart s'y soumirent, & firent enrégistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alet au contraire, & celui de Pamiers son tenant servile, se roidirent contre les ordres du Prince, jusqu'à défendre à leurs chapitres de recevoir les régaliftes; & ils prononcerent contre ceux-ci la fentence d'excommunication.Le Monarque exila les principaux officiers du chapitre d'Alct; & il en épargna l'évêque, . à cause de son grand âge. Ce prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec

la chaleur qu'y mit enfin la cout, soit excitée, soit secondée par le clergé en corps, pendant la fameuse & longue assemblée de mil six cent quatre-vingt-

un & quatre-vingt-deux.

L'évêque de Pamiers ne vécut plus longtemps, que pour prolonger des troubles, qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son chapitre à deux sujets pourvus en régale, & de publier un mandement contre eux. L'archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'évêque interjetta un appel en cour de Rome; persuadé qu'il y trouveroit de l'appui, au moyen des protecteurs qu'y avoient les partisans de la nouvelle doctrine, & qui avoient furpris la confiance d'Innocent XI. Encouragé par-là, & de jour en jour plus hardi, il excommunia un troisieme chanoine, que le Roi venoit de nommer pour la cathédrale de Pamiers. En vain le conseil donna, dans ces entrefaites, un arrêt itératif, pour obliger le prélat opposant, par la saitie de son temporel, à faire enrégistrer sous deux mois au plus tard son serment de fidél.té. Il comptoit su

d'autres noissoit nes alim que sa 1 quatrien jesté avo qu'un ar joignoit d un excon noines de excommu demande térêt avoi & le cha timens qu duite. Ce des reven chanoines n'avoient le prélat terribles c main sur avoit rega assurée ; le parlem l'évêque à voir casser d'obeir, il gale, por

, soit rgé en longue -vingt-

is longoubles, vie. Son l'entrée pourvus n'unaneque de nétroponinance, a cour de veroir de peurs qu'y

elle docla coné par-là, il excom-, que le cathédrail donna, itératif, ant, par

ant, pat faire enplus tard aptoit su

d'autres fonds que ceux qu'on lui connoissoit, & ces ressources clandestines alimenterent autant son opiniatreté que sa maison. Enfin, il rejetta un quatrieme ecclésiastique, à qui Sa Majesté avoit donné une prébende, & qu'un arrêt exprès du conseil lui enjoignoit de recevoir : il le traita comme un excommunié, & défendit à ses chanoines de l'admettre, sous peine d'etre excommuniés eux-mêmes. Une simple demande eût suffi : l'intrigue & l'intérêt avoient enfin mis entre l'évêque & le chapitre, une conformité de sentimens qui garantissoit celle de la conduite. Cependant, pour obvier à la saisse des revenus, moins indifférente aux chanoines qu'à l'évêque, parce qu'ils n'avoient pas les mêmes supplémens, le prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteroient la main sur ces biens d'église. Ce qu'il avoir regardé comme une sauve-garde assurée, fut qualifié d'attentat par le parlement du ressort, qui assigna l'évêque à comparoître au palais, pour y voir casser son ordonnance: mais loin d'obéir, il publia un traité de la régale, pour montrer l'injustice, tant du Roi, que de ses officiers; & de reches, il déclara séparés de la communion des sideles, tous ceux qui, à titre de régalistes, avoient obtenu, ou obtiendroient à l'avenir pour eux, ou pour autrui, quelque bénésice dans son diocese. Heureusement, si ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entresaites; sans toutesois déconcerter

l'obstination de ses partisans.

Quelques religieux qui se prétendoient chanoines, en vertu des provisions qu'il leur avoit données par déélurent des grands-vicaires, sans appeller aucun des chanoines pourvus en régale. Sur quoi le procureur général de Toulouse appella comme d'abus, & le parlement ordonna que le chapitre entier s'affembleroir, pour nommer d'autres grands-vicaires sous trois jours; faute de quoi, le métropolitain, pourvoiroit. Les régalistes avoient grand besoin d'être soutenus. Comme ils entroient dans l'église, le pere d'Aubarede, l'un des grands vicaires nommés par les chanoines de la faction, somma les autres de se retirer : sur le refus qu'ils en firent, il monta menaçant en chaire, les déclara séparés

de l'E aulli-rô confuti tranche un tel province troupes L'exil q ne mit Cerle., bale, fit fentences litain, e le promo més en c lement; s'alla cac retenue à me. En u loin, que minel con comme p & crimine traîné par qui fut ex

La par effaire, fu lans l'Egl endit si or se de comui, à u, ou x, ou ns fon or peut ns ces ncerter

prétenprovipar décaires, es pourocureur comme a que le ur nombus trois olitainy nt grand ine ils re d'Aues nomfaction, r : fur le nta mea séparés

de l'Eglise, & livrés à saran. Tout sut aulli-tôt en rumeur, en tumulte, en confusion dans le lieu saint; & pour trancher court, le désordre en vint 1 un tel point, que l'intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes, pour réprimer la sédition. L'exil que subit le pere d'Aubarede, ne mit pas fin an scandale. Le pere Cerle, qui lui fur substitué par la cabale, fit encore pis. Il cassa toutes les fentences qu'avoir rendues le métropolitain, excommunia le grand vicaire & le promoteur que ce prélat avoit nommés en conséquence de l'arrêt du parlement; & du fond des ténebres où il s'alla cacher, il insulta sans aucune retenue à toutes les puissances du royaume. En un mot, son audace alla si loin, que le parlement procéda au criminel contre lui, & le condamna, comme perturbateur du repos public & criminel de leze-majesté, à être traîné par les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette essaire, sur ce qui alluma l'incendie dans l'Eglise de France; & ce qui le endit si opiniarre, ce surent les bress

qui lui servoient sans cesse d'aliment. Ce Pontife en adressa trois au Monarque, deux à l'archevêque de Toulouse, autant à l'évêque de Pamiers; & après la mort de l'évêque, tros encore au chapitre de cette cathédrale, & aux grands - vicaires qu'avoit nommés la faction. Dans les uns, il parloit de l'extension de la régale, comme d'un attentat qui tendoit à renverser la religion de fond en comble; & il se déclaroit prêt à tout risquer, plutôt que de tolérer un désordre si fimeste. Dans les autres, il animoir l'évêque & le chapitre de Pamiers, & applaudissoit à tous leurs procédés. Quant au metropolitain, Innocent annulloit toutes ses ordonnances, celles même qu'il n'avoir pas encore faites, mais qu'il pourroit faire; avec excommunication in jeure, qu'on encourroit sans autre déclaration par le seul fait, contre quiconque sontiendroit ce prélat, ou les grands-vicaires qu'il avoit nommés pour Pamiers. La rigueur du Pontise étoit manifestement outrée. Il désendoit s'agissoit tout au plus d'une innovation, utre, & qui se touchoit qu'à un point arbitraité n'étoit élu de discipline, & qui étoit analogue excomm aus

aux di quité, présent fondate du mo plapare tecteurs exceptio à nomin de leurs. la posses dans pro

royaume

Le bre au fameu Pamiers, avoir tra to is ceu: dans les défune, il n modifi ou se pour pris, ou p listes, &

Tome

aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos Rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plupart des Eglises de leurs Etars, protecteurs & défenseurs de toures sans exception, pouvoient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avoient d'ailleurs la possession immémoriale pour eux, dans presque toutes les provinces du

royaume.

ment.

Mo-

Tou-

niers;

tro's

drale,

nom-

il par-

comme

nverfer

& il

plutôt fineste.

évêque

applau. Quant

nnulloit

es même

s mais

commu-

icourroit

feul fait.

t ce pre-

il avoit

gueur du

outrée. Il

novation

Le bref du 20 janvier 1681, adressé au fameux pere Cerle & au chapure de Pamiers, fut le plus viclent. Après avoir traité d'enfans de perdition, to is ceux qui n'avoient pas donné dans les ilées audacieuses de l'évêque défunt, il carfoit sans nulle exception. ni modification, ce qui s'étoit fait, on se pourroit faire par ceux qui avoient pris, ou prendroient le titre de grandsvicaires sur la nomination des régalistes, & du métropolitain même. Il défendoir à quiconque de prendre ce utre, & d'en faire les fonctions s'il arbitraite n'étoit élu par le chapitre, sous peine analogue d'excommunication, de privation de Tome XXIII. aux

fes bénéfices, d'incapacité d'en posséder jamais aucun; & à rous les sideles, de leur obéir, ainsi que de leur donner aide, ou conseil. Bien plus, il invalidoit toutes les confessions saites aux prêtres approuvés par ces grands-vicaires, & tous les mariages contractés

sur leur permission.

Ce bref n'eut pas plutôt paru à Paris, qu'à la requêre du procureur général, la suppression en fut ordonnée par arrêt du parlement. Comme il étoit supposé dans la requête, que le bref pouvoir avoir été fabrique par des esprits malfaisans & brouillons; le Pape rejettant lui-même les ménagemens qu'on avoit pour lui, & ne voulant pas laisser l'ombre de l'incertitude fur l'authenticité de son bref, ordonna au général des Jésuites d'en adresser des copies en France aux supérieurs provinciaux de sa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris & de Toulouse, & d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable Procédé qui tendoit à mettre les sujes aux prises avec le Souverain, & qui

lai rei pecte, Paris : a vre, opéré, du pren noir pas corromp toit un Rome fi austi sag ration f par une crivit au Durant la grand ne thefe ue le dro ondé, mai iliques a n'il ne p es canons of fon po dimpose yaume; ieu leur ju ec la pre n, que les

au dess

osséleles, onner nvalis aux ids-viuractés

paru à ocureur rdonnée il étoit le bref par des ons; le ménagene voucertitude ordonna adresser supérieurs! , avec un rendre ce s de Paris

lui rendit fen effet lour fidelice fufpecte, jusqu'à ce que le parlement de Paris ayant approfondi cette manœuvre, & reconnu qu'elle n'avoir rien opéré, dit à ces religieux, par l'organe du premier prefident; qu'on ne surprenoir pas plus leur prudence qu'on ne corrompoir leur stidélité; & que c'éroit un bonheur que les dépêches de Rome fussent tombées entre des mains aussi sages que les leurs. Leur justifiration fut portée jusqu'à l'évidence, par une lettre de réproches qu'on leuf crivit au nom du Pape al Al , cos l' à

Durant cette fermentation, un Carme lu grand couvent de Paris soutint dans ne these publique, non pas seulement ue le droit de régale étoit solidement ondé, mais qu'il y avoit des loix eccléastiques auxquelles le Pape étoit soumis; u'il ne peut pas toujours dispenser es canons; qu'il n'est point du tout n son pouvoir de déposer les Rois, d'imposer des tributs au clergé de leur ger leurs yaume; que les évêques tiennent de véritable leu leur jurisdiction; qu'on peut croire, les sujets et la premiere école du monde chré-n, & qui en, que les papes ne sont, ni infaillibles, au dessus des conciles. En toute

autre circonstance, on eut peu fait d'attention à cet exercice monastique: mais dans la disposition où se trouvoient les esprits, ce fut une affaire de premier ordre, aux yeux de l'une & l'autre pufflance. Le Pape fit ordonner au prieur des Carmes de signifier à fon religieux, que Sa Sainteté l'avoit interdit. Le Roi, de son côté, fit défense d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la signification n'empêcha point le religieur d'aller aussi-tôt après prêcher le carême à Lyon. La station n'étoit pas finie, que le Pontife adressa au prieur & au conseil du grand couvent un décret nouveau, qui déclaroit ce religieux déchu de tous les priviléges accordés aux réguliers par le S. Siege, incapable de toutes fonctions ecclésias tiques, privé de voix active & passive dans les élections, avec peine d'er communication & de déposition contre les supérieurs, s'ils souffroient qu'i riennale: contrevint à ce jugement. Le décre voit obte fur lu en plein chapitre, & enregisse dans les formes ordinaires : mais tant venue communauté, & le prieur sur tout en que de G

biento duite parien gieux. compa qui lui lient; nété .. p défense châtime Une

ni a lati prérogati pas moin nocent X fondé en toine de Congréga e Bienhe les statuts eligienses parmi les on , & q que de G

bientôt lien de se repentir d'une conduite si pen reflechie. Il fur cire au parlement , avec deux de fes religieux , & ajourné personnellement à comparoître devant un des magistrats, qui lui fit subit un interrogatoire humilient; après quoi il fut encore admonété par le premier président, avec défense de récidiver, sous peine de châtiment exemplaire.

fait

ique:

trouaffaire

e l'une

fit or-

de fi-

Sain-

de son ordre,

fignifi-

eligieux carême

is finie,

UE & au

n décret

religieux accordes

e ; inca-

eccielial

ine d'er-

Une autre affaire qui ne touchoit, ni à la diversité de dectrine ni aux prérogatives du pontificat, ne montra pas moins la ro deur du caractère d'Innocent XI. La duchesse d'Orleans avoit fondé en 1646, au four-bourg S. Antoine de Paris dun monastere de la Congrégation établie en Lorraine par le Bienheureux Pierre Fourier. L'un de les statuts principaux étoit, que les & passive eligieuses choisissent leur supérieure parmi les sœnrs qui composoient la maion contre on, & que la supériorité ne fût que ient qui riennale : mais la fondatrice elle même Le décre voit obtenu ensuite que la premiere enregiste périeure en seroit perpétuelle. Celle-ci : mais la tant venue à mourir, le Roi nomma tout eu la remplacer, la sœur Marie-Angéque de Grandchamp, à la requisition

de l'archevêgue de Paris, qui la présenta comme la seille capable de rétal blir le spirituel & le remporel égalemont delabres dans certe maison. La communauté en porta les plaintes au Pape. La réponse fur un bref impérarif, à l'effet de procéder à l'élection d'une autre supérieure; & la sœur Léveque fur élue sans délai. Le procuren général appella auffi-rôt comme d'abus; & la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque: un nouvel arrêt prononça la nullité de bref. Le Pape enfin, par un troisieme bref en forme de bulle, défendit, sou peine d'excommunication encourue par le seul fair, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt, & ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûles publiquement. Auf vif à la représaille que le Ponuse l'attaque, le parlement ordonna la sup pression la foit du bref, soit de la bulk Ce fut à l'occasion de ce violen

conflit, que le clergé de France, no moins offensé que le Roi, s'assemble extraordinairement le dix neuf de ma

Comme c' ntéressoit pr ne, on le r omit rien

1681

rante évê

che du I

gieuses et

jurisdictio

trop consi L'assemble

chevêque

tort qu'il e

roit pas di

religieuses

caller tout

supérieur d

pellé, sans

cune instance

appel, foi

qui renverse

crites pour

nonique. O

Pamiers; &

versement,

lujet par le

perlévérance

que la puis

olus terrible.

ne de Grandchamp, à la requisition

oté-

éta

ale+

La

s: au

péra-

ction

r Lé-

ureur

abus:

main-

con-

êque:

lité du

oisieme

four

rue par

exem

nna de

emier,

E. Auff

ntife

ala, Sup

la bulle

ce , no

affemble

de man

35 34

1681, au nombre de plus de quarante évêques, ou archevêques. La marche du Pape, dans l'affaire des religieuses en particulier, parut faire à la jurisdiction des ordinaires une blessure trop considérable, pour être dissimulée. L'assemblée observa, que quand l'archevêque de Paris auroit et autant de tort qu'il en avoit peu, le S. Pere n'auroit pas dû, sur le simple exposé des religieuses dans leur propre cause; caller tout ce qu'avoit décerné leur supérieur ordinaire, sans l'avoir appellé, sans même qu'il y eût eu aucune instance portée à Rome, soit par appel, soit par déni de justice; ce qui renverseroit toutes les regles prescrites pour les élections par le droit canonique. On revint sur les troubles de Pamiers; & l'on trouva le même renversement, dans les brefs donnés à ce ujet par le Pontife, ainsi que dans sa persévérance à les soutenir par tout ce que la puissance pontificale avoit de lus terrible. violen

Comme c'étoit le droit de régale qui ntéressoit principalement le Monarue, on le traita fort au long, & l'on omit rien pour le bien établir. On

en sit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie; on le représenta comme un droit de la couronne, aussi inalienable qu'elle, aussi imprescriprible que la loi Salique, indépendant de tout tribunal ecclésiastique, indépendant de la police, ou de la discipline arbitraire de l'Eglise. Différens prélats soutintent que ce droit avoit été confirmé anciennement par les papes Alexandre III , Innocent III , Clémient IV, Gregoire XI, & par plusieurs conciles. Quelle que fûr, ou ne fût pas la justesse de cette érudition, ou plutôt de son application, il restoir, pour le fait présent, une difficulté toujour entiere, dans l'extension de la régale aux Eglifes où jusque-là elle n'avoit pas ete en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un petit nombre d'Eglises particulieres devoient facrifier quelque choie même de leurs vrais droits, plutôt que d'occasionne des troubles dans tout un grand royaume, an moins quand il étoit possible dacheter la paix, sans aucun prejudice pour la foi, hi les inœurs, par un simple changement de discipline; que paroitre la c'étoit-la précisément le cas où l'on a pour l'Egl

trouvoi affaire fujette cations circonft

Sur Reims pour l'é question nocent tiles , o la convo tional de tout que l'Eg discuté la fa voix, de faire ai & religie l'affemblé li fameul lement po cette anne

L'ouve & l'éloque nonça le a mere

trouvoir, puisque la régale n'est qu'une affaire de discipline, & par consequent fujerre aux variations & aux modifications analogues aux remps & aux circonftances diverses.

Sur le rapport de l'archevêque de Reims, l'un des six prélats commis pour l'éclaireiffement de cette grande question, sans écrire de rechef à Innocent XI des lettres au moins inuniles, on conclut à demander au Roi la convocation, ou d'un concile national, ou d'une affemblée générale de tout le clergé du royatme; asin que l'Eglise de France, après avoir discuré la matiere à fond, pût élever sa voix, d'une maniere à obliger Rome de faire attention à fes plaintes. Le sage & religieux Monarque se décida pour l'assemblée générale, qui s'est rendue si fameuse, & qui fut convoquée finalement pour le neuf de novembre de cette antice 1681.

L'ouverture s'en sit au jour marqué, & l'éloquent évêque de Meaux en prononça le sermon, où d'un côré il fie paroître la plus respectueuse désérence où l'on a pour l'Eglife Romaine, duell y nomma la mere, la nourrice & la maîtresse

celle ésenta auffi fcripendant indedisci-

voit été papes Clépar pluon ne fût ou plu-

fférens

ir, pour toujours a regale avoit pas vis qu'un lieres demême de

casionner rovaume, fible d'aprejudice , par un

line; que

de toutes les Eglises; & de l'autre; il insinua d'une maniere habile les résolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application constante des rois très-chrétiens à maintenir dans leurs Etats, fuivant la pragmatique sanction de S. Louis, le droit commun, la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux, & les inflicutions des faints peres. C'est en effet dans ce peu de mots que le plus saint, & le plus instruit de nos Rois en ce genre, reufermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui Libertés de l'Eglise Gallicane, qui par-là consistent à se tenir sous l'autorité des anciens canons, & bien mieux encore à les observer religieusement, à ne laisser périr en aucune maniere les restes précieux de la sainte discipline de l'antiquité. L'orateur proposant ensuite les moyens d'obvier aux abus, cita l'exemple des conciles de Lyon & de Limoges, dont le premier refusa d'admettre, en 1015, un privilége de Rome qu'il jugeoit contraire au bon ordre, & le second se plaignir dans le même siecle d'une sentence, contraire aux canons ; que ellemésia al is avirtica al , ersai

Jean ! Le fuivan se pro deux, lement nuation un pré tent av tenir d bertés a fur la t ver en catholiq tions de pontifica cles fuis Pierre & fur les d port au f aucune, fur les c fequent poser les du serm tude de apostolio

Pierre,

déroge

Jean XVIII avoit rendue par surprise. Le dix-neuvierne de mars de l'année suivante, car cette fameuse assemblée se prolongea jusques en quatre vingtdeux, d'où même elle date principalement, on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule, où les prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'Eglise Gallicane, des libertes appuyées sur les saints canons & sur la tradition des peres, de conserver en même temps l'unité de l'Eglise catholique, & d'arrêter les déclamations des hérétiques contre la puissance pontificale, viennent les quatre atticles suivans. I. J. C. a donné à S. Pierre & à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au falut : mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles; & par conséquent ils n'ont pas le pouvoir de déposer les rois, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La plénitude de puissance accordée au siège apostolique, & aux successeurs de S. Pierre, sur les choses spirituelles, ne déroge point à ce que le concile de ns que

क्षाता व

utre ;

es: IC-

mois

Mante

ir dans

atique

t com-

s Selon

institu-

en effet

s faint,

s,en ce

appelle

e Galli-

fe tenit

ons, &

rver reli-

en au-

ux de la

é. L'ora-

ens d'ob-

des con-

s, dont

en 1015,

il jugeoit

le second

cle d'une

Constance, confirmé par les papes, par l'Eglise en général, & par celle de France en parriculier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, dans sa quatrieme & sa cinquieme session; & l'Eglise Gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, on qui en élu-dent la force, en disant que les peres de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par res canons, qui sont dresses par l'es-prit de Dieu, & respectes par toute la terre, & les regles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le royaume & l'Eglise de France, doivent avoir leur force. IV. Il appartient principalement au Pape de décider en matiere de foi; & ses dé-crets obligent toutes les Eglises : ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres, qu'après avoir été acceptées de l'Eglise.

Ces quatre articles ne furent pas plutôt dresses, que l'assemblée pria le Roi de les faire publier dans le royaume. L'ordre fur aussi-tôt donné, pour les

faire en mens, verlités droit ca que , écrire , étoit. er fouscrits. **sciences** tion de les unive fesseurs . qu'ils en gés de r fujet aux procureur lier ne pot teur, qu'ap dans quel que tous gner dans ceses. Pou étoit enjoi facultés d gneulemer fonnelleme fut exécut aucun obsi

La pub

, pat le de cé sur dans flion; e pas autoa elus peres our un de la glé par at l'efr toute que les us dans e, doiapparde defes dees : ses absoluaccep-

pria le oyaume. pour les faire enregistrer dans tous les parlemens, bailliages, schechausses, universités, facultés de théologie & de droit canon; avec défense à quiconque, séculier ou régulier, de rien écrire, ni enseigner de contraire. Il étoit encore ordonné qu'ils seroient souscrits par tous les professeurs des sciences ecclésiastiques, avec obligation de les enseigner; que dans toutes les universités on désigneroit des professeurs pour le faire, lesquels, des qu'ils en servient requis, servient obligés de représenter leurs écrits sur ce sujet aux prélats des lieux; ou aux procureurs généraux; qu'aucun bachelier ne pourroit être licencié, ni reçu docteur, qu'après avoir soutenu cette doctrine dans quelqu'une de ses theses; entin que tous les évêques la feroient enseigner dans toute l'étendue de leurs dioceses. Pour la fureté de l'exécution, il étoit enjoint aux syndics & doyens des facultés de théologie d'y veiller soigneusement, & on les en rendoit personnellement responsables. Tout cela fut exécuté, sans presque rencourrer aucun obstacle,

La publication de maximes si nou-

pour Rome, ne déplut pas moins sans doute à Innocent XI, que l'extension de la régale, qui l'avoit entraînée, & qui depuis parut à peine mériter attention; tant la diversion fut efficace. Cependant, à l'égard même de la régale, ou de ce qu'elle pouvoit avoir d'abulif, Louis, toujours digne du nom de Roi très-chrétien, tint une conduite qui fit bien connoître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le parlement de Paris, qui seul connoît de la régale, & qui redoubloit son zele pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étoient plus fortement attaqués, avoit extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, & depuis long-temps, nos rois éroient en possession de conférer, dans les églises vacantes, les doyennés, les archidiaconés, & d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte sussent obligés de pren-dre des institutions canoniques. Le clergé députa vers le Prince, pour lui représenter que cet usage sembloit deroger à l'autorité spirituelle des évêques, & porter atteinte à la jurisdic

tion q Sa Ma portant thédral personn poutvu. rcesig quelque quelque il n'a l qualités ordonna avoir ét avant d' se prése blis pour duroit e avoir eu l'approba Quant at depuis, q Majesté c férer, en bénéfices finon ce

en possess

attentions

que du M

Malgr

tion qui leur étois propre. Sur quoi; Sa Majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les églises cathédrales & collégiales du royaume, personne l'avenir ne pourroit être pourvu en régale, d'aucun des benérces qui donnent le droit d'exercer quelque jurisdiction ecclésiastique, ou quelque fonction spirituelle, si d'abord il n'a l'âge, les degrés & les autres n con-Depuis qualités prescrites par les canons & les ordonnances; & de plus, cu'après en avoir été pourvu, il seroit obligé, avant d'en faire aucune fonction, de se présenter aux vicaires généraux établis pour le temps de la vacance si elle duroit encore, & aux prélats s'il y en avoit eu d'institués, afin d'en obtenir l'approbation & la mission canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnoit depuis quelque temps à la régale, Sa Majesté déclara qu'elle n'entendoit conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendoit sujets, sinon ceux que les prélats étoient ques. Le en possession légitime de conférer.

Malgré cette modération & mille attentions, religienses, tant du clergé que du Monarque, on vit paroître une

it pas , que oit enpeine version l'égard qu'elle oujours rétien,

le Paris, qui reits de la ent plus etraordicelui-ci. ps, nos

onférer; oyennés, rébendes fonctions ets pourde pren-

pour lui abloit dé. des évêjurisdicfoule de libelles, contre les prélats de l'assemblée. Des gens qui frondoient toute l'autorité des papes & des évêques réunis pour la défense de la foi, qui bravoient, qui blasphémoient les bulles dogmatiques de l'Eglise Romaine, confirmées par l'adhésion de toures les Eglises, crierent à la ruine entiere de la religion; tout au plus pour une légere innovation dans un point de cette discipline qui ne tient pas au fond du christianisme, & qui peur varier selon les temps & les besoins. C'est que les évêques d'Alet & de Pamiers avoient combattu les décisions de l'Eglise, avec autant d'opiniatreté que la régale; & qu'Innocent XI, comme on l'a déjà vu, honoroit de sa confiance quelques fauteurs déguisés de la nouvelle doctrine. Tant l'intérêt propre à d'influence, dans le zele de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable, ainsi que le plus violent de ces libelles, fut le Testament politique, attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès, que les archevêques de Reims de de Paris, qui présiderent l'assemblée, n'avoient pas de grands sentimens de

religion à peu pi si dévo s'il avoi vangile les main font fer vrage. I on l'im impriide ou arche comptoi nom, de Ces prél coup pli pour la d universel nombre ainsi que mêmes di depuis de ils étoien traduire e teurs, cei bres fur la

Les dis vin, com lurent tire schisme, prélats religion; & que les autres évêques; doient à peu près de même conscience, étoient s évêsi dévoués aux volontés du Roi, que la foi, s'il avoit voulu substituer l'alcoran à l'éent les vangile, ils y auroient également donné. e Roles mains. Injures grossières, qui seules ion de font sentir la supposition de cet ouruine vrage. D'ailleurs, le ministre sage à qui iu plus on l'impute, auroit-il parlé avec cette ans un imprudence, de trente-cinq évêques; ou archevêques, parmi lesquels on en ie tient qui peut comptoit trois de son sang & de son ns. C'est nom, dont I'm étoit son propre fils? **Pamiers** Ces prélats mandent, si l'on veut, beaude l'E. coup plus ioin qu'il n'étoit nécessaire que la pour la défense de la régale : mais la piété universellement reconnue d'un grand comme onfiance nombre d'entre eux, & les lumieres, la nouainsi que la régularité, que les Italiens tivoglio Bremêmes disoient alors croître chaque jour gli Ugonot. propre tout ce depuis deux regnes dans le corps dont ils étoient membres, ne peuvent que que le traduire en téméraires & en calomniateurs, ceux qui répandroient des om-

bres fur la pureté de leurs vues. Les disciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Jansénius, voulurent tirer parti, en faveur de leur schisme, de cette espece de scission

Card, Ben. ve Relat. de

le Tefussement n termes

e Reims lemblée, mens de

entre les catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la personne, ou les ardélions d'un Pape & le clergé d'un royaume orthodoxe. Mais la courte réplique de l'assemblée même de 1682, ou du savant prélat qui en étoit l'ame, & qui en tenoit la plume, suffit pour les confondre. Qu'ils sachent, disoit-il, que le différend qui est entre les officiers du Pape & nous, ne regarde nullement les dogmes de la foi, ni les maximes de la morale chrétienne, que l'Eglise Gallicane conserve, avec autant de pureté que l'Eglise Romaine; mais simplement quelques points de discipline, laquelle, comme tout le monde le sair, est sujerce à prendre des faces diverses.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la foi Romaine, ou catholique, dans la fanction des quatre articles du clergé! On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des princes non feudataires du S. Siege, & l'autre concerne l'autorité spirituelle du Souverain Pontine. Sur le premier chef, les prélats François déclarerent que les princes souverains tenant leurs Etats de Dieu, & non de l'Eglise, au

les en de jets de l à la par des pere Les fonc lion que verains le dans les terprétati tiquité, & fideles de chrétiens ceux des exemple e idolâtre, ou d'une un des si faits contr postérieur de la doc de l'autori la déclarat de difficul imbu jusq tions trans

cune pui

Ainsi e qui subor sance mên mieux

fonne,

e clergé

a courte

1682,

l'ame,

ht pour

isoit-il,

les offi-

rde nul-

, ni les

ne, que

c autant

e; mais le disci-

e monde les faces

ntraire à

u clergé?

efs, dont

mporelle S. Siege

pirituelle

premier clarerent

ant leurs

139

cune puissance ecclésiastique ne pouvoit les en dépouiller, ni dispenser leurs sujets de leur obeir. Doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des peres, & aux exemples des saints. Les fondemens de l'invariable soumission que les sujets doivent à leurs souverains légitimes, se trouvent clairement dans les divines écritures, dans les interprétations des saints docteurs de l'antiquité, & dans la pratique uniforme des sideles de l'Eglise primitive. Parmi des chrétiens si dignes de servir de modeles à ceux des âges suivans, est-il un seul exemple de révolte contre un empereur idolâtre, sous prétexte de son idolatrie, ou d'une sentence portée contre lui par un des successeurs de S. Pierre? Les faits contraires & si désastreux des temps postérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cause, loin de l'antoriser. Ainsi le premier chef de la déclaration Gallicane ne soufre point de difficulté, pour quiconque n'est pas imbu jusqu'à l'enivrement des préventions transalpines.

Ainsi en est-il encore de la maxime qui subordonne l'exercice de la puissance même spirituelle du pontife Romain, à l'autorité des canons reçus de l'Eglise universelle, comme ayant été dressés par l'esprit de Dieu. Qui peut même sans scandale, entendre quelques Ultramontains outres attribuer au Pape une indépendance entiere des canons, & le maniement arbitraire de ces loix sacrées, de telle maniere qu'il en dispense quand & comme il lui plaît, & que sa volonté seule en rende la dis-

p.hle valide ? " Paragrafia

Quant au pouvoir de prononcer en mat e e de foi, avec une certifude qui oblige tout lifele a lought tire fon jugemene, sin ne veut cere hecougnie, cene prévogative de l'infaillibilité, absolument necessaire pour la conservation du facré dépôt, fut indubitablement accordée à l'Eglise. Mais dans le passage de l'évangile, qui marque l'infaillibilité avec le plus de précision, le Sauveur la promet à tous les apôtres en commun, & non pas seulement à Pierre leur chef. Allez, dit-il en usant du nombre pluriel, en-feignez toutes les nations; soilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siecles : Éuntes docet ecce ego vobifcum sum. C'est qu'il étoir nécessaire pour la conservation de

la foi q que cert fon che le corps l'Eglife néanmo les jours fiecles, faillible libilité au chef t-on qu'e elle luit troit-il

en autori cile fur le temps de qu'utile, l'origine qualige d'un encore re les vraina cord avec les concile & dix-hu fainte uns

bres de l'

fût toujo

Reste

DE L'ÉGLISE.

la foi que l'Eglise fût infaillible, & que cette nécessité n'avoit pas lieu pour son ches en particulier : il sussissit que le corps apostolique, ou le corps de l'Eglise enseignante, tant dispersée néanmoins qu'assemblée, sût dirigé tous les jours jusqu'à la consommation des siecles, par l'oracle, nécessairement infaillible, de la vérité. Que si l'infaillibilité personnelle n'est pas nécessaire au ches de l'Eglise, d'où présumeration qu'elle lui ait été accordée? Mais si elle lui est récessaire, le ciel permettroit-il depuis dix-huit siecles, qu'elle sût toujours en problème?

Reste la question si le Pape l'emporte en autorité sur le concile, ou le concile sur le Pape; & cela hors même les temps de schisme. Question plus curieuse qu'utile, ou usuelle; puisque depuis l'origine de l'Eglise, la nécessité de faire usage d'une pareille décision ne s'est pas encore rencontrée. Toujours les conciles vrainnent œcuméniques ont été d'accord avec les Papes, & les Papes avec les conciles, touchant la soi & les mœurs; & dix-huit siecles écoulés dans cette sainte unanimité du ches & des membres de l'apostolat, ou de l'épiscopat,

ncer en ude qui on jagee¹, cene olument

çus de

ant été

ni peut

uelques

u Pape

anons,

ces loix

en dis-

plait,

la dif-

du facré
cordée à
e l'évanavec le
promet
& non
. Allez,

iel, enl que je squ'à la est doest qu'il

ition de

font sagement présumer qu'elle durera jusqu'à la confommation des siecles. Si toutefois il pouvoit arriver, qu'un Pape soutint opiniatrement ce que le concile auroit condamné comme hérérique, ou combattit avec la même opiniatrete ce que le concile auroir décide comme un article de foi ; à qui des deux faudroitil en croite? On peut encore répondre à cette supposition, qui n'est qu'un développement de la question précédente, que l'expérience du passé la fait raison nablement présumer chimérique. On doir au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le Pape alors seroit tombé dans l'hérésie d'une manière inexcusable & notoire; puisque la multitude des premiers pasteurs, témoins nécessaires de la foi des Eglises diverses, rendent à la croyance unanime de l'Eglise universelle, un témoignage dont la malignité seule pourroit méconnoître la certitude. En effet, tous les Ultramontains sensés reconnoissent, que si le Pape venoit sans retour à professer l'hérésie, il en seroit de lui, comme d'un Pape déjà mort, auquel il ne seroit plus question que d'en substituer un autre.

t

n

po

m fa

dć

rit du

au bili

Mu

icu

eur -di

les Sa

hari ond

lous ilité

bnci

ine

er € n f

kelue

u'elle durera es siecles. Si qu'un Pape ielle concile érétique, ou piniâtreté ce le comme un eux faudroitore répondre est qu'un de n précédente, la fait raison rique On doit endamment de le Pape alors d'une maniere uisque la muleurs, temoins glifes diverses, anime de l'Enoignage dont r méconnoître ous les Ultraissent, que si ur à professer e lui, comme uquel il ne sed'en substituer

Cependant comme l'Eglise n'est pas un corps acephale, & que c'est à ce corps entier, composé du chef & des membres, que l'infaillibilité fut incontestablement promise; les décisions prononcées contre le pontife qu'on suppose hérétique, devroient être confirmées par celui qu'on auroit mis en sa place. D'où il paroîr que le fameux débat entre les partisans de la supériorité du Pape & ceux de la supériorité du concile, est une dispute sans objet, au moins pour ce qui regarde l'infaillibilité; puisque cette prérogative ne fut ssurée, ni au chef de l'Eglise en pariculier, ni à ses membres séparés de eur chef, mais à l'Eglise entiere, c'estdire aux suffrages réunis du chef & les membres.

Sans nous étendre davantage sur cette natiere, dont la discussion plus appropulation n'appartient pas à l'histoire, ous pouvons conclure, que l'infaillisité du Pape & sa supériorité sur le oncile sont encore des points de doctine, sur lesquels chacun peut opier en particulier selon ses lumieres. In faire des points de croyance qui reluent jusqu'au doute, c'est s'arroger

le pouvoir de former des articles de foi que l'Eglise ne connoît point. Les auteurs même qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement catholique. Pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le concile n'étoit pas encore œcumé nique, lorsqu'il fit ces décrets, parce qu'alors il n'étoit composé que des prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmes par Martin V qu'on élu en sa place, & même qu'ils avoient été corrompus depuis par les pera schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le clergé de France n'a pas donné le doctrine de sa déclaration, comme une regle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter. Tout ce qu'il dit de plus fort, c'est, qu'il s'est déclate pour ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des catholiques. Du reste,

ies p lettre ques d lement cent X les dos mêmes lien , s'en tie Trente l'autorit vant, dé le fuppi plus mûi l'infaillit rité fur Il eft en son pa venable, mais cha extérieure habite . d

Les souv

la concord

Etats, on

hétérodoxe

celles qu'il

autorité,
Tome

bannir,

de foi es auctrine, condogme e véri-

ent, les
e, tout
neile de
nt que
es plus
ntradicou que
cecumes, parce

que des n XXIII ne furent ju on élut s avoient es peres pourque de la contract de

donné la comme e fût pas qu'il dit

st déclare comme le Du reste,

lettre qu'ils adresserent aux autres évêques du royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernoit point du tout les dogmes de la foi, qui sont les mêmes à Rome & en France. Soit Italien, soit François, tout catholique s'en tiendra sans doute au concile de Trente: or est-il que le canon touchant l'autorité du chef de l'Eglise s'y trouvant déjà dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre; parce qu'il sembloit établir l'infaillibilité du Pape, & sa supériorité sur les conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente: mais chacun doir aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, & obéir aux édits du Prince. Les souverains chargés de maintenir la concorde & la tranquillité dans leurs Etats, ont un droit incontestable d'en bannir, non seulement les doctrines hétérodoxes & suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès-là qu'elles ne sont point

Tome XXIII.

G

146

partie de la créance avérée de l'Eglise. Dans l'année même où parur la déclaration du clergé, un simple bachelier, frere Malagola, Dominicain, en os combattre le premier & le plus sage article, dans une these qu'il soutint à la face de la faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la these, où entre autres choses, on lisoit ces paroles: A celui qui lie & délie tout sur la terre, c'est-à-dire qui possede éminemment l'une & l'autre puissance. L'auteur ne tarda point à être dénoncé : il comparut hardiment, & soutint sans détour que le pouvoir de lier & de délier, accordé par J. C. au prince des apôtres & à ses successeurs, devoit s'entendre de la puissance temporelle, aussi bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'étoit appuyé le jésuite Santarelli, autrefois condamna par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette derniere rencontre . Aprè avoir renouvellé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur, qui fouloir publiquement aux pieds le ses ment qu'il avoit prêté dans ses actes précédens, & fir rayer son nom de catalogue des bacheliers. On ignore pout

quelle trefois ineura premie tion d

all p de dei paffer a claratio vêque d & une donnée : d'Exame Ces étra leur but de juger uniquen ment , à culiéreme prononce purement par confu répondit en tant q même aux voir qu'ils Dieu pour foi, étoit!

opposée à

quelle raison le parlement, si vis autrefois contre la même doctrine, demeura tranquille, dans le cas d'une premiere atteinte, portée à la déclaration du clergé, qui l'avoit proscrite.

glise.

lécla-

lier,

ilo ri

e artie à la

l'éten-

e, où

aroles: terre,

mment teur ne

il com-

ans de

de dé-

ince des devoit

porelle,

le. C'est

vé le je.

ondamie

démentit re . Aprà

censure, semblée,

eur, qui

ds le ser

fes actes

Il parut moins indifférent à l'égard de deux pieces qu'on fit peu après passer en France contre la même déclaration; savoir un décret de l'archevêque de Strigonie qui la condamnoit, & une autre forte d'improbation donnée au même sujet, sous le titre d'Examen théologique & juridique. Ces étrangers passant au delà même de leur but; avançoient que le privilége de juger en matiere de foi appartenoit uniquement au S. Siege. Le parlement, à qui cette assertion fut particuliérement dénoncée, ne voulut pas prononcer de son chef far une matiere purement eculéliastique y & commença par confuher les docteurs. La faculté répondit que la proposition déférée en tant qu'elle ôtoit aux évêques, & même aux conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverses de la foi, étoit fausse, téméraire, erronée, opposée à la pratique de l'Eglise, &

nom du nore pour contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'avocat général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'Examen théologique, qui renfermoir, disoit-il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendoient également à insinuer, que le Pape a la domination absolue dans l'Eglise universelle, & qu'il n'est point obligé d'en suivre les regles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune maniere aux canons. Le lendemain, vingt-troisieme de juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout proscrits qu'ils étoient, mortisserent sensiblement le prélat qu'on regardoit comme l'auteur principal des quatre articles du clergé.

La treve qui se conclut, le dixieme d'août de l'année suivante, entre la France & l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature & la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire; d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point érrangere à notre sujet : on y verra jusqu'où se portent les présentions des gens de

four com pour négo voud à la comp ment pourf tre év on n'e indulg loix de laire, a avoit, diocese universi ferment d'autant peaux, des lou & en ga naires at cret leur prétendu véritable d'humeui

plus nuis

fect

ntiquité; maniere ngt-troiun arrêt uvrages, nt, morat qu'on cipal des dixieme entre la lieu à ure & la peuvent. ieux de ie : cette ingere à u'où se gens de

Sur cette

manda la

mie, ainsi

, qui ren-

s erreurs,

ages ten-

, que le lue dans

est point

même les

secte & de parti, à l'égard même de leurs souverains. Louis XIV avoir envoyé le comte d'Avaux à Ratisbone, avec plein pouvoir d'admettre à la treve qui s'y négocioit , toutes les puissances qui voudroient y accéder. Or il prit envie à la puissance jansénienne de s'y faire comprendre. La paix fourée de Clés ment IX avoit bien fait cesser les poursuites contre l'escouade des quatre évêques réfractaires; mais comme on n'entendoir point donner par cette indulgence le droit d'entreindre les loix de l'Eglise, la signature du formulaire alloit toujours son train. Il n'y avoir, ni bénéfice à espérer dans les dioceses ni degré à obtenir dans les universités, à moins de le souscrire avec sement. Les pasteurs veilloient avec d'aurant plus de soin sur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoroient pas que bien des loups se déguisoient en brebis & en gardiens même; & que débonnaires au dehors; ils exerçoient en secret leurs ravages. Le Roi, qui avoir prétendu procurer à l'Eglise une paix véritable & vraiment utile, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'on la lui rendît plus nuisible que la guerre, en y répandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance & la fermeté du Monarque réduitrent les novateurs les plus inquiers à se retirer dans les Pays-bas, où ils se promettoient plus de liberté,

& de parler, & d'écrire. V bittombie

Sujets mécontens & à demi-rebelles, ces transfuges s'assimilant aux têtes couronnées, & traitant d'égal à égal avec leur propre fouverain, dresserent leurs articles, dans une offre de capitulation qui s'adressoit à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passeroit pour une reverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monoment qui en constate la réal lire ne se rentouvoir encore parmi les pieces du procès de Questiel, imprimées sur l'original en 1704, par les ordres de l'archevêque de Malines. Le pere Quefnel convint lui même que cerre piece n'étoit pas supposée; parce qu'il savoit très-bien que la minute en existoit; & qu'on étoit en état de la produire. Tour ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avoit pas eu intention de la publier, & qu'au fond ce n'étoit qu'une badinerie dont on

Anatomie de la Sent. du P. Quesnel, p.

n'avc que fition tentia tout écrite parem peller temps des C traduir qui se une tre condition que de naud . pour s'a lettre fi articles ils se tr la persu doSteur tonjours

Elle ét & tres-ob de S. Aus

écrite pa

qui tous

certainen

lité. rque! 1111-1 bas, erre, elles, COUavec leurs piculapotenraordiqu'elle u pour ient, si la real rmi les · impripar les ines. Le me que e; parce inute en it de la e mieux pas eu au fond

dont on

n'avoit pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenoit ces propositions ne fut pas remise au plénipotentiaire, dont elle portoit l'adresse: tout bien examiné, ceux qui l'avoient écrite trouverent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeller à la mémoire les malheureux temps des Luthériens d'Allemagne & des Calviniftes de France, & de fe traduire eux-mêmes en chefs de parti qui se croient assez forts pour proposer une treve au Roi, & lui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractere d'Arnaud, & de ses amis, uniquement pour s'amuler, aient conçu l'idée d'une lettre si étrange, & l'aient réduite en arricles si convenables à la détresse où ils se trouvoient? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave docteur l'ait dictée au fieur Ernest; toujours est-il incontestable qu'elle fur écrite par un des zélateurs du parti, qui tous dans ces conjonctures n'étoient certainement pas d'humeur à rire.

Elle étoit signée : Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs les disciples de S. Augustin. Et partant de ce titre,

on représensoit au Roi l'odieuse partialité dont il encourroit le blame, s'il traitoit les disciples du plus illustre des peres de l'Eglise, avec plus de dureré que les pirates de Barbarie, auxquels il venoit d'accorder la paix; & s'il les excluoit d'une treve qu'il offroit à tous les peuples, sans distinction de religion, ni de mérite. Le secrétaire du partir marquoit ensuite, que tous ses commertans lui avoient donné ordre de manifester leurs vues pacifiques, par les conditions mêmes qu'ils avoient cru devoir proposer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces sortes de contrats publics. Suivoient les articles de capitulation, au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas exposer le bizarre assemblage. Il suffira de quelques traits pris au hasard, pour en faire sentir l'impertinence. Non seulement on demandoit à Sa Majesté, sans restriction, ni modification quelconque, de faire cesser les exils & toutes les voies de fait; mais on lui disoit avec insolence, que ses procédés décrioient sa justice, & déshonoroient son nom au dedans & au dehors du royaume. On exigeoit

défend la gra damne prescri mefure faire f tiniens lomnia froient apologi leur con ce qu'o leur ma doctrine parti, qu'auroi absolue ! ou platê de l'état où il se en main qu'ils n'a ont les r attendre C'est

pris Loui

une e

& tol

des f

oar-Sil des reté quels s'il oit à n de étaire tous ordre ques, voient 1 faire de ces voient nome preassemits pris r l'imleman-Etion . e faire bies de blence, ustice, dedans

xigeoit

une entiere liberté, malgré l'interdit & toutes les censures , pour l'exercice. des fonctions ecclésiastiques, & pour défendre avec vigueur les virités de la grace, c'est-à-dire la doctrine condamnée avec l'Augustin d'Ypres. Ils prescrivoient ensuite au Monarque les mesures qu'il avoit à prendre, pour faire subir aux accusareurs des Augustiniens les peines portées contre les calomniateurs. Pour tout cela, ils offroient de se justifier par de bonnes apologies, où ils rendroient raison de leur conduite, & répondroient à tout ce qu'on avoit objecté, soir contre leur maniere d'agir, soit contre leur doctrine. Voilà ce que proposoit le parti, pour accepter une simple treve; qu'auroit-il donc exigé, pour une paix absolue? Et que n'auroit-il pas prétendu, ou platôt enfreint & violé, si au lieu de l'état de foiblesse & d'humiliation où il se trouvoit, il avoit eu la force en main? Qu'ont pu les Huguenots, qu'ils n'aient point osé? De sectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris Louis le Grand, lorsqu'il résolut

enfin d'exterminer l'hydre à jamais renaillante qui s'obstinoit ; depuis sept à huit regnes ; à ravager l'Eglise & la monarchie Françoise. Dès l'année 1661, les religionaires outre-pallant les concessions de l'édit de Nantes, tout exorbitantes qu'elles étoient, Louis avoir donné une déclaration : portant que des commissaires iroient dans toutes les provinces du royaume, pour informer des contraventions, ou des innovations qu'on y avoir faires, & remetire au moins les choses sur le pled de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts donnés coup sur coup dans les provinces diverses, montrerent que le vœu des parlemens avoit précédé les ordres du Prince, ou du moins qu'un zele unanime les porteroit à le seconder.

Guidé par ce genre pratique & sûr de conseil, le Roi, en 1669, donna une déclaration nouvelle & fort circonstanciée, qui devoit servir de réglement pour l'avenir. Elle désendoit aux religionaires de faire des prêches hors des lieux qu'on leur avoit marqués pour cela; de rien dire contre la religion catholique; de contracter des mariages avec les catholiques, s'il y avoit opposinen; de james juger de la validité d'un mariage, &

qui catl qu'i de vinc fulat conf dans jariso ne p présid dans tholiq pour forme que 8 élevés les pro devant le chan averti ... tendroi gionaire enfin , prescrite ni trava

que pro

miner 1

de

-pallani Nantes, t, Louis portant is toutes idur inout des res, & s fur le gt arrêis les proe le vœu es ordres 'un zele onder. ie & fûr donna fort cirr de réidoit aux s hors des our cela; tholique; c les can; de jariage, &

nais re-

ais fept

glife &

lannée

de punir, ou censurer ceux d'entre enx qui enverroient leurs enfans aux écoles catholiques. Il étoit de plus ordonné, qu'ils n'auroient point entrée aux Etats de Languedoc; que dans cette province & celle de Guyenne où les consulats étoient mi-partis, le premier consul seroit toujours catholique; que dans toutes les sénéchaussées & autres jurisdictions, les conseillers calvinistes ne pourroient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs; & que dans les affemblées des villes, les catholiques servient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme; que les enfans d'un catholique & d'une calviniste seroient tous élevés dans la religion catholique; que les processions du S. Sacrement passant devant les temples, on y interromproit le chant, jusqu'à ce qu'en y eut été averti qu'elles étoient passées; qu'on tendroit devant les maisons des religionaires, comme par-tout ailleurs.; ensin, qu'ils observeroient les setes prescrites par l'Eglise, sans vendre, ni travailler à boutique ouverte. Quelque propre que fut cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le parlement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer; parce qu'elle supprimoit, ou adoucissoit quelques articles d'une ordonnance plus sévere,

rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme, interdit, le 10 de juin 1680, l'entrée des fermes & des sous-fermes royales à ceux qui la professoient. Le six du mois suivant, il défendit aux catholiques, sous peine d'amende honorable & de bannissement, d'embrasser le calvinisme; & aux Ministres, de les admettre à leurs assemblées, sous peine d'interdiction dans leur ministere, & de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique l'auroit embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulieres, en conséquence desquelles on renversa un grand nombre de temples, bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avoit pu se contenter. Ce futlà comme l'éclair , qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi, & ne revinrent de leur stupeur, que pour prendre la fuite; ce qui fit porter, en 1682,

défent tier , peine quicon fous p qui ne trois m ques pe après un naires c le royaus les cont faits de avant leu ces biens caution sa acquéreurs tir le faux boliques 1 immenses, avec les Hi

Tandis
fance extér
tablir dans
nationale,
hui est prop
truction, n
qui se rassur
ou sur l'exe

ois

lle

ues

re,

hé-

de

des

-010

, il

eine

ent,

Mi-

af-

Rion

rcice

ù un

e dé-

don-

ence

nom-

dif-

secte.

fut-

ca la

fu-

ht de

e la

82,

157

défense aux gens de mer & de métier, d'abandonner le royaume, sous peine des galeres perpétuelles; & à quiconque, de favoriser leur évasion, sous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourroit pas être au dessous de trois mille livres. La retraite de quelques personnes de marque attira peu après une défense générale aux religionaires de toute condition de quitter le royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auroient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, & de confiscation de ces biens, si l'on fuyoit en effet. Précaution sage, qui contint l'avidité des acquéreurs, & qui peut déjà faire sentir le faux de tant de clameurs hyperboliques sur les sommes, prétendues immenses, qui sortirent du royaume avec les Hughenors.

Tandis que le Roi usoit de la puissance extérieure pour maintenir, on rétablir dans tous ses droits la religion nationale, le clergé, par la voie qui lui est propre, par la priere & l'instruction, ne cessoit d'y rappeller ceux qui se rassuroient dans leur égarement, ou sur l'exemple de leurs peres aussi aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs ministres intéressés & faux, qui ne les retenoient dans leur religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos prélats avoient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montroient presque uniquement sensibles à voir leurs freres, séparés d'eux, s'égarer de plus en plus chaque jour dans les voies de l'erreur & de la perdition. Et les p. nant par leurs préjugés mêmes contre les pasteurs Romains, ils leur représentoient que leur aversion pour la communion Romaine ne pouvoir plus avoir de fondement sous le pape Innocent XI, qui présentoit à tout le monde chrétien sur la chaire apostolique, un modele parfait de la régularité chrétienne & de la sainteté pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnoit-elle aurant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causoit de chagrin: mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil! Avec son avertiffement pastoral, cette assemblée publia un mémoire qui poposoit plusieurs méthodes, les plus simples & les plus convenab gionai

expédi pour ! intend toit le le zele néatim doncen la forc aucune la tolér lors Lo tenir at quelque qu'en c d'en sap & de ment.' N factieux procéde Ils fe

dans la dans le phiné, o nérale, folus d'

homines

gionaires. ii : 101116

Le Roi avoit en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, & l'autre pour les intendans de provinces, qu'il exhortoit les uns & les autres à seconder le zele de l'assemblée. Il recommandoit néahmoins de ménager les esprits avec donceur & sagesse, de n'employer que la force des raisons, & de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV vouloit encore s'en tenir an plan qui lui réussissoit depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du calvinisme, d'en saper insensiblement les églises, & de ne les anéantir que successivement. Mais l'année suivante 1683, ces factieux sectuires forcerent la cour à procéder d'une tout autre maniere.

Ils se rassemblerent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guyenne, dans le Languedoc & dans le Dauphiné, dresserent un projet d'union générale, & déclarerent qu'ils étoient résolus d'obéit à Dieu plutôt qu'aux hommes : langage accountemé de la ré-

e de, qui igion és en rélats lui-ci ils fe

fend'eux, jour a perpréjus Roue leur omaine

dement présenfur la parfait la sainlée de buanges

caufoit grin fi foible at pafan mémétho-

is con-

forme séditieuse, & connu de longuemain, comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur religion contre leur souverain. Il n'y eut toutefois que les sectaires des montagnes du plus difficile accès, qui oserent en venir à cette extrémité: les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire si hasardeuse, avant qu'elle eût pris un cours dont ils pussent bien espérer. Ce peu de concert fit avorter le complot; & la révolte fût presque aussi-tôt punie que déclarée. Les plus coupables, parmi lesquels abondoient les ministres, surent condamnés à la mort. On fit grace à la multitude abusée; on du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples, & pour loger les troupes qui les avoient soumis, & les contenoient dans la foumission.

Les écrivains protestans ont fort déclamé contre cette hospitalité militaire, peu commode en effet : mais des rebelles, dignes de mort, avoient-ils bonne grace à se plaindre d'un châtiment, si léger en comparaison de leur forfaiture, & d'ailleurs commandé par la nécessité manifeste de surveiller

un amas de n tecourir aux a que, zélée à lionaires botrés dans la secte, cès tyranniques ques aux conse suites inévitabl religion est le p ligionaires, en dû prévoir. Mai violence l'exe fans même reft nature. Ils appre connoître leurs d renier leur p aux maris à s'ab menter réciproqu amis à s'entr'égo rompre tout com religionaire dever objet de haine p on ne le connoil mille, & dans to l'insulter, pour le famer. Tels étois leur suggéroient l pendant répétoien devoit employer

zuesterpour n. Il des qui ité: s'endeucours e peu & la e' que parmi s, fugrace moins moliloger umis, ission. rt dé-

ent-ils châtie leur nandé

taire.

es re-

veiller

un amas de mutins, toujours prêts à recourir aux armes? Si cette soldatesque, zélée à sa maniere, si ces missionaires bottés, comme on les nomma dans la secte, se porterent à des excès tyranniques, & tyranniserent jusques aux consciences; ce sont-là les suites inévitables des guerres dont la religion est le prétexte, & que les religionaires, en se révoltant, avoient dù prévoir. Mais ceux qui crioient à la violence, l'exerçoient les premiers, sans même respecter les droits de la nature. Ils apprenoient aux peres à méconnoître leurs enfans, & aux enfans à renier leur pere , aux femmes & aux maris à s'abandonner, à se tourmenter réciproquement; aux meilleurs amis à s'entr'égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un religionaire devenu catholique étoit un objet de haine pour tous ses proches; on ne le connoissoit plus dans sa famille, & dans tout le parti, que pour l'insulter, pour le calomnier & le diffamer. Tels étoient les procédés que leur suggéroient les ministres, qui cependant répétoient sans cesse qu'on ne devoir employer à leur égard que les

voies de douceur & de persuasion; sans jamais vouloir qu'en appellât les moyens humains au sécours des moyens supérieurs, tout insuffisans qu'ils rendoient ceux-ci.

L'an 1685, le clergé se vit encore obligé de porter des plaintes au Roi, contre la licence obstinée de ces prédicans à calomnier la foi Romaine : refsource honteuse, mais la seule qui leur restât contre la décadence de leur secte, & les triomphes multipliés de la vraie foi. Pour sentir la justice de cene plainte, rendue le quatorzieme de juillet, il ne faut que jetter les yeux sur le petir ouvrage que nos prélats assembles publierent alors sous ce titre: Doctrine de l'Eglise, contenue dans notre profession de foi, & dans les décrets du concile de Trente, opposée aux calomnies & aux injures répandues dans les ouvrages des-prétendus réformés. On y voir que la doctrine catholique sur l'écriture & la tradition, sur la justification & les mérites, sur les sacremens, le facritice de la messe, l'adoration du Sauveur dans l'eucharistie, les satisfactions, le purgatoire & les indulgences, étoit défigurée par

les écriv convaine quement fausses, En confe Roi don fense au sonne de mée, d livres con puter aux ne tenoie directeme religion étoit com Injet : , 1 lomnie. 23 Le cler loin : ma

M. le Te doux & m de porrer le derniere re dont la pit talens, re comme le à la vue de âge & ses i jour en jour

ens ipéient

ans

core Roi, pré-: ref--leur Ecte, vraie cette ie de

ffemtitre: dans es dé-

ix fur

posée indues réforcatho.

ı, fur ur les nesse,

ucharatoire

ée par

les écrivains protestans, de maniere à convaincre qu'ils s'étoient appliqués uniquement à la peindre des couleurs! fausses, les plus propres à la décrier. En consequence de cette requête, le Roi donna un édit, qui faisoit defense aux ministres & à toute peisonne de la religion prétendue réformée, de prêcher & de publier des livres contre la foi de l'Eglise, d'imputer auxicatholiques des dogmes qu'ils ne tenoient pas, & même de parler, directement ou indirectement, de la religion catholique. C'est qu'il- leur éroit comme impossible de toucher ce sujet ; sans imposture & sans calomnie populitie de la lace de lace de la lace de lace d

Le clergé satisfait ne poussa pas plus loin : mais le chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux & modéré, pressa le Monarque de porter le coup qui devoit abattre la derniere tête de l'hydre. Ce ministre, dont la piété relevoir & dirigeoit les talens, regardoir l'unité de religion comme le plus ferme appui du trône: à la vue de la mort, que son grand âge & ses infirmités lui annonçoient de jour en jour plus prochaine, il sou-

haitoit passionément de voir la foi chrétienne recouvrer sans retard tous ses droits naturels dans le royaume trèschrétien. Les usurpations faites sur elles, & confirmées en quelque sorte par l'édit de Nantes, que les factions de l'hérésie & la nécessité des temps avoient arraché au premier des Bourbons, se trouvoient presque toutes réparées par le zele persévérant des Rois son fils & son petit-fils. Louis le Grand fur-tout, par la suite habilement combinée de ses édits, avoit tellement repris sur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenoit, il n'en restoit presque plus que le dangereux simulacre. Les Huguenots étoient exclus de la judicature & de beaucoup d'autres professions; la plupart des temples étoient à bas; les prédicans avoient disparu; on soustrayoit à la séduction des parens, la jeunesse qui marquoit de l'inclination pour la foi catholique; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les espérances humaines, puis désabusés par les controverses qui se faisoient dans toutes les provinces, rentroient en foule dans le sein de l'Eglise. S'il y

avoit de en avo tout lieu même d tout fou on enter jurations édifiantes trop se On exig d'une for fion les p catholiqui à mener répondre cela, on i de réssitan chelle & boulevarts pas plus heux.

Les chos l'édit de ré octobre 16 tout ce qui royaume en tendue réfoi les temples teurs, une 115

ès-

(ur

rte

ons

nps

ur-

ré-

fon

and

om

re-

cent

noit

dan-

pient

coup

des

icans

a fé-

mar-

ntho-

mes,

u les

busés

dans

il y

en

avoit des conversions équivoques, il y en avoit beaucoup plus qu'on avoit tout lieu de croire sinceres. Il y en eut même de généreuses, & au dessus de tout soupçon. De maniere ou d'autre, on entendoit parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, & singuliérement édifiantes. On les reçut d'abord, sans trop se précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la souscription d'une formule qui énonçoit avec précision les points essentiels de la doctrine catholique. Enfin, on obligea les peres à mener leurs enfans à l'église, & à répondre de leurs femmes; en tout cela, on n'éprouva nulle part un degré de résistance qui pût alarmer. La Rochelle & Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquerent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choses en étoient là, quand ensing l'édit de révocation sur expédié, le 18 octobre 1685. Il portoit l'abolition de tout ce qui s'étoit jamais fait dans le royaume en faveur de la religion prétendue résonnée, la démolition de tous les temples qui restoient à ses sectateurs, une désense expresse pour eux

de s'affembler en ancun lieu public; ni maison particuliere, afin d'en pratiquer les observances; & pour tous leurs ministres qui refuseroient d'abjurer; , un ordre absolu de sortir du royaume sous quinze jours ; à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendoit à la multitude séduite de les suivre, c'està-dire de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens & leurs effers, à peine de galere pour les hommes, & de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la même année, le 25 octobre & le novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du calvinisme dans les vaisseaux, & d'empêcher les gens de mer, de savoriser l'évasion de ceux qui le professoient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'air procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes & femmes, qui se refugierent principalement en Angleterre, en Hollande & en Prusse. Mais ni la multitude, ni l'opulence

fugitive que l'o patriote patrie, indiffére

Que aient po bre des exagérati maniere le caract l'autorise! ment s'e pas d'abor bitante : o on y ajou pandit de la renomm jours elle s quand la p opinion pu classe pop genre; on nion contra eurent désa tenir. Tel du ridicule, que terrible & telle est

fugirives ne furent aussi considérables que l'ont voulu persuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillans, ou du moins indifférens à l'égard de la religion.

Que les calculateurs de cette espece aient porté à plusieurs millions le nombre des religionaires fugitifs; c'est une exagération non moins fuspecte par la maniere dont elle s'est formée, que par le caractere de ceux qui cherchent à l'autoriser & à s'en prévaloir. Et comment s'est elle formée? On n'en vint pas d'abord à cette (multiplication exorbitante: on fit une premiere hyperbole, on y ajouta successivement, on la répandit de toute part; & semblable à la renommée qui lui donnoit l'être, toujours elle s'accrut en se répandant. Enfin quand la prévention se fut convertie en opinion publique, au moins dans la classe populaire si nombreuse en ce genre; on ridiculifa tellement l'opinion contraire, que peu de personnes eurent désormais le courage de la soutenir. Tel est trop souvent le pouvoir du ridicule, aussi méprisable à la raison, que terrible à la frivolité Françoise; & telle est encore parmi nous l'origi-

c; atious

du pter ex-

oit à c'estparti spor-

leurs
ir les
ant de

e & le

l'exet. Teaux, de fa-

outeux bien

ontres, ers milmmes,

ent en Prusse, bulence

aussi bien que la tyrannie des opinions factices. Mais cet artifice misérable peut-il étouffer la vérité en d'autres boucltes, que dans celles des lâches? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entiere, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, sur la déposition des témoins les plus intéresses même à dire le contraire?

Bafn. Unité page 120. Louis XIV, Larr. Hift. d'Angl. T. Ben. Hist. de

T. III, part.

\$. P. 1014.

C'est des écrivains Calvinistes seuls, de l'Eg'ise, quel'on prendici le nombre des Calvinis-La Martin. tes réfugiés. Or est-il que Basuage, Hiltoire de le moins retenu entre les auteurs des liv. 63, pag. premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cent mille; la Martiniere, à trois cent mille 1V, p. 564. simplement, & Larrey, à deux cent l'Edit ide N. mille. Benoît, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il passa deux cent mille, Reprenant en suite la chose en détail, & assignant à chaque lieu de refuge sa part de té fugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, & que d'ailleurs on a soigneusement vérifiés; il ne peut pas même parvenir i son capital de deux cent mille. On peut voir, dès ce premier rapport, comment

comi le ten comn l'on faite: ge, ti Marti Benoît des fug moitié,

fur fon

cet 'écri

Quai

été vér de l'arti se trouv réfugiés teur Cal cillon , après les girifs das foupçonn nombre, dit en te Françoise rable de to munians têtes par fa à peu prè Tome

e des ce mité en es des - il de ntiere, porte, la détérellés

s seuls. Calvinifasuage, eurs des pendant itre cent ent mille eux cent de l'émipord qu'il nant en affignant art de 16 Iques arautres, & ment veparvenir i nille. On rapport, comment comment l'exagération s'est accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît, à mesure que l'on remonte au temps où elle s'est saite: quatre cent mille suivant Basnage, trois cent mille au compte de la Martiniere, deux cent mille selon Benoît, leur ancien, & le contemporain des sugirifs: voilà déjà une réduction de moitié, en faisant même grace à celui-ci, sur son peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, & que nous disons avoir été vérifiés avec soin, la vérification de l'article de Berlin en particulier, se trouve parfaite dans l'histoire des réfugiés François de Brandebourg. L'auteur Calviniste de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivoit immédiatement après les établissemens divers des fugirifs dans cet électorat, ne peut être soupçonné, ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or il dit en termes exprès, que la colonie Françoise de Berlin, la plus considérable de toutes, étoit de deux mille communians; ce qui, à raison de cinq têtes par famille, dont trois communians à peu près, donne trois mille trois à

Tome XXIII. H

quatre cents personnes. Et ce nombre ajouté à celui des refugiés des autres lieux du Brandebourg, ne fournit, · suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents & quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujer, sous le regne du célebre Frédéric, par une plume dont on ne sauroit méconnoître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction : encore la totalité que nous aurons admise, ne montera-t-elle qu'à vingt mille; & en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié, entre la somme avérée du nombre des transsuges, & celle de deux cent mille marquée par les religionaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'asi prodigieusement enflée de nos jours? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déjà l'on a pu reconnoître, ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencemens de ce siecle par le Marcellus de la France, c'est-à-dire par le reintes qu'alo duc de Bourgogne, qui ne porte le

nombr **foixant**

tout âg Ce p & d'une est sans o fur un f. profondi mancier, mille : e bien élois qui le por à-dire à celle de t trouvoient gration. I mêmes que voquant la Sabeth d'Ar bras contre par leur dép main, qu'e personnes d service ne lu tile. Depuis q 1682, qui decinq ans, 1 ccru; puiso

nombre des Huguenots déserteurs, qu'à soixante-sept à huit mille personnes de

tout âge & de tout sexe.

Ce prince, d'un génie, d'une sagesse & d'une candeur également renommée, est sans doute plus digne de foi, au moins sur un fait qu'il étoit plus à portée d'aprofondir, que l'historien poère & romancier, qui les fait monter à huit cent mille: exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-catholique qui le porte à plusieurs millions, c'està-dire à une quantité plus grande que celle de tous les religionaires qui se trouvoient en France, avant leur émigration. Ils ne faisoient compte euxmêmes que d'un seul million, lorsqu'in- de l'affemb. voquant la protection de la reine Eli- raud, année sabeth d'Angleterre, & lui offrant leurs 1597. bras contre leur patrie, ils lui disoiene par leur député, le sieur de Saint-Germain, qu'elle obligeroit un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui seroit peutêtre pas inuile. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1682, qui ne précéda leur fuite que Hist de rédit ecinq ans, leur nombre ne s'étoit point de Nantes. ccru; puisqu'en se plaignant des at- Tome IV eintes qu'alors on portoit à leurs monf- page 414.

Proces verb.

re res it, otal

ues ous mé-

gne ume CO-

ar la nous qu'à

nt de de re-

e difatre la ansfu-

e marempobser du

fement quali-

grent, éjà l'on présulans les

e Marpar le

orte le

trueux priviléges, ils ne comptoient encore qu'un million d'ames privées de ces concessions. Ce n'est donc plus une simple présomption, mais une conclusion exacte & certaine, que le nombre de soixante & quelque mille est le plus vrai, ou du moins le plus vraisemblable. Et quel vide ce nombre put-il faire dans un royaume de vingt-quatre millions d'ames?

· Mais le tort fait au commerce & à l'industrie fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations visiblement absurdes, & même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cause. Je n'en releverai qu'un trait, par où l'on pourra fuger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on soutient qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans cette ville, pour les manufactures de soie, huit mille me riers & soixante mille ouvriers, en y comprenant les personnes occupées au dévidage; & qu'après la révocation ne s'y trouva plus que douze cents me tiers, & quatre mille ouvriers. Ala seule inspection de cette partie du sap port, la contradiction saute aux yeur

pofar vraife ferteu de tro penda Franço quatre de pud duire la la prop

de quati

pour

Autre contradi porte qu cation, millions nufacture & quara dévidage. a confon énorme d en balles foixante-a qui est pre les soies e passoient Lyon. Or année com

pour peu qu'on soit attentif. En supposant, contre-toute vérité & toute vraisemblance, les religionaires déserteurs de tout le royaume au nombre de trois millions; ils n'eussent fair cependant que la huitieme partie François, dont le total monte à " quatre millions. C'est donc many de pudeur, ou de bons sens, que de duire le commerce du royaume, dans la proportion de quatre à soixante, ou de quatre mille ouvriers à soixante mille.

Autre fausseté palpable, & nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montoit chaque année à dix millions de livres de foie; que cette manufacture employoit sept cents moulins, & quarante mille personnes pour le dévidage. D'abord, rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de soie, qui réduite en balles ordinaires, en auroit formé soixante-deux mille cinq cents. Voici qui est précis, & non contesté. Toutes les soies employées dans le royaume, marchands passoient forcement par la douane de 102. Lyon. Or le compte des soies qui, année commune, arrivoient alors à cette

Mém. des de Lyon , p.

H iij

t ens de une nclumbre e plus isemput-il quatre

e & à ne prour quoi ns visintradicn qu'on n'en ren pourra de l'innt qu'a Nantes,

pour les nille me rs, en y upées au ocation i cents mo ers. Ala ie du rap

aux yeur



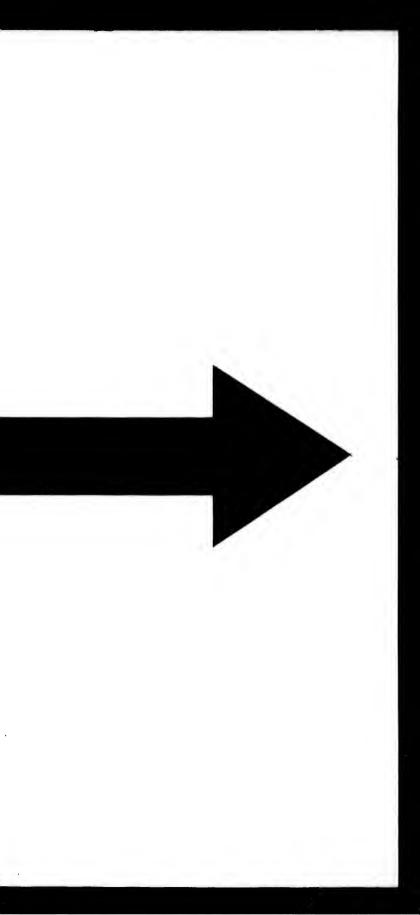
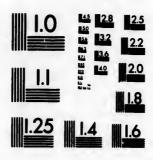


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



douane, ne montoir qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en seroit entré dans le royaume, auroit été pour Tours; quelle distance ne resteroit-il pas, de ce total de trois mille à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, & aux quarante mille personnes employées au dévidage, si certe allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres! d'une impéritie honteuse. Pour ouvrer les dix millions prétendus de livres de foie, deduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, & qui arrivoit tout ouvré; au lieu de sept cents moulins, il en auroit fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents; & au lieu des quarante mille dévideurs on dévideuses, avant l'usage des rouers de Lyon, qui n'étoient pas encore inventés, il en auroit fallu plus de soixante - six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfans, occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou memoires d'officiers

pu tie Ou vale cxa étoi Tou en fa lister clam exage lions de pl tribue génie Sectate teurs plus p vales ' prépare fervir? faire i montés Nantes tures? nistes si

exclus p

rité pub

date du

mille 1 feroit té pour eroit-il le à la te-deux pr cents ice mille lage; fi ze d'un vir qu'à d'autres, r ouvrer livres de du tiers qui arrisept cents fuivant le cts, deux u lieu des dévideude Lyon, ventes, il xante - six huit mille à mettre

> t faire sur d'officiers

publics, dont on ne relevoit pas les inepties sans risque. Il en est encore quarre ou cinq de même goût & de même valeur que celui-ci : mais son seul examen peut-être, tout nécessaire qu'il étoit, n'a déjà paru que trop long. Tous les monumens invoqués d'ailleurs en faveur de la cause calvinienne, ne consistent qu'en recueils de plaintes & de clameurs vagues, où perce le chagrin, exagératif de fa nature, sujet aux visions, & quelquefois au delire. Quoi de plus extravagant en effet, que d'attribuer, d'une maniere exclusive, le génie du commerce & des arts aux sectareurs de Calvin, farouches destructeurs dès leur origine, & beaucoup plus propres à mettre en pieces nos vales & nos ornemens facrés, qu'à préparer les matieres qu'on y faisoit servir? Mais ignore-t-on, ou veut-on faire ignorer comment se trouvoient montés, avant la révocation de l'édit de Nantes, nos ateliers & nos manufactures? On y croyoit les ouvriers Calvinistes si peu nécessaires, qu'ils en écoient exclus presque généralement par autonté publique. Un arrêt du conseil, en date du 24 avril 1667, en réduisit le agan a man a po Hiv

nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin, des l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fur défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents; & il y avoit des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevoir point du tour. Les fabricans d'Amiens, de Dijon & d'Autun, par exemple, n'en admettoient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étoient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvoit donc s'y passer d'eux. Ils n'avoient donc pas seuls le talent des arts & des mériers; & ils ne pouvoien: s'même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'indus trie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix & quelle consistance avoit chez nous l'industrien 1685? Nos plus belles fabrique alors ne faisoient que de se formes Notre commerce, à peine sorti des main de son créateur Colbert, n'avoit don pas encore eu le temps de passer dans

cel nos line avo l'avi tion vent Beau d'abo dres furpa Holla *fervir* viers ; tira d brocat des ca nous v fecret la cli moulin les pres draps d venu de nos dé

d'une i

que no

Londri

cot,

es commétiers, du tout. Dijon & n admetleurs fails étoient elles manus'y passer as seuls le s; & ils ne r en grand é, par leur e à l'indus nd préjudice x & quelle s l'industrie s fabrique se former ti des main avoit don

passer dan

au tiers

nent de

dès l'an

feul far

pitale du

pour

ingt sur

celles qui auroient pu le transporter à nos rivaux. Mais que leur eut-on porté, sinon ce qu'ils avoient déjà, & ce qu'ils avoient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux? Le François perfectionne, ajoute, embellit; mais il invente peu. En effet, les tapisseries de Beauvais & des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de Flandres & d'Angleterre, qu'à la vérité elles surpasserent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre & d'Espagne, servirent de modeles à ceux de Louviers, d'Abbeville & de Sédan. Rouen tres patentes tira de la Flandre, la fabrication des 1681, art. 8. brocatelles de laine; & Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande; & la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à tondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps & des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications aumonce que nous les devons à l'étranger. Draps Londrins, serges de Londres & d'Ascot, damas & velours de Gênes,

Rég!ement pour les draps de Sédan du 20 Août rafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, satinades de Turin, points, gazes & glaces de Venise, tous ces sonds de commerce, par leur dénomination, attestent en-

core leur origine.

Si embellis par nos mains, ils one repassé dans leur sol natal, & s'ils ont décru chez nous; sans recourir à l'émigration des religionaires, combien de causes plus sensibles, & communément plus actives, ne peut-on pas assigner à cette révolution? Telles furent, & l'instabilité de la mode, mobile impérieux des François principalement; & la jalousie du commerce, qui n'agit pas sur les seuls François; & l'avidité du fabricant, qui en altérant la qualité des marchandises, les mit en décri; & la misere locale des temps, qui de truisit l'équilibre de la concurrence; & la surcharge des impôts, qui découragea l'industrie; & la longueur désastreuse des guerres, qui rendir les matieres plus rares, & l'exportation plus difficile; & les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtriere des barailles, qui moissonnerent tant de travailfar elle ain que ven dim bail pôt

fut

le

de

roya des i d'œil trouv nos E ment ties. des pa rues q dans P tiers; étincel y verra qu'il n nos ale maîtres fets; p

de Floades de de Vemerce,

tent en-

, ils one s'ils ont rà l'éminbien de unément s affigner urent, & oile impément; & qui n'agit & l'avidité nt la quar en décri; s, qui dé ncurrence; , qui déngueur de rendit les exportation es forcées, louis XIV, des batail.

de travail-

leurs, ou occuperent du moins tant de bras nécessaires aux ateliers languissans. Pour ce qui est de l'émigration, elle porta si peu d'atteinte à la richesse, ains qu'à la population du royaume, que deux ans après certe fuite, les revenus de l'Etat, loin d'éprouver une diminution, furent augmentes par le bail de 1687; & la surcharge de l'impôt, si l'on peut la nommer ainsi, ne

fur que d'un liard par tête.

Que si l'on imagine encore que le royaume se soit appauvri par la retraite des religionaires; qu'on jette un coup d'œil sur ces amas de richesses, qui se trouvent dans la capitale, & dans toutes nos bonnes villes, richesses véritablement immenses, quoique mal répaties. Qu'on entre au hasard dans l'un des palais qui forment seuls de longues rues dans plusieurs de nos cités, qui dans Paris forment seuls de vastes quartiers; & l'on y verra l'or & l'azur etinceler jusque sous les portiques; on y verra plus de granite & de porphyre, qu'il n'y avoit de pierre appareillée chez nos aïeux; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avoient de marmousets; plus de trumaux superbes, qu'ils

n'avoient de miroirs de poche ou de toilette; plus de cristaux & de porcelaine, qu'ils n'avoient de poterie. On trouvera des tentures & des caroffes de rechange, chez ceux dont les peres n'avoient pour tapisserie qu'une triste bergame, & une mule pour équipage. Encore les attelages des fils sont-ils plus chamares, que ne le fur aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur pere. J'en appelle à ces François de l'autre siècle. Que diroient ils, soit de la richesse, soit de l'appauvrisfement de la France depuis l'émigration des religionaires & s'ils voyoient ces lourdes masses d'argent cizelé, & ces monceaux de vaisselle place; eux, dont les cuillers étoient si minces, qu'on y appercevoit l'empreinte de la dent? Que diroient nos meres, à la vue de ces boiffeaux de pierreries, de ces valtes écrins dont elles ne connoissoient pas l'usage, dont elles ignoroient peut-être le nom? Que diroit la Reine, mere de Louis XIV, si elle voyoit à une dame de compagnie, que dis-je? à une femme de service; des brasselets, des aigrettes, des girandoles, des rivieres de diamans; celle à

qui gari diar gari tes? les (la pri la rév la vé

révoc

dévoi

pas m

ce qui tout i au mo pas le justice. érigé décesse à ces foient-i mais sa Mais G des gen

dans le

tement

Que ce

ou de porcerie. On offes de peres e triste mipage. -ils plus ux plus oint de François ient-ils, pauvrif-'émigravoyotent izelé, & ite; eux', minces, nte de la res, à la eries, de ne con-Mes igno-Due diron V, fi elle gnie, que vice, des girando

s; elle

qui Louis XIII, dans sa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamans qui pouvoient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes? Qu'on ne dise donc plus, qu'avec les Calvinistes fugirifs, la richesse & la prospérité ont fui de la France, & que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la vérirable fource. Non, le Prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal-entendue : il ne consulta pas moins sa prudence que sa religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'est ici qu'un objet accessoire: au moins le Monarque n'enfreignit pas les loix de l'équité & de la rigide justice. Les fectaires, il est vrai, avoient érigé les concessions forcées de ses prédécesseurs; & les contraventions même à ces réglemens, en loix irrévocables & en obligations sacrées, à quoi, difoient-ils, on ne pouvoir plus désormais sans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, aussi versé dans le droie des gens, que peu suspect d'abonder dans le sens des catholiques, a parfarrement fenti l'illusion de des préjuges. Apol. Discus. Que cens qui prennent le nom de Ré-

Rivotian. page 22.

formés, dit - il, n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités d'alliance; mais de pures déclarations des Rois, qui les ont portés en vue du bien public, & qui pourront les révoquer, si le bien public le demande. Ainsi, en quelques mors, cet habile publiciste érablissoit-il le principe fondamental en cette matiere. Les monarques François, en accordant à leurs sujets hérétiques & factieux, ce qu'ils n'étoient pas en situation de leur refuser, ne traitoient point, circonstance à quoi fur-tout on doit faire attention, ne traitoient point avec des Princes, ou des Etats étrangers; mais avec des sujes que la rebellion seule autorisoit à s'arroger cette sorte d'égalité avec leurs Souverains. when the best of the second

Qu'on se rappelle de quelle maniere le calvinisme s'est établi en France, & les vains essorts qu'on y a faits jusqu'au regne de Louis le Grand, soit pour l'y étousser d'abord, soit pour l'en bannir ensuite. L'hérése sorcenée s'y soutint, malgré ses énormes pertes; & les catholiques cesserent de vaincre, pour ne pas consommen la ruine du royaumé. Telle suit l'unique sanction des

édit rend & p guer celle il no le fo leurs prend place. leur n que fi fon n à leur ples, Conte de suje de les ne leur avoien tant il à la re

La c vaincue pas tole ment a teligion.

le mois

derniers

int que tés d'alions des du bien voquer, . Ainsi, publiciste nental en es Franjets here. n'étoient ifor, ne e à quoi , ne traiou des les Sujeu oit à s'arvec leurs

rance, & s jusqu'au soit pour en bannir y soutint, & les cate, pour du royau-ction des

édits de tolérance ou de pacification, rendus par Charles IX, par Henri III, & par Henri IV lui-même, qui ne fut guere moins inquiété que ses prédécesseurs, par les factieux sectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le soutien. Louis XIII, contraint par leurs soulévemens interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de sureté, & les dépouilla de leur monstrueuse puissance: mais quelle que fût la hauteur & la force du génie de son ministre, Richelieu n'osa toucher à leur privilège capital, à leurs temples, à leurs exercices de religion. Content de les avoir réduits au rang de sujets, il ne crut pas encore possible de les soumettre au joug de la foi. Ilne leur ôta pas même tout ce qu'ils avoient usurpé au delà des concessions: tant il paroissoit dangereux de rappeller à la regle, des gens accourumés, sous le moindre prétexte, à se porter aux derniers excès.

La cour n'en étoit pas moins convaincue, que ce qu'elle toléroit n'étoit pas tolérable, & qu'il nuisoit infiniment à la monarchie, ainsi qu'à la teligion. Cependant le premier devoir

du Prince, devoir indispensable, imprescriptible, à jamais inviolable, c'est de procurer sans relâche le bien de la religion, ainsi que de l'Etat, & d'en réparer les dommages, dès qu'il peut écarter les périls qui suspendoient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette règle immuable, posée de la main de Dieu, & non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils soient conçus : la même raison de nécessité qui les a fait rendre, en détermine essentiellement la durée. Ainsi, Louis le Grand a pu & a dû imiter le grand Constantin, le grand Théodose, & tant de monarques religieux, que la crainte de manquer à ce genre d'engagement, contracté par eux, ou par leurs prédécelseurs, n'empêcha point de révoquer des graces forcées & pernicieuses, qui ne servoient qu'à nourrir l'hérésie & la discorde dans le sein de l'Etat.

Mais de quel front les injustes & parjures sectateurs, soit de Calvin, soit de Luther, réclament-ils les engagemens, quels qu'ils puissent être, eux qui canonisent les infractions faites,

en fav au mo prome Les pri Allema lande, ont éta ruines voient-i & juré Les Ho ils bien meffes j ventions mes les i gieuses; & la pac tent des

Non,
n'a rien
tion, où
engageme
pour le r
de ses pe
hérériques
pour son
que ombr
pa politique

venoient

, im-

c'est

de la

c d'en

l peut

t la ré-

u ren-

zle im-

Dieu,

euvent

relques

même

it rem

ment la

a pu &

irin, le

monar-

de man-

t, con-

rédécel-

évoquet

les, qui

réfie &

justes &

Calvin,

les en-

ent être,

as faices,

Etat.

en faveur de nouveautés qui devoient au moins leur être suspectes, à despromesses incontestablement sacrées? Les princes & les magistrats, qui, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suede, en Danemarck, ont établi le nouvel évangile sur les ruines de l'ancienne croyance, n'avoient-ils pas sucé celle - ci avec le lair, & juré folennellement de la maintenir? Les Hollandois sur-tout se montrerentils bien rigides observateurs des promesses jurées, des traités & des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus folennelles & les plus religieuses; lorsqu'après l'union d'Urrecht & la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-unies la foi dont ils venoient de jurer la conservation?

Non, non, la probité la plus sévere n'a rien à reprendre dans une opération, où Louis XIV, sans violer aucun engagement légitime, ni réel, a fait pour le rétablissement de la religion de ses peres, ce que des puissances hérétiques & parjures avoient osé faire pour son extinction. Il ne reste quelque ombre de doute, qu'au sujet de la politique, que nous avons déjà tou-

ché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef. Cat enfin nous ne disconvenous pas que la désertion de nos religionaires, quoiqu'infiniment moins considérable qu'on ne voudroit le persuader, n'air poné quelque préjudice aux manufactures & au commerce du royaume. Au moins leur à t-elle nui, selon la proportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitans de la France. Mais quelle est la proportion de soixante & quelques mille ames, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'amei? elles en font tout au plus la centieme partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte si médiocre ne procura-t-elle point? Combien de troubles & de calamités, ou du moins de périls & d'alarmes, dont elle a tari la source? Au reste, ces dommages & ces avantages furent mûrement contre-balancés dans le conseil de Louis, dit le Grand, autant pour la sagesse de sa politique que pour l'éclat de ses victoires : eh qui donc oseroit mieux présumer de ses propres lumieres, que de celles qui ont porté au plus haut point la puissance & la splendeur de

l'empir qu'au appréci feils de tient qu autres f

Taife

un prin quatre g fualion a ames qu de la vo gogne, nelon, fo a laissé, Nantes, ne fauro dans lés trouvons. qu'on le voit été. augustes. de son a d'une éter tance de la pas qu'il François, & les idé trancheror

l'empire François! Mais craignons jusqu'au faux air d'une temerité, qui apprécieroit comparativement les conseils des Dieux de la terre. Il n'appartient qu'à l'un d'eux, de présenter aux autres ses idées lumineuses.

nt d'ap-

nef. Cat

s que la

, quoi.

e qu'on

ic porté Aures &

1 moins

oportion

totalité

is quelle & quel-

itre, ou d'ames?

entieme bien d'a

e ne pro-

de trou-

moins de

e a tari

mmages ent con-

Louis,

a sagesse at de ses

it mieux

res, que

lus haut deur de

Taisons-nous donc, & laissons parler un prince, dont le nom seul, après quatre générations, porte encore la persuasion avec le respect, dans toutes les ames qui font oftime de la capacité & de la vertu reunies. Le duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénelon, sous l'œil pénérrant de Louis XIV, a laissé, sur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raisonné, qu'on ne sauroit trop répandre, au moins dans lés conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient si parfaitement, qu'on le croiroit fait exprès, s'il n'avoit été transmis de mains en mains augustes jusqu'aux derniers descendans de son auguste auteur. Quoiqu'il soit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matiere; nous ne craignons pas qu'il semble trop long à ceux des François, qui ont encore l'ame religieuse & les idées saines. Ainsi nous n'en retrancherons que très-peu de choses,

devenues moins intéressantes, par le cours des années & le changement de quelques légeres circonstances. Le voici,

Vie du Due de Bourga depuis Dauphin, tome 2, pages 98 & fuiv.

Je ne m'attacherai point à considérer les maux que l'hérésie a faits en Allemagne, dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, dans les Provinces-unies & ailleurs : c'est du royaume seul dont il est question. Je ne rappellerai pas même, dans le détail, cette chaîne de désordres confignés dans tant de monumens authentiques; ces assemblées secretes, ces fermens d'affociation, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces sédicieuses, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces facs de villes, ces incendies, ces massacres réfléchis, ces attentats contre les Rois, ces sacriléges multipliés & jusque-là inouis : il me suffit de dire, que depuis François I jusqu'à nos jours, c'est - à-dire sous sept regnes différens, rous ces maux & d'aurres encore ont désolé le royaume, avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait historique, que l'on peut charger de divers incidens, mais que l'on ne peut contester subsc'est c envisa

Or porte p attribu ment c que le les leur d'un, les. Il si le co vu, & de conf cause di habituel différens de dire, fans l'hé compren la sureté pour tou Cepen crie à la

les princ

aux confe

pour le

c'est de

tantiellement & révoquer en doute. Et c'est ce point capital qu'il faut toujours envisager, dans l'examen politique de cette affaire.

par le

ment de

Le voici,

confidé-

faits en

es d'An-

e, dans

rs : c'est

question.

dans le

dres con-

s authen-

etes, ces

tues avec

r les tail-

publics,

conjura-

piniâtres,

dies, ces

ats contre

Itipliés &

de dire,

nos jours,

différens,

incore ont

ou moins

que, que

incidens,

ester subs-

Or partant du fait notoire, il importe peu de discuter, si tous les torts attribués aux Huguenots furent uniquement de leur côté. Il est hors de doute que les Catholiques auront eu aussi les leurs; & je leur en connois plus d'un, dans l'excès de leurs représailles. Il ne s'agit pas même de savoir, si le conseil des Rois a toujours bien yu, & sagement opéré, dans ces jours de confusion. Que l'hérésie ait été la cause directe, ou seulement l'occasion habituelle & toujours renaissante de ces différens désordres; toujours est-il vrai de dire, qu'ils n'auroient jamais eu lieu sans l'hérésie : ce qui suffit pour faire comprendre, combien il importoit à la sureté de l'Etat qu'elle y sût éteinte pour toujours.

Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, & l'on demande si les princes ont droit de commander aux consciences, & d'employer la force pour le fait de la religion. Comme c'est de la part des Huguenots que

viennent ces clameurs; on pourroit, pour réponse, les renvoyer aux chess de leur réforme. Luther pose pour principe, qu'il faut exterminer & jetter à la mer ceux qui ne sont pas de son avis, à commencer par le Pape & les Souverains qui le protegent; & Calvin pense, à cet égard, comme Luther, Nos principes sont bien différens sans doute. Mais, sans donner au Prince des droits qui ne lui sont pas dus, nous lui laissons ceux qu'on ne sauroit lui contester; & nous disons qu'il peut, qu'il doit même, comme pere de son peuple, s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'erreur; qu'il peut & qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands princes de tous les temps, prêter son épée à la religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'esprit du christianisme, mais pour réprimer & châtier les méchans qui entreprennent de la détruire. Nous disons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux confciences, il a celui de pourvoir à la sureit de ses Etats, & d'enchaîner le fanatisme qui y jette le désordre & la confusion.

Que les ministres Huguenots com-

modérée avec la teurs de paraison ie dis qu à proscri porté ceu trouble d tiens pay de l'Etat dans les emplois p on en me tieres; ils i pelloient F ils ne crio ger les En mer. Cepe la justice & patience a cause; con fanguinaire l'injustice d

parent,

Il est vra désordres éc que sous la moins la ve manquoir, roit,

chefs

pour

etterà

avis,

Sou-

Calvin

uther.

s fans

ice des

nous

oit lui

peut,

de son

e cor-

& qu'il

grands

er fon

la pro-

i chris-

châtier

la dé-

s'il n'a

conf-

a sureic

fana-

la con-

s com-

191

parent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la religion : j'admets la comparaison, tout injuste qu'elle est; & je dis que les Césars eussent été, fondés à proscrire le christianisme, s'il eût porté ceux qui le professoient à jetter le trouble dans l'Empire. Mais les chrétiens payoient fidélement les charges de l'Etat; ils servoient avec affection dans les armées : on les éloignoit des emplois publics, on les emprisonnoit, on en mettoit à mort des légions enrieres; ils ne résistoient point, ils n'appelloient point les ennemis de l'Erat, ils ne crioient point qu'il falloit égorger les Empereurs & les jetter à la mer. Cependant ils avoient pour eux la justice & la vérité. Leur invincible patience annonçoit la bonté de leur cause; comme les révoltes & l'esprit sanguinaire des Huguenots prouvent l'injustice de la leur.

Il est vrai qu'ils ont causé moins de désordres éclatans, sous le regneactuel, que sous les précédens : mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoir, que la puissance. Encore se

sont-ils rendus coupables de quelques violences, & d'une infiniré de contraventions, dont quelques-unes ont été dissimulées, & les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs prorestations magnifiques de fidélité, & leur soumission en apparence la plus parfaire à l'autorité, le même esprit, inquiet & factieux, subsistoit toujours, & se trahissoit quelquefois. Dans le temps que le parti faisoit au Roi des offres de services, & qu'il les réalisoit même, on apprenoit par des avis certains, qu'il remuoit sourdement dans les provinces éloignées, & qu'il entrerenoit des intelligences avec l'ennemi du deliors, Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtoient de se meurre sons la protection de Cromwel, dans le temps où l'on pensoit le moins à les inquiérer; & les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'0range, subfistent également.

L'animosité entre les Catholiques & les Huguenots étoit aussi toujours la même. Les plus sages réglemens us pouvoient pacisier & rapprocher deur

partis partis

partis, de susp intentio parler c démêlés ne voulo guenots ceux-ci i aux charg nauté. O & les for grissoit, Les Hugu où ils n affectoient jours de fê par des attr & par des tholiques in fois du li thaffe à ce es Huguen ls manquoie failles.

Quoique duguenots 1 mordiaux de ultice & Ja velles contra

Tome X

uelques

contra-

ont été

s par la

viléges.

nifiques

en ap-

utorité,

Ctieux,

it quel-

le parti

ervices,

appre-

qu'il re-

rovinces

des in

deliors,

authen

s, dans

ttre four dans le

ins à les

eurs liai-

ce d'O

liques &

jours la

nens it

partis, dont l'un avoit tant de raisons de suspectet la droiture & les bonnes intentions de l'autre. On n'entendoit parler dans le conseil, que de leurs démêlés particuliers. Les Catholiques ne vouloient point admettre les Huguenots aux assemblées de paroisses : ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique & de communauté. On se disputoit les cimetieres, & les fondations de charité; on s'aigrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les Huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient point de prêches, affectoient, dans le désœuvrement des jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupemens autour des églises, & par des chants profanes. Les Catholiques indignés sortoient quel quefois du lieu faint, pour donner la chasse à ces perturbateurs; & quand es Huguenots faisoient leurs prêches, ls manquoient rarement d'user de repréfailles.

Quoique le Roi sût assez que les luguenots n'avoient, pour titres prinordiaux de leurs priviléges, que l'inustice & la violence; quoique les nouner dent elles contraventions aux ordonnances

Tome XXIII.

194

lui parullent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avoient envahie, les armes à la main; Sa Majesté néanmoins voulur encore consulter, avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences sur cette affaire, avec les personnes les plus ins. truites & les mieux intentionnées du royaume; & dans un conseil de cons. cience particulier, où furent admis deux théologiens & deux jurisconsulres, il fut décide deux choses : la premiere, que le Roi, pour toutes sortes de raisons, pouvoit révoquer l'édit de Henri IV, dont les Huguenots prétendoient se couvrir, comme d'un bouclier facré: la feconde, que si Sa Majesté le pouvoit licitement, elle le devoit à la religion & au bien de ses peuples. Le Roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laisse mûrir encore son projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens la plus doux. Lorsque Sa Majesté propos dans le conseil de prendre une dernier résolution sur cette affaire; Monseigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adressé la veille, te

présent Huguer préparo craindre comptar de leur n'osassent fortiroit au comm par-là m

Le Ro ptévu de a tout , q plus doul seule gou mais qu'i de bons dans la m qui voudro Quant à la peu digne aux avanta rendroit à l'Etat fa tr tous ses dr sentiment u vouloit tou même en p

présenta qu'il y avoit apparence que les Huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit; qu'il y auroit peut-être à craindre qu'ils ne prissent les armes, comptant sur la protection des princes de leur religion; & que suppose qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortiroit du royaume : ce qui nuiroit au commerce & à l'agriculture, &

par-là même affoibliroit l'Etat.

oour

u'ils

ain;

1COTE

rnier

cette

is inf-

es du

conf-

admis

onful-

es : la

toutes

voquet

Hugue-

comme

de, que

tement,

au bien plus en

le , lailla

ant plus

s à conyens les

propola

derniere

Monfei

anonyme

ille, "

Le Roi répondit, qu'il avoit tout prévu depuis long-temps, & pourvu tout, que rien au monde ne lui seroit plus douloureux, que de répandre une seule goutte du sang de ses sujets; mais qu'il avoit de bonnes armées & de bons généraux, qu'il emploiroit dans la nécessité contre les rebelles, qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération, qui rendroit à la religion sa splendeur, à l'Etat sa tranquillité, & à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu, d'un sentiment unanime, pour la suppression de l'édit de Nantes. Le Roi qui vouloit toujours traiter en pere, & même en pasteur, ses sujets les moins

affectionnés, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on distribua des aumônes, on établit des missions, on répandit par tout des livres, qui contenoient des instructions, à la portée des simples, aussi bien que des savans.

Le succès répondit à la sagesse des moyens; & quoiqu'il semble, d'après les déclamations emportées de quelque ministres Huguenots, que le Roi eur armé la moitié de ses sujets pour égorge l'autre; la vérité est que tout se passa, au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang, & sans desor dre. Par-tout, les temples furent purifiés, ou démolis; le plus grand nombre des Huguenots sit abjuration; la autres s'y préparerent, en assistant au prieres & aux instructions de l'Eglise tous envoyerent leurs enfans aux école catholiques. Les plus séditieux, étout dis par ce coup de vigueur, & voyan bien que l'on étoit en force pour le châtier, s'ils tentoient la rebellion fe montrerent les plus traitables. Cet de Paris, qui n'avoient plus Clau pour les ameurer, donnerent l'exemp

de la se l'hérésie eux, la Et l'Eur ment de avec la qui an provoqué prédécesse

de comp

On a des Hugu me à cett être ainsi les seuls q affirment t ministre qu perlé, pub l'étranger. qui avoit p fon calcul, da royaume que lui. Di: où ils avoi eurs amis, xuit de leu nanquer de e qu'il ue plusieur

197

de la soumission. Les plus entêtés de l'hérésie sottoient du royaume; & avec eux, la semence de tous les troubles. Et l'Europe entiere sur dans l'étonnement de la promptitude & de la facilité, avec laquelle le Roi, par un seul édit, avoit anéanti une hérésie, qui avoit provoqué les armes de six Rois, ses prédécesseurs, & qui les avoit forcés

de composer avec elle.

des

sions,

tablit

ut des

tions,

en que

se des

d'après

uelque

Roi eut

égorger

e passa,

Majesté,

s délor

rent pu

and nom-

tion; la

Stant au

l'Eglise

ux école

x, ctour

& voyan

pour le ebellion

ples. Cen

is Claud

l'exemp

en

On a exagéré infiniment le nombre des Huguenots qui sortirent du royaume à cette occasion; & cela devoit être ainsi : comme les intéressés sont les seuls qui parlent & qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plaît. Un ministre qui voyoit son troupeau dispersé, publioit qu'il avoit passé chez ettanger. Un chef de manufacture qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit on calcul, comme si tous les fabricans du royaume avoient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avoient leurs connoissances & eurs amis, faisoient croire par le bruit de leur fuite, que la ville alloit nanquer de bras pour tous ses ateliers. le qu'il y a de surprenant, c'est ue plusieurs maîtres des requêtes,

I iij

dans les instructions qu'ils m'adressernt sur leurs généralités, adopterent ces bruits populaires, & annoncerent parlà combien ils étoient instruits de ce qui devoit le plus les occuper. Aussi leur rapport se trouva-t-il contrecir par d'autres, & démontré faux par la vérification faite en pluseurs endroits. Quand le nombre des Huguenots qui fortirent de France à cette époque, - monteroit, felon le calcul le plus exageré, à soixante-sept mille sept cent rrente-deux personnes; il ne devoit par se trouver parmi ce nombre; qui comprenoit sous les âges & tous les fexes, allez d'hommes utiles, pour laisser un grand vide dans les campagnes & dans les ateliers, & pour influer fur le royaume entier. Il est certain d'ailleurs, que ce vide ne dut jamais être plus sensible, qu'au moment où il se sit. On ne s'en apperçut point alors, & l'on s'en plaint aujourd'hui : il en faut donc cherchen une autre cause. Elle existe en erret; & si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des Huguenots, elle coûta moins d'homme utiles à l'Erat, que ne lui en enlevoit ane seule année de guerre civile.

Il est que certa ler par le point de un avanta ancien p l'on n'a p a fair. M. fausse assu de faire ce que l'on au anjourd'hu ferainer à c qu'on se se des torts d des torts q que par de & cette of un , serois Huguenots Vous nous ê vons fait u faisons excu lémarche n' eils sujets? lors plus en ofer avec le tat de lui f luguenots,

rent ces pare ce Austi redic par la roits. ts qui oque, is exat cent oit pas com. fexes, ffer un 82 dans fur le illeurs, re plus le fit. ors, & en faut le. Elle favoir, aite des nommer enlevoit vile.

Il est bien surprenant après cela, que certaines personnes se laissent ébranler par les raisons les plus frivoles, au point de douter s'il n'y auroit point un avantage à rérablir les choses sur l'ancien pied; & par conséquent, se l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait. Mais dans la supposition, bien fausse assurément, que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit, je maintiens que l'on auroit un bien plus grand tore anjourd'hui de le défaire. Ce seroit ferniner à démolir une forteresse, parce qu'on se seroit épuisé à l'élever. Il y a des torts dont il faut savoir profiter, des torts qui ne sauroient se réparer que par des torts encore plus grands; cette operation, si elle en étoit un, seroit de ce genre. Rappeller les Huguenors, ne seroit-ce pas leur dire; Vous nous êtes nécessaires, nous vous avons fait une injustice, nous vous en failons excule? Quel orgueil une telle demarche n'inspireroit-elle pas à de pareils sujets? Ne le croitoient-ils pas lors plus en droit que jamais de comoser avec leur Souverain; & plus en tat de lui faire la loi? Rappeller les luguenots, ne seroit-ce pas rappeller

les amis des ennemis de la France? Et ceux qui entretenoient des correspondances avec eux, dans le temps qu'on les laissoit tranquilles, leur seroientils moins dévonés, & nous seroient ils plus fideles, quand ils auroient sous les yeux les auteurs de leurs disgraces, & que la reconnoissance leur rappelleroit ceux qui les ont accueillis dans leurs revers? Rappeller les Huguenots, ce seroit, dans une affaire qui dut être & qui fut en effet le résultat des plus mûres délibérations, offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes. Ce seroit en un mot s'écarter de cette fermeté de politique, qui fait le soutien des Empires; ce seroit, en se donnant un grand ridicule, exposer l'Etat à je ne sais quelles sone & quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la religion : car ne seroit-ce pas en même temps exposer les nouveaux convertis aux railleries, aux persecutions, & à un dan-ger évident de rechute? Ne seroit-te pas expost la religion à se trouver parmi nous, avant un demi-siecle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les péuples voisins?

Il n'est pas question de savoir id

commen compati longue d prouvé dans ce quel il doit jan de Médi l'idée tro avoit pré deux par litique? conduitit la Saint-E ceffaire p fois des 1 folens & ries, Mai dans les C faire tonc l'opération la mainten & les horr guenots vi guedoc ; maux qu'i dant la gui trouvés au

ctoient en

ince?

orres-

emps

orent-

ent ils

t fous

races.

pelle-

s dans

enots,

lut être

es plus

· toute

ble de

voir ici

comment les deux religions peuvent compatir ailleurs : l'expérience la plus longue & la plus funeste n'a que trop prouvé qu'elles étoient incompatible dans ce royaume; & c'est le point au quel il faut s'en tenir, & qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en suivant précisément l'idee trompeuse de cette conciliation, avoit prétendu ménager & contenir les deux partis. Que résulta-t-il de sa politique? La plus grande confusion, qui conduitit enfin à la scene exécrable de la Saint Barthélemi, qu'elle crut nécessaire pour se débarailer une bonne s'écarfois des Huguenots, devenus plus inie, qui solens & plus factieux par ses satteferoit, ries. Mais ce qui vient de se passer ile, exdins les Cévenes, ne suffit-il pas pour faire toucher au doigt la sagesse de ne parle l'opération du Roi, & la nécessité de on: car la maintenir? C'est par les excès inouis mps ex-& les horribles brigandages que les Huux rail. guenots viennent d'exercer dans le Lanun danguedoc, qu'il faut juger des autres seroit-ce maux qu'ils eussent pu nous faire pentrouver dant la guerre actuelle, s'ils se fussens - siecle, trouvés au point de puissance où ils nous la twient encore il y a vingt-cinq aus:

Et au moment où j'ecris cect, où le parti, par une modération feinte, semble ésavouer les horreurs auxquelles se sont rtés les Camisards, des papiers in-terceptés nous déconvrent, que ses liaisons avec les Anglois subsistent

toujours.

Tel est le ménoire du célebre duc de Bourgogne, à quoi il est difficile de rien opposer d'une maniere tant soit peu plausible, sinon que nous n'en sommes plus au terme où l'on en étoir alors avec les Hugitenots. Ne répliquons point encore de notre chef; & après les princes du fiecle , faifons entendre ceux de l'Eglise, ceux d'entre nos évêques qui ont le mieux mérite d'elle, & la voix même unanime de Lettre de nos évêques rassemblés. Les temps sont bien changés, leur disoit-on, dès le us. Général milieu de ce siecle : mais les disciples de Calvin, répliquoient-ils, sont toujours les mêmes; ils ont été rebelles par principes, & ils le font par habitude, ils sont républicains par sylrême. Qui peut avoir oublié, ajouroient-ils, que dans la malheureuse guerre de la succession d'Espagne, ils prirent pour brouiller le temps où le

l'Evêque d'Agen au Con-1. Mai 1751.

plus for cuperen CÉ troupes. leurs p qu'ils ai fans' 2 Noailles débarqui guenots dre, la trois nat par fes violente péril ? (fans bier rivés de yeux? 1 mouvem guerres femblées les faul courir ? dans nos

Monarc

La cou entreteno

nos fucce

où le

mble font

TS 11.+

ie fes

fistent

e duc

ifficile

e tant s n'en

it étoit

répli-

ef; & faifons

d'entre

mérité

ime de

os sont

dès le

isciples

nt tout rebelles

par ha-

ar sys-

ajou:

eureuse

he ils

où le

nos fuccès?

Monarque étoit le plus pressé par la plus formidable des ligues; qu'ils oc-cuperent durant plusieurs années un de célebres capitaines, avec des moupes nombreuses, a nécessailleurs pour défendre nos frontieres; qu'ils appellerent nos plus grands ennemis au sein du royaume; & que fans' la celerité du maréchal de Noailles, qui se porta sur les Anglois débarques à Cette, avant que ses Huguenots des Cévenes les éussent pu joindre, la France attaquée au dehors par trois nations conjurées . & au dedans par ses propres sujets unis à la plus violente des trois, eut couru le dernier péril? Qui n'a pas encore présens, des fans bien moins éloignes, des faits arrivés de nos jours & sous nos propres yeux? N'avons - nous pas vu tous les mouvemens qu'ils ont faits dans les gherres du dernier regne? leurs af-femblées dans les provinces diverses? les fausses nouvelles qu'ils faisoient courir? la joie peinte sur leurs visages dans nos revers, & leur affliction dans

La cour fut instruite en 1742, qu'ils à Montauban entretenoient des intelligences avec les & a Tou-

pit. rendues

Anglois. Les ménagemens qu'on eue d'abord à ce sujet n'ayant servi qu'à leur inspirer plus d'audace, & leurs assemblées dégénérant deux ans après en séditions & en soulévemens dans le Languedoc; on fit marcher des dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils fe révolterent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livierent des combats; & il y eut plufieurs, tant dragons que huguenots, tués & blesses. En 1761, quelqu'un de leurs prédicans ayant été arrêté, à Caussade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, & il y eut encore du sang répandu de part & d'autre.

Leure de M. d'Agen. Mais ils sont en petit nombre, & par conséquent peu à craindre. Objection de mauvaise soi, & manifestement illusoire, comme le remarquent encore nos présats. On les dit en petit nombre, ajourent-ils, quand on veut calmer imprudemment les assumes qui regardent la tranquillité publique; & quand on en veut donner d'autres, au sujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au delà de tonte vraisemblance. Ils sont en petit nombre:

mais s'i on l'a temps, nombre. vais suje y font-il d'avantag petit non fur des a petit nom aider à se nombre : breux enc & néanmo années qui en état de les successe faires , ils formidables nui les mi vantageuse Ils font e

oudra: mai ectues, fil out prêts; eurs drapeau armes auro args. Il est e icté couvert

mais s'ils sont mauvais sujets, comme on l'a vu jusque dans ces derniers temps, ils sont toujours en trop grand nombre. Pour peu qu'il y ait de mauvais sujets dans un empire, toujours y sont-ils fort à craindre; & le peu d'avantages qu'on peur attendre de leur petit nombre, ne doit pas l'emporter sur des alarmes si justes. Ils sonr en petit nombre : il ne faut donc pas les aider à se multiplier. Ils sont en petit nombre: mais ils étoient moins nombreux encore du temps d'Henri II; & néanmoins, dans l'espace des treize années qui suivirent sa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre les successeurs; & après autant de delaites, ils se trouverent encore assez bruidables pour arracher une paix mi les mit dans une fituation plus vantageuse qu'avant la guerre.

Ils sont en aussi petit nombre qu'on oudra: mais leurs auxiliaires & leurs ecrues, si l'on peut ainst parler, sont out prêts; ils n'ont plus qu'à lever eurs drapeaux, & leurs compagnons armes auront bientôt rempli rous les ings. Il est entre le calvinisme & l'imicté couverte du manteau de la phi-

art & e , & Dbjecement encore nemit cals qui ie; & es, au e. on

tonte

nibre:

CHE

ju à

eurs

s en

s le

gons

enir.

ent,

, li-

plu-

iots,

qu'un

té, à s pri-

ily

Mém. du Clergé de France, affemblé en 1780.

losophie, une confraternité que l'étourdissement, ou la mauvaise foi peuvent seuls révoquer en doute. En suivant, avec le clerge de France, la route lumineuse qu'a tracés le grand évêque de Meaux, tout œil observateur ne verra dans l'incrédulité moderne, qu'un rejetton de la réforme hérétique du leizieme siecle. Qui ne vetra, par exemple, dans les écris du citoyen cynique de Geneve, les maximes élémentaires du fombre Calvin, revêtues du coloris effronte de Bocace? Du Luthéranisme, au moyen du fens particulier, ou de l'interprétation arbitraire des livres saints, sortient d'abord le Zuinglisme, l'Anabaptisme, & le Calvinisme altier, qui affecta aussi tôt la supériorité sur le Zuin-glisme qui lui avoit donné l'être, pas le donna lui-même au Socinianisme Et sans invoquer les titres d'une filiation si bien constatée, n'a ton pas vi l'école de Geneve, Vatican de l'hérenque réforme, donner en 1777 à l'Eu rope indignée, le scandaleux spectacle d'une these publique & applaudie, oi l'on ne rougissoit pas de mettre en pro-blême la divinité de J. C?

pressen nons de jette ur né le D & ne s pelle ra retenant s'est pré térialism trueux pl plus entr pudeur & & la veri de sa m penchans corps da dans tout tout ceci Il est de transporté ques, n'a terre, de schisme & tyrannie de ritanisme, y prévalut. l'histoire, vinces - unie

31.8

peui fui

e , la

grand

setva-

é mo-

forme

Dui ne , écrits

e, les

re Cal-

de Bo-

oyen du

rétation fortirent

ptilme,

i affecta e Zuinre, pais

nianisme.

ine filia-

n pas ve l'héréti-

7 à l'Eu

Spectacle

udie, ou

e en pro-

Du Socinianisme, comme l'avoit pressenti l'habile prélat que nous venons de citer, du Socinianisme qui rejette une partie de la révélation, est né le Désime qui la sape tout entiere, & ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raison. Et nul contre-poids ne rerenant plus cette raison superbe, elle s'est précipitée dans les abimes du matérialisme, de l'athéisme, de ce monstrueux philosophisme, qui ne distingue plus entre l'honnête & l'utile, entre la pudeur & l'impudence, entre le vice & la vertu; qui n'ayant pour principes de sa morale que l'impulsion de ses penchans brutaux, se vautre à plein corps dans l'obscénité, & la distille dans toutes ses productions. Rien de Discours tout ceci qui ne porte sur les faits. d'un Ministre patriote pag. 223 &c. transporté chez nous des îles Britanniques, n'a pris naissance dans l'Augleterre, depuis long-temps infectée du schisme & de l'hérésie; que sous la tyrannie de Cromwel, lorsque le Pumanisme, ou un Calvinisme fanatique y prévalut. Il est de même constant par l'histoire, qu'après la révolte des Provinces-unies, aussi tôt que le Calvi-

nisme y devint la religion des révoltés, on y adopta le système de la tolérance absolue, c'est-à dire de l'indissérence entre toutes les especes de cultes, sans en excepter le Mahométisme, ni le Paganisme. Le grand principe de ce système est qu'on peut se sauver dans toutes les religions, ou pour dire plus vrai, qu'on ne doit s'embarasser du salur dans aucune; de telle maniere, que toutes les observances de religion n'y sont plus qu'en assaire de police,

ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous dissimalet que notre France, avec autant, ou
plus de scandale peut-être que la Hollande & Angleterre, n'ait donné dans
l'implété mal couverre du masque philos ophique. On nous a même reproché,
disent nos prélats, de lui avoir laissé
faire plus de mal parmi nous, qu'elle
n'en avoit commis dans tout l'univers
depuis l'établissement du Christianisme.
Au moins n'a-t-elle jamais affiché autant
d'impudence, dans le sein même de
l'idolâtrie. Pour s'en convaincre, il
sussitué de comparer les écrits de trois
ou quatre de nos blasphémateurs, ap-

pelles p vains le De là d renforts une foi athée fu pece de pour tou foit l'im peu jusq tout-à-fa sitôt qu'à pourront légale & ou du me infamie; dehors un ont dans Sémi - calv éternelle tenir pour catholique fin ce pe après tout ment de 1 en coûtera sectaires p

finceres?

ltés; ance rence fans ni le e fyfdans e plus er du niere, ligion olice,

Mimtat, ou a Holié dans ie phiroché, r laiste qu'elle univers misme. autant eme de re, il e trois rs, appellés philosophes, avec ceux des écrivains les plus licencieux du paganisme. De la donc, quelle effroyable nuée de renforts, tout prets pour le calvinisme une fois légitime! Un impie, un athée fut dans tous les temps une efpece de monstre, un objet d'horreur pour toutes les nations; & quelle que soit l'impudence des nôtres, il en est peu jusqu'ici, qui aient osé braver tout-à-fait l'exécration publique, Mais sitôt qu'à la faveur du nom de Calvin ils pourront être impies d'une maniere légale & en quelque sorte honorable, ou du moins sans déshonneur & sans infamie; balanceront-ils à professer au dehors une légere partie de ce qu'ils ont dans l'ame? D'un autre côté, les Semi-calvinistes gênés par la feinte éternelle qu'ils sont obligés de soutenir pour participer à la communion catholique, ne déposeront-ils pas enfin ce personnage de duplicité, qui après tout répugne au premier sentiment de l'honneur, quand il ne leur en coûtera que de se reunir à des sectaires plus outres, mais aussi plus sinceres? Que si, entre tant de confédérés divers, il restoit quelque diversité de sentiment, ou même quelque sujet de dispute & d'altercation; au moins seroient-ils, comme les sectes les plus discordantes, cause & guerre commune contre le parti-catholique. Et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux, ou que la catholicité soit encore dans le royaume très, chrétien la religion dominante?

Il est du moins hors de doute, que la dissension y renastroit d'autant plus violente, que trois sectes liguées y voudroient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animolités de religion, toujours & par-rout violentes; ne sont pas moins implacables. Mais si la diversité de culte est dans tous les Etats le foyer éternel du schisme & de la discorde; le gouvernement monarchique de la France, le caractere ardent & mobile du François, tout y rendroit le choc de la diversité plus orageux que par-tout ailleurs. Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné conftamment, d'accord avec un protestant mal déguisé par la philosophie du jour,

Mém. de l'affemblée du Clergé de 1780.

Calvin & que célé culier , & selon ce I qu'un ma vible au g termes de mındatair vin, l'exe la main d effrénce; loisible d qui ne ve réformée, que , Telo un roi qu qu'il lui exalté par le prince ils peuven mort. Au égaremens facré & 1 nisme , c' prendre les pour la dé ils ont eu

duite si con

e dijuel-1011 ectes uerre ique. 's ceeux . dans ligion

, que t plus ices y rs anle reentes, Mais bus les c de la harchient & roit le x que vienne é conftestant jour, que célébrité, les ministres en particulier, & les ministres en synode; que selon ce Huguenot travesti, un roi n'est qu'un magistrat qu'un commis amo-vible au gré de le uples, & suivant les termes de son insolence ironique, leur mandataire couronné; que, selon Calvin, l'exercice du pouvoir absolu, dans pacis & belli, la main des rois, n'est qu'une licence lib. 1, p. 18. effrénce; que, selon du Rosier, il est rranc. page loisible de se défaire d'un souverain 173. qui ne veut point obéir à la religion reformée, & porter le parti protestant; que, selon Jurieu, on ne doit rien à Jur. Tabl. du m roi qui ne rend point à Dieu ce p. 67. qu'il lui doit; que, selon Milton exalté par sa verve & son fanatisme, Rois & des le prince étant comptable à ses sujets, Magistrate. ils peuvent le déposer & le mettre à mort. Au reste, ce ne sont pas-là des égaremens passagers : le dogme le plus sacré & le plus inviolable du calvinisme, c'est qu'on peur & qu'on doit prendre les armes contre le souverain. pour la défense de la religion : d'où ils ont eu le front d'inculper la con-

duite si constamment contraire des pre-

Grotius in Calv. de jure Biblioth.

Milton , Droit des

901 HISTOIRE, &c.

miers chrétiens, & n'ont pas rougi de foutenir qu'elle ne provenoit que d'erreur & d'une morale mal entendue. Tout intérêt de la religion mis à part, quel peut être celui de l'Etat à multiplier des gens imbus pareilles maximes?



en stantine in the



HI

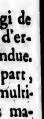
DI

LIVRE

DEPU!
Nantes
yelleme

Les bo merement i le Grand imité par l dée ne vit à l'extinct de la ban qu'elle s'és Les habita

de la Péro





HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

DEPU 18 la révocation de l'édit de Nantes en 1685, jusqu'au renouvellement du Quiétisme en 1694.

Les bons exemples des princes sont mement infructueux. Le zele de Louis le Grand pour la foi de ses peres, sur imité par le duc de Savoie. Victor-Amédée ne vir pas plutôt procéder en France à l'extinction de l'hérésie, qu'il résolut de la bannir pareillement des resuges qu'elle s'étoit pratiqués dans ses Etats. Les habitans des vallées de Lucerne, de la Pérouse & de Saint-Martin, ap-

pelles communement Vaudois, & passé des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avoient méprisé toutes les instructions les plus propres à les tires de leurs égaremens. Leur opiniâtreté s'étoit accrue, par leurs fréquens rapports avec les religionaires de France; & leur insolence, aussi bien que leur nombre, par la multitude des résugiés de ce royaume, qui venoient continuellement se joindre à eux. C'est ce qui engagea, dès le mois de novembre 1685, le duc de Savoie à donner un ordre qui obligeoit les étrangers à sortir des vallées dans quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas remédié au mal, suivit un édit, qui désendoit sous peine de mort de s'assembler pour l'exercice de la religion prétendue tésormée, & d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle, tant aux ministres qu'aux résugiés qui n'abjureroient pas, de se retirer dans quinze jours. Les Sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles après quoi, suivant le génie & les principes de leur secte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de

France , les rebe chemen mille , & plus niers, comman de la Su à ceux-c à sortie d'abord testans le traites : n'en vou & que le se sépares

Enfin , point de on les vit route de fant avec Souverain cela ne 1 pation. Et d'étroites laume d'(où il étoité il ne animés q

passés

Cal-

inf-

tirer

âtreté

pports

Å

e leur

fugics

conti-

"est ce

ovem-

donner

rangers

e jours.

édié au

oit sous

r -pout

due ré-

s avic

niniftres

ent pas,

rs. Les

urs aux

nutiles: e & les

rent les

troupes

elles co

France, s'avancerent pour envelopper les rebelles, forcerent leurs retranchemens, en tuerent environ trois mille, au passage du Pré de la Tour; & plus de dix mille furent faits prisonniers, en différens endroits. A la recommandation des cantons protestans de la Suisse, le duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses Erats. Ils se retirerent d'abord à Geneve. Différens Etats protestans leur offrirent ensuite des retraites: mais comme chacun d'eux n'en vouloit recevoir qu'une partie, & que les transfuges ne vouloient point se séparer, ils s'arrêterent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyoit sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler, & reprendre la route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres de leur Souverain. On conçut aisement, que cela ne se faisoit pas sans sa participation. En effer, il venoit de prendre d'étroites liaisons avec le prince Guil-laume d'Orange, dans la résolution où il étoit de rompre avec la France; & il ne voyoit point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie; mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avoit dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affoiblissement de ces hérétiques; si toutesois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la

diminution de leur nombre. Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne, où le roi Jacques II, qui avoit succédé, le seize de sévrier 1685, à Charles II son frere, si céder à la religion toutes les considérations politiques. Après avoir été presque déclaré juridiquement inhabile au mone, pour la foi Romaine qu'il professoit, il y monta aux acclamations de tous ses sujets, & avec plus d'applaudissemens que n'en avoient reçus la plupart de ses prédécesseurs. Les services réels égalerent les signes d'attachement. Le duc de Monmouth, frete naturel du Roi, & le comte d'Argyle, son complice, s'étoient révoltés : ils furent poursuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée, faits

faits priment au le Roi fin souffre mettoit été en est été catho eu du toi pour la su qui n'en voir & corémices cuijets cath

Par la lo ous des patholique es, soit e ans avoir pour eux un aque, aprè u banc du rpreses des ue le pouvoiles apparte oi, crut pour confére a petit nom Tome X.

gémissoien

feumais
dont
trop
politiigion,
antage
iques;
fité ne
trage la

Frande-

I, qui février re, fit s consivoir cie inhabile ne qu'il amations lus d'apreçus la Les sers d'attath, free 'Argyle, s: ils fo rande virangée,

faits

faits prisonniers, & livrés publiquement au dernier supplice. En un mot, le Roi sur servi avec une tigidité qui su souffit suffrir sa clémence. Tout lui promettoit un regne heureux, & il l'eût été en effet, si l'Angleterre n'eût point été hérétique, ou si le Roi n'eût point été catholique; si même il n'eût point en du tout de religion, ou s'il eût eu pour la sienne l'indissérence des princes qui n'en ont point. Mais il crut pouvoir & devoir prositer des heureuses prémices de son regne, pour tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils gémissoient depuis si long-temps.

Par la loi du Test, il étoit désendu ous des peines rigoureuses, à tout atholique Romain, d'exercer les chares, soit ecclésiastiques, soit civiles, ans avoir prêté un serment, qui étoit our eux un acte véritable d'apostasse. que, après avoir consulté le tribunal u banc du Roi, & les douze juges interpretes des loix, qui tous déclarcient ue le pouvoir dispensatif des loix péales appartenoit incontestablement au oi, crut pouvoir en user, au moins our consérer les charges publiques à petit nombre de ceux qui les avoient

Tome XXIII.

toutes possédées durant plus de douze siecles. Il croyoit d'ailleurs ne devoir pas se priver lui-même, ainsi que l'Erat, du service de ses sujers utiles & les plus fideles. On ne laissa pas d'en murmurer; les prédicans s'emporterent en quelques endroits, jusqu'à invectiver contre le Prince & les catholiques, avec une insolence que désapprouverent les protestans sensés. Le Monarque en réprima quelques-uns, méprila les autres, & donna, l'an 1687, une déclaration qui accordoit la liberté de conscience cant aux catholiques Romains, qu'a ex Anglicans non - conformistes. Elle fut d'abord adressée au conseil privé d'Ecosse, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les sermens établis contre les atholiques. A cet exemple, le conseil privé d'Angleterre la reçut ensuite, sat néanmoins abroger les sermens : mais en les suspendant, & en exemplant de loix pénales ceux qui, sans les avoit prêtés, étoient entrés, ou entreroient dans les charges.

La part que les presbytériens avoien à cette grace, leur sit recevoir la proclamation, avec de grands témoignage

de joie de l'Eg en con quoique d'entre tres, il approuve servés éto leur méc grin & le voit cepe: tous leurs promis pa l'Eglise A établie par autres pari qu'une sim dans les ch défense de & assurance erres enlev de leur en ible possess our la re Elisabeth, Edouard. Ni lications in ume des é ahardis,

de douze e devoir ainsi que ers utiles pas d'en porterent nvectiver oliques, pprouve-Monar-, méprila 587, une iberté de ques Ro-- confore au conçut d'une ation de e les cale confeil uite, fart ns ; mais prant de les avoit rcreroien

de joie: mais le corps proprement dit de l'Eglise Anglicane, les épiscopaux en conçurent un aigre chagrin; & quoique pulsent dire quelques - uns d'entre eux, plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réservés étoient ceux qui ne témoignoient leur mécontentement que par leur chagrin & leur morne silence. Le Roi n'avoit cependant rien omis, pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il étoit promis par la déclaration, de maintenir Eglise Anglicane selon qu'elle étoit établie par les loix, on n'accordoit aux autres partis, même aux catholiques, qu'une simple permission de s'assembler dans les chapelles des particuliers, avec défense de s'emparer d'aucun temple, & assurance pour les possesseurs des erres enlevées aux Eglises catholiques, de leur en conserver l'entiere & paiible possession. Mais on vouloit tout pour la religion d'Henri VIII, ou Elisabeth, & rien pour celle de S. Edouard. Ni ces restrictions, ni ces exns avoient plications ne purent tempérer l'amerir la produme des épiscopaux, d'autant plus shardis, que le parlement de son

côté refusoit d'abolir le Test, & de consister la liberté de conscience par une loi stable, qui en Angleterre ne se fait par le Roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant douze années d'instances & de sollicitations, le Roi ne put jamais vaincre la résistance de

cette compagnie.

Comme il n'avoit pas besoin du parlement pour avoir un agent auprès du Pape; il usa de sa liberre à ce sujer! il reçut même un nonce, avec le relpect convenable à l'égard d'un ministre du vicaire de J. C. On trouvoit bon qu'il eût un agent auprès du Turc qu'il reçut honorablement les ambas. sadeurs qui lui vinrent alors de Maroc; & l'on s'indigna qu'il rendît dans sa maison quelques honneurs au nonce: le duc Grafton qui l'introduisit, su accusé d'un attentat que ne put expin son bannissement volontaire. Il est vai que le nonce, Ferdinand Dada, fi son entrée au palais de Windsor, a habits pontificaux, précédé de la croit & suivi de plusieurs religieux en habi de leur ordre : spectacle d'autant plu déplacé dans ces conjonctures délicates qu'il étoit inutile aux intérêts de la m

ligion, prits qu Peu cité, ta les carlie de faire berté de du Test de tout a en Angle Etats chré ouverteme & configi equête qu lls furent e refus d'y royés à la ant pairs oint soum ant de juri rerent qu'il u'enfin ils laider leur enses parut

irent rédui

ît d'eux. Q

nent le cont

dit trouvé s

u'il l'avoit

ligion, & plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer.

Peu de temps après, le Roi sollicité, tant par les presbytériens que par les catholiques, ordonna aux évêques de faire publier dans leurs églises la liberté de conscience, avec la dispense du Test, selon qu'il s'étoit pratiqué de tout temps pour ce genre id'édits, en Angleterre comme dans les autres Etats chrétiens. Sept évêques refuserent ouvertement de faire cette publication, & confignerent leur refus dans une requête qu'ils présenterent au Prince. ls surent cités au banc du Roi; & sur e refus d'y comparoître, ils furent enroyés à la Tour. Ils prétendirent qu'éant pairs du royaume, ils n'étoient point soumis à cette jurisdiction : mais ant de jurisconsultes habiles leur monrerent qu'ils ne pouvoient la décliner, u'enfin ils y répondirent, & y firent laider leur cause en regle. Leurs déenses parurent si offensantes, qu'ils le la crois durent réduits à nier que la requête en habite ut d'eux. On ne put prouver légaleutant plus nent le contraire, parce que le Roi s'é-délicates pit trouvé seul dans son cabiner lorsde la muil l'avoit reçue, & que le Roi ne

K iii

ience par eterre ne concours ze années , le Roi stance de

, & de

in du parauprès du ce sujet: ec le ref-1 ministre uvoit bon du Turc, es ambale Maroc; it dans fa

u nonce: milit, for out expin Il est vrai Dada, fi dfor, et

peut être témoin, sur tout dans sa propre cause: usage bien différent de l'ancienne coutume, où les Rois d'Angleterre concluoient leurs édits par ces mots: Témoin moi-même. Les sept évêques surent élargis au moyen de ce subtersuge, ou plutôt par la facilité du Prince qui se statoit de les ramener par-là au devoir. Il y sut trompé. Sa justice les avoit aigris: sa clémeuce ne

servit qu'à les énorgueillir.

D'un autre côté, les seigneurs laics, ou du moins grand nombre d'entre eux, qui avoient conspiré autrefois avec le comte Shaftsbury, pour exclure Jaque du trône lorsqu'il n'étoit que duc d'Yorck, persévéroient dans leurs manvaifes dispositions depuis qu'il étoit Roi. Shaftsbury, après la découverte de fa félonie, avoit fui en Hollande, of il étoit mort. Mais le cours de ses trames n'avoit pas fini avec celui de ses jours: déjà la partie étoit trop engage. On dit qu'il avoit proposé depuis longtemps au prince d'Orange de se faire roi d'Angleterre, & l'on doute font qu'il lui en air suggéré le premier dessiin Car il y a grandè apparence que a prince à vues longues, s'il en su

jamais, dès le t de Jaqu religion ditieux. qua con contenter leurs dis régloit la alile en habilemen proferits choit par dis que l peu , dan leigneurs. contre le de conscie affaire des de la naiss & de la d chester & du Roi, tion; il jug temps fan chose que e temps é cuter.

Jusque-12

a proe l'an-Angleoar ces es fept n de ce facilité amener npé. Sa ence ne

rs laïcs, d'entre fois avec clure Jaque duc urs maui'il étoit rverre de nde, où s de les lui de ses engagee. uis long-

se faire oute fort er deflein. que ce

en fu

iamais, avoit cette couronne en but dès le temps evil épousa la fille aînée, de Jaque alors duc d'Yorck, à qui la religion mettoit à dos les Anglicans sédirieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentemens des Anglois. Il étudioit leurs dispositions & leurs démarches, régloit là-dessus les siennes, ouvroit un asile en Hollande, sous des prétentes habilement tournés, à tous les factieux proscrits d'Angleterre, & se les attachoit par ses entretiens séduisans; randis que les autres corrompoient peu à peu, dans le royaume, le reste des seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le Roi à l'occasion de la liberté de conscience, & sur-tout par la fameuse assaire des évêques, qui accompagnée de la naissance d'un prince de Galles, & de la disgrace des comtes de Rochester & de Clarendon, beaux-freres du Roi, donna le branle à la révolution; il jugea qu'après avoir été si longtemps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer & de préméditer, le temps étoit venu d'opérer & d'exécuter.

Jusque-la les plus factieux sectaires

avoient souffert avec quelque sorte de patience le regne d'un Prince catholique, dans l'espérance qu'un héritier protestant lui succéderoit. Ils se consoloient que Jaque eût ramené le regne de Marie, par l'espérance que la princesse d'Orange rameneroit celui d'Elisabeth. Mais à la naissance d'un nouvel héritier, qui ne manqueroit pas d'être élevé dans la religion du Roi son père, ils ne purent supporter la perspective du pouvoir souverain, perpétué dans une race catholique. Le prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de son beau-pere, pour monter sur le trône dont sa semme étoit l'héritiere, parut lui - même perdre patience. Au moins est-il certain que cer événement, plus que tout autre chose, avança ses affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favorisoient ses desseins. Il fit cependant complimenter le Roi son beau pere sur la naissance du prince de Galles, & ajouta le nom de ce nouveau prince à ceux de ses proches, pour qui l'on prioit dans sa chapelle. Ce ne fut que par les suggestions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la

parmi le Galles é dans le tentretint qu'il vou des devo tion pou plus gran agit avec avoit été

Déjà sí

fable de

de partisa pliquoit a mais en r tié de ses sant le cri La sureté la réduction des loix é fervation. neurs dans liberté des du pouvoir vitable si tard; tels qu'on prop pas dispose pas questio rte de catho

étitier

confo-

- regne

a prin-

ai d'E-

in nous d'être

n père,

Spective

né dans

ce d'0-

endu la

monter oit l'hé-

dre pa-

que cet

e chose,

entant le

pient ses

limenter naissance

a le nom x de ses

dans fa

les sug-

ique qui dopta la fable des prédicans qui répandoient, parmi le peuple, que le prince de Galles étoit un enfant supposé. Mais dans le temps qu'il lioit sa partie, il entretint un commerce assidu avec le Roi qu'il vouloit supplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour son beau-pere, affecta le plus grand zele pour ses intérêts, & agit avec ses ministres, comme s'il en avoit été le plus fidele.

Déjà sûr de trouver un certain nombre de partisans dans le royaume, il s'appliquoit à séduire le gros de la nation; mais en ne leur proposant que la moitié de ses desseins, & leur en dégnisant le crime avec beaucoup d'artifice. La sureré de la religion protestante, la réduction des catholiques aux termes des loix établies contre eux, la conservation des charges & des honneurs dans les familles protestantes; la liberté des parlemens, & l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on difoit inévitable si l'on ne s'y opposoit sans retard; tels étoient les vues & les motifs qu'on proposoit à ceux qui n'étoient pas disposés à tout enfreindre : il n'étois pas question avec eux de chasser le Roi

du trône, mais précisément de l'obliger à gouverner selon les loix. Quelques traits d'autorité de la part du Monarque; en faveur de la religion catholique; & l'un des plus forts fur la suppression de la sête établie pour brûler le Pape avec le Diable; dix ou douze articles de cette espece, ordonnés dans l'étendue des trois royaumes, depuis quatre ans que Jaque y régnoit, mais rapprochés dans un même libelle, & envisagés du même coupd'œil, canserent une émotion générale, Il se forma aussi-tôt une ligue où l'on s'engageoit avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montroit plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des feigneurs Anglois, mais à être invité de se mettre à leur tête, pour obliger le Monarque à mieux garder les loix

Assuré des Anglois, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainst dire, l'Angleterre. Le Roi avoit sait alliance avec l'Espagne, & par-là pouvoit se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une assaite de

religion Jaque n France: personne pour n'e tout en égalemen Pour lui d'Otange dans la France, chie les cas qu'ell que les tr seroient e il rendit pect aux A opposé au & contre beau-pere un traité d'Espagne ribles de inutilemen gleterre eux & le cette ligu autre, fai

teftang en

2 27

l'obli-Quelrt du ligion res fut e pour ; dix - orroyauaque y même e coupénérale. gue où

plus de le pour né d'en-'ulurparé, non ivre des e invité obliger les loix jurateur our ainfr voit fait par-la on d'Au-Faire de religion, ne lui seroit pas contraire. Jaque n'avoit point de traité avec la France: mais il étoit proche parent, & personnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du secours, surtout en faveur d'une religion, qui étoit également chere aux deux Monarques. Pour lui ôter ces deux appuis, le prince d'Orange fit entrer les Hollandois dans la ligue d'Ausbourg contre la France, afin d'attirer sur cette monarchie les forces des princes ligués, en cas qu'elle atraquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république passeroient en Angleterre. De l'autre côté, il rendir le Roi son beau-pere, suspect aux Autrichiens, comme un prince opposé aux intérêts de cette maison ; & contre la vérité, il assura que son beau-pere étoit uni avec la France pas un traité secret. L'Empereur & le Roi d'Espagne étoient d'autant plus suscepribles de ces ombrages, qu'ils avoient inutilement tenté d'engager le roi d'Angleterre dans la lighte formée entre eux & les princes Allemands. Comme cette ligue n'étoir que la suite d'une autre, faite à Magdebourg par les protekans en faveur des huguenots; Jaque

K vi

2 2 8

avoit trouvé contraire au bon sens, de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçoit de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre. Il ne lui paroissoit pas moins contraire à la bonne politique, de quitter un cari solide, pour des princes qui, selon coutes les apparences, ne le serviroient qu'autant qu'ils auroient besoin de lui; puisque les protestans les avoient fascinés, au point de tourner leurs armes contre un prince catholique, en faveur des calvinistes qu'il avoit chassés de ses Etan.

Révol. d'Anglet. tom. 4. liv. XI, pag. 336 & suiv.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement. Quand le prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglois à seconder ses vues; il usa de toute son autorité, pour presser l'armement qu'il avoit déjà commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flote & les troupes de Hollande. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France près de cette république, ne soupeanne pas seulement que le Stadhouder avoit d'autres des seulement que l'entreprisse regardoit une couvrir que l'entreprisse regardoit une couvrir que l'entreprise regardoit une couvrir que l'entre prime de couvri

quemen le Roi f fit aver pressa de défendre étoient i Jaque e côté, fui les, & q ne faisoi fe brasso d'Anglete cour d'en faifant m les mauva à la: charg repos en. nacé lui-n prête à éc les troupes vaisseaux 1 le momen la flote o n'étant pois en mer.

Cette d fort délicat puisqu'il s ses Etats s, de

réréti-

effor-

tholi-

roilfoit

poli-

, pour

s appa-

autant

sque les

au point

tre un

des cal-

es Etats.

e preuve

t. Quand

er fur h

is à se-

toute son

ent qu'il

étexte de

les trou

d'Avaux,

cette to

seulement atres des

rateur vi

n de de

doit and

quement l'Anglererre; & il en averris le Roi son maître. Sur quoi, Louis XIV fit avertir le roi d'Angleterre, & le pressa de prendre ses précautions, pour défendre ses Exats de l'invasion dont ils étoient menacés. Skelron, ministre de Jaque en Hollande, l'averrir de son côté, sur des lettres qu'il avoit surprises, & qui sans s'expliquer nettement, ne faisoient que trop entendre, qu'il se brassoit quelque trame contre le roi d'Angleter e. L'habitude où étoit cette cour d'entendre parler de trahison, lui faisant mépriser les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge , envoya le fieur de Bonrepos en Angleterre; & quoique menacé lui-même par la ligue d'Ausbourg. prête à éclater, il offrit généreusement ses troupes au Roi, son ami, avec des vaisseaux pour ses transporter. C'étois le moment de faire passer le secours, la flote qui auroit pu s'y opposer, n'étant point encore en état de se mettre en mer. C and Time of the second state of a

Cette démarche, à la vérité, étoit fort délicate pour un Roi d'Angleterre, puisqu'il s'agissoit d'introduire dans ses Etats une armée d'étrangers, da catholiques, & qui pis est encore, de François: mais quand le mal est extrême, le remede violent est d'usage; & quand on risque rout, seelt vou'or périr, que de ne pas tout oser. L'infortune Monarque avoit une bonne flotte, une armée beaucoup plus nombreuse & mieux disciplinée que celle des Hollandois. Il ne considéra que ces avantages, & ne craignit point la trahison, d'autant plus à craindre qu'elle avoit plus de forces à lui ravir, & à rourner contre lui. Le comte de Sunderland, for principal & presque mis que ministre, foit perficie, foit avezglement, contribua plus que tout autre chose à nourrir son imprudente l'écurité: Supposé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahison, comme il en a été accusé; on ne peut guere excuser d'imprudence, un prince obitiné à fuivre les confeils d'un ministre, qui avoit poussé autresois l'affaire de son exclusion du trône; avec plus de chaleur que personne; qui avoit poullé de même l'affaire des sept évêques, appuyés sous main de fon crédit; qui n'avoit recherché le bonnes graces du Roi, qu'autant qu'il

lai avoit rentré er dès qu'il valoir; correspor d'Orange Sidnei, en un mot toujours c minant, ces auprès Il étoit si toujours'd que ce fai clair par embrassé l qu'afin de

envoyé d'A Généraux, an éclairci qu'on ache ports. Ava avancé, Ci Londres, avoit affur lote ne re fait ente caucoup p

Cependa

e, de extrêe; & ou'oir L'inbonne nome celle que ces la tra qu'elle : , &r à le Sun-CO PHA it arecie tout rudente Sunderde tra-; on ne ice , un eils d'un aurrefois trône;

rfonne;

faire des main de

erché les

lui avoir vu prendre le dessus; qui étoir rentré en commerce avec ses ennemis. dès qu'ils avoient recommencé à prévaloir; dont la femme entretenoit une correspondance assidue avec la princesse d'Orange, & dont l'oncle, Henri Sidnei, étoit passé auprès du prince; en un mor, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, & roujours muni de ressources auprès des autres, en cas de revers? Il étoit si peu sûr que Sunderland sût toujours du parti dont il sembloit être. que ce faux converti, comme il étoir, clair par une de ses lettres, n'avoir embrassé la religion des catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le marquis d'Albyville, envoyé d'Angleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flote qu'on achevoit de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement sût si avancé, Citers, ambassadeur des Etats l Londres, par une insigne fourberie, avoit assuré formellement que cette soit affuré formellement que cette soit ne regardoit point l'Angleterre, se fait entendre que la France avoit beaucoup plus de raison de s'en alar-

mer. Les mêmes obstacles n'étant plus à, craindre, on traita plus lestement avec Albyville: au lieu de lui répondre, on le chargea de demander luimême réponse à son maître, touchant ses alliances avec ses voisins. Le comte de Sunderland ne se démentit point en cette rencontre: par ses conseils, on déclara aux Hollandois qu'on n'avoit point de traité avec la France; & l'on sit revenir à Londres le sidele Skelton,

pour le mettre à la Tour.

Enfin , tout étant preparé pour l'invasion, le ravisseur couvrant son attentar des apparences de la justice & de la générolité même, publia un manifeste, dans lequel il avoit recueilli tous les griefs des Etats, ou des procestans Britanniques contre leur Roi, & s'efforçoit de prouver que ce prince avoit dessein d'anéantir la religion, les loix & la liberté du pays. Il ajoutoit que le grands du royaume, ecclésiastiques & laics, l'ayant prié, comme un médiareur équitable, de les secourir contre la tyrannie, l'intérêt sincère qu'il prepoit à leur peine, l'avoit porté à tout risquer pour eux; non pas dans le dessein d'envahir le royaume, mais

dans la parleme religion qu'on n que ce confusio terre, la parrir.

Il mi jours d'a vaisseaux timens de mille ho flotte po les armes on lisoit la liberté, lente tem dans ses p fans oppo vembre, le Devon amiral d'A Roi d'arrê parut poin de lui, que dans la sui rent, néani ans qu'auc

dans la feule vue de faire assembler un it plus parlement libre, capable d'assurer la ement religion & les loix, sur des sondemens réponqu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte & de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partif. Here the second of the second

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtimens de transport, & douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portoit le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour desquelles on lisoit ces mots: Pour la religion & la liberté. Elle fut assaillie d'une violente rempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, & débarqua néanmoins sans opposition, le quinzieme de novembre, à Lime & à Torbais, dans le Devonshire. Milord Darmouth. amiral d'Angleterre; avoit promis au Roi d'arrêter les ennemis; mais il ne parut point, & ne fit dès-lors attendre de lui, que la défection qu'il consomma dans la suite. Quelques jours se passerent néanmoins depuis la descente, ans qu'aucun des mécontens vînt join-

er luiuchant comte oint en , on déit point l'on fit ikelton, ré pour

t fon atice & de anifeste, lesgriefs Britanniorçoit de E dessein bix & la que les Aiques & n médiarir contre qu'il prerté à tout dans le

ne, mais

dre l'usurpateur. Si le roi eût alors rassemblé ses troupes, & sans leur donner le temps de la réslexion, les eût menées à l'ennemi; il n'est guere douteux, qu'il ne l'eût obligé à se rembatquer. La désiance, très-juste sans doute, où il étoit de la sidélité de ses gens, le si rester dans l'inaction: mais ce sur encore là une de ces rencontres, où il falloit hasarder le tout pour le tout.

Enfin la noblesse Britannique courus se rendre sous les drapeaux du Stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale: sous prétexte d'enlever un quartier des enne mis, il se mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, & le conduisit à Exester au prince d'Orange. Milord-Churchill, Marlborong si généreux ailleurs, & si comblé des graces du Roi qu'on le segardoit comme son premier favori, ne se rendit pas seulement au Stadhouder, evec rout ce qu'il put engaget d'Anglois à la désertion; mais il tenta d'enlever le Monarque, pour le livrer, selon toute apparence, à son ennemi. La défection devint générale après

furent vides sujet second grand fous ses suferent. fouléverning and no ment décorders views exemples de la constant de la cons

faisirent c

Dans d'entrer prince; & des seign pouvoir d jugeroient des affaire manifeste tout un pa choit à L pendre sa parlement quer, cet venu lui jusqu'où défenseur Britanniqu

23.5

tout.
c courus
lu Stadle prela corfous pré-

détacheu'il put, u prince , Marl-

es, enne

qu'on le favori, Stadhouengaget s il tenta le livrer,

ennemi. e après ces exemples; les droits de la nature furent violés, aussi bien que les devoirs des sujets: le prince de Danemarck, second gendre du Roi, & la princesse s'abrandement pour le prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlerent sous ses yeux, & quelques-unes se dissiperent. Il se faisoir chaque jour des soulévemens dans les provinces, où grand nombre de seigneurs, ouvertement déclarés pour le Stadhouder, se saissirent des postes les plus avantageux.

Dans cette détresse, on lui conseilla d'entrer en accommodement avec ce prince; & il lui députa quelques-uns des seigneurs qui lui restoient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeroient convenables à l'état présent des affaires. Comme le Prince, par son manifeste, avoit paru demander surtout un parlement libre, & qu'il marchoit à Londres; on le pria de sufpendre sa marche, afin de laisser au parlement, que le Roi alloit convoquer, cette liberté même qu'il étoit venu lui procurer. On put voir alors: jusqu'où se portoit l'ambition de ce défenseur prétendu de la constitution Britannique. Embarassé de la convocation d'un parlement, où le Monan que seroit à la vérité lié par les loix. mais en même temps affermi sur le trône, parce que les protestans n'auroient plus rien à craindre de lui; il continua sa marche, & ne répondit aux députés, que lorsqu'il fut assez piès de Londres, pour intimider ceux qui n'avoient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions. Là, il répondit avec tant de hauteur, & proposa des conditions si révoltantes, que le Monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avoir plus de sureré dans son royaume pour sa propre personne, & prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin sut d'y faire passer la Reine sa semme, avec le jeune prince de Galles; ce qui étoit d'une dissiculté prodigieuse, dans un temps & des lieux où tout étoit suspect pour le moins, où un seul cri de l'ensant, qui n'avoit que cinq mois, faisoit tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers & des chemins dérobés, on traversa la Tamise, par une nuit & un orage affreux. La Reine arrivée à l'autre bord, & mal parée de la

pluie par tendit un une hôtel homme q la lumier reconnue. princesse, heurta coi tomberen mutuellen ne pensa l'on monta tutélaire même fur Gravesand & des p noient tou tholiques f qui leur é vée au por du vaisseau qui retour mille; & 1 la chambre avec la no prince. Le borda hei

Le Roi ment de L lui; il pondir : assez er ceux s mains ns. Là, ır, & tantes, 'un des y avoir ne pour réfolurance. re passer e jeune it d'une n temps ect pour 'enfant, foit tout a s'évada

ns déro-

par une

eine arri-

rée de la

lonar

loix,

sur le

n'au-

pluie par les murs d'une église, attendit un carosse qu'on atteloit dans une hôtellerie voisine. La curiosité d'un homme qui s'avançoit vers elle avec de la lumiere, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, officier Italien de cette princesse, le suivit promptement, le heurta comme par hasard; & tous deux tomberent dans la boue, en se faisant mutuellement des excuses. Le curieux ne pensa plus qu'à s'aller décroter; & l'on monta incontinent en caroffe. L'ange turclaire du jeune prince, veilla de même sur cette tête précieuse, jusqu'à Gravesand, au milieu des sentinelles & des paysans avides, qui soupçonnoient tous les inconnus d'être des catholiques fugitifs, & autant de proies qui leur échappoient. La Reine arrivée au port, fut présentée au capitaine du vaisseau, comme une dame Italienne qui retournoit en son pays avec sa famille; & sur le champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avoit destinée, avec la nourrice qui portoit le petit prince. Le trajet fut tranquille, & l'on aborda heureusement à Calais...

Le Roi lui-même se tira heureusement de Londres, ainsi que des che-

mins qui menent à la mer, & s'em. barqua pour suivre la Réine: mais son vaisseau mal·lesté l'ayant obligé de reprendré terre pour y ajouter du leste, il fut reconnu & arrêté près de Feversham. Sur le bruit de son évasion, les seigneurs s'étoient hautement déclarés pour le prince d'Orange. A la nouvelle de sa détention, ils se rassemblerent, & s'empresserent à lui envoyer ses carosses. & ses gardes, pour le ramener Londres, où il fut reçu avec des honneurs & des signes de joie, dont personne ne se souvenoit d'avoir vu d'exemples. Tant il est vrai, comme on la dit avant nous, que les têtes Britanniques n'ont pas plus de stabilité, que les mers qui les environnent. Le prince Hollandois, qui le sentit parfaitement lui-même, résolut de ne pas leur donner le loisir de s'affermir dans les semimens qui le faisoient trembler. Il st marcher à Londres deux mille hommes de ses troupes, qui chasserent les gardes du Roi, & s'emparerent tant des portes que des avenues de Withal : aprè quoi il lui fir dire, plus en despone qu'en gendre, de choisir entre Ham & Hamptoncourt, pour s'y retirer avec

fa maif
le Roi o
qui vit l
un lieu
fouscriv
garder a
le mono
laissant f
cer cont
lences. E
toba par
porte qu
jetta dan
préparer
femme a

Le pri entrée so fut reçu ce peuple tions. Il f vernemen voqué les en parlem que par le convention plupart de choses. I cant, par & la déser

s'em-

ais fon

de te

a leste,

Fevers-

on, les

déclares

10uvelle

lerent,

fes ca-

ramener

des hon-

ont per-

d'exem-

e on l'a

Britan-

ité, que

Le prince

aitement

r donner

es senti-

er. Il fit

hommes

es gardes

les portes

: aprèi

despote

Ham &

rer avec

sa maison. Au lieu de ces deux places, le Roi demanda Rochester; & le Prince qui vir le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivir à la demande. Il le sit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il vouloit, en le laissant suir, s'épargner l'n'amie d'exercer contre un pere les dernieres violences. En esset, le Monarque se déroba par un jardin, où il y avoit une porte qui conduisoit à la Tamise, se jetta dans une barque qu'il y avoit fait préparer, & alla rejoindre la Reine sa femme à la cour de France.

Le prince d'Orange sit alors son entrée solennelle dans Londres, où il sur reçu avec les applaudissemens que ce peuple donne roujours aux révolutions. Il sur prié de se charger du gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût convoqué les s't ts du royaume, non pas en parlement, ce qui ne peut se faire que par le Roi, mais sous le nom de convention; tant les mots, auprès de la plupart des hommes, prévalent sur les choses. Le trône y sur déclaré vacant, par la mauvaise administration & la désertion du Roi; non toutesois

fans beaucoup d'oppositions de la part de la chambre haute. Les oppositions devinrent bien plus sérieuses encore, quand il sur question d'élire un nouveau Roi; tellement que la peur de manquer son coup, obligea le prince à lever entiérement le masque. On dit qu'il menaça les grands de se retirer en Hollande, & de les abandonner au juste ressentiment du Roi, en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avoient, appellé en Angleterre. Ce qui suffit pour engager des gens qui avoient déjà fait tant de pas, à franchir ce qu'il en restoit.

Guillaume établi sur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'étoit promis. L'Irlande seule, mais presque toute catholique, & gouvernée par le comte de Tyrconel, qui honoroit sa soit pure par son inviolable sidélité envers son Souverain, rendit presque inutiles rous les autres succès de l'usur pateur. Cette brave & sidele nation rétablit si bien les espérances de son Roi, qu'il revint se mettre à sa tête. Il y remporta lui-même des avantages considérables; ce qui exalta son courage, jusqu'à lui persuader qu'il pourroit livrer bataille

bataille mille ho d'Orang réchal c de la Fra des Hu plus de cinq m preste p pu faire fur les l prit fon en tentai Moins in par la fu l'artillerie droite, & Roi, qua que le con rer. Le dél perfévérar de bataille de l'île en plusieurs E d'avoir inc perdre la rône, qu voit pas p nommes d

Tome

241

ncore, in noueur de prince
On dit etirer en nuer au lui délui délui fuffit qu'il en

one, ne toit propere presque de l'usuration refon Roi, ête. Il y ges concourage, oit livret bataille

bataille à une armée de quarante-cinq mille hommes, commandée par le prince d'Orange en personne, & par le maréchal de Schomberg, sorti mécontent de la France, à l'occasion de la disgrace des Huguenois: Jaque n'avoir guere plus de quinze mille Irlandois, avec cinq mille François; Louis XIV pressé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire davantagé. La bataille se donna sur les bords de la Boyne, dont elle prit son nom; & Schomberg y fut tué, en tentant le passage de cette riviere. Moins impétueux, le prince d'Orange, par la supériorité du nombre, & de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, & se disposoit à envelopper le Roi, quand les officiers de ce monarque le contraignirent sagement à se retirer. Le désespoir seul pouvoir inspirer une persévérance plus longue sur le champ de bataille : mais il n'en étoit pas ainsi de l'île entière, où le Roi avoit encore plusieurs bonnes places; & on l'a blâmé d'avoir incontinent repassé la mer. C'est perdre la parrie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jaque n'avoit pas perdu plus de quinze cents nommes dans la bataille, & avec co Tome XXIII.

qui lui restoit, il pouvoir se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France für en état de lui sournir les secours nécessaires, pour se remettre en cam-

pagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglois cesserent entiérement de l'aimer, quand il fut entiérement leur maître. Sans cesse contre-carré par le parlement, également en bute aux deux factions des Wigs & des Torys, toutes contraires qu'elles étoient l'une à l'autre: bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime & de l'infamie, achetéune couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde Hollandoise; ce qui sur pour lui un des plus amers déboires Il ne se consola depuis, que par les fréquens voyages qu'il faisoit en Hollande, où toutes ses volontés étoient reçues comme autant de loix; d'où l'on a dit, qu'il étoit roi de Hollande, & Stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compte

Gra Stua tran fure rien moy

211

prêtr fame tellen dogm des p mystic & fes la dév Spiritua. parer f docteur blouisse trueuse dangere gneri je en ayan un écrit poussé d' lomniate censuré : près que

enir

ince

ours

am-

néro-

ijets,

er de

a n'en

nglois

quand

. Sans

ment,

actions

es. con-

l'autre;

oir, au

hetéune

hes. On

re à ren-

qui fut

déboires.

que par

aisoit en

s écoient

k : d'où

Hollan

re. Guil-

s compte

Port in the

au nombre des rois légitimes de la Grande-Bretagne; & les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut transférée que par la révolte & l'hérésse, furent à jamais réprouvés. Mais est-il rien que ses artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ses partisans?

A leur faveur, Michel Molinos, prêtre & docteur Espagnol, l'infame & fanatique Molinos, avoit tellement fascine l'Italie même où il dogmatisoit, qu'on le mettoit au rang des plus sublimes & des plus saints mystiques. Son air composé, ses regards & ses discours qui ne respiroient que la dévotion, ses écrits remplis d'une spiritualité inintelligible, faisoient comparer ses œuvres à celles des plus pieux docteurs de l'Eglise. En un mor, l'éblouissement fut tel, que toute monstrueuse qu'étoit sa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le pere Seigneri jésuite, le Bourdaloue d'Italie. en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, passa pour un homme poussé d'une basse envie, pour le calomniaceur d'un saint; & son livre fur censuré : on ne lui rendit justice, qu'après que l'hypocrite eut été démasqué.

Lij

Il suffisoit bien cependant, pour lever le charme, de lire sans prevention, entre les livres de cet illumine, la Guide spirituelle, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvroient jusqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y est représente, comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention & une inaction enviere. Il ne rédéchit, ni sur Dieu, ni sur lui-même; il ne souhaite, & n'appréhende rien; il ne désire point le salut, il ne craint pas l'enfer, il oublie ses péchés; & c'est pour lui le plus sûr moyen de les estacer. Il se conforme tellement à la volonté de Dieu, que rien de ce qui se passe en lui-même ne lui fair peine; ni les pensées impures, ni les blasphêmes, ni les révoltes contre la providence, m l'incrédulité à l'égard des mysteres, en un mot, aucune des tentations auxquelles il succombe. Molinos presentoit tout cela, comme des moyens dont Dieu se servoit pour purifier une ame, pour lui faire sentir sa misere, & toucher au doigt le mal des passions & des penchans désordonnes. Ainsi l'homme ne seroit pas comp-

cri ro fai D da La poi qui par con auc Qu que tort les e aux par post 800 velle poin qu'e géni

de d

pable

beau

M

r lever ntion', é, la imoins vroient abomireprépoint, natten-Il ne inême; e rien; e craint & c'est les effaà la voce qui t peine; es blasla progard des des tene. Molinme des pour pusentir sa le mal éfordonas comp-

table à Dieu, des actions les plus criminelles; parce que son corps pourroit devenit l'instrument du démon, sans que son ame, unie intimement à Dieu, participat à ce qui se passe dans la maison de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultere, le désespoir inême, péchés horribles pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraison de quiétude, seroient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteroient aucune souillure. Telle est l'hérésie des Quiétistes, semblables à ces Gnostiques abominables, qui firent tant de tort aux premiers fideles, avec qui on les confondoit; & moins anciennement aux Bégards, qui furent condamnés par le concile général de Vienne. La postérité croira t-elle que ces horreurs & ces extravagances se soient renonvellées, même à plusieurs reprises, au point le plus éclaire de notre âge? qu'elles en aient surpris les plus beaux génies, & les plus belles ames? Mais de quoi l'esprit humain n'est-il pas capable, sitôt qu'il perd de vue le flambeau de la foi? Molinos, dans ses lettres & ses en-

L iii

tretiens particuliers, s'expliquoit plus crument encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptoit sur sa renommée & sur ses admirateurs: mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé; & les Protestans euxmêmes conviennent aujourd'hui qu'il étoir coupable. On l'arrêta dans le palais de l'Inquisition, où il logeoit depuis plusieurs années, & on le renferma dans une prison du Saint-Office, Par l'instruction de son procès, qui se fit avec le plus grand soin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuoit. Soixante-huit propositions furent censurées; & il en sit abjuration en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome & du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prieres de ses amis, fit qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où en effet il finit ses jours. La sentence de l'inquisition fut confirmée le 20 novembre 1687, par une balle, qui, outre les soixante-huir propositions, condamnoit tous les ouvrages du coupable. Après quoi il y eut encore trois censures de l'inquisition, contre différens

écri est & fair

une mê du chil Rot gra voit due du à R pap avo mê des ceu con niy mei exc con

chil

un

d'E

Guide renomais bien

es yeux,
us euxui qu'il
s le p2eoit de-

renfer-Office, qui se i trouva e qu'on

uit proil en fit ent, en Rome & noigna,

qu'après na qu'à effet il l'inqui-

ovembre utre les ondam-

oupable. ois cenlifférens écrits de plusieurs Quiétistes. Tant il est clair qu'il n'est point d'égaremens & d'extravagances, qui ne puissent faire secte, e nombre de sectaires.

Innocent XI donna la même année une autre bulle, qui ne mérita pas les mêmes applaudissemens que la censure du Quiétisme. Il y abolissoit les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome. Elles avoient, à la vérité, de grands inconvéniens; puisqu'on ne pouvoit arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées. Aussi les papes Pie IV, Grégoire XIII & Sixte V avoient déjà publié des bulles contre les mêmes abus: mais on n'y décernoit que des peines temporelles, tant contre ceux qui rechercheroient ces asiles, que contre les juges qui useroient de connivence. Innocent pouffa beaucoup plus loin : contre l'avis de la plupart des membres du sacré college, il déclara excommunié quiconque voudroit se conserver dans la possession des franchises; usant du pouvoir spirituel, dans un objet purement temporel. Le soi d'Espagne & l'Empereur, contens de

l'intétet qu'Innocent, né sujet de la maison d'Autriche, prenoit à leur ligue contre la France, Subitent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement zous les autres princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce monarque, piqué de la partialité du pere commun des fideles . & de la chaleur avec laquelle il en avoit été contrarié dans l'affaire de la régale, il refusa nerrement de rien relâcher de ses prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres disférends ; même entre les plus grands hommes, fut de part & d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt. Car si Louis étoit mécontent d'Innocent , pour les raisons qu'on vient (d'indiquer ; Innocent ne l'étoit pas moins que Louis, pour les résolutions prises par le clergé de France, dans fon allemblee de 16822

Le Monarque envoya le marquis de Lavardin ; ambassadeur la Rome; avec ordre de maintenir les stranchises. A peine fut-il sur les terres du Pape, que le légat de Bologne; ainsi que les autres gouverneurs de l'Eux Ecclésissique, reses ordre exprès de lui retuser le honneurs d'usage. Des qu'il

fut près de Rome, on défendit aux carijet de la dinaux d'avoir aucun commerce avec leur ligue lui. Il ne laissa pas de continuer sa volontiers route; & son entrée dans la ville eut ent pareilplutôt l'air d'un triomphe, que d'une es, à l'exentrée d'ambassadeur. Il avoit à sa suite ur ce mohuit cents hommes bien armes, la té du pere plupart officiers. Peu de jours après, il la chaleur demanda audience; & comme il s'y até contrarié tendoit bien, on la lui refusa. Une refusa netœuvre qui ne devoit qu'édifier, acheva, ses prétendans la disposition où étoient les esomme tant prits, de les aigrir à un point qui sit entre les craindre les dernieres extrémités. L'amt de part bassadeur ayant fait ses dévotions, la meur, plunuit de nocl, dans l'église Françoise de S. Louis; des qu'il sut jour, on Louis étoit r les raisons vit un placard affiché, portant interdit nnocent ne contre cette eglise, parce qu'on y avoit , pour les admis à la participation des sacremens é de France, Henri de Baumanoir, marquis de La-2. vardin, excommunie notoire.

marquis de

ome ; avec

inchifes. A

Idu Pape,

nsi que les

lEccléfiasti-

de lui re-

Dès qu'il

Dès le lendemain, l'ambassadeur sit placarder, dans toutes les places, des protestations contre ce décret, & il ne changea rien à sa conduite. Il contimu de paroître dans Rome, avec tout l'éclat que pouvoit comporter son caractère, & de visiter les églises quand

Lv

il en avoit la dévotion, ou tout autre motif. Il prenoit cependant des mesures extraordinaires, pour mettre sa personne à couvert des insultes; quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit, pour écraser la soldatesque Romaine. Et contre les surprises, on faisoit chez lui une garde exacte, & même des rondes fréquentes pendant la nuit; ensorte que son logis avoit plutôt l'air d'une citadelle menacée, que d'un hôtel d'ambassadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Aussi-tôt M. de Harlai, procureur-général, interjetta un appel comme d'abus de la bulle d'Innocent; non pas au Pape mieux informé, qu'il accusoit d'une partialité peu digne du pere commun des fideles, de s'asservir à des gens indignes de sa consiance, & d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale; mais au premier concile œcuménique, comme au tribunal infaillible & vraiment souverain, tant du chef que des membres de l'Eglise. Il mettoit cette bulle en contraste avec celles des autres papes sur le même objet, où ils s'étoient abstenus sage-

ment & de qui e tife, que autre le pr receve modé donne fut p on tre gué le les vo usé; chicar tant d **furant** mais,

Le chaml l'avoc les ge veau, qu'Ing comm de fc plus qu'il

t autre

rsonne

n'y eût

à y at-

e qu'il

folda-

es fur-

garde

réquen-

ue fon

itadelle

Madeur.

ôt por-

Harlai,

n appel

é, qu'il

igne du

affervit

nce, &

uissance

concile

l infail-

tant du

glise. Il

te avec

même

s fage-

ment des menaces d'excommunication & de toute peine spirituelle. Pour ce qui est du pouvoir temporel du Pontife, il y opposoit le pouvoir souverain que les rois de France avoient exercé. autrefois dans Rome; & il affuroir que le privilége des franchises ne pouvoit recevoir de diminurion, que ce que la modération du Roi voudroit lui en donner. C'est pourquoi fon discours ne fur pas approuvé sur tous les points: on trouva qu'il n'avoit pas assez distingué le fond du droit des papes, d'avec les voies de fait dont Innocent avoir usé; & qu'il s'étoit donné un air de chicane, en opposant à ce droit constant & de pleine vigueur, les droits surannés & prescrits, s'il en fur jamais, de nos anciens rois.

Le jour suivant, devant la grandchambre & la Tournelle rassemblées, l'avocat général Talon, au nom de tous les gens du Roi, appellant de nouyeau, dit qu'à peine il étoit croyable qu'Innocent XI eût menacé d'une excommunication, qui ne pouvoit donner de scrupule aux consciences même les plus timorées; qu'il est de maxime, qu'il est incontestable que nos rois &

L vj

leurs officiers ne peuvent encourir ancune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs; que c'est un abus intolérable, qu'en une matière évidemment & purement profane, le Pape se sûr servi des armes spirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des ames; que cette licence à user de la puissance des clés pour détruire, devoit être réprince par l'autorité du concile auquel on avoit recours; quoique d'ailleurs les droits de Sa Majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette à la jarisdiction eccléssaltique.

Trente-cino églifes cathédrales, demeurées sans pasteurs, par l'obstination d'Innocent à resuser des bulles depuis l'assemblée de 1682, sormoient un grief trop considérable, pour que l'avocat général ne le touchât point dans fon discours. Il proposa les moyens de faire cesser un mal, dont le remede étoit si facile; puisqu'avant le concordat ceux qui étoient élus par les chapitres en présence d'un commissaire du Roi, étoient ordonnés par les metropolitains. Il dit que rien n'empêchont de Pa gli fér l'it roi non tan foit Pap

en com pou que donn ce

on

natni fuade d'inte corda aussi Les re

des P féme & de ils tro e de leurs olérable, t & pufür servi peuvent es ames; puissance être téle auquel d'ailleurs puissent ne conon eccleales , del'obstinabulles deormoient pour que oint dans agens de remede le conr le peules chafaire du s merro-

êchort de

ourir au-

rentrer dans cet ancien droit; que le Pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'Eglises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de negligence, & du supérieur même à l'inférieur, autorisoir les évêques à donnér l'imposition des mains à ceux qui seroient présentés par le Roi, dont la nomination avoit eu de tout temps autant, ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du clergé; que le Pape n'executant point le concordar. on n'étoit plus obligé de l'exécuter en France, au préjudice des sommes considérables qu'on portoit à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelque alarme que l'avocat général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité; persuadé que le Roi n'avoir pas moins d'intérêr que lui à maintenir le concordat, où nos rois en effet trouvent aussi bien leur compte que les Papes. Les rois, sans ce traité & sans le concours des Papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des évêchés. & de tant d'autres bénéfices? Eussentils trouvé sur-tout autant de facilité à

mettre en commende tant de riches abbayes? Si Louis XIV, l'un des plus absolus & des plus clairvoyans d'entre eax, y eut vu jour; il est à présumer que le concordat, qui a ses charges aussi bien que ses avantages, ne subsisteroit plus.

Innocent XI fur apparemment plus sensible aux traits suivans, bien capables en effet de blesser un pape jusqu'au vif. Chose étrange, dit encore l'avocat général, qu'un pape dont le soin principal devroit être de conserver la pureté de la foi, & d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'ait pas cessé depuis qu'il est assis sur la chaire de S. Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étoient déclarés publiquement disciples de Jansénius, dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine! Il les a comblés de ses graces, il a fait leur éloge, il s'est déclaré leur protecteur; & cette faction dangereuse qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances etclésiastiques & séculieres qui ne lui étoient pas favorables, ériget aujourd'hui des autels au Pape; parce qu'il appuie & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si d'un
pour
la foi
reprod
de mé
au lieu
risme
égard
fouffre
tence
mettoi

tisans.

la pro

les ger lans de Majeste fance p toute le désordr évêchés d'envoy quoi le rendre tous les

On j cette pr qu'Inno tection, l'avocat in prini pureté grès des é depuis Pierre, eux qui it disciprédécel-! Il les fait leur tecteur;

ne lui ourd'hui oppuie & uroit de iglise, si

qui n'a

bur dimi-

la prévoyance & les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le désenseur & le bouclier de la soi, n'en avoit arrêté le cours. Ce reproche sanglant sut suivi d'un autre de même nature; savoir que ce pape, au lieu de s'appliquer à étousser le Quiétisme dès sa naissance, demeuroit à cet égard dans une espece de léthatgie, sousseroit à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, & ne permettoit pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du Roi sussent reçus appellans de la bulle en question, & que Sa Majesté sût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre sin aux désordres que produisoit la vacance des évêchés, & de désendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome. Sur quoi le parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui sut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, sur-tout parmi ceux qu'Innocent XI honoroit de sa protection, si l'on en croit l'avocat général.

de la bulle d'innocent

Justification L'un d'entre eux vraisemblablement. dans un écrit François, soutient qu'appeller d'une bulle pontificale au futur concile, c'est une illusion manifeste, & une rebellion semblablé à celle de Luther & de Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui. Mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeller au concile, contre une constitution dogmatique reçue du corps des pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire; puisque c'est exactement la même chose, que si on appelloit du concile au concile, l'autorité de l'Eglise universelle étant la même, en tout temps & en toute rencontre. Il est encore vrai, qu'avant ces derniers temps, il étoit inoui qu'on eut interjetté aucun appel semblable. Mais la bulle d'Innocent XI n'avoit pour objet qu'une affaire temporelle; & il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être catholique; quoiqu'au fond les princes aient d'autres moyens, plus canoniques sans doute & non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la Cour de Rome contre les droits 112turels de leur couronne.

Aue, l'aigre Innoc Dans Franc Germ étoir de fai berg c élector le Roi ne cra des pu fit-il b miner Pontife voya a fiance ; voir, 1 propre lettre; plaignit étoit fai tres du il attrib foient a

dice de

que II:

ient, u'apfutur feste, le de de ces nt an-110Vau moncile, ue reun apie c'est e si on , l'autant la ate renvant ces i'on eût e. Mais it pour e; & il formés e cathoes aient nes sans pour se es de la

oits na-

La rigueur, quand elle est superflue, ne marque & ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fur chagrine à son tour. Dans la situation où se trouvoit la France, en bute à toutes les puissances Germaniques, & à bien d'autres, il étoir du plus grand intérêt pour elle, de faire placer le cardinal de Furstemberg qui lui étoit dévoué, sur le siège électoral de Cologne. Pour y réussir, le Roi avoit besoin du S. Pere, qu'il ne craignoit pas moins de voir à la tête des puissances liguées contre lui. Aussi fit-il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable sa querelle avec ce Pontife: mais tout fut inutile. Il envoya au Pape une personne de consiance; & le Pape ne voulut, ni la voir, ni l'entendre : il lui écrivit de sa propre main ; & le Pape rejetta la lettre, sans la vouloir lire. Le Roi se plaignit avec menaces de l'injure qui lui étoit faite & des préventions opiniàtres du Pontife, à la partialité duquel il attribuoit les mouvemens qui se faisoient alors en Angleterre, au préjudice de l'Eglise, aussi bien que de Jaque II: Innocent se moqua, & de ces

plaintes, & de ces menaces, dont il craignoit peu les suites, vu la disposition où il n'ignoroit pas qu'étoient la plupart des puissances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot, il fut invinciblement contraire au cardinal de Furstemberg, qui manqua ainsi

l'archevêché de Treves.

Les protestans, aussi bien que les catholiques, ont publié qu'Innocent XI ne pouvoit, ni mieux se venger que par-là du Roi de France, ni faire plus de tort à son propre siège. En effet, si la nomination du cardinal de Furstemberg, homme de tête & de mérite, avoit en lieu; les princes d'Allemagne ne se seroient pas déclarés si facilement, ou du moins si générale ment contre Louis XIV; & le Stadhouder n'auroit osé dégarnir son pays de troupes, pour son expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des protestans a voulu qu'en 1688 le siège de Rome fûr occupé par un pape, ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop abandonné à la roideur de son caractere, pour profiter des conjonctares au préjudice de ses passions particulieres. Il est certain qu'Innocent XI

fut for confé que d'Aurétoit par-là furpre

Lou ment . que le au con pourro des dro de Pari cédure des évé capitale & dans pitres nautés. niversit que lui mouver ferent a finceres poir & que le f en effet Louis X

dont il a dispooient la urope à mot, il u cardiqua ainsi

que les ocent XI nger que ni faire siège. En erdinal de te & de nces d'Aldéclarés si générale. e le Stadon pays de on d'Anonne for u'en 1688 pé par un intérêts, eur de son conjoncflions parnocent XI fut surpris, qu'il ne prévit point les conséquences, tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'étoit pas habile, il étoit assurément homme de bien; mais par-là même, d'autant plus facile à

surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, & se saisit du Comtat; après que le procureur général eut appellé au concile universel, de ce que le Pape pourroit faire au préjudice du Roi & des droits de sa couronne. L'archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des évêques qui se trouvoient dans la capitale, puis dans une autre des curés, & dans une troisieme des chefs de chapitres & des supérieurs de communautés. Survint encore un appel de l'université, en conséquence d'un discours que lui fit le procureur général. Ces mouvemens & ces fermentations causerent autant d'alarmes aux zélateurs sinceres de l'unité sainte, que d'espoir & de joie à ceux qui ne respiroient que le schisme. Il y avoit tout à craindre en effet, sous un prince aussi ferme que Louis XIV, si la religion ne l'eût emporté sur tous les autres sentimens. Mais il rassura les sideles, en déclarant avec la franchise qu'on lui connoissoit, & dans les formes les plus authentiques, qu'il n'entendoit point donner atteinte à l'autorité spirituelle & divine du Souverain Pontife, ni se soustraire à la religieuse obéissance qui étoit due au vicaire de J. C. Indépendamment de sa soi pure & inébranlable, il avoit trop de sens & les vues trop justes, pour se livrer à une vengeance, qui auroit encore éré plus su neste à lui & à soi royaume, qu'à Rome & au pontise Romain.

Cependant comme les princes les mieux intentionnés sont souvent entraînés, par le cours des affaires & des intrigues, beaucoup plus loin qu'ils ne prétendoient d'abord; la providence mit sin à ce violent & périlleux démêlé, en retirant du monde, l'année suivante 1639, le Pontife qui ne s'étoit prêté à aucun moyen d'accommodement. Innocent XI mourut le douzieme d'août, dans la soixante-dix-septieme année de son âge, & la treizieme de son pontificat, durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber

de disconsideration de dis

un hoi

qu'il a S'il ble que fon sie régler n'y a p d'Alexa fes mæ qui les louange Innocen bulle co fais qu' censure testamen autres p en est u point d' trouvé la

en gagn

avoient

un homme de bien, qui a plus d'esprit que de savoir, plus d'activité que de discernement, autant d'inhabileté à placer sa confiance, que de répugnance à la révoquer, avec une roideur inflexible dans le caractere, & une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu, dans l'exécution de tout ce

qu'il a une fois résolu.

S'il n'est point de Pape aussi estimable que celui-ci pour les novateurs de son siecle, c'est qu'il est naturel de régler son estime sur son intérêt. Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII, irréprochable dans ses mœurs, ainsi que des autres papes qui les ont condamnés; & point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI, qui n'a publié aucune bulle contre eux. Ce n'est pas toutesois qu'il approuvât leur doctrine : la censure qu'il a faite de leur nouveau testament de Mons, & de plusieurs autres productions de même espece, en est une prouve qui n'en demande point d'autre. Mais ils avoient enfin trouvé le secret d'échapper à son zele, en gagnant qualques personnes avoient surpris sa confiance, Ils veu-

t point irituelle , ni fe nce qui ndépeninébranles vues ne venplus fae , qu'à inces les

imens. décla-

i con-

es plus

vent enes & des in qu'ils ovidence leux dél'année ne s'étoit ommode. Louzieme -septieme ne de fon ina bien it tomber lent même persuader qu'il ne tint qu'au docteur Arnaud d'être fait cardinal, & que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avoit ce Pontife. Quoi qu'il en soit de ce fait, qui n'intéresse que la personne d'un Pape, & non pas l'Eglise; c'eût été une chose curieuse de voir conférer la pourpre au plus ardent sectateur des opinions, tant de sois déclarées hérétiques par les papes, ainsi que par les évêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait, qui rendît son pontisicat plus célebre: mais quel genre de célébrité!

Le cardinal Ottoboni, Vénitien, fut donné pour successeur à ce Pape,

le 6 d'octobre, 1689, & prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires, qui l'accusent

d'avoir tiré trois millions de France, pour acheter les voix du conclave. Il ajoute que la distribution qui s'en sit

aux chefs des factions, les toucha tout autrement que l'éloquence du bon pere Recanari, Capucin, qui se tuoit à leur

prêcher une impartiale droiture. Il paroît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt

dans ces rêveries, dont le plat auteur

Guerred'Esp. de Bav. & de Flandres , ou Mens. du Marquis d' * * * ignore pales le plui dre V futation Louis Chifes Comta damna clergé cesseur

aux pre

blée de

Le p

l'erreur dire l'op qu'il est raison, les lumi n'offense qui les Dieu, o à Dieu. noncé au these soi de Dijor

courumé

point car

ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires, où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Queique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, & qu'il eût même rendu le Comtat, afin de parvenir à la paix avec le Saint Siège; le nouveau Pape condamna les quatre fameux articles du clergé de France; & comme son prédécesseur, il refusa obstinément des bulles aux prélats qui avoient été de l'assemblee de 1682.

Le pape Alexandre condamna aussi l'erreur du péché philosophique, c'est-àdire l'opinion de ceux qui soutiendroient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumieres de la conscience, & qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entiérement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avoit dénoncé au Saint Siège, comme tiré d'une these soutenue au college des Jésuites de Dijon, & avec sa bienveillance accoutumée pour ces peres, comme un point capital de la doctrine des Jésuites.

la au Quoi intée, & chose pre au s, tant par les es. Inen fait, élebre:

qu'au

al , &

nitien, Pape, le nom r obscur accusent France, lave. Il s'en fit cha tout on pere it à leur ture. Il que de plutôt t auteut Encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la these avoit été sourenue, lorsque cer acte obscur étoit tombé dans l'oubli, & que personne n'y pensoit plus. L'auteur de la these, il est vrai, s'étoit exprimé d'une maniere inexacte, ou insuffisante, usaut de termes qui sembloient assurer, comme une chose positive & absolue, ce qu'il n'entendoit que dans le sens conditionel; c'est-à-dire, que s'il se commettoit des péchés purement philosophiques, ils ne seroient point des offenses de Dieu, mais qu'il étoit impossible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'étoit alors la manie des écoles, de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille inconvéniens. Du reste, ce théologien montra, par les cahiers d'où la these dénoncée avoit été prise, que loin d'enseigner qu'il y eut effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne sût pas offense, il avoit réfuté cette proposition comme une erreur pernicieuse.

Sa compagnie sit voir d'ailleurs, non seulement que l'erreur du péché philosophique n'avoit jamais été enseignée

par a ne po parce princ effer . posen point chés, manie adme rance quelqu ils for mérite que c viole . mais q lumier conscie d'habit moins parce e qu'il pu l'effet c dans ur force d en sont

neste:

Ton

par

le trois fourer étoit ersonne hefe, il maniere. saut de comme ce qu'il condise com∴ philosodes oftoit imoint d'en alors la es vaines ers mille ncologien la these oin d'enment des eu ne fût tette pror perni-

eurs, non che phienfeignée par aucun de ses auteurs; mais qu'elle ne pouvoit être l'erreur de la société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, là plupart de ses théologiens posent pour un fait constant, qu'il n'est point de barbares si sauvages & si bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une maniere invincible. Si quelques autres admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides; ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'Enfer, il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les lumieres de la raison & la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude & les endurcis sont encore moins excusables que les barbares; parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand ils péchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste; & par conséquent il ne sauroit Tome XXIII.

bit

empêcher que tous leurs crimes ne leur

soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud & ses aboyeurs n'en continuerent pas moins leur vacarme. Tandis que luimême combattoit en prose le fantôme qu'il s'étoit forgé, tel qu'il le lui falloit pour en tirer avantage; de petits poctes gagés glapissoient en rimes & en chanions. Les laquais, les cuisinieres, les crocheteurs les répétoient dans les rues & dans les carrefours, contribuant en leur manière au triomphe du grave Augustinien, à qui, pour en revenir au ton férieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprir des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine & la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus maladroit dans sa fougue, c'est qu'en dénoncant une hérésie chimérique, il en établit de réelles & de manifestes. Il qualifia d'erreur la contradictoire de l'alsertion capitale de Calvin & de Janse nius, tout anathématifés qu'avoient déjà été ses proptes écrits à ce sujet, savoit que Dieu ne fait jamais de comman-

Lettre à l'auteur du libel, intit. Nouv, Méréfie. den le p y au des d'évi

nonc nonc. quato tifiée canon à rép fur les repren cat de Maline Pays-b pour le les not l'univer étant n putés, ierent a dans les de trou Innocen d'abord nées, ils pour me

demens aux hommes sans leur donner le pouvoir de les accomplir; & qu'il y auroit de l'injustice à ses punir pour des fautes qu'il leur seroit impossible d'éviter.

e leur

rnaud

nt pas

e lui-

intôme

falloit

poctes

chan-

es, les

les rues

iant en

u grave

revenir

chose,

nonneur

onnêtes.

ou pitié,

jusqu'au

lus mal-

u'en dé-

he, il en

festes. Il

re de l'as-

le Jansé-

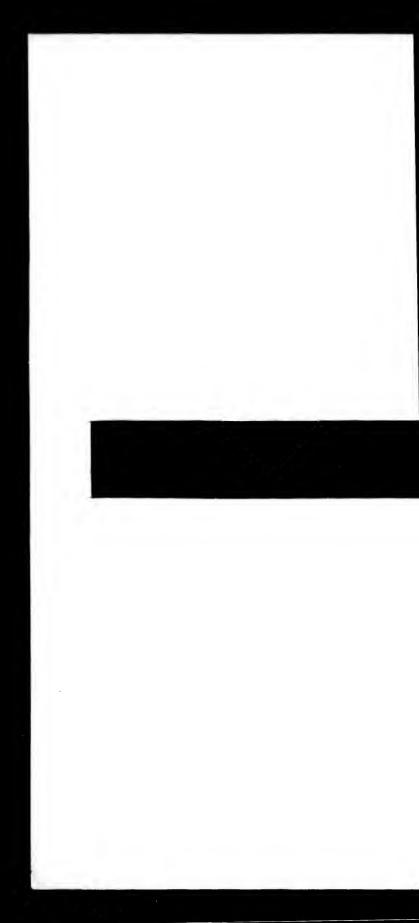
ient déjà

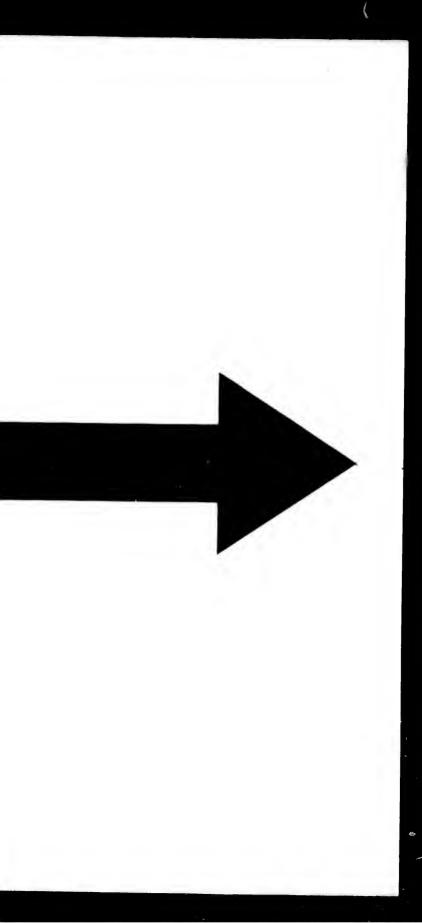
, favoit

omman-

Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leu. , ou plutôt la déoit faire contre eux nonciation 70 quatorze an want, fut enfin justifiée, en 1690 r une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuoient à répandre. Pour remettre le lecteur sur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de plus haut. Dès le pontificat de Clément X, l'archevêque de Malines, & d'autres catholiques des Pays-bas avoient député vers ce Pape, pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions causoient dans l'université de Louvain. Clément X étant niort peu après l'arrivée des députés, les prétendus Augustiniens penserent alors à se défendre, pleins d'espoir dans les protecteurs qu'ils se flattoient de trouver auprès de son successeur Innocent: mais comme il leur importoit d'abord de marcher par des voies détournées, ils dresserent une contre-batterie, pour mettre leurs agresseurs eux-mêmes

M ii





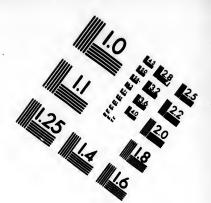


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



sur la défensive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propositions en matiere de morale. & en demanderent la condamnation, Leur stratageme étoit si visible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on. l'a vu en son lieu, le confesseur du nouveau Pape dit sans ménagement: Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amene ici, pour rendre sufpecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Ils réussirent néanmoins à faire censurer soixante-cinq de ces propositions, avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avoit peu, & peut-être point du tout, qui eussent jamais été enseignées dans aucune école.

Cependant le commissaire autorisé de la procuration de plus de cinquante des principaux docteurs séculiers & réguliers des Pays-bas, présenta la liste de trente-une propositions dénoncées par les catholiques, à Innocent lui même, qui nomma quatre théologiens, pour examiner avant toute chose, si elles n'avoient point été fabriquées ou du moins falsisées. L'inconvénient, où il venoit de tomber, lui faisoit crain-

dre livr trai les t bre time lege la qu le co avec occal la co julqu tife. fausse écriva cent public été p mort. toiren

Ale
juges
& il
théologiure
étroire
ciples

tres fo

recueilnombrė norale, mation. , qu'au comme nfesseur gement: e pleine ndre fuseurs ormoins à ces prode faciabre il y point du nseignées

autorifé
cinquante
ruliers &
ta la liste
oncées par
ui même,
ens, pour
, si elles
ées ou du
nient, où
soit crain-

dre un désagrément semblable. livres & les theses d'où l'on avoit extrait ces propositions, furent produits; les théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur senument au Saint-Pere & au facré college; on fit l'examen qui doit diriger la qualification; & la qualification même se commença: mais tout cela se fit avec une lenteur, qui jointe aux affaires occasionnées, entre autres choses, par la condamnation du Quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce Pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différens écrivains du parti, savoir qu'Innocent XI s'étoit toujours opposé à la publication de la censure, qui avoit été portée plusieurs années avant fa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondemens que leur parole!

Alexandre VIII avoit été l'un des juges, lorsqu'il n'étoit que cardinal; & il savoit parfaitement les avis des théologiens, qui tous alloient à la censure, à l'exception du seul Ricci, etroitement lié avec les prétendus disciples de Saint Augustin. Ainsi la cen-

M iij

sure suivit de près son exaltation. Le Pape y proscrit les trente-une propositions, comme scandaleuses, schismatiques & hérétiques respectivement. avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encourne par le seul fair, & réservée au Saint-Siège. Parmi ces propositions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux suites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur, & à la sainteté même de J. C. à la grace suffisante, au baptême, à l'ordre de la pénitence, à l'usage de la communion, à l'absolution recue des religieux mendians, au culte de la Sainte Vierge, aux justes bornes de l'antorité Saint Augustin, & à la bulle In e. . . enti donnée par Usbain VIII contre Janfénius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'instruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la premiere proposition, que pour démériter, il sussition, que pour démériter, il sussition de la liberté par laquelle le péché a été libre dans sa cause, c'est-à-dire dans la volonté d'Adam; ceux qui veulent, selon la seconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en

a u per pro rita qua selt forte est d mett piété perni dema le pr septie quinz volon amou du m péche c'est i péché même le bier

le ciel

ne pai

la char

Lase

2%1

on. Le proposchifement, , sous irue par it-Siége. en a qui e état, incible. lédempde J. C. tême, à ssage de n reçue culte de ornes de & à la bain VIII

es détails mne ceux e proposiil suffit péché a lest-à-dire k qui veuignorance s'il y en

a une, n'excuse pas de péché morrel; & selon la troisieme, qu'il ne soit pas permis de suivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le sont yéritablement; que le Sauveur, c'est la quatrieme, la cinquieme & la sixieme, s'elt immolé pour les feuls fideles; en sorte que la volonte des autres hommes est destituée de toute grace suffisante. A quoi l'auteur de cette assertion, mettant par l'ironie le comble à l'impiété, ajoute que cette grace est plus pernicieuse qu'utile; & que loin de ta demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la septieme & les suivantes jusqu'à la quinzieme, il est dit que tout acte de la volonté fair avec délibération, est, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde; d'où il suit qu'un infidele peche dans toutes ses actions; c'est un péché nouveau, de ne hair le peché que pour sa laideur; qu'il y a même du mal à le détester, & à faire le bien, dans la seule que de gagner le ciel; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opere par la charité, est un péché véritable. La seizieme proposition censurée porte,

M iv

que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple réglement de disci-line ecclésiastique, mais une ordonnance de J. C. fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin, dans la dix-septieme & la dix-huitieme : on y dit que la prarique d'absoudre aussi-tôt après la confession, renverse l'ordre de la pénitence; & que l'Eglise tient pour un abus, la coutume moderne concernant l'administration de ce sacrement. La dix-neuvieme portant atteinte jusqu'à la grace du baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute sa vie pour le péché originel. La vingtieme & la vingt-unieme invitant à calomnier des corps entiers de religieux, portent que les confessions qu'on leur fait sont invalides, ou même sacriléges; & qu'on a droit de soupçonner ceux qui vivent d'aumône, d'imposer des penitences trop légeres, en vue des secours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt - deuxieme & la vingt-troisieme, il faut regarder comme des facriléges, ceux qui prétendent avoir droit à la communion, avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée

à leu ceux de D dans me, de c té, c fait h On n louan Mari mater leur i tend a tent jour **feuler** purific diffen fils, c part à trentie cipe c remen on la

bulle 1

affure

fubrep

No

s péchés pas un e eccléance de s choses. dans la ne : on y ausi - tôt 'ordre de ient pour e concercrement. inte jusjoute que e durant ginel. La invitant s de relions qu'on nême sa-Soupçone, d'imeres, en 'ils attenme & la er comme rétendent ant qu'ils ortionnée à leurs fautes; & on doit l'interdire à ceux qui n'ont pas encore un amour de Dieu, sans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquieme & la vingt-sixieme, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a si souvent expérimenté, que les ennemis de la foi d'un Dieu fait homme, le sont toujours de sa mere. On ne rougit pas d'y avancer, que les louanges données communément à Marie sont vaines: mais ces blasphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la mere, s'étend à la personne même du fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de sa purification, marque non seulement qu'elle avoit besoin d'être purifiée, mais, ô comble de l'étourdissement, ou de l'irréligion ! que son fils, que le Saint des Saints avoit eu part à la tache qu'elle avoit contractée. La trentieme proposition établit pour principe que, quand une doctrine est clairement établie dans Saint Augustin, on la peut soutenir sans égard à aucune bulle des Papes. La trente-unieme enfin assure, que la bulle In eminenti est fubreptice.

Nous passons sous silence quelques

autres de ces propositions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe spécialement de reconnoître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuoient pas seulement à professer & à répandre les erreurs condamnées dans Jansénius mais qui renchérissoient sur elles, par des excès qu'on ne croiroit point, sion ne les avoit pas fous les yeux. C'est avec cette bonne foi qu'ils ne cessoient de crier, que le Jansenisme étoit une chimere, & que les foudres du Vatican ne tomboient que sur un fantôme. Rome s'étoit assurée avec toute la circonspection que demandoient les circonstances, que les trente une propositions étoient extraites sidélement de leurs écrits. On en lisoit, & l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné sous le titre baroque de Pentalogus Diaphoricus.

Du reste, la chaleur avec laquelle ils les défendirent, & leurs emportemens contre le décret qui les condameretien d'un noit, prouverent jusqu'à la démonsabbé & d'un tration, qu'ils en étoient les auteurs. C'est le scandale de la cour de Rome,

Crit. des préjugés de Juricu , 2 En-Jésuise.

die déci 800 dre relâ Ligi ces qu'i Dou catal clam que voril justic noit

Quel de je més bon incro parti comn

heure

pas l nom perequi ti funt.

aucun

qu'elles a'il imître dans orès tant pas seundre les nfénius ! les, par nt, sion ux. C'est cessoient étoit une du Vafantôme. te la cirles cire propoement de l'on en de partie principais le titre phoricus. laquelle emportecondam démonfauteurs. Rome,

die le P. Gerberon en parlant de ce Lette au décret ; c'est la honte du Saint-Office, faux Arn. & la confusion du pontificat d'Alexan- 1691. dre VIII. C'est le triomphe des docteurs du 2 férrier relâchés, ajoute le fameux Bachelier 1691. Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces décisions de la grace suffisante, & qu'il n'est personne du bon parri à Douai, qui n'en ait été surpris, Etrange catastophe! s'écrie un autre de ces déclamateurs, étrange catastrophe! Lorsque nous nous flations que Rome favorisoit le parti de la vérité & de la justice, un foudre sorri du Vatican venoir fondre sur nous, s'il ne s'étoit heureusement éclaté contre les Alpes. Quel scandale & quelle frayeur pour de jeunes gens, non encore accourumés à de pareils tonnerres ! Tout le bon parti est dans une consternation incroyable. En effet, le chagrin du parti alla jusqu'à regarder le Pape, comme un excommunic. Vous n'êtes pas le seul, dir du Vaucel, sous le nom de Valloni dans une lettre au pere Quesnel, vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le Pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits

faux Arn. du

Lettre de 17 mars 1691.

pour lui à Saint-Pierre, & je ne saurois me souvenir de lui à l'aurel.

La désolation fut grande , sur-tout dans les Pays bas, où les principaux tenans François du parti s'étoient choisi un réfuge. Elle n'y étoit cependant pas générale. Ce fur au contraire dans ces conjonctures, que l'université de Douai févoqua, ou du moins corrigea la cenfure qu'elle avoit faite autrefois, de concerr avec celle de Louvain, contre les sentimens du pere Lessius, sur la grace & la liberté. Elle voyoit avec douleur tirer de cette censure, des conséquences contraires aux dernieres décisions de l'Eglise; quand le pere Quesnel voulant ranimer, entre la faculté & les Jésuites, une animosité qui ne pouvoit être avantageuse qu'à sa secte, publia sous le nom du Bachelier Gery, l'apologie historique des deux censures de Douai & de Louvain. Les docteurs de Douai, qui pénétrerent sans peine les vues de l'apologiste; condamnerent d'abord son ouvrage par un décret de toute la faculté.

Fpist. Decani S. F. Th. Duar. ad fulgent. p. 36.

11 . 41.)

. 1 / 23.

1 37 12

Veritas & Alquitas propugnat pag.

Decret. faeult. Duac. adv. Apol. D. Gery, die 21 januar. 1 90.

Cette école ensuite, par une droiture & une générosité rare dans les corps savans, résolut de fermer à ja-

mai posc lion veat infé pas , cept préd d'aut la gi s'atta re, dogn chose puis vingt mand de J. Sauve: alent confp

Jeurs Siége On & Syl

manit plicire

n'étoi

ils été

ne fauel.:371 Sur-tout ncipaux it choisi lant pas lans ces e Douai la cenois, de contre fur la oit avec des conres décie Quelfaculté 'qui ne sa secte, er Gery, cenfures docteurs ns peine mnerent lécret de

ne droidans les er à jamais la bouche aux novateurs, qui opposoient son ancienne censure à l'avertion qu'elle témoignoit de leurs nouveautes. Après avoir observé qu'ils en inféroient, que les justes même n'ont pas le pouvoir d'observer tous les préceptes, que J. C. est mort pour les prédestinés seuls, & qu'il n'y a point d'autre grace pour l'état présent que la grace efficace; pourquoi; dit-elle, s'attacher opiniarrément à une censu- cult. Duac. re, d'où l'on infere clairement des 1722. dogmes si horribles? Il y a bien des choses à corriger dans cette piece, depuis la premiere assertion jusqu'à la vingtieme, sur la possibilité des commandemens, sur la priere & la mort de J. C. sur la volonté qu'a Dieu de sauver les hommes. Que nos anciens aient erré, on parlé avec peu de circonspection; c'est le propre de l'humanité : ils cherchoient dans la simplicité de leurs cœurs, des vérités qui n'étoient pas encore deve oppées; & ils étoient disposés à se départir de leurs sentimens, aussi tôt que le Saint-Siége les auroit proferits.

On alléguoit à certe faculté, qu'Estius & Sylvius, deux de ses plus célebres

Cenfura fai

docteurs, avoient tenu la doctrine qu'établissoit la censure : mais cette fage école, loin de canoniser les égaremens de ceux même de ses membres qui lui avoient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs. en excusant leur personne. Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius & de Sylvius ; des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Ausii, l'un des plus habiles docteurs de Louvain, poursuitelle, le favant Steyaert avertit le public, qu'il faut lire Estius avec précaution; & c'est pareillement l'avis de tous les théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoure-t-elle, comme il a survécu à Jansénius, il a donné des preuves, & de son aversion pour les nouveautés de cet évêque, & de son zele pour la pureré de la foi. Entre autres monumens de sa soumission sincere aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collegues une lettre très-forte, adressée à l'archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansénius. Sur quoi les Théologiens Lovanistes ayant député Douai, pour y faire entendre que leur faculté ne levoit l'étendard que pour

la de fit ce Sylvii pour l'Aug ble de la ceper de De vius et connatrop de la ceper de la c

n'avoit feize m'avoit feize m'accufe la vigumoins Innocer trouvé dans le pieux &

fous le

corrige

Alex

octrine s cette es égaembres nneur, erreurs, trouve, uvrages ons qui ne rien olus haoursuitt le puvec prél'avis de Quant à il a fures preules nouson zele re autres. cere aux composé ès-forte. , contre quoi les député dre que

que pour

la défense de Saint Augustin; il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius : Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, & nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du Saint-Siège; & nous sommes déterminés à combattre pour elle jusqu'au dernier soupir. Cependant, disent encore les docteurs de Douai, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du jansénisme; il n'est pass étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures, & qui ont besoin d'être corrigées.

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il sut élu Pape, n'avoit pas occupé le siège apostolique seize mois entiers, quand il mournt le premier jour de sévrier 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avoit ôtée, au moins par son exemple, le pape sinocent XI, qui, du reste, avoit trouvé des obstacles insurmontables à la publication d'une bulle qui l'abolissoit dans les formes canoniques. Mais le pieux & zélé cardinal Pignarelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succèda

au Pape Alexandre, le 12 juillet 1691, exécuta heureusement dès l'année suivante le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes & pures, il sit souscrire par tout le sacré collège une bulle authentique, qui ôtoit toute distinction extraordinaire aux neveux des Papes; avec obligation aux cardinaux présens & futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, & à tout nouveau Pape, d'en faire de même. Fidele à ses principes durant tout son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appelloit pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avoient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avoit toujours joui d'une haute réputation de vertu; & les Romains firent de grandes réjouissances, aussitôt qu'ils apprirent son élection. Sur quoi le Vallon François, l'abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisoit toujours à Rome les affaires des Jansénistes, s'égaya lui & ses amis, à sa maniere accou-Causa Quesn. rumée. Le lendemain de l'élection,

ait. 14. 12. il écrivit en France, qu'on disoit à

Ron du | dans alluí pour diffi blass porte Espri trouv grave

tout-

Le

à rice dans mem n'ayar veaute inspire procéc pectio que le & n'ex Un do les dén du stra néanm la prov en per

Rome, sans doute parmi les plaisans du parti, que l'infaillibilité se trouvoit dans la marmite; faisant une fade allusion à des especes de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'est pas difficile de reconnoître ici le ton du blasphémateur Fra-Paolo, qui faisoit porter, de Rome à Trente, le Saint-la Sentence Esprit en valise! L'austere Quesnel Quesn. page trouva néanmoins cette faillie, sinon 261. grave, ou fine, au moins innocente & tout-à-fait réjouissante.

Anatom. de contre le pere

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avoit encore d'Avrigny, dans l'université de Douai quelques tom. 3, pag. membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proscrites, continuoient à les inspirer aux jeunes étudians : mais ils procédoient avec beaucoup de circonfpection, & ne cessoient pas de publier que le Jansénisme étoit un fantôme, & n'existoit que dans les cerveaux blessés. Un docteur de Douai, dans la vue de les démasquer aux yeux du public, usa du stratagême suivant, qu'on ne sauroit néanmoins excuser de supercherie: mais la providence eut des vues utiles à l'Eglise, en permettant ces effets d'un zele peu

e haute Romains , ausiion. Sur Valloni ujours à , s'égaya accouelection, disoit à

1691;

e sui-

Après

ont la

vertus,

pures,

collége

t toute

neveux cardi-

confir-

nclave, faire de

durant

fur les

vain ses s prédé-

ent pro-

réglé. Ce docteur écrivit à l'abbé de Ligny, celebre à jamais par cette aventure, une lettre signée précisément A. A. Ni l'ecriture, ni le cachet d'Antolne Atnaud, qu'on vouloit néanmoins desse guer par ces lettres initiales de son nom. n'étoient contrefaits. En un mot, le piège étoit si visible, qu'il n'y avoit qu'un homme trahi par sa vanite, qui pût y être pris : mais Ligny, jeune, inconsidéré, prévenu de son mérite, sensible aux louanges!, & fort crédule sur cet article, ne pouvoit qu'être la dupe de deux qui l'attaqueroient par cet endroit. D'ailleurs, il jonissoit dans le parti d'une considération fort extraordinaire pour un simple bachelier; & il ne désiroit rien plus passionement, que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du personnage A. A. ne pouvoir être, ni plus flatteuse, ni plus tendre. Il appelloit le Bachelier, son cher fils, & le félicitoit sur son zele à défendre la bonne doctrine.

On croit aisément ce qu'on souhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux, que d'être recherché par un ches de parti, qui tenoit depuis si long-temps contre toutes les puissances, ne douta

point celle tiré d Cette il n'e faisoi qu'ell néanr s'il re & qa ce qu doute légers avoit à l'ad joie, ment,

> Bachel bert, royaux noine de Lig avec lu naud f répond tre; l' corresp

port d

H :

abbé de tte avenent A. A. tome Arins dellon nom_ mot, le oit qu'un jui plit y , incone, sensiédule sur e la dupe r cet en-: dans le extraorelier; & pnément, gré d'image A. A. teufe, ni achelier, t fur fon ctrine. Souhaite. glorieux, chef de ng-temps

ne douta

point que la signature A. A. ne sût celle du fameux Antoine Arnaud, reriré depuis dix ans dans les Pays-bas. Cette pensée absorba toutes les aurres : il n'envifagea que la distinction qu'on faisoit de lui, & le rôle important qu'elle alloit lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avoir d'abord douté; s'il répondroit à cette maudite lettre, & qu'il avoit eu quelque soupçon de ce qui n'étoit que trop véritable. Le doute & le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avoit point. Il répondit sur le champ, à l'adresse qu'on lui avoit donnée : sa joie, sa reconnoissance, son dévouement, sa tendresse éclatoient avec transport dans toute sa réponse.

Il falloit d'autres acteurs, avec le Bachelier, pour jouer cette farce: Gilbert, Laleu, Rivette, professeurs royaux à Douai, & Malpaix, chanoine de la même ville, tous considens de Ligny, parurent propres à monter avec lui sur la scene des dupes. L'Arnaud siguré par A. A. leur écrit; ils répondent: on réitere de part & d'autre; l'amitié se met de la partie; la correspondance devient des plus inté-

Lettre de Ligny, du 6' août 1690.

Lettre de Gilbert, du 24 octobre 1693. ressantes, & jamais commerce de lettres ne sit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maître & son ami, comme son guide & son pere. L'Arnaud simulé étoit tout cela pour le reste des acteurs. J'ai autant de vénération, lui dit l'un d'entre eux, Dieu sait que je ne mens point ! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement, qu'en avoit Thimothée pour l'apôtre S. Paul. Je suis prêt, lui dit un autre, à faire & à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me travestir, à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne, près ou loin de vous, comme vous le trouverez bon, pour le bien de l'Eglise. Un dévouement si parfait eut sans doute attendri le véritable Arnaud : celui qui en avoit pris le masque, ne fit apparemment qu'en rire. Mais il vouloit quelque chose de plus; & la partie étoit trop bien lice, pour douter d'un plein succès.

Il composa une these, telle que Port-royal l'auroit pu dresser, & l'envoya à Douai, avec une lettre portant

qu'ell dont voulo prélat il ver appro de cet adreff confo d'eux des ex par le prome motive pouvo d'une ner at les ac tion'; traints grace pliqué tablem cette (n'étoit mais i

prunter

veloppe

donner

de lete plaisir. ur dans regarde comme d simulé acteurs. dit l'un ne mens ion pour fendez si imothée prêt, lui rir toutes d'ici , à connu en ne, près le trouglise. Un ns doute celui qui fit appal vouloit la partie uter d'un

telle que & l'ene portant qu'elle avoit été soutenue à Malines, dont l'archevêque, asservi aux Jésuites, vouloit la faire censurer; mais que ce prelat n'en oseroit rien faire, quand il verroit le nombre & le poids des approbations qu'on ramassoit en favour de cette piece. Ligny, à qui l'on s'étoit adressé, communiqua la lettre à ses consors, & renvoya la these signée d'eux & de lui-mêine; toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignoient de se compromettre. Ils ne manquerent pas de motiver leur réserve : c'est qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, s'expliquer d'une maniere plus absolue, sans donner aux ennemis de la grace sujet de les accuser, au moins de contradiction; parce qu'ils s'étoient vus contraints de souscrire un écrit, où la grace efficace & suffisante étoient expliquées à la façon des Thomistes. Véritablement, ils ne pensoient pas comme cette école, dont la grace suffisante n'étoit pour eux qu'une pure sottise; mais ils jugeoient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs senrimens, & ne pas donner prise à leurs ennemis, avant

le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la these, qu'ils reconnoissoient pour très-exacte & très-orthodoxe, sembloit néanmoins assez dure pour ceux qui n'étoient accoutumés qu'au langage des écoles; il leur avoit paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres ils excusoient humblement la liberte qu'ils avoient prise de faire quelques remarques sur la these dont on leur

demandoit l'approbation.

Quoique ces lettres équivalussent à une signature pure & simple, le faux Arnaud en voulut une strictement telle, & fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la these. La docilité fut entiere : on lui renvoya la thefe, signée purement & simplement; & les signatures étoient même légalifées pardevant notaire. Elle contenoit fept articles, dont voici la substance: Que la grace efficace ne soit donnée, ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le confentement de rous les théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs; & que cette grace soit nécessaire, afin

que & p1 c'est a qui f la do mette où no ment qui ne que c fuffilar toît m renfern la fuffi orageux les my De ce gu damnab naturel conform de nier ché du cette for l'indiffér terminer lui plaît eu de n'a empêche

l'état pr

r. D'ailconnoisnodoxe,
our cenx
langage
conveions les
censure,
s lettres
a liberté
quelques
on leur
lussent telle,
lant, un

ne faux
ent telle,
lant, un
e. La doenvoya la
plement;
ne légalicontenoit
abstance:
donnée,
nommes,
r le coniens, que
bécheurs;
ire, afin

que l'homme ait un pouvoir vraiment, & proprement dit de faire le bien c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la tradition & de la doctrine des peres. Ceux qui admettent la grace suffisante pour l'état où nous sommes, s'étoignent infiniment de la pensée de S. Augustin, qui ne reconnoît point d'autre grace que celle qui est efficace. La grace suffisance au sens des Thomistes, pasoît moins mauvaise, parce qu'elle renferme une expression qui en exclud la sussificance & & que dans ces temps orageux, elle est fort propre à cacher les mysteres de la grace évangélique. De ce que le péché philosophique est condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuse pas de péché. Il est conforme aux principes de S. Augustin. de nier absolument, que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette sorte de liberté, qui consiste dans l'indifférence de la volonté à se déterminer pour ou contre, selon qu'il lui plaît, & dans un ponvoir d'agir, ou de n'agir pas, qui soit dégagé de tout empêchement. Lorsqu'il est question de l'état présent inous rejettons la nécessité qui s'appelle de nature, & qui emporte l'immutabilité : pour ce qui est de route autre nécessité, rien ne doir empêcher de l'admettre avec S.

Augustin.

Si la doctrine de cette these est. comme on le voit clairement, le pur Janschisme, il étoit clair aussi que le jansénisme n'étoit pas un fantôme; puisque les dupes de Douai attesterent eux mêmes en mille manieres, que telle étoit la croyance de leur parti. Outre la signature de la these, ils confirmerent par des lettres multipliées la confession qu'ils y avoient faite. Je suis persuade, dit Ligny, que les papes ont manqué, en condamnant Jansénius. M. l'évêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande Molinienne, & il n'a famais tenu d'autre doctrine fur la grace, que celle de S. Augustin.... Les Papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité; que dans la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius. Vous avez démêlé, écrivit le docteur Gilbert, la doctrine évangélique sur la grace de J. C. de la blessure que lui a faite

Leetres du 1& du 13 nov.

faite. tion bien

II. piece de to rées , **scene** puis q fils de avanta évêque qui ne S. Au étoit te toute c de live plus pr indique lui fero le saint fant plu ment c l'envoie soin de tout po ensuite lui mar

mande Tome & qui ce qui rien no avec S.

le est, , le pur i que le e; puistesterent que telle ri. Outre s confirpliées la e. Je suis les papes nt Janséjoute-t-il ondamné linienne, doctrine S. Augusais donné eur failliation des lanfénius. e docteur que fur la que lui 2

faite

faite Alexandre VIII par sa constitution, dont la plaie n'est pas encore bien ferince.

Il y avoit un an que duroit cette piece, quand le faux Arnaud, muni

de toutes les preuves qu'il avoit désirées, en vint au dénouement par la scene de toutes la plus comique. Depuis quelque temps, il flattoit son cher fils de l'espoir d'un établissement trèsavantageux en France, auprès d'un saint évêque; qui ne pensoit, lui disoit-il,

évêque; qui ne pensoit, lui disoit-il, qui ne parloit, qui n'écrivoit que par S. Augustin. Enfin il lui manda qu'il étoit temps de partir, qu'il pouvoit en toute consiance envoyer ce qu'il avoit

toute confiance envoyer ce qu'il avoit de livres, de lettres, & de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquoit à Valenciennes, & qu'on les lui feroit tenir par une voie très-sûre chez

le saint évêque. Jamais il n'y eut d'enfant plus docile, ni plus simple assurément que Ligny. Il fait son paquet,

l'envoie au lieu indiqué, d'où l'on eur soin de le retirer bien vîre, & il dispose

tout pour son voyage. On lui mande ensuite qu'il faut parrir sans délai, on

lui marque sa roure, & on lui recommande sur-rour de voyager commodé-

Tome XXIII.

ment; puisqu'on doit le rembourser de ses frais. Comme rien ne pouvoit saire plus de plaisir à ce tendre sils, que d'embrasser ensin son cher pere; on l'assura qu'il le trouveroit à Carcassone, ville voisine de la terre heureuse qu'on lui promettoit, & dont le nom étoit toujours un mystere. Le voyage étoit long, & le mystere encore plus suspect: mais Ligny étoit armé d'un courage & d'une dociliré à route épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui présentoit des donceurs, qui saissoient disparoître toutes les fatigues & les inquiétides.

Il devoit descendre à Carcassone, chez le doyen de la cathédrale, pour qui on lui avoit donné une lettre; & l'abbé de Valle-Dieu, c'est ainsi que son pere lui avoit appris qu'on le nommoit dans ce pays-là, au lieu qu'il s'appelloit Sainte-Croix en Flandres & Pnis-Laurent à Paris; & son cher pere, sous le nom de Valle-Dieu, devoit le venir prendre chez le doyen, pour le conduire au saint évêque du vois-nage, qui l'attendoit avec impatience. Le bachelier sait argent de ses meubles, comme désormais inutiles, sait

toutef foutie ble la d Car la mê cette (lettre ces te fiaftiqu de not homm de son faire c du mo des Jés puisse Janféni ce faint cabale, capable les sent mémoir logeme dont il vienne

rendre

ment,

On p

DE L'ÉGLISE.

rfer de

it faire

, que

e; on

Carcaf-

e' heu-'

& dont

ere. Le

e encore

it armé

à toute

1 voyage

qui fai-

tiques &

rcassone,

e, pour

ettre; &

ainsi que

qu'on le lieu qu'il

andres &

her pere, devoit le

pour le

patience.

fes meu-

iles, fait

291 ses tendres adieux à ses amis ; sans toutefois leur faire part de son secret, soutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douai à Carcassone, & va debarquer, avec la même sécuriré, chez le doyen de cette cathédrale. Il présenta aussi tôt sa lettre de créance, qui étoit conçue en ces termes: Monsieur, voici l'ecclésiastique qui vient de si loin au service de notre saint évêque. Pour trouver un homme de son mérite, de sa vertu & de son érudition, ce ne seroit pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il est capitalement ennemi des Jésuites, il est réformé autant qu'on puisse l'être, les cinq propositions de Jansénius le gênent peu; il sait que ce saint prélat a été condamné par une cabale, en un mot c'est un homme capable de mettre tout un diocese clans les sentimens de M. Pavillon, de sainte mémoire. Donnez-lui, je vous prie, logement chez vous, & tout l'argent dont il aura besoin, jusqu'à ce que je vienne le prendre en carosse, pour le rendre à son rerme. Je suis parfairement, &c. Sainte-Croix. On peut imaginer quelle fut la fur-

N ii

prise du doyen, qui n'entroit pour rien dans ces jeux. Celle du pélerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin, mais un peu tard, qu'il étoit joué. Malgré toute sa douleur, il fallut suspendre ses larmes, 82 penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnoit l'alerre à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domeftique perfide venoit de lui voler ses lettres, tous ses papiers & une partie de ses livres; qu'il ne doutoit point que ce misérable, le plus indigne des hommes, ne trahît son secret, & ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître; qu'il leur conseilloit de se cacher quelque temps, jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendroit cette aventure; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre, que dans une Bastille, où l'on pourrit des années entieres sans être écouté. Comme ils ne prenoient pas l'alarme assez vîte; il leur manda par une seconde lettre, que ses premieres apprehensions n'écoient que trop fondées, que son valet s'étoit rendu à la cour avec ses papiers; qu'on les avoit examines, & qu'on y trouvoit des choses horribles contre la religion

Pe leur son i famer de ses de leu fuite, de M. Le voi yeux, toyabl tendu ricable ses pla bles, de Lié res con d'avoir ne l'av auteur lifioit fourbe fripon démon. novateu

brebis

innocen

fur leur

ur rien fut eni'on lui recon-, qu'il aleur, il e penler ant l'Arà ses audoniesr ses letpartie de oint que igne des et, & ne dépens de eilloit de usqu'à ce toit cette mieux ses dans une es années comme ils ez vîce; il ettre, que n'étoient alet s'étoit ers; qu'on on y troula religion.

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avoit pour titre : Leure à un docteur de Douai, sur les affaires de son université. Il contenoit la these fameuse, ses approbations & les noms de ses approbateurs, avec des fragmens de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite, sous le titre de Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu. Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement étoit pitoyable! Il fallut que celui qui l'avoit tendu le levât lui-même. Quand le véritable Arnaud sut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'évêque d'Arras au prince de Liège, & par deux ietues d'inju-res contre les Jésuires, qu'il accusoit d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avoient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualissoit d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de saran, d'organe du démon. Il représentoit au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, & victimes de leur innocence même. Il appuyoit en vain sur leur simplicité: elle étoit palpable; N iii

mais il n'étoit pas moins clair, que ces théologiens, si débonnaires & si simples, se moquoient de toutes les décisions de l'Eglise, & tenoient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçoient au dehors de faire passer pour une

chimere.

Le but que s'étoit proposé l'auteur de cette piece, n'étoit pas simplement d'apprêter à rire, & moins encore de donner lieu aux clameurs & aux libelles. Dès que la lettre à un docteur de Douai eut été mise au jour, cette université cita ceux de ses membres dont il y étoit fait mention, pour savoir s'ils tomboient d'accord sur les faits qui s'y trouvoient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auroient un sens plus supportable, s'ils n'étoient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pieces en original dans les mains d'un homme sûr, qui les montra à qui les vou'ut voir. L'évêque d'Arras sut du nombre des curieux; & en qualité de juge de la doctrine dans son diocese, il parut vouloir user des moyens de

droi qui envo mên qu'o & q Aran mati auro bes tomb bien strata Secre affaffi pourr de la hors o indub ferver établi inême la pru jamais on pre duplic

fut rei

& du

domm

295

air, que res & si putes les ient dans forçoient pour une

é l'auteur mplement encore de ax libelles. de Donai univerlité dont il y savoir s'ils aits quisy ent rien de morceaux iroient un s n'étoient scours. Ce nchement, toutes les nains d'un à qui les ras fur du qualité de n diocese, noyens de droit, pour se saisir de ces pieces; ce qui engagea l'Arnaud supposé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après luimême, & il fur présenté au Roi, qu'on avoit instruit de toute l'intrigue, & qui la regardoit comme un heureux stratagême de guerre. En toute autre matiere que celles de religion, il n'y auroit véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, & si étourdiment tombés dans le paneau. Blâmeroir-on bien fort l'homme adroit qui, par le stratagême en question, tireroit le secret d'un ennemi suspect de le vouloir assassiner? La conservation de la foi, pourroit-on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un parriculier. La chose est hors de doute; mais il n'est pas moins indubitable que la foi ne doit se conserver que par les voies qui l'ont établie, sans jamais blesser l'apparence même des loix de la candeur; sans que la prudence du serpent fasse oublier jamais la simplicité de la colombe. on prenne seulement un faux air de duplicité. Au reste, le sieur de Ligny fut remboursé des frais de son voyage & du prix de ses livres: mais quel dédommagement pour une pareille avanie! N iv

Le Roi donna ordre que tous les

Avis doctrinal des Pro-3691.

papiers surpris à Douai fussent communiques aux professeurs de théologie des maisons de Sorbonne & de Navarre afin d'examiner s'ils contenoient quelque chose qui renouvellar les erreurs condamnées par les Papes Innocent X & Alexandre VIII Les dix professeurs, après Listeurs, du une discussion d'environ deux mois 26 décembre déclarerent que ces écrits contensient formellement la doctrine des trois premieres propositions de Jansénius, & combattoient les constitutions des Papes, même en terme de méchante plaisanterie, & très-injurieux. La peine suivit de près le jugement. Gilbert étoit déjà exilé à Saint-Quentin. Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, & le chanoine Malpaix à Xaintes. Deux freres de Rivette & le curé Malpaix, frere du chanoine, furent chasses du royaume. Ainsi finit cette farce ambigue, en réjouissant tout le monde, excepté ceux qui prêtoient à rire. เมื่อสมเด็กหรือกร กอไม่อัง กักษากา

On entreprit dans le même temps une négociation plus sérieuse, qui ent toutefois moins d'effet. On avoir tente bien souvent 3 & toujours en vain,

de co & d foien Neul délib ayant des " Léop coup autor expéd 1691 pouvo gion , tés, Muni vailla direct novre théolo avec 1 vant é gociat On les ch de ce

> bien ! Molan

toujou

coméologie avarre, quelque irs conit X & rs, après mois, tenotent rois preiius, & es Papes, plaisanine fuivit toit dejà ut envoyé s, Ligny Malpaix à tte & le hanoine, Ainsi finit fant tout rêtoient à

ous les

ne temps , qui ent voir tenté en vain,

de concilier les différends de religion, & de pacifier les troubles qu'ils causoient en Allemagne. L'évêque de Neustad; en conséquence des nouvelles délibérations des dietes à ce sujet, ayant fait plusieurs démarches auprès des ministres protestans, l'empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, & appuya de son autorité le prélat médiateur. Il lui fit expédier, dans le cours de cette année · 1691, un rescrit qui lui donnoit plein pouvoir de traiter des affaires de religion, avec tous les états, communautés, & particuliers de sa dépendance. Muni de cette autorisation, l'évêque travailla pendant sept mois avec Molanus, directeur des consistoires du pays d'Hannovre, qui avoit été choisi parmi les théologiens protestans pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le savant évêque de Meaux, dans cette négociation.

On dit qu'elle auroit pu réussir, sans les chicanes de Leibnitz, qui se mêla de cette controverse, avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il est vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites,

Nv

& désirer sincérement la réunion : mais quel étoit son plan? Il vouloit qu'on commençat par se réunir conditionnel. lement, & qu'ensuite on convînt des dogmes de la foi. Bossuer promettoit bien que, sur les points de discipline. l'Eglise useroit avec les protestans réunis, de toutes les condescendances que des enfans infirmes, & cependant foumis, pouvoient raisonnablement espérer d'une mere tendre : mais ferme fur nos principes, il vouloit qu'ils reconnussent avant toute chose le dogme de l'infaillibilité de Eglise; qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, & ce qu'elle réprouve; & en conséquence qu'ils eussent à y rappeller les articles de la confession d'Ausbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une rétractation formelle. Après quoi ils devoient encore s'assembler; rendre le concile de Trente œcumenique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différens ne laissent-ils pas entre les deux parcis? La foi est immuable de sa nature ; l'hérésie l'est également par son opiniatreté: commen tions qu'or du t

thum
de co
l'auté
renou
de Di
form
fera

feme
La
témo
de la
contri
la req
ment
feur
réelle
conda

aform

trans

ment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre ? Dans toures les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici, a été celle edu temps. 20418 in 10 hours of 4812

n: mau

it qu'on

itionnel.

vînt des

omettoit

scipline,

tans reu-

endances

ependant

ablement

ais ferme

qu'ils re

le dogme

ju'enfuite

ce qu'elle

e ; & en

y rappel-

on d'Aus-

ar forme

nte d'une

quoi ils

ecuméni.

prisant de intervalle

aissent-is

a foi est

résie l'est

com-

afin de

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Boffuet, toutes les pieces de certe affaire ; dans l'espétance, dit l'auteur, quon pourra quelque jour la renouer fur ce plan, & si les momens de Dieu sont venus, la terminer & la confommer. Si l'éditeur est prophete, ce fera la premiere prophétie de cette ofpece, qui soit suivie de l'accomplisfement. 20 กิดอยาโรก์ ว ให้เกียกการที่ ระทำ ระบายอา

La providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la carholicité de la foi Romaine. contre les sectaires qui refusoient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, patriarche de Constantinople al approuva fynodiquement la confession de son prédécesfeur Parthenius , touchant la présence reelle de J. C. dans l'eucharistie, & -condamnageles derits du Logothete, -Jean-Cariophile, qui sous prétexte de dormer quelques difficultés, fur le mor de transubstantiation , sembloit établir des

N vi

erreurs conformes à celles de l'ancien patriarche Cyrille - Lucar. Ainsi les Grecs, malgré leur aversion pour l'Egli. se Latine, rendoient-ils justice au concile de Trente, qui avoir adopté ce terme sacramental. Callinique, comme on le voir ; étoit le second patriarche de C. P. qui s'élevoit contre les nouveaurés contraires au dogme de la présence reelle; sans compter les évêques des autres grands sièges de l'Orient, qui marquerent la même unanimité dans ce point de créance : tant il étoit profondement grave dans le cœur de toures les nations chrétiennes.

de l'Empereur - Cam-hi en faveur du Christ. Tom. III des Mém. de la Chine.

Hift. de l'édit Dans le cours de l'année suivante 1692, le ciel ménagea un événement plus glorieux encore, & incomparablement plus avantageux à la véritable Eglise de J. C. dont l'entrée fut rendue libre à la plus nombreuse nation qui soit dans l'univers. Jusque-là, l'empre de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'annes, avoit été fermé, par des loix réputées fondamentales, à toutes les religions étrangeres. La religion chrétienne sus tout étoit sévérement exclue d'un empire; où les puissances infernales s'appliquoient à le

mai rissa tion pour y col des fieur ceffe lieu , jour

profc

jamai haut Vicer C'éto fous ' fembl violen l'Emp tion c vernet il s'ét délinte duite où il geusen

sa répu

l'ancien insi les ur l'Egliau condopté ce ; comme patriarche les noude la prés évêques l'Orient, unanimité nt il étoit cœur de 5.471U. 120L e fuivante vénement mparable-

mparablevéritable
fut rendue
ation qui
, l'empite
te plus de
été fermé,
mentales,
tes. La retoit sévé, où les
toient à se

maintenir, comme dans leur plus florissant apanage. Il y avoit des exceptions racites pour les mahométans, & pour les sectes les plus extravagantes & les plus pernicieuses: mais quoiqu'on y comptat bien des chrétiens, & même des chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétoit sans cesse, on les persécutoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; & chaque jour ils se voyoient au moment d'une proscription universelle.

Ce danger devint plus prochain que jamais, par la malice profonde & le haut crédit de Tcham tein yun Viceroi de la province de Chekiam. C'étoit un fourbe consommé, qui sous un extérieur modeste & des fauxsemblans de vertu, cachoit des passions violentes. Il avoit acquis l'estime de l'Empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parce qu'étant gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'étoir comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'éleveroit aux premiers emplois, où il pourroit se dédommager avantageusement de ce que lui auroit couté la réputation. Un homme de ce carac-

tere ne pouvoit pas aimer le christianisme. Il avoit d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette religion. Le trésorier général de la province ayant fair faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le Viceroi à l'inauguration de la nouvelle divinité, & d lui offrir le premier encens. Comme le Viceroi se piquoit d'être de la secte des savans & des philosophes, qui est une espece de déisme dont l'Empereur & les Mandarins font profession, au lieu que l'idolatrie est releguée dans l'ordre populaire; il repondit d'un ton fier & railleur, qu'il ne favoit point prier les Dieux qui ne savoient rien donner. Je vous entends, reprit le tréforier piqué, c'est -à - dire que vous cres chrétien. Le Viceroi eut beau s'en défendre , on feignit de ne pas l'en croire, & on l'en railla souvent: ce qui le mit en si manvaise himeur contre les chrétiens, qu'il résolut de les perdre seus l'angeomi

Quand il crut son autorité bien établie, il leur suscita une persécution qui parut un effet soudain du hasard, mais qui étoit l'ouvrage d'une méditation prosonde, & l'exécution d'un dessein fure qu'e plus appu ces, l'ath latric teur étoit nœu

du h

U Ling avec lâtre plain ne n un ci neur par la co les c de 1 impr perfo feffic cilier

fiona

concerté depuis long-temps. Les mefures en étoient d'autant plus sûres, qu'elles avoient été plus sourdes & plus détournées. Il avoir de puissans appuis à la cour; & dans les provinces, les partisans du déisme & de l'athéisme, du mahométisme, de l'idolatrie même, le devoient soutenir de leur crédit, & de leur argent, s'il en étoit besoin. Voici comment la manœuvre s'engagea, sous les apparences du hasard.

Un chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureusement querelle avec un de les parens, qui étoit idolâtre. Celui-ci porta sur le champ sa plainte au gouverneur de la ville, & ne manqua point de faire à son parent un crime de sa religion. Le gouverneur animé, selon toute apparence, par les émissaires du Viceroi, rendir la cause de l'accusé commune à tous les chrétiens, traita le christianisme de secte perniciense par des placards imprimés, & défendit à toutes les personnes de son ressort d'en faire profession. Le pere Intorcetta, Jésuite Sicilien, l'un des plus expérimentés missionaires de la Chine, prévit d'abord

philole déifine
arins font
fatrie est
est; il réeur, qu'il
eux qui ne
entends,
t-à-dire
iceroi eut
mit de ne
fouvent:
e himeur

christia-

religion.

province

ifin d'en

Viceroi

lle divi-

er encens.

bien étacurtion qui ard ; mais néditation an dessein

ésolut de

que cette étincelle tendoit à causer un embralement général. Comme il demeuroit à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernoit l'une des plus florissantes Eglises de la mission; il en alla trouver le gouverneur de qui dépendoit celui de Lingan qui se montroit intraitable, & n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire dans son principe. La partie étoir liée entre vous les officiers de la province, voués au Viceroi: ainsi tous les soins & les efforts du pere Intorcetta ne furent pas seulement inutiles; mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane, qu'on fit en même temps au pere d'Alcala, religieux de Saint-Dominique, sous prétexte qu'il étoit venu de la province de Canton, s'établir sans ordre dans celle de Chekiam. Le missionaire Jésuite se trouvoit dans le même cas que le Dominicain, à prendre les choses à la lettre; sur quoi les Chinois, en mauvaise humeur, sont les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est la haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté qui lui fait peur, & qui est peu de son goût : mais la chi-

Chino Nul au art, & à nos pour c

Sans dale d mens . nous r à faire des co Intorce devant ils s'y qu'avo tres de comble opprob premie abattre doit co trophée C'étoit entend fice n'e quée . avoient

régulie

cane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, & ils en pourroient faire des leçons à nos provinces les plus renommées

pour ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procedure, dont les raffinemens sont encore inconnus en Europe; nous n'en toucherons que ce qui servit l faire éclater la foi & la constance des confesseurs. Les peres d'Alcala & Intorcetta furent obligés de comparoître devant tous les tribunaux infideles; & ils s'y présenterent dans le même esprit qu'avoient autrefois comparu les apôtres devant la synagogue, c'est-à-dire comblés de joie d'avoir à fuffrir des opprobres pour le nom de J. C. Le premier dessein du Viceroi étoit de faire abattre l'église de sa capitale, qu'il regardoit comme le triomphe & le plus beau mophée du christianisme en Chine. C'étoit en effet la plus belle & la mieux entendue de tout l'empire. Quoique l'édifice n'en fût pas aussi grand que la mosquée principale que les mahométans avoient dans la même ville; elle étoit plus réguliere, & beaucoup mieux ornée.

auser un i il deitale du des plus n; il en qui dé-

fe monrien de ffer cette a partie de la proi tous les ntorcetta les; mais is la chi-

emps au aint-Dotoit venu s'établit kiam. Le t dans le , à pren-

fur quoi eur, font hommes. ple qu'est ur l'assou-

peur, &

s la chie

Elle avoit une nef, deux bas côtés, & trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or & l'azur y étincelloient de toute part, sur un vemis qui avoit le brillant de la glace. Mais ce qu'elle avoit de plus précieux pour les néophytes, & de plus irritant pour le Viceroi, c'étoit une suite continu de tableaux instructifs, copies sur les bons modeles d'Europe. Ils représentoient la vie de J. C. depuis sa naifsance jusqu'à son ascension, les mysteres de la Vierge, les douze apôtres, les quatre évangélistes & les autres sains les plus célebres, les quatre fins de l'homme, & les faits les plus remarquables, tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le pere Intorcetta, par la force de ses raisons & par toutes les ressources d'une habileté peu commune, désendir si bien cer auguste monument, qu'il le préserva de tous les attenus du persécuteur. Quelque dévoués que sufficier au Viceroi les officiers des tubunaux subalternes & nombreux, par où l'affaire devoit successivement passer, il y rencontra des répugnances, ou des craintes, qu'il ne put jamais vaince.

Ils tro terine pays; fortun politiq la coul prise, produi effet u visible éclat, rencon lement du trib ce_trib dans le

> Parm ce, il Tchinraison colonn de vis maison à la codes liv chapel tenir

> > conda

plus at

mbris dans zur y étintun vernus lace. Mais cieux pour e continue e continue ités fur les représents sa naufice apôtres, utres saints re fins de

a force de ressources e , défenonument, s attentas voués que rs des tirreux , par ent passer, ou des s vainces s vainces

lus remaracrée que

Ils trouverent son procédé contraire au terme des loix, & aux coutunies du pays; & ne voulurent pas risquer leur fortune, pour satisfaire la passion d'un politique, qui ne manqueroit pas, si la cour venoit à improuver cette entreprise, de se justifier personnellement en produisant leurs sentences. C'eût été en effer une audace extrême, une témérité visible, que de faire une injure de cer éclat, à une religion protégée en toute rencontre par l'Empereur; & spécialement de renverser, sans l'ordre exprès du tribunal des rites, une Eglise que ce tribunal avoit respectée lui-même, dans les persécutions précédentes les plus animées.

Parmi les chrétiens de cette province, il y avoit un médecin, nommé Tchin-tasen, qui étoit regardé avec raison par les insideles, comme une des colonnes de cette Eglise. Sous prétexte de visiter les malades, il alloit de maison en maison exhorter les sideles à la constance, & distribuoit aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, asin de soutenir & d'animer leur ferveur. Il sur condamné à recevoir une rude basto-

nade, & à être mis ensuite à la can-gue, c'est-à-dire à être exposé en public, le cou serré entre deux ais. de trois pieds en carré, & du poids de soixante à quatre-vingt livres. Quoi que cette torture soit aussi douloureuse qu'elle est infamante, un jeune homme qu'il avoit tenu sur les fonts de bapté. me, vint se jetter à ses pieds, & le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder sa place. Quoi ! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez. vous me ravir la couronne que le seigneur me présente? à Dieu ne plaise que je vous l'abandonne! Cette faveur est trop précieuse pour moi; je sens tout le bonheur d'être jugé digne de souffrir quelque chose pour un Dieu, qui a souffert infiniment dayantage pour nous. Un refus si bien motive ne fit qu'animer le jeune homme. Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue destinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre: il ne se rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagnet les exécuteurs plus facilement que le juges: mais il arriva trop tard, & el marqua une inconsolable douleur. Il renle contra
le corp
fang,
pour y
feignet
vifage
pour l
de ce
plaigne

le bonh

bon m

L'ex tifia les mervei plusieur rang d me, m immole

Cep

voyoit la religiétoient de la l'Empe d'un tyin de moi nisme billon,

eux, c

à la canexposé en leux ais, du poids res. Quoiouloureuse ne homme s de bapté. eds, & le ux, de lui n fils, lui , vondriezque le seiu ne plaife ette faveur i; je sens digne de un Dieu, davantage en motive homme. ll r les prier ngue destiut pas l'ent. Il courut tant gagner

nt que le

ard, & en

leur. Il ren-

contra le confesseur de J. C. qui, le corps tout meurtri & baigné de son sang, se faisoit conduire à l'église, pour y rendre ses actions de graces au seigneur. La joie étoit peinte sur son visage; & il disoit à ceux qui venoient pour le consoler: Ne me plaignez pas de ce que j'ai sousser, mais bien, plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi si héroique, fortissa les sideles, & fur d'une édification merveilleuse pour les paiens, dont plusieurs, & quelques-uns même d'un rang distingué demanderent le baprême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du persécuteur.

Cependant le pere Intorcetta, qui voyoit la grandeur du péril que couroit la religion, en informa les Jésuites qui étoient à la cour; & les pressa d'user de la faveur où ils étoient auprès de l'Empereur, asin d'arrêter les entreprises d'un tyran, qui ne se proposoit rien de moins que d'anéantir le christianisme dans la Chine. Le pere Gerbillon, un des plus renommés d'entre eux, communiqua d'abord ces tristes

nouvelles au seigneur le plus considérable de la cour, qui, tout infidele qu'il étoit, l'honoroit d'une amitié qui alloit jusqu'à la familiarité. C'étoir le prince Sosan, allié de l'Empereur, oncle propre de l'Impératrice mere de l'héritier présomptif de la couronne, illustré d'ailleurs par les plus grands emplois; & par une exception fans exemple avant lui, il avoit exercé dix années entieres la charge de Colao, oude chef des conseils, la premiere de l'Empire. Son esprit vif & brillant, son jugement solide, sa pénétration, sa prudence & son expérience lui avoient acquis toute la confiance de l'Empereur, qui le regardoit comme la meilleure tête incomparablement de ses conseils, & ne faisoit rien sans le consulter, Plus estimable encore par les qualités du cœur, que par celles de l'esprit, il étoit naturellement droit, équitable, généreux & ami parfait.

Ce qui avoit le plus servi à lier le pere Gerbillon avec ce prince, c'étoit la paix qu'ils avoient négociée ensemble entre les Chinois & les Moscovites, & dont le prince, par un procédé qui marque toute la franchise & la noblesse

de son succès, pere P Rien n qu'y éc sionaire celui de actu ne fut-conquêr tés de l dernier.

Théodo qualifiés peaux of nes du pelleteri avoir en commu froient merce; avoir de dès-lors il y réul

bassadeu

viter à

pafferen

qu'en

Quel

couronus grands tion fans exercé dix lao, oude de l'Emt, fon ju-

i, fa pruii avoient
impereur,
imeilleure
confeils,
confulter,
s qualités

l'esprit, quitable,

à lier le e, c'étoit e ensempscovites, pcédé qui a noblesse de son ame, attribuoit entiérement le succès, tant au pere Gerbillon qu'au pere Pereïra, qui lui étoit associé. Rien n'étonna plus la France que ce qu'y écrivirent alors de Chine les missionaires François, que cet empire & celui de Russie étoient limitrophes, & actuellement en guerre. Aussi rien ne sut-il plus extraordinaire, que les conquêtes des Moscovites aux extrémités de l'Asse, dans le cours du siecle dernier. Voici comment les choses se passerent.

Quelques Sibériens s'avancerent jusqu'en Moscovie, sous le regne de Théodore, le second des grands Ducs qualifiés de Czars, pour y vendre despeaux de martres, appellées Zibelines du nom de leur pays. Comme ces pelleteries, plus belles que tour ce qu'on avoit encore vu dans cette espece, & communes dans ces vastes déserts, offroient une branche préciense de commerce; Boris, premier ministre, qui avoit de grandes vues, & qui pensoit dès-lors à monter sur le trône, comme il y réussit par la suite, envoya des ambassadeurs aux Sibériens, pour les inviter à faire alliance avec les Mosco-

vites. Ces ambassadeurs ramenerent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avoient jamais en d'habitation fixe, ni presque d'autre société qu'avec les animaux de leurs désem. Enchantés de la grandeur de Moscou. de la magnificence de la cour, & di bon accueil qu'on eut soin de leur faire, ils reçurent avec actions, de graces la proposition qu'on leur fit de ne plus former qu'un seul & même peuple avec les Moscovites, & de reconnoître l'empereur de Moscovie pour leur empe reur & leur défenseur commun. Les récits pompeux qu'ils firent ensuite à leurs compatriotes, les présens qu'ils leur rapportoient & les assurances qu'on leur donnoit d'une puissante protection, les déterminerent sans peine à ratisset le traité.

Unis de la forte avec les Sibériens, les Moscovites parcoururent les terres immenses qui sont comprises sous le nom de Grande Tartarie, avancerent toujours sur la même ligne d'occident corient, déclinant un peu vers le midi; bâtirent de distance en distance des villes, ou des forts, sur les principales rivieres, & dans les gorges de montagnes,

monta ges ; des T des N maître aucune tares C ques p paces ctoient les qu de ômi trouvoi taux au des ein la Chin des inco fur Jeur. vive for ulqu'à refles , o bour la i bien enfi lulte. Le cunis 1' artillerie ervie du

Tome

eurseffor

rent avec aux de la eu d'ha re société s déserus. Moscou, ur, & du leur faire, graces la e ne plus euple avec oître l'emleur empe nmun. Les t ensuite à ésens qu'ils arres qu'on protection, ne à ratifier

s Sibériens,
t les terres
ises sous le
avancerent
d'occident
peu vers le
en distance
ur les prins gorges des
montagnes,

montagnes, afin de s'assurer des passages, soi parvinrent jusqu'aux, frontieres des Tarcares Orientaux, c'est - à - dire des Mancheous sonqui s'étoient rendus maîries de la Chine: Ils n'avoient trouvé aucune opposition de la part des Tartares Occidentauxis peu jaloux de quelques places éparfes dans les vagues efpaces où ils font toujours errans: ils étoient charmés au contraire des caresles qu'on ne ceffoit de lour faire, & de mille commodités nouvelles quits rouvoient pour la vie. Mais les Orienmux autrement disciplines, & sujets des empereurs qu'ils avoient donnés à la Chine I trouverent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts fur leurs terres ; & ils s'opposerent de wive force à ces entreprises. Ils raferent asqu'à deux fois l'une de ces sorterefles, que les Moscovites rétablirent pour la troisieme fois & munirent & pien enfin, qu'ils la crurent hors d'inlulte. Les Manchéous & les Chinois éunis l'assiégerent de nouveau : mais anillerie Européenne , tout autrement ervie que la leur , tendit long-temps curs efforts inutiles à de fit douter même ue toute leur persévérance out un meil-Tome XXIII.

lear succes. Leur fouverain craignor d'ailleurs , que les Rutles ne vinflent Soulever contre lui les Tartares occidentaux, ses plus redoutables ennemis Staque joignant leurs forces, ils ne fiffent une irruption , de peut être une seconde revolution dans la Chine. D'ail leure , ilse furent bientor las d'un guerre, qui les tiroit de la vie molle que le Chinois a ainice de tout temps, a que le Manchéou luismême rom mençoit à goûter. D'un autre côte, cette guerre étoit foit à charge an Moscovites ; qu'elle obligeoit d'entre tenir une armée dans les déferts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc question de la paix ; & l'on fit savoir à l'empereur de la Chine, que le Cui envoyoir pour cela fes plenipotentiana a Selingue , wille appartenante au Ruffes, à quatre cent cinquante, lieus de Pékins Le lieu des conférences fu ensuire assigné, de concert entre la deux couronnes ; a Nipchou; autre place: Russe, qui abrégeoit de centum quante lieues la rouse des pleinpount traires Chinois L'amballade de cent nation fut d'une magnificence mount pour l'Europe Outre les cinq planpotent l'Empe de l'In avoit plus de les Maleurs l' que le habiles façonne fullent revêtit afin de

vouloit
ces pere
nations
entêtées
s'aigrire
cilier;
qu'on for
rompre
Gerbillo
Molcovi
paffer d
tit: il

Russes.

s'y pren

Ce p

potentiaires, dont l'oncle propre de Empereur, & le prince Sosan, oncle de l'Impératrice, étoient les chefs, il y avoit cent cinquante Mandarins des plus considérables, avec une suite de plus de dix mille personnes. Comme les Moscovites avoient mis en latin leurs lettres à l'Empereur, il voulut que les peres Gerbillon & Pereira, habiles en cette langue, & d'ailleurs faconnés aux mœurs Européennes fussent encore de l'ambassade; & il les reveut de la qualité de Mandarins, afin de les rendre plus respectables aux Rulles.

craignon

vinHent i

res occi-

ennemis;

ils ne

erre une

ne. D'air

las d'une

vie molle

or temps,

ême com-

tre côte,

harge an

it d'entre

rts à plus

Il fut donc

i fit favoir

ne le Czir

ocentiane

mante aux

ante heus érences fu

t entre le

ou autre

e cent un

le impoten-

de cente

nce mount

inq plan-4130 2 10

Ce prince en effet ne pouvoit mieux s'y prendre, pour conclure la paix qu'il vouloit absolument, qu'en députant ces peres pour la ménager. Les deux nations de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'aigrirent d'abord, au lieu de se concilier; & l'emportement alla si loin, qu'on se canona. On étoiz près de rompre sans retour, quand le pere Gerbillon le fit fort de regagner les Molcovites, si on lui permettoit de passer dans leur camp. On y consenur: il demeura quelques jours parmi

eux, & leur fit connoître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortins batis dans un defert, c'étoit le précieux commerce de la Chine, qui apporteroit dans leur patrie l'abondance & les richesses de tout l'Orient que la paix d'ailleurs leur étoit nécel. faire, afin de consolider leurs établis. semens dans la Tartarie, où ils voyoient bien qu'il ne leur seroit pas facile de se maintenir, si l'empereur de la Chine tomboir auparavant fur eux avec toutes les forces. Ces raisons étoient sensibles: les Moscovites les goûterent, signerent le traite; & les deux nations se tronverent également satisfaites. La droiture, vraimen magnanime, du prince Solan, fit tout Thonneur du succh aux missionaires. Il devint le protecteur déclaré de la religion qu'ils prêchoient, & l'ami tout particulier du pere Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce missionaire contre les entreprises du Viceroi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet officier lui devoit sa fortune. Cet homme, dit-il, m'a des obligations, trop essentielles pour me

rien t derai. ce qu c'est a christi t-il, vous auffi-to Vicero avec la ce qu' chrétie dant, ri choses leur p gueil e toute pour l' s'en ét enfin, l claroit cette re parmi murmu

mentale

religion

des phi

torisce d

tion; f

eur véritapital pour quelques t, c'étoit Chine, qui ie l'abonl'Orient; toit néces. irs établif-Is voyoient s facile de e la Chine avec toutes fensibles: it, lignenations le es. La droidu prince du succès le protecqu'ils prêticulier du

du Viceroi nr plus de fui devoit f, m'a des pour me rien refuser de ce que je lui demanderai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu; c'est ainsi que les Chinois nomment le christianisme. Je vous réponds, ajoutat-il, du succès de cette affaire, & je vous en donne ma parole. Il écrivit aussi-tôt une lettre fort pressante au Viceroi, pour l'engager à se réconcilier avec le pere Intorcetta, & à réparer ce qu'il avoit fait contre la religion chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le Viceroi avoit poussé les choses trop loin, pour les remettre dans leur premier état, sans que son orgueil en souffrit. Il sentoit d'ailleurs toute la délicatesse de cette affaire, pour l'Empereur lui-même; & déjà il s'en étoit expliqué avec ses amis. Car enfin, leur disoit-il, sil'Empereur se déclaroit ouvertement le protecteur de cette religion étrangere, il exciteroit parmi les Chinois les plus dangerenx murmures, en violant les loix fondamentales de l'Etat, pour approuver une religion contraire à celle des savans & des philosophes, la seule qui soit autorisce dans l'Empire, depuis sa fondation; sans compter les excès où peuvent se porter les Lamas, les Bonzes, les Derviches, qui regarderoient cette distinction, comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérées. Il aliéneroit même les Tartares, ses plus sideles sujets, qui ne pourroient que le blâmer, eux qui adorent tous les Dieux, sans en croire aucun, s'ils voyoient que sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se sit l'obje de la haine publique pour une assaire de religion.

Le Prince revint toutesois à la charge, & adressa une seconde lettre, plus pressante que la premiere, à l'obsiné Viceroi. Elle n'eut point d'autre esser, que de le porter à épargner le pere Intorcetta personnellement, & à le laisser dans son Eglise. Mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourroit susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, & s'applique malignement à la compliquer de telle maniere, par les formalités de la procédure, qu'il devînt comme impossible de la debrouiller.

Il ne restoit plus qu'une voie pour sauver le christianilme, savoir le

recour à la ver la plat ut-mê tiques de Pek contre chrétie à : fouff Il les a ment; is crai de leur une aff art & la loi, gales. du fort pire, 1 après a & pris que de tique. I lent d fans co

nerolite

promet

en les

fon cr

519

s Bonzes, inent cerre t honteuse que tolé-Tartares, ne pourui adorent re aucun, siré, sans fît l'obje une affaire

a la charettre, plus
a l'obltiné
utre effer,
r le pere
& a le
is afin de
obstacles
re son enlus grande
gnement a
nière, par
ure, qu'il
de la dé-

voie pour Savoir le

recours immediated l'Empereur , qui à la vérité ne parloit de l'évangile qu'avec la plas haute estime , mais qui avoit hi-même bien des ménagemens politiques à observer. Souvent les Jésuites de Pékin avoient réclamé sa protection contre les avanies soudaines que les chrétiens avoient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées? Il les avoir toujours écontés favorablement; muis par certe raison la même, ils craignoient qu'il ne se rebutat enfin de leurs importunités, fur-tout dans une affaire encreprise & conduite avec art & methode, sous les auspices de la loi, & dans coutes les formes legales. Comme il s'agissoit néammoins du fort entier de l'éva igile dans l'Empire, ils crurent devoir tout risquer! après avoir imploré le secours du ciel. & pris d'ailleurs toutes les précautions que demandoit une démarche si critique. La premiere fut de communiquer lenr dessein au prince Sofan, qui fans consulter autre chose que sa générosité, & sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution, en les assurant qu'il les serviroit de tout son crédit, qu'ils pouvoient comptes

fur luit comme fur un ami à tout

Les Jenires qui se trouvoient à Pékin & que l'Empereur honoroit en touteten contre des témoignages de la bienveil lance, allerent tous enfemble au pa lais, firent un récit fidele de tout a qui s'étoit paffé dans la province de Chekiant, & fe jetterent aux genom de l'Empereur, en le conjurant de larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations continuelles que leur attiroieur les anciennes défenses d'exercer la religion chrétienne, Si l'on fait toujours un crime devos sujets, lui dirent ils, d'embrasser le christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre Empire. Votre Majester fait parfaitement que non n'avons quitte l'Europe, abandonne nos proches & nos amis prenonce anos biens' & à tonte espérance de fortune, que dans la vûe de faire connoître J. C. jufqu'aux extrémités; du monde. Il el vrai que les faveurs éclatantes dont un fi grand prince nous comble fans celle, surpassent infiniment les foibles services que nous pouvons lui rendre : mais engages, comme nous le sommes par es bien e feul k que c'est q dits co qu'elle l'évang Empire brasser

L'En

pailer, sécution avoir té ajoutere cution trop de pour q que pa le Prin ces pro confidé mécont mais 1 qui contre rite, des les

menon

nii de tout in Spirite ni

EU

enta Pekin n conferenfa bienveil ble au pa de tout a covince de inx genou urant de Araire enfin que leur ates d'exercer on fait tou-Jui dirent ifme, nous dre que de pire. Voire que nous abandonne noncé à nos de fortune. noître J.C. onde. Il el res dont un fans celle; les fervices

ndre : mais

ommes par

notre profession, à ne rechercher, ni es biens, ni les honneurs de ce monde; é seul avantage qui puisse nous flatter, & que nous demandons uniquement. r'est que votre Majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'évangile de l'annoncer dans tout son Empire, & a ses sujets de l'einbrasser en toute liberté.

L'Empereur leur offrit d'abord d'appaiser, par des ordres secrets, la persécution de Chekiam. Les peres, après avoir témoigné leur vive reconnoissance ajouterent néanmoins que cette persécution avoit eu trop d'éclat, & causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le Prince fût choque de la liberre de ces propos, soit qu'il fût gêné par des confidérations politiques, il parut mécontent, & les laissa sans réponse: mais il aimoit véritablement ces peres. qui l'avoient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa mino rite, qui lui donnoient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menoit dans tous ses voyages, & qu'i

traitoit avec une affabilité fans exemple parmi les souverains de l'Asie & principalement de la Chine. Il les fit rappeller des le lendemain, & leur dit de se bien consulter, de voir a qui leur étoit le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui le ar avoit été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir e qu'ils prétendoient eux mêmes. Le pas étoir glissant; & si la démarche ne reuffifioit point, les suites en devoien être terribles. Mais l'Empereur étoit bien disposé; & ce jour-la même il leur envoya différens mets de fa table: ce qui est une des plus grandes faveur que puissent faire ces princes, aux perfonnes même de la premiere distincmon.

Ils se rappellerent aussi toute l'estime qu'il avoir fonciérement pour la
religion chrétienne; & que s'étant
doutés avant ceci, qu'il ne resusoit de
la protéger ouvertement que parce
qu'il la croyoit absolument étrangere à
la Chine, & n'imagmoit pas qu'elle
y est été jamais établie, il leur avoir
paru singuliérement frappé, quand ils
lui avoient parié du monument trouvé

en 16 Hopp AVOIL de mis s'étoie Leurir temple des pr ces ta memer l'on c gnafo C'e de pré par la fiance faifan

> plierer même

leur é

leVic

de pe

qualite

pour d

la reli

qui f

#1 2U

an co

pure !

res. Le pas marche ne n devoient reur étoit même il

fa table: des faveurs aux perre distinc-

oute l'estiet pour la we s'étant refusoit de que parce trangere a. as qu'elle leur avoit guand is ent trouvé

en 1625 dans la province de Chenfi. Happaroissoie par la que l'évangile woit été porté à la Chine depuis plus de mille ans ; que plusieurs Empereurs schoient appliques autrefois à l'y faire Acurir , & qu'ils avoient élevé des temples an viai Dieu dans la plupart des provinces. Or il s'étoit assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils écoiont confignés, & que l'on confervoir dans un remple de Signafon, capitale du Chenfi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme ; & par la grandeur même de leur confiance aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'Empereur ; ils le supplierent d'appuyer leur demande luimême auprès du cribunal des rites, qui leur étoit peu favorable. Sans acculer le Viceroi de Chekiam , ni se plaindre de personne , ils demandoient que la qualité de chrécien ne fût pas un titre pour être persécuté, ni maltraité; que la religion chrétienne n'enseignant rien qui fut centraire à la saine raison, ni aux loix politiques ; qu'apprenant au contraire les maximes de la plus pure morale, & la pratique des plus

fublimes vertus, il n'étoit pas juste que parmi le grand nombre des sectes solérées dans l'Empire, il si y cut que la seule lei du vrai Dieu qui en sur proscrite; que si l'on trouvoit que que chose à réprendre dans leur doctrine ils s'offroient à répondre sur chaque article, d'une manière à dissiper soules doutes.

mils posterent d'abord cette requis 1 l'Empereun, dans l'une de les mais fons de campagne ; afin qu'il eur la bonté de l'examiner en passioner, avant qu'on la lui pr'fantar en police Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'étoit pas propre à faire impression fur les mandarins , que source les ressons rées de l'excellence du shriftianisme la toucheroient peu & qu'il falloit quelque chose de plus intéressant pour de Chinois, qui ne se mertent guere en peine de ce qui ne tient, pas à leur propre avantage. Enfin ce Prince, par une faveur incroyable , prie la peine de corriger lui-même la requête, ou plus sôt de la changer ensièrement, & d'y substituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rites

où lui vois ê re 2.4 Eface culier pe leursorm des feie mathém la nouve de succè belles , vile : la à Nipch covie rendus à fionaires tail & a iamais o fois étoit Chinois que par pique.

L'affai eut pas affervie tilme, & fement d répondis loix anci nois l'exe 271575299 requie fes mais l eut la stimiler, n solid avec au-, qu'elle mprellion es railon nisme le t quelque pour des guere en leur propar une peine de ou plu , & d'y as propre es lites

où luivant, l'ancien usage , elle devoir à recreavayée. Les las vices, rendus à l'Eine par les millionaires, en puris culier par les pares Schal & Verbielt leurs rmaraux affidus pour l'ayancement des sciences, de principalement ides mathémasiques le prifées à la Chine la nouvelle astillerie employée avec tant de sucrès pour la réduction des rebelles, & l'extinction de la guerre civile : la paix leurenfement conclue à Nipchou entre la Chine & la Moscovie s en un mor tous les services. rendus à l'Empire Chinois par ses missionaires, étoient présentés dans un détail & avec une force qu'ils n'euslens jamais ofé se permettre , & qui tomefois étoit nécessaire : comme prenant le Chinois, tant par l'intérêt qui le régir, que par la reconnoissance dons il se pique. Appretidui no enform asir fices

L'affaire, fi bien concertée, n'en eut pas une issue meilleure. Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, & toujours contraire à l'établissement de l'évangile, la cour des rites répondit qu'il talloit s'en tenir, aux loix anciennes, se défendre aux Chinois l'exercice de la religion des Euro-

peens. Mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les missionaires, c'est que l'Empereur, à qui leur air confterné apprit bientot leur mauvais fuccès , leur dit que le mai étoit sans remede qu'il n'y avoir plus rien autre chose à faire que de prendre parience. A la Chine, le pouvoir du Prince est presque fans bornes; mais c'est une devoir capiral pour lui , que de le régler fur les loix. Ainfi, contre son inclination & toutes fes demarches précédentes, il confirma la défense du tribunal, qui n'auroit point ou d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les missionaires. Leur douleur fur si vive, qu'elle les jerts dans un abattement & dans une désolation, qui parut aux yeux de tout le monde. L'Empereur l'avoir bien prévu , & n'y étoit rien moins qu'indifférent. Il apperçut un ministre qui étoit de leurs amis, & lui demanda ce que disoient les peres de ce qui s'ésoit passé. Hélas! Seigneur, répondit le ministre, les uns font malades & demi-morts, les aunes ont perdu la parole, tous sont si abimés dans la douleur, qu'ils font pine à tout le monas. Je se sais, reprit l'Em-

ont comarqui avoi gre cours penda fesper nent s'aban

faire,

pereu

Solan ami, rencor gnoit plus co vouloir pire à fouffre une si font-ils droit s Vous bienver long-te fait, a

ee que

de plus pereur, ce que les mandarins Chinois ont contre les Europeens. Je leur avois es, c'est marque affez clairement l'envie que consterné j'avois de favoriser la loi de Dien : malcès , leur gre cela ils ne veulent point qu'elle ait remede : chofe à cours dans l'Empire. Il ne faut pas cece. A la pendant que ces bons Européens se dét presque sesperent. Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, & qu'ils ne evoir cae regler s'abandonnent pas, confine ils font, n indinà la douleur. l'aurai soin de leur affaire, & je tâcherai de les contenter. es precele du miou d'effet un coup res. Leur

jerca dans

folation,

e monde. n , & n'y

nt. Il ap-

de leurs e disoient

lé. Hélas! e les uns

les autres

ont if abifont puic

peis l'Em-

Il fit part de ses dispositions au prince Solan , qu'il savoit être leur grand ami, & qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'Empereur se plaignoit à lui des mandarins Chinois, plus obitinés que les Tarrares à ne vouloir pas donner cours dans l'Empire à la religion chrétienne; comment souffrez-vous, Seigneur, repartit Sosan, une si haute injustice? Les Chinois sont-ils donc les maîtres? & de quel droit s'opposent-ils à votre volonté? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, & une inviolable stidelité. Qu'estse que ces Chinois entêtés trouvent à

redire à la teligion de l'Europe ? Ceux qui la condamnent, ne la connoissent point. Pour moi , je l'ai examinée avec le plus grand foin; & rien ne m'a jamais paru auff conforme à la droite raison & aux premieres loix de la nature. Il seroit à souhaitet que tout voire Empire la professar & la pratiquat exactement : nous ne vertions plus, ni voleurs , ni adulteres , ni brigands , ni rebelles : & nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes, pour nous garantir de la violence & du défordre. Il y a trente ans que Votre Majesté regne, avec tant de sagesse & de vigilance : lui est-il jamais parvenu aucune plainte fondée contre les missionaires, ou contre les Chinois leurs disciples? Au moins puis-je protester, que durant les dix années que j'ai exercé la charge de Colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns, ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une religion si salutaire & si ranonnable; randis qu'on souffre à la Chine les sectes des Lamas, des Hochans, des Mahométans, & cent autres semblables; dont l'imposture & les extravagances excitent le mépris de

Majesté
de la rel
gers à
Ils ne
les hon
charme
che poi
d'ailleur
puisse ti
rendent
fuse la

passion,

engager

Vous

tous les

confirme tonjours Quant a pouvoir vous la quelques avec un je vais reprendr & de p ment : m

ailx man

bien sei

? Ceux moissenr ice avec ma jadroite e la na-HILL VOICE ratiquat plus, ni inds, ni s befoin our nous ordre. Il Majesté c de vienu aus missiosis leurs rotester, que j'ai e s'est jaes autres. ulent-ils Salutaire n souffre

nas , des

& cent

osture &

népris de

DE L'EGLIQE. 129 tous les gens, fenfés? De plus, Votre Majesté p'ignore pas que le seul moris de la religion engage ces vertueux cerangers à venir de si loin dans vos Etars. Ils ne cherchent, ni les richelles, ne les honneurs, ni les dignités : ce qui charme les autres hommes, ne touche point seux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs, ni famille, ni personne qui puisse river avantage des lervices qu'ils rendent à cet Empire; si on leur re-fuse la scule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir, Vous avez raifon, répondit l'Empereur, mais l'arrêt est rendu, & je l'ai confirmé; que puis-je faite? Vous êtes toujours le maître, reprit le Prince. Quant à la manie d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. L'Empereur restéchit quelques momens, puis se retournant avec un air décidé; hé bien, dit-il je vais ordonner à la cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, & de procéder à un nouveau jugement : mais il faut que vous alliez parler aux mandarins, & que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de

m'en convaincre , l'injustice de leu premiere sentence. Le Prince promit de le faire, & remplit fi bien fa premelle que tous les membres du m bunal revincent, ou partirent revent de leurs préventions. L'Empereur avoit d'abord ordonné que les seuls manda rins Tartares, comme les plus dispose veau jugement : mais les Chinois mai quant les mêmes dispositions, proies terent de plus qu'ils n'en vouloient, m aux Européens, ni à leur religion; que si jusque-là ils avoient été d'avis de ne la pas permettre hautement, cet qu'après tout elle étoit étrangere à le Chine; & que si une fois on la per mettoit légalement, il étoit à craindit qu'en peu de ten ps on ne la vit enbrassée par tous les sujets de l'Empire A quoi le prince Sosan ne manqui point de répartir, que c'étoit-là tout a qui pourroit arriver de plus avantagent pour la Chine; puisque tous les crimes & les troubles en servient bannis de lors, & que la nation deviendroit la plus vertueuse & la plus heureuse de l'univers, comme elle en étoit déjà la plus sage & la plus puissante.

Ainfi ké aux on do k la plus lont voic éré sur nous avo les mers extrémité ls y ont 'astronon hématiqu beaucoup chines de anons, lans les d ls out a Nipcho vec les noyen d ion. En t ire des jamais. l'avoir fa run déso eignent i

apable d

causer de

e monde

e de leur promit de is fa pro es du m nr revent ereur avon ils manda as disposa à ce nou inois mi s protek loient, m religion; é d'avis de ent , c'el ngere à la on la perà craindre la vît eme l'Empire e : manqui t-là tout c avantagent les crime paninis de iendroit k eureuse de

oit déjà la

Ainsi tout sujet de murmurer fut-il té aux Chinois, en même temps nu'on donnait la forme la plus légale k la plus grande authenticité à l'édir lont voici la teneur. Nous avons déliéré sur l'affaire des Européens , & nous avons trouvé qu'ils ont traversé les mers immenses pour venir des xirémités de la terre dans cet Empire. ls y ont présentement l'intendance de 'astronomie, & du tribunal des mahématiques. Ils se sont appliqués avec beaucoup de soin à construire des mathines de guerre, & 1 faire fondre des anons, done on a tire grand fervice lans les dernieres guerres civiles. Quand ls out accompagné nos amballadeurs Nipchou pour y traiter de la paix vec les Mossovites, ils ont trouvé le moyen de faire réussir cette négociaion. En un mot, ils ont rendu à l'Emire des services importans. On ne les jamais accusés dans nos provinces l'avoir fait aucun mal, ni commis auun désordre. La doctrine qu'ils enleignent n'est pas mauvaise; elle est incapable de séduire les peuples, & de causer des troubles. On permet à tout e monde de fréquenter les temples des Lamas, des Hochans, des Taffoès; & l'on défend d'aller aux
églises des Européens s cela paroîr déraisonnable. Il faut donc laisser toutes
les églises de l'Empire dans l'état ou
elles étoient ci devant, & permettre
à tout le monde d'y aller adorer Dieu,
sans inquiérer désormais personne à ce
sujet; Fait par les officiers du tribunal
en corps, le troisseme jour de la seconde lune de la trente-unieme année du
regne de Cam-hi, c'est-à-dire le vingt
mars 1692. Dès le lendemain, l'Empereur confirma ce jugement, qui prit
dès lors force de loi dans tout l'Empire.

Les missionaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de son évangile, allerent tous ensemble au palais, pour témoigner à l'Empereur la reconnoissance dont ils étoient pénétrés. Leur air & leurs transports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquerent qu'ils avoient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût accorder. Rien en esset n'importoit davantage au solide progrès du christianisme dans la Chine. Les successeurs de Cam-hi pouvoient bien changer de dispositions, & quelques-uns en ont esset vement changé; mais

il reste titre a & la 9 gere , la plus étant a plus gr levé à j vangile n'a-t-il la prem fut ensi temens près de de paie jusqu'ale curent ! aussi coi par leur ples. Or des con nombre wient p devint !

> envoyer Le b Chine, l'Orient

> du pays

es Tafler aux aroîr deer toutes l'état où ermettre er Dien, nne à ce cribunal de la seannée du e le vingt i, l'Emqui prit l'Empire. avoir reson évanu palais, la recontrés. Leur up mienz ent qu'ils e faveur en effet e progrès ine. Les ent bien nelques-

gé; mais

il reste à jamais dans cet Empire un titre authentique à la vraie religion; & la qualification de nouvelle, d'étrangere, de barbare, espece d'anarhême la plus repoussante pour cette nation, trant abolie d'une maniere légale, le plus grand obstacle à sa conversion est evé à jamais. Que de progrès aussi l'évangile, depuis cette heureuse époque, n'a-t-il pas fait en Chine ? Aussi-tôt après la premiere publication de l'édit, qui fut ensuite publié dans tous les départemens des provinces, c'est-à-dire dans près de deux mil'e tribunaux; quantité de paiens que les loix avoient arrêtés jusqu'alors, se firent instruire, & recurent le baptême. Des mandarins aussi considérables par leurs talens que par leurs emplois, suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces, des conversions extraordinaires; & le nombre des personnes qui se présenwient pour embrasser le christianisme devint si grand, que les missionaires du pays n'y pouvant suffire, il en fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passoit à la Chine, nation réputée la plus sage de l'Orient, produisit des essets merreil-

Vie du P. de Britto, p. 48 & fuiv.

leux dans les royaumes de Cochinchine. de Tunquin, de Siam, & jusque dans l'Inde proprement dire. L'évangile se trouvoir établi depuis long temps sur la côtes de Malabar & de Coromandel. sans presque avoir pénétré dans l'inté rieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le pere de Nobilibus, neve du cardinal Bellarmin , & perit - never du pape Marcel second, avoit à la ve rité porté la foi jusqu'au centre de cene vaste presqu'île, dans le royaume de Maduré; ouvrant le premier cette pe nible carrière aux prédicateurs enflammés du même courage : mais il avoir trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie religion , dans la suffisance imaginaire des Brames ou Brachmanes, qui sont tout la fois les nobles & les docteurs de pays, entêrés au delà de tout ce qu'on pent dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs, en s'infinuant auprès d'eux, fous les veremens & la forme de vie des Sanias, on Brames pénitens, que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des faints, & comme les maîtres de la loi. Leur nourriture n'est qu'une posgnée d nen pr coucher

Cepe sion ne enfenne la facist très-abo menne. riene p plus pu pires, ou du lages. C vane la Hace la quer , a crit Ley le plus zelatenta rendu ce êire de déclatés eux-mên celle-ci

Les m qu'une g done une

millent d

gnée de ris , cuit à l'eau seule ; & ils n'en prenneut qu'une fois par jour, au coucher du foleil.

hinchine,

sque dans vangile fe

nps fur la omandel.

ans l'inté

elles ren-

as , never

etic - neven

pic de la ve re de cette

yaume de

cette pe s enflam-

is il avoir

invinci-

vraie reli-

inaire des Cont tour

octeurs de

ce qu'on

Cavoir. H

ieurs; en

us les vê-

es Sanias,

igueur de

mme des

res de la une por

Gependant le fondateur de cette mission ne fit proprement que défricher & enfemencer , laissant à les successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut mes-abondance, lorsque la foi chrérienne, rendue vénérable à tout l'Orient par l'édit qui l'autorisoit dans le plus puissant & le plus sage de ses empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins, en déconcerta les faux fages. Ces nouveaux missionaires suivant la methode de celui qui leur avoit trace la route, continuerent à pratiquer avec toute la bonne foi que prescuit l'évangile d'austérité qui n'étois le plus fouvent qu'apparente dans les zelireure de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette mission, la plus duze peutêtre de soutes. Les ennemis les plus déclarés de ces muvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-et, dans les calomnies qu'ils von millent contre la plupact des autres.

Les millionaires n'ont pour vêtement. Lettre Edif. qu'une grande piece de toile jaune, pag. 6, &c. dont une extrémité couvre la tête, &

le reite enveloppe le corps. Ils ont pour chaussure des soques ou semelles de bois, sans couvertures, sans liens ni courroles, afin que le fable brûlant du pays n'y puisse pas sejourner. Elles tête, qui passe entre les deux premiers doiges du pied : ce qui fair, au moins dans les commencemens, une des plus rudes macerations des millionaires Ils en ont les pieds enflés d'enfanglantes pendant des einq 8 fix mois c'est-à-dire jusqu'à ce qu'à force de souffrit & de braver la souffrance, il se soit for mé un calus. Pour ce qui est de la nourriture, ils s'abstiennent absolument de viande; de poissons de tout ce qui a en vie, du pain meme & du vin , qui sont incomnus dans l'Inde ce n'est pas une petite peine ; que d'en avoir ce qu'il en faut pour la messe. Ils no peuvent le nourrir que de ris cuit à l'eau, de légumes sans assaisonnement, d'herbages, ou fades; ou amers, & de fruits qui n'ont la plupart auchne faveur. Leur plus grand regal est un peu de lair crud. L'eau même, qui fait toute leur boison, elt degourante, quand on est éloigne des

des r terres on n' faut r mares d'aille à un un re plus p des co mêlan de fuc reux. font to on me fervent provisi bres ti de ferv feuilles bes, f leres, n coucho dans u couvert maladid

ches, F

midité

une pe

Ils ont

femelles

is liens!

brûlant

er. Elles

eville à

premiers

u moins

des plus

ionaires.

enfan-

ix mois;

le souffrie

foir for

est de la

abfolu-

de tout

ne & du

Inde ce

que d'en

la messe.

e de ris

affaifon-

des ; ou

t la plu-

is grand

d. Leau

boison .

éloigné

des

337

des rivieres, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuse des puits, on n'y trouve que de l'eau salée : il faut recourir à celle des étangs, & des mares bourbeuses. Les missionaires sont d'ailleurs obligés, comme les Sanias, à un jeune perpetuel, qui consiste en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le soir quelque fruit, ou des confitures du pays, c'est-à-dire un mêlange de farine de ris, de poivre & de sucre noir, ou de sucre brut & terreux. Trois ou quatre vases de terre font tout leur ameublement. Dans l'un, on met ce qui sert à l'autel : les autres servent à mettre le ris, & le reste des provisions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de napes, de serviertes & d'assiettes. C'est sur ces feuilles qu'on pétrit le ris avec les herbes, sans qu'il soit question de cuilleres, ni de fourchettes. Les missionaires couchoient autrefois sur la terre nue; dans une cabane de boue desséchée, couverte de paille, ou de joncs. Les maladies fréquentes, causées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre sur quelques planches, pour obvier à cet inconvenient, Tome XXIII.

& à des dangers encore plus prochains. Mais il s'en faut bien que cette précaution se soit toujours trouvée suffisante.

Les ferpens & les reptiles veniment de toute espece fourmillent dans les Indes, & sinsinuent de préférence dans les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du soleil. Le pere Bouchet, non moins célebre pour les talens dont ses lettres savantes font foi, que pour ses travaux & ses succès apos. coliques, rentroit dans sa cabane, and avoir passé la moitié de la nuit à confesser une troupe de néophytes, venus de fort loin. Heureusement, il avoit laissé par inadvertance, & contre sa contume, sa lampe allumée. Il appercu sur les planches où il alloit se coucher, un gros serpent, noir comme du jais ce sont les plus dangereux. La morfure en est si mauvaise, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moin d'un quart d'heure. Il appella ses ce téchistes; qui le ruerent : mais il étoit perdu, s'il n'y avoit pas eu de lumien dans ha chambre. Les Indiens ont la vérité d'excellens remedes contre ces morfures: mais il est bien difficit

d'y remoins fuites.

Un

étant dans , la fois bane. la pen commi fectes. lorfque apperçi doutés, oùilavo core , les côtés &: ne le bien d'a ne suffi connoîtr messe fai de son é poisons n depuis t évangélid reptiles . est inoui Les ti

ochains ette prévée suf-

enimeux dans les référence nt un abri Le pere pour les font foi, ccès apol· ane, après uit à contes, venus ; il avoir atre fa con-Il apperçui Ce coucher, ne du jais! La morqu'elle fait e en moin ella ses co mais il étoit de lumiere diens ont des contre ien difficile d'y remédier affez promptement, au moins pour en prévenie toutes les fuites.

Une autre fois, le même missionaire étant déjà couché, entendit du bruit dans le chaume, qui formoit tout à la fois le toit & le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins, dans la pensée que c'étoit des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes. Mais il fut terriblement surpris, lorsque le jour commençant à luire, il apperçut un de ces serpens les plus redoures, suspendula mi-corps sur l'endroit où il avoit passe la puit. Une autre fois encore, l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, & ne leur fit aucun mal. On citeroit bien d'autres exemples semblables, s'il ne sufficit pas, de ceux-la, pour reconnoître l'accomplissement de la promelle faite par le seigneur aux ministres de son évangile, que les serpens & les poisons ne leur nuiroient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes, où ces reptiles sont en si grand nombre , il est inoui qu'un seul en ait été mordu. Les tigres également nombreux , &

si carnaciers dans ces contrees, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusque dans les habitations champêtres, jusqu'aux portes des villes; les léopards, les éléphans fauvages, les monstres de toute espece paroissent de même respecter les hommes apostoliques, toujours en course pour gagner de nouvelles ames à Dieu, ou du moins pour soutenir la foi & nourrir la piété de dix mille, de vingt & trente mille fideles, répandus au loin & qui n'ont souvent que le même pasteur. Il lui faut parcourir à pied des fables brûlans, fous un eiel fi enflammé, qu'il est tel missionaire, dont le visage surtout a changé quinze & vingt fois d'épiderme; ou dans la faison des pluies, marcher dans la boue jusqu'à mi-lambe, traverfor, dans l'eau jusqu'aux aisselles, des mares & des torrens; & s'il se rencontre des rivieres, dans un pays ou il n'est pas question de ponts, & n rement de batteaux, il les faut passei, ou sur quelques morecaux d'un bois semblable au liège, ou en embrassant un grand vase de terre vide & sau ouverture, avec un danger continuel de briser & de périr. Bien souvent en-

core e de peu perféci celles o tout er les par princes & fans ment que le à leurs de moi dans q Alors o de se je fi, four qu'ils aux bê fatigues quelque fechée, terme c louvent tion feu naire n si défigu la comp à un h

deterré.

s, qu'ils es jusque res ; jusléopards, monstres de même jues, toude noudu moins ir la piété ente mille qui n'ont ur. Il lui bles brûmé, qu'il rifage furet fois d'é les pluies, mi-Jambe, x aiffelles, s'il se renn pays ou ts , & th aut paffer, d'un bois embrassant e & fans continuel

buvent en

core on ne peut voyager que de nuit, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs du christianisme,, ou dans celles des voleurs, dont il y a des tribus tout entieres, ou parmi les troupes & les partis des gouverneurs & des petits princes qui dans un pays sans police & sans politique, se font perpetuellement des guerres inhumaines, sans que le souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne se passe point de mois où il n'y ait de ces guerres, dans quelques endroits des missions. Alors on est obligé de quitter les routes, de se jetter dans les forêts, ou halliers fi fourés & fi embarrassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêres sauvages. Et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de ris dessechée, & le plus souvent aigrie. Le terme de la courfe n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule feroit horreur : si le missionaire n'y laisse pas la vie, il en sort si désiguré, quelle que soit la force de la complexion, qu'il ressemble moins a un homme vivant, qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que

ces emprisonnement II se trouve le peine un millionaire subject air en le bonheur d'y échapper On en ciel qui one été emprisonnés deux fois dans un an lui se le la company de la compan

pa

no

qu pe

m

mid

de

foi

de

im

mi

Or

Got

ver

Et

que

inn

le f

ave

cul

die

de

une

82

les fer

une

Ces périls & ces travaux considérés feuls, effraietoiem fans doute le plus ferme conrage nitais les fruits qu'on en recueille font fi confblant, que la peine même en paroît douce. Le moin qu'un missionaire gagne d'ames à J. C. dans cette penible mission, est un millier par année. Le pere Bouchet dans le cours de l'atthée 1099; en baprifa deux mille pour fa part, & trois cents en un feul jour; en fone que les bras lui tombant de laffitude. il fallat les lui foutenir. Dans les din dernieres années du même siecle, ilen baptifa plus de onze mille; & pris de vingt mille, depuis environ douze ans qu'il étoit dans cette mission. On ne famoir dire le lombre des confet from qu'il y a entendues; il passe varsemblablement cent mille. Il prenon soin de trente perites Eglises, qui conprension environ mille chrétions chacune l'Eglise entiere du Madure en cuiprepoir des lors plus de cent cargante mille.

Lettr. Edif. du P. Martin, T. X, pag. 42, &cc. du P. Bouchet, ivid. page 151. ux considérés deute le plus fruits qu'on Ahns, que la te. Le moins ames a J. C. ion, eft un Boucher, e 1699, en fa part, & our; en forte de laffide, Dans les cino e fiecle, il en ille; & pres environ douze e miffion. On e des confet ; il passe viaile. Il prenoit fes, qui conchrétiens chae du Madure slus de cent

Au reste, ces conversions ne se fonc pas à la légere : au moins ces chréciens nouveaux sont ils bien différens de ceux qu'on retrouve dans les villes Européennes des Indes. On n'accorde le bapte. me aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions , accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont chrétiens, ils vivent comme des anges ; & l'Eglise de Maduré est une image à peu près aussi fidele de la primitive Eglise, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les confessons de plusieurs villages, fans trouver une ame coupable d'un péché mortel. Et l'on imagineroit bien faussement que l'ignorance; ou la honte fair cerre innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse rimorée; 85 avec toute la candeur de l'enfance. oit

Il y a d'abord beaucoup de diffisculté à faire goûter l'évangile aux l'intens des castes nobles, forcenterés de leur savoir superstineux; mais quand une fois ils ont bien conçul le crime de l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les inteles les plus fermes de les plus fermes de les plus servens. Quand aussi la foi a pris dans une caste, & qu'un certain nombre

P iv

en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entieres, les Rettis, par exemple, & les Ambalagarrens, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur & d'une docilité, qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences & la débauche ont diffamé le christianisme dans les Indes Leur vie est extremement frugale; il ne font point de commerce, contens de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nouvrir & se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, & s'abstiennent de toute boisson qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu : s'ils s'amusent quelquefois avec une espece d'échiquier ; c'est uniquement pout montrer de l'adresse, & jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun ; abhorent le jurement, les emportemens de fureur, au moins quant les coups sont de la partie; & à pla forte rail leur timie ment ten aumônie plus qu'e a égard ple, réd nement dans la ce qui grand of fideles, parmi co grands femmes: res, on n

Quand

à ces heu
vrai suje
cence de
phytes,
ont du p
pour la p
à confesse
verser des
la compo
sont fort
vertissant
ctre une

facile 1

es , les

mbala-

at d'un

eur &

qu'inf-

s chré-

milieu

un des

rvertion

oint de

opéens,

che ont

s Indes

gale; ik

contens

res pour

vrogne-

hent de

rer. Ils

eu a s'ils

e espece

nt pour

ais pour

lu com-

les em

s quant

c à

forte raison, l'homicide, qui fait frémis leur timidité naturelle. Ils sont naturellement tendres, compatissans, officieux, aumôniers & libéraux, beaucoup plus qu'on ne l'est en Europe, si l'on a égard aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence, dans la plus riche des terres. Enfin ce qui par-tout ailleurs est le plus grand obstacle à la conversion des infideles, la polygamie même est rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent plusieurs femmes : dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grace du baptême est jointe à ces heureuses dispositions, c'est un vrai sujet d'admiration que l'innocence de la vie que menent ces néophytes, & l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plupart que des fautes légeres à confesse; on ne peut s'empêcher de verser des larmes, en voyant celles que la componction leur fait répandre. Ils sont fortement, persuadés, en se convertissant, que la vie chrétienne doit T. XIII, pag. être une vie sainte; & le chrétien qui se

qu

les

de

CO

tér

gre

ne

les

VIE

pri

qu

p16

d'i

du

ma

qu

pai

an

dif

ent

de

tuc

fêt

plu

cin

la "

ble

s'abandonne au péché, leur paroît m monstre. Le pere Bouchet préparant un nouveau converti à se confesser quelques mois après son baptême ; lui expliqua la maniere dont il devoit s'acculet. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parloit des péchés qu'il avoit pu com mettre avant fon baptême, afin qu'il en concitr plus d'horreur : mais quand il eut compris qu'il s'agissoit de te chute; he quoi I mon pere, dit-il fort furpris, & presque scandalisé, est-il donc possible qu'un homme soit asse malheureux, pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de se graces? qu'il foir affez ingrat, pour outrager celui dont il les a recues? Malgré la pusillanimité qui leur est maturelle, ils sont inébranlables dans la foi. A peine sont-ils susceptibles de doute, sur cer article; & si on les interroge à ce sujet, il faut user de la plus grande circonfpection. Il s'en est trouvé, qui se formalisoient étrange ment qu'on leur demandat, s'ils avoient douté de quelque verité du falut; trovvant qu'il étoit affreux d'avoir le moindre doute sur la parole de Dien & le temoignage de son Eglise. S'il arrive

Bid B. GI.

ur paroît un préparant un onfesser quelne , lui expli. voit s'acculer. rd qu'on la voit pu come, afin qu'il : mais quand gissoit de ree, dit-il fort dalisé, est-il me foit affer er la loi de omblé de sei ingrat, pout es a reçues! ui leur est nalables dans la sceptibles de e si on les inut user de la on. Il s'en est ient étranges'ils avoient u falut; trou-

voir le moin-

de Dien &

fe. S'il arrive

que quelques-uns d'eux charicellent dans les persécutions, c'est l'unique effet de la crainte; leur infidélité, toujours coupable sans doute, n'est jamais qu'exrérieure. Mais combien d'autres, malgre la peur qui peut tant sur eux ; tiennent contre toutes les tortures & tous

les supplices!

Co qui rend leur foi si vive, & leur vie si pure, c'est leur assiduire à la priere, & leur fidélité à pratiquer jusque dans leurs habitations écarrées les pieux & fréquens exercices; qui font d'usage dans les chef-lieux des missions. Pour ceux qui sont à la portée du lieu où réside le missionaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur sainte avidité pour la parole du salut, & pour le pain des anges, n'en fait elle pas décroître la distance à leurs yeux? Un vieillards entre autres, un homme âgé de plus de soixante ans, rerme de la décrépit ude pour les Indiens, ne manquoit ; ni fète, ni dimanche; quelles que fustent les pluies on les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'église. Tous les jours de la semaine, le missionaire y rassem? ble soir & matin les fideles de tout

âge, pour la priere, & pour des inf. tructions qui durent long-temps. Le reste du jour, depuis la messe jusqu'au soir, ou il fait le catéchisme aux enfans, ou il instruit les caréchumenes. durant les heures où il n'est pas employé aux confessions, qui sont trèsfréquentes. Le pere Martin rapporte, qu'en cinq mois qu'il avoit passés dans la mission d'Aour, il n'y avoit eu que quatre jours où les missionaires n'eussent point eu de confessions à entendre, Aussi le pere Bouchet, fondateur de cette florissante mission, a-t-il eu la me consolation que S. Grégoire de Mocésarée, qui n'avoit trouvé que dix-Sept chrétiens dans cette ville, & qui n'y laissa que dix-sept insideles. Dans la groffe bourgade d'Aour, tout idolatre quand y vint le pere Bouchet, il n'a laissé que deux ou trois familles de gentils. Quand les missionaires sont le plus occupés des confessions,

au moins quelques pieuses lectures.

Ces pratiques journalieres ne sont
presque rien, en comparaison de celles
des setes & dimanches, & principale.

les catéchistes, ou d'anciens fideles

président aux saints exercices, & font

ment d cices di mêmes ils se ré la mult ne faure dans: l'E dès la p approch melle; le grand faut ren le prêtre on lie u ter digne chante e tiques, j nion :, (les actes fuivre. A qui ne ma se fait à la foit ente trouver p qu'on se a trois he pas fini.

plutôt pro

les différ

des inf ps. Le u fqu'au aux enmenes. as emst trèsporte, ès dans eu que eussent rendre, eur de eu la oire de ue dix-& qui Dans t. ido-. ichet, familmaires fions, fideles & font res. font celles

ipale-

ment des sètes solennelles. Les exercices du dimanche sont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires : mais ils se répetent plusieurs fois, à cause de la multitude , venue de fort loin, qui ne sauroit toute ensemble trouver place dans l'Eglise. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'est qu'aux approches du midi qu'on peut dire la messe; & souvent sans avoir entendu le grand nombre des confessions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le prêtre est près de monter à l'autel. on lie une courte méthode pour assifter dignement au faint facrifice; on chante ensuite des hymnes & des cantiques, jusqu'aux temps de la communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder & la suivre. Après quoi vient la prédication. qui ne manque jamais ces jours-là, & qui se fait à la porte de l'Eglise, asin qu'elle soit entendue de ceux qui n'ont pu. trouver place en dedans. Ains, avant qu'on se retire ; il est toujours deux à trois heures après midi; & tout n'est. pas fini. Il faut ensuite terminer, ou plutôr prévenir les querelles, accorder les différends, consoler les affligés,

foulager les infirmes & les nécessiteux; examiner les empêchemens de mariage, répondre aux doutes, ou aux scrupules de ce bon peuple, à qui la seule

ombre du peché fait peur.

C'est un tout autre travail, grandes fères. Il en est pour lesquelles il faut se préparer huit jours d'avance; fans quoi l'on ne pourroit contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervens néophytes soient de leurs églises, ils abandonnent tour pour s'y rendre ces jours-là: ils laissent à leurs voisins la garde de leur maison, & partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent les huir jours enriers, & quelquefois davantage. Ils ne se retirent jamais, qu'ils ne soient au bout de leurs petites provisions. Les plus ailes fournissent aux besoins des pauvres : il y a des endroits, où on les nourrit à frais communs. Chaque jour, on fait sur ie mystere du jour un sermon, qui est suivi de prieres & de différent exercices de piété. On chante des canriques , on fait de saintes lectures, on dispose les catéchumenes au bapte-

me. Le nombre avoir de partie c à s'en l'accable meil , i Lorfqu' ensemb le faint d'exprin dévotion Les ger foule; i que les rémonte. ne céleb reil, qu version ' aussi dar s'admini principal où il ne dans ces naire à . téchume plus grai le nomb cents da

davantag

ux fcrula feule aur efquelles avance: contenter ceux qui Quelque néophytes ndonnent rs-là : ils e de leur e leur faurent les efois dajamais, ers petites purnissent y a des t à frais h fait fur on , qui différens des canlectures;

au baptê-

efficeux;

maria-

me. Les confessions font en hy grand nombre ; que les missionaires ; après y avoir donné tout le jour & une bonne partie de la muit, ont souvent peine s'en réserver une heure où dans l'accablement de la fatigue & du fommeil, ils puissent réciter leur bréviaire. Lorsqu'ils se rencontrent deux ou trois ensemble, ils célebrent solennellement le saint sacrifice. Il n'est pas possible d'exprimer, quelle est la joie & la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils même y accourent en foule; ils y marquent le même respect que les fideles. La majesté de nos cérémonies les ravit d'admiration; & l'on ne célebre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne soit suivre de la conversion de plusieurs idolâtres. C'est aussi dans ces jours de solennité que s'administre le bapteme, au moins principalement; car il est peu de jours, où il ne s'en fasse quelques : uns : mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumenes, qui le reçoivent avec la plus grande tolennité. Dans le Marava, le nombre en a monté jusqu'à cinq cents dans un jour, & quelquefois davantage.

Lettr. Edik du P. Bouchet. F. XIII, page 60. Vie du P. de

Le vénérable pere Jean de Britto; Portugais de nation, fils d'un viceroi du Brésil, & moins distingué par sa naissance que par ses travaux & ses vertus apostoliques, fut l'un des plus célebres missionaires du Maduré, auquel il se consacra de préférence, comme à la partie la plus laborieuse de la vigne du seigneur. Touté la suite de sa vie répondit à ces prémices, & fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expresse. ment qu'on travaillat à sa canonisation; ce qui peut suffire, sans autre apolo gie, pour faire apprécier le libelle scandaleux qu'on avoit répandu à dessein de l'empêcher. Toutes les vertus qui font les faints & les apôtres, brillerent sans interruption dans la vie de cet illustre missionaire; un courage invincible, une patience victorieuse de tous les obstacles, une sévérité pour lui-même, qui lui faisoit ajouter les macérations de toute espece à la dureté d'une mission où la nature est déjà sacrifiée tout entiere; une charité pour Dieu & pour le prochain, une soif du salut des ames, qui lui fit affronter la mort presque tous les jours de sa

vie, & n effusion comme

Avec divins, nement e & tout il n'est p plus de mission o Er dans naire fou que les Gingi & baptême dans l'esp de ses au tout à l'e four, do dans tot propre ; plus cher

> Il y f plusieurs chaîné d poutre. C de verges

> moins de

par-là qu

DE L'ÉGLISE.

Britto;

viceroi

par fa

& fes

des plus

, auquel

comme

e de la

ite de sa

& fut

lu mar-

expresse.

isation;

e apolo

libelle

à dessein

rtus qui

brille-

vie de

courage

Aorieuse

rité pout

outer les

a dureté

déjà sa-

ité pour

une soif

affronter

rs de sa

vie, & ne fut satisfaire que par l'entiere effusion de son sang qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus & des talens tout divins, l'esprit de conseil; un discernement exquis, l'onction de la parole, & tout l'ascendant de la persuasion; il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres, dans la mission de Maduré proprement dite. Et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même nom, aussi bien que les royaumes de Tanjaour, de Gingi & de Maissour, il donna le baptême à huit mille catéchumenes dans l'espace de quinze mois. Le détail de ses autres succès seroit infini, surtout à l'égard de la mission de Maisfour, dont il fut le créateur, qui fut dans toute son intégrité son œuvre propre; & qui sit constamment ses plus cheres délices : il n'y recueillir pas moins de croix que de fruits; & c'est par-là qu'elle lui devint la plus chere.

Il y fur arrêté une premiere fois plusieurs années avant sa mort, & enchaîné dans un cachot à une grosse poutre. On le battit à plusieurs reprises de verges & de chaînes de ser; on lui 354 fit subir le tourment de l'eau, c'est à-dire qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita plusieurs fois de suite au fond d'un étang, où on le rete. noit chaque fois jusqu'à l'instant où il auroir été suffoqué. Sa constance, on le croira fans peine de sa mâle veru fut inébrandable; quoiqu'on le tenta fans ceffe par les promelles les plus féduifantes & par la monace du der nier Supplice; à quoi il ne répondois que par ces mots : He ! quand done aurai je le bonheur de m'immoler en tierement pour mon Dieu! Mais ce qu'il y a d'incroyable, & qui n'est pas moins constant, c'est que six neophy res qui l'accompagnoient & partageoient fes rourmens, par une force contre nature dans le caractère mon de l'Inde, inarquerent un courage fi extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne cessoient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes si généreusement atrachés à leur religion ne méritoient pas la morr. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude; les confesseurs furent mis en liberte, aux acclamations générales : il n'y eur d'affliges;

que ceu

Queld nomme. des anc & par u fi comn ven red province avec infl venir tro gueri fu telle, P qui avoi & lil vo d'une rel apostolie d'une p aux emp bra fous nie, da de fidele tons; & cents ca de la m hortatio de la des

fur le c

Mais T

fans co

att, c'estime corde, se de suite se suite con il arree, on ile vertu, le tentin se les plus e du derrépondoit sand donc moler en Mais ce si n'est pas e parta-

e paraune force fere mon ourage fi npatriotes er, dans sion, que a atrachés at pas la a aux cris onfesseurs acclamal'affligés,

que ceux qu'on deroboit à la mort. Quelques années après, un prince, nommé Teriadeven , héritier légitime des anciens fouverains de Marava & par une de ces révolutions qui sont fi communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province del ce royaume, fit inviter aveci instance le pere de Britto de le venir trouver. Ce prince venoit d'être gueri fubitement d'une maladie mortelle, par le moyen d'un catéchiste qui avoir récité un évangile fur lui; & il voulois entendre le prédicateur dune religion il mervoilleuse L'homme apostolique sentie toute l'importance d'une pareille entrevue, co fes rendit aux empressemens du prince. Il célébra fous ses yeux la fête de l'épiphanie, dans une assemblée nombreuse de fideles ; acconrus de tous ces cantons; & il conféra le baptome à deux cents catéchutinenes Le prince frappé de la majerté des cérémonies, des exhortations rouchantes du pasteur, & de la dévorion des néophytes, demanda fur le champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avoit cinq femmes, fans compter les concubines. Vous

ignorez, Prince, lui die le missionaire quelle est la pureté de vie que demande la fainteté du christianisme. Il est ordonné aux chrétiens de n'avoit qu'une femme; & vous en avez un grand nombre. Est-ce la tout ce qui vous arrête, reprit le Prince? L'obstacle sen bientôt levé. Il fait à l'instant venir toutes ses femmes, en choise une pour unique éponse, déclare aux autres qu'il doit la vierrau Dieu des chréciens; qu'en reconnoissance il lui a consacré le reste de ses jours, veut obeir toutes fes loix , & n'avoir plus qu'une seule femme; qu'au reste il aura le plus grand foin d'elles toutes, & qu'illes traitera comme ses propres sœurs Après un sacrifice de cette nature, il n'y avoit plus à douter de ses dispositions pour le bapteme, qu'il reçut en effet, des qu'il fut suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un chrétien, & par une magnanimité à confesser la foi, digne de la maniere dont il l'avoit embrassée. Mais la plus jeune de ses semmes, & la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé; pour le stéchir les larmes & ses artifices,

ne gar l'homm buoit f de l'usu de Mar sa fureu qu'elle détestab l'Orient converti Moutap dont le ans. Loi des bru pasteur. rent em & il fut fatellites & leur enfin ce affociere

Nous fuite de préluder qui fure ficiles à pas laiss fit écla

maître.

Monaire de mande

Il est or-

it qu'une in grand

qui vous

tacle fem

int venit

une pour

tres qu'il

a confa-

at obéir à

us qu'une

l aura le Se qu'illes

s fœurs

fes dif-

qu'il reçut

lamment.

ment par

n, & par

· la foi,

avoit em-

fes fem-

lé, pour artifices, ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique, à qui elle auribuoit sa répudiation. Elle étoit niece de l'usurpateur qui occupoit le trône de Marava, & lui communiqua toute sa fureur contre le saint missionaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'Orient. Il fut arrêté avec un brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, & deux jeunes chrétiens, dont le plus âgé n'avoir pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçoit sur le pasteur, ces héroiques enfans coururent embrasser le Saint dans les chaînes; &il sur impossible de les en séparer. Les fatellites voyant toutes leurs menaces & leurs coups inutiles, garotterent enfin ces victimes innocentes, & les associerent ainsi au martyre de leur maître, or not the sensition of the

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages & des barbaries qui préluderent au coup de la mort, & qui furent incomparablement plus disficiles à supporter : mais on ne doit pas laisser à cette occasion le prince

Teriadeven. Dès qu'il eut appris le trairement cruel du pere de Britto, il se rendit i la cour, afin de la Luver la vie. Le prince régnant ne fe montra pas seulement inexorable: mais irrité contre l'illustre solliciteur. il lui reprocha qu'il soutenoit la sede abominable d'un infame étranger, & lui ordonna d'adorer sur le chamb quelques idoles qui de trouvoient A Dieu ne plaise, répliqua Teriade ven , que je me rende coupable d'une impiété & d'une ingratitude si mons trueuse! Non; je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles : le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. Le tyran fremit de futeur ; mais il n'étoit pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven : c'étoit à lui qu'appartenon véritablement la conronne; & bien des iseigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étoient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tour, son ressentiment contre le saint missionaire; & pour ne pas courir plus long-temps les risques de voir échapper sa proje, il ordonna de le tuer sur le champ a coups de monsquets: mais Terjadeven, comme déjà les soldats étoient

prêts à parmi e procédé & prote même, maître. l émotion une révo core dév en appare mais ce fecrétem sûre, av journées royaume mourir 1 encore p mandoit tta qu'il fion. Le c eut à sou **Supportal**

Enfin, la quaran fut traîné & attaché éminence Les bour brutale, ayant app

Britto, a de lui ant ne fe xorable; lliciteur, la sede tranger, e champ oies tal Teriade. ble d'une fi monf jamais, Dieu qui nort. Le il n'étoit la perbit à lui la cous ainli uple, lui

appris le

on reffenaire; & emps les oroie; il thamp de feriadeétoient

prèts à faire leur décharge, se jetta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique & protesta qu'il mourroit plutôt luimême, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur apperçut quelque émotion parmi les troupes, & craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, & révoquer en apparence l'ordre qu'il avoit donné; mais ce jour-là même, il fit partir secrétement le pere, sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là, sur les confins du royaume de Tanjaour, & de l'y faire mourir sans délai. Le frere du tyran, encore plus inhumain que lui, commandoit sur cette frontiere, & montra qu'il étoit digne de cette commisfion. Le confesseur, avant son martyre, eut à souffrir milie indignités plus insupportables que la morr.

Enfin, le 4 février de l'année 1693, la quarante-cinquierne de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, & attaché à un poteau, sur une petite éminence qui tenoir lieu d'échasaud. Les bourreaux, avec une précipitation brutale, lui déchirerent sa robe; mais ayant apperçu un reliquaire qu'il avoit

au cou, ils reculerent d'effroi, dans prévention que c'étoit la boîte où i portoit les charmes qui fascinoient se disciples; ce qui ne sit qu'ajouter l son sapplice. L'un d'entre eux porn un coup de sabre, pour couper le cordon du reliquaire, & fit une laig plaie au confe leur. Après quoi, tou en désordre & toujours tremblans, lui déchargent coup sur la épaules, sans pouvoir lui abattre la tên Confus & désespérés, ils sui attachen une corde à la barbe, & la tirant par le bas, lui tiennent la tête penche fur la poitrine; tandis que, l'un d'en pour la lui couper, court chercher un grosse hache, qui servoit à terrasse les bœufs immolés aux idoles. Cepen dant les spectateurs, même infidele, témoignoient hautement leur indigna zion contre les exécuteurs; & dem chrétiens fendant la presse, allerents jetter aux pieds du martyr, protes tant qu'ils youloient mourir avec les pere. Quelque irrités que fussent la bourreaux, ils n'oferent les faire mon rir, & se fe contenterent de les garottes On revint avec la hache fur le pere on lui en déchargea un coup terrible, to a liter dimendia qui con l

& il ton ment sép rent préc puis lui les mains furent con impie, qu une faveu fit couper renvoya in foi que d étoient, nement cl les fruits soit au se les peuple

de l'Inde.

Tome .

, dans

îte où i

noient la

ajouter i

ux porn

couper k

une large

uoi, tou

emblans,

p fur la

tre la tête

attachen

tirant par

penché

un d'en,

ercher une

à terrasse

s. Cepen

infideles,

r indigm

& deur

allerent fe

, protel-

avec len

fussent la

faire mon-

es garotte.

ir-le pere,

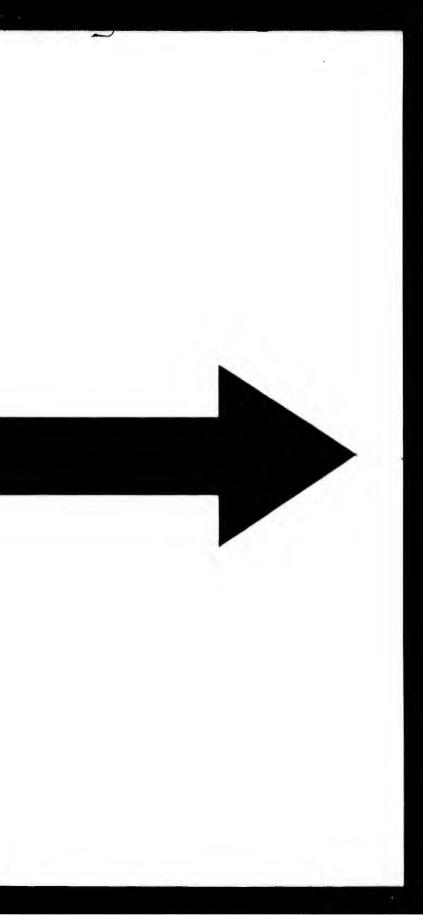
p terrible,

361

& il tomba, la tête présque entiérement séparée des épaules. Ils acheverent précipitamment de la détacher, puis lui couperent encore les pieds & les mains. Les deux chrétiens arrêtés furent conduits (ite au commandant impie, qui regarda martyre comme une faveur tro e pour eux, leur fit couper le nez & oreilles, & les renvoya inconsolables de n'avoir signé leur foi que d'une partie de leur sang. Tels étoient, à la honte des nations anciennement chrétiennes les plus civilisées, les fruits que la foi naissante produisoit au sein des persécutions, parmi les peuples énervés & si mal policés de l'Inde.

On a vu le royaume très-chrétien à deux doigts du schisme, pour de légers dissérends, pour la supériorité d'un couvent de silles, pour quelque extension de la régale, pour les franchises du quartier d'un ambassadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce royaume & le centre de l'unité catholique, se sût vraisemblablement consommé, se sût vraisemblablement consommé.





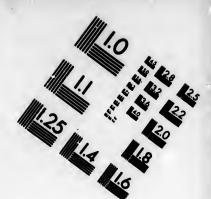
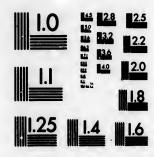


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STATE OF THE STATE

Photographic Sciences Corporation 23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



Mais Louis, plus grand par ses vici roires sur lui-même, que par tous ses triomphes sur les ennemis du dehors, avoir dissimulé jusqu'aux dédains injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif seul pouvoit en noblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaisir le Monarque se relâcher sur l'article des franchises; & se défendit cependant d'accorder les bulles pour la évêchés vacans, sur ce que l'injure qu'il prétendoit faite au S. Siège par l'assemblée de 1682, n'étoit pas réparte. C'étoit encore là, sous le pieux Innocent XII, la pierre de scandale. On sentit enfin combien il importoit de la lever; & voici comment on y procéda. Les sujets nommés aux évêché vacans depuis le commencement de démèlé, écrivirent à ce, dernier Pape, pour lui témoigner leur repentir de a qui s'étoit passé; & ce vertueux pontife, sans approfondir davantage, leur envoya les bulles.

On a parlé du dénouement de cette affaire, avec autant de diversité qu'il y en avoir dans les intérêts, ou les préjugés de ceux qui en ont fair mention,

Lem lats, conti fion. qui i des | le fr nistre avoir il le l'Egli préla viren qui r le fir nistre par f mode dre V bien même lettre lettre en ef rend c'est-à

tradue

nul &

fes vicpar tous ux dédains après des ouvoit en-Innocent, voir avec lâcher fur se défendit les pour les injure qu'il par l'assem. is réparée, ieux Innoindale. On portoit de t on y proux évêche cement de rnier Pape, pentir de ce rtueux pontage, leur

ent de cette rersité qu'il ou les preic mention Le ministre Jurieu fait confesser à nos pré-lats, qu'ils avoient prononcé des décisions sur la Théol. Myst. part. contre l'Eglise, contra Ecclesiam: expres- 1V. sion capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des prélats. On ne la voit que dans le fragment altéré, qu'en cite le ministre Huguenot. C'est qu'il vouloir avoir occasion de leur reprocher, comme il le fair, de confondre le Pape avec l'Eglise. Il suppose aussi que tous les prélats qui avoient été de l'assemblée écrivirent au Pape; & il n'y eut que ceux qui n'avoient pas leurs bulles : encore le firent-ils séparément. Enfin, ce ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le pontificat d'Alexandie VIII. Le docteur du Pin, d'avis Hist. Ecclés. bien différent, assure qu'il n'y a pas du XVII. semême l'ombre de rétractation dans la p. 724. lettre des prélats : il traduit cette lettre latine, d'une maniere très-propre en effet à le persuader; puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionel, c'est-à-dire que les prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul & non avenu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être

interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du S. Siège.

C'est aux lecteurs sans doute, que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction, de mot à mot : qu'ils prononcent, Prosternés aux pieds de votre béatitude, nous professons & nous déclarons, que nous sommes extrêmement fâchés, & au delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souverainement déplu à Votre Sainteté & à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique & l'autorité pontificale, nous le tenons & déclarons qu'on doit le ordonné: Quidquid tenir pour " in iisdem co...iis circa eclestasticam potestatem & pontificiam dutoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus & habendum effe declaramus. C'est dans les points de l'importance, ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'histoire oblige sur-tout à une exactitude scrupuleuse, & ne permet pas plus la dissimulation que l'indiscretion.

Il e l'Eglis par-là rêté da lui-mê pour l tion : p fource en cor même. moind toujout quatre discipli voit pa tempsfit la r cles on vivant thefes, tous les Loui l'ordre: felon l

grandes

violence

de gent

d'une n on a ren siege.M' re, que dans ces duction, noncent, re béatius déclaemement ce qu'on fait dans uveraine-& à ses qui a pu e assemecclésiasle, nous a doit le Quidquid esta sticam toritatem non de-Te declade l'imcelui-ci, fur-tout , & ne tion que

préjudice

Il est néanmoins incontestable que l'Eglise de France n'a point prétendu par-là renoncer à ce qu'elle avoir arrêté dans l'assemblée de 1682. Louis XIV lui-même n'a voulu que donner au Pape, pour le bien de la paix , une satisfaction propre à rarir insensiblement la source des aigreurs passées. Le clergé en corps in a fait aucune retractation, même apparente; il n'a pas fait la moindre démarche. Les parlemens ont toujours agi sur le principe, que les quatre arricles étoient essentiels à la discipline Gallicane, & qu'on ne pouvoit pas s'en écartet Enfin depuis ce temps-la, depuis l'année 1693 où se fit la réconciliation, les quatre articles ont été soutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV, dans les theses, dans les livres, & appuyés dans tous les tribunaux.

l'ordre militaire de S. Louis, qui, selon les vues également heureuses & grandes de ce monarque, a ravi sans violence au Huguenotisme une infinité de gentilshommes François; & au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année

précédente, on avoit institué, ou plutôt adopté à Paris, sous le titre du Bon Pasteur, l'institut des filles pénitentes, déjà établi en Lorraine, sous le nom de Réfuge. On sentit bientôt qu'un seul asyle des mœurs en péril n'étoit pas suffisant pour une ville telle que Paris; & l'on y en fonda quaire autres, appellés Sainte Pélagie, la Madeleine, vulgairement les Madelonetes, Sainte Valere & le Sauveur. C'est de Paris principalement que cette institution s'est répandue dans les autres villes du royaume, où la nécessité ne s'en faisoit que trop génémlement fentir.

Le 28 janvier 1694, le pape Innocent XII donna pour la Flandre,
un décret accompagné de deux bress;
sur quoi les censeurs éternels de la
chaire apostolique tinrent deux langages bien dissérens; l'un d'apprêt pour
le public, l'autre dans leurs cercles
dévots & leurs correspondances affidées.
Les évêques des Pays-bas, voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus
affichés rigoristes ne faisoient pas scrupule de signer le formulaire, tout en
soutenant la doctrine condamnée dans

le livr à ce f cation pour . ges. Rome qu'on cilions que l aux c tendoi les ju docter qui te confel tenir (du S. le Sai violab d'Inne voulo leur f il dif tent l font fans ni ex

fition

lens

, ou plutitre du lles, pénine, fous t bientôt en péni ville telle la quatre agie, la s Made-Sauveur, ent que è dans les u la negénérapape In-Flandre, ux brefs; ls de la leux lanprêt pour s cercles s affidées. int qu'enles plus pas scru-, tout en

mée dans

le livre de Jansénius, avoient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication, qui leur sembloient nécessaires pour couper court à sous les subrerfuges. Les agens que le parti avoit à Rome, se plaignirent apparemment qu'on ajouroit, en Flandres, aux décisions apostoliques; puisque les brefs que le Pape adressa aux évêques & aux docteurs de ces provinces, ne tendoient qu'à retenir leur zele dans les justes bornes. Le bref adressé aux docteurs porte, entre autres choses qui tendent aux mêmes fins, que pour confesser la grace de J. C. il suffit de tenir ce qui est enseigné par les décrets du S. Siège. Dans le bref aux Prélats, le Saint Pere marquoit d'abord, qu'inviolablement attaché aux constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, il vouloit qu'elles demeurassent dans toute leur force; puis venant au formulaire; il disoit que, comme ceux qui prêtent le serment sur cette confession, sont obligés de la faire sincérement, fans aucune distinction, restriction, ni explication, condamnant les propositions extraites de Jansénius, dans le sens qui se présente d'abord à l'esprit,

eu égard aux termes dont elles sont composées; aussi ne faut-il rien exiger au delà du formulaire qui est proposé, & des paroles qui sont prescrites par la constitution apostolique. Le décret qui accompagnoit ces deux bress, se réduir en substance à une défense très expresse de donner au formulaire aucun autre sens que celui qui vient à tout le monde, & que les termes présen.

tent d'eux-mêmes à l'esprit.

Il n'étoit guere à présumer que ce pieces pussent devenir un sujet de priomphe pour les champions de Janse. nius: mais c'est au défaut de la force & du droit, que la bonne contenance est principalement d'usage. Si-tôt que le décret & les brefs parurent en Flandres, les héraults du parti publierent que le chef de l'Eglise étoit content, qu'en signant le formulaire; on condamnat dans les cinq propositions le sens qui se présente à l'esprit, sans toucher au livre dont on les prétendoit extraites: sur ce tour de force, il est incroyable combien ils triompherent. Ils s'en prévalurent presque autant que de la paix de Clément IX; & si Innocent XII n'eut survécu à la publi-

cation c que Clé condesc comple Mais I par les expédie pliqua, d'une n effronte conteno par l'hu qu'il fit On y p Queine comme & com tinction ment ce torité d

Il en tant pour le chantoit étoit dan foit poi duite de encore

ordonna

lles for

en exiger

proposé,

crites par

e décres

brefs, se

ense très

ire aucun

ne à tout

s presen-

r que ces

sujet de

de Jansé-

la force

ontenance

i-tôt que

en Flan-

ublierent

content,

on con-

sitions le

rit, sans

rétendoit

e, il est

pherent.

tant que

& si In-

a publi-

cation de ses décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomniateurs de sa condescendance, le triomphe eût été aussi complet pour l'une que pour l'autre. Mais Innocent informé du scandale par les évêques de Flandres, leur fir expédier un second bref, où il s'expliqua, contre ses interpretes menteurs, d'une manière à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenoit, sans que nous le rapportions, par l'humeur & le ron de carrefour qu'il fit prendre à Valloni, ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au pere Quesnel, du benais de formulaire, comme sublistant dans toute sa force, & comme devant être signé sans distinction, explication, &c. Voilà comment ceux qui se couvroient de l'autorité du Pontife, parloient de ses ordonnances pontificales.

Il en étoit de même dans le parti tant pour les deux premiers brefs, que pour le décret; c'est-à-dire qu'on y chantoit victoire, tandis qu'au fond on étoit dans un chagrin, qui ne connoissoit point de retenue. Toute cette con- Lettres du 6. duite de la cour de Rome, écrivoit février & du encore Valloni, fait pitié. . . Les 20 mars

Lettre du 8

brefs ne valent pas mieux que le décret, Ce qu'il y a de plus mauvais, est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandres, en obligeant de le signer sans exception, ni explication, in sensu obvio quem ipsius verba exhibent... Plus je relis ces pieces, plus je suis mal satisfait, sur-tout par rapport au formulaire. Au reste, Valloni n'étoit pas le seul alarmé; comme il est clair, par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arc-boutant du parti. Je ne suis pas surpris, disoit-il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes, à l'occasion du décret touchant la signature du forme laire in Sensu obvio. C'est ainsi que ces faux braves marquoient leurs alarmes dans leurs lettres particulieres, qu'ils n'imaginoient guere alors devoir un jour tomber entre les mains de l'archeveque de Malines. Et cependant ils insultoient en public au parti orthodoxe, comme s'ils avoient eu cause gagnée, & qu'Innocent XII eût rétracté les constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois, quel fond l'on doit faire sur tous les airs & les tons de sécurité des sectaires, quand

leur effi à cet dans le de l'an quatrede fon Queine qu'on lui, ad l'extrên févere, autre d me fur de la docteur profuli M. A sa car fallu o en dise Son ér d'un gi qui n'e Jésus -

foient

docteu

Et dan

point a

e décret. est qu'on rmulaire le signer on, in chibent... s je suis pport au n'étoit est clair, eu après - boutant disoit-il consterasion du u formu insi que eurs alares, qu'ils evoir un l'archent ils inhodoxe. gagnée, racté les s. Qu'on is, quel

es airs &

, quand

leur effronterie peut couvrir leur défaire. Arnaud survécut très-peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocese de Malines, le 8 août de l'année suivante 1694, à l'âge de Mém. Chron. quatre-vingt-trois ans, entre les bras & Dogmar.
Tom. III, p. de son plus cher disciple, le pere 421, &c. Quesnel, qui, sans approbation & sans qu'on manquât de prêtres approuvés, lui administra le saint viatique & l'extrême-onction. Qu'eût dit le docteur sévere, d'une pareille conduite en tout autre docteur? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux abbé l'ab. Nicaise, de la Trappe, que les partifans du Dijon. docteur avoient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges : Enfin voilà M. Arnaud mort; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition & son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre, que celui de Jésus-Christ! Quelque mesurées que soient ces expressions, les partisans du docteur en furent irrités à outrance. Et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu sur-tout la réserve accoutumée de l'auteur?

Lettre A chanoine de

Pendant que le restaurateur de l'ancienne discipline de Cîteaux le traduisoit ainsi, les zélateurs de la nouvelle doctrine lui prodiguoient les plus pompeux éloges, le faisoient aller de pair avec ce que l'Eglise a eu de plus grands & de plus saints personnages. Plusieurs l'ont comparé à Origene & à Tertullien: on ne peut disconvenir que la comparaison, au moins avec le dernier, ne soit juste. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur & l'opiniatreté fur-tout, furent égales dans l'un & dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la foi, tous deux eurent aussi le malheur de s'en écarter en des points essenriels; & tout ce que Tertullien sur pour Montan, ou pour l'hérésie des Montanistes, Arnaud le fut pour Jansénius, & pour le calvinisme renouvelé, du moins en partie, sous le nom de jansénisme. La main dont il a reçu les derniers sacremens, & son Testament spirituel, où il fait profession de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire sans témérité, qu'il y persévéra, au moins tout le temps qu'il conserva l'usage de la parole.

deur d le proc phema les cor de la v destie tience ; réponse chréties foi san glise, ganes o que qui parût-il gardé c i : paie cherchie morts , réputati ne fera ment p comme infinime gloire d tation d une ten ples ; genre?

de l'anle trae la noules plus aller de u de plus onnages, gene & enir que avec le udition, chaleur nt egales us deux ux de la malheur ts essenllien fur

renoule nom
la reçu
n Testaession de
1 parti,
l y per-

ps qu'il

résie des

our Jan-

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dien & pour le prochain, son zele contre les blasphémateurs de nos sacremens & contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur & sa patience; à tont cela, il ne faut qu'une réponse : C'est qu'il n'est point de vertus chrétiennes sans la foi, & point de foi sans soumission à la voix de l'Eglise, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers pasteurs; c'est que quiconque n'écoute pas cette Eglise, parût-il un ange du ciel, doit être regardé comme un publicain & comme Le paien. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une réputation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidele! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être. infiniment plus chere que la fausse gloire de l'homme, & que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples; & combien de simples en ce genre? il faut au moins ne pas s'aveugler jusqu'à leur trouver des vertus; dont il n'est pas la moindre trace dans

leur vie.

C'est se jouer manifestement du public, que d'attribuer la modestie, par exemple, la modération & la douceur à l'aigre chef des Jansénistes François. Quand la charité aveugleroit certains catholiques jusqu'à donner dans une crédulité aussi risible que désavorable à leur religion, les hérétiques eux-mêmes pourroient leur en faire fentir le ridicule. Il s'en faut bien que le ministre Jurieu, entre autres, fasse honneur à ce personnage pour sa dou-& sa modestie. Son caractere, ceur dit-il, se produit dans tout ce qui son de sa plume. On voit qu'il est janséniste, remarquons en passant que le jansénisme d'Arnaud n'étoit pas un fantôme pour les Protestans; on voit qu'il est janséniste, qu'il est violent jusqu'à la fureur, plein d'amour propre, d'une fierté qui n'a pas d'exemple, & qu'il a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité; qu'il est connu de tout le monde, par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre, & que toute la terre a eus avec luis qu'on

Esprit de M Arnaud, tom. 1, p. 6. peut di violence mis fur ordre & est vrai avoit po pas mo article,

intérêt Tou homme les écri d'invect battre f d'injure me dans épithete les, d'in d'homm & fans guées a docteurs doctrine teur de ciples, conveni effet de fiel & d

attentif

s vertus. race dans

ment du estie, par la doutes Franeroit cerner dans ue défaérétiques en faire bien que res, faffe r sa douaractere . qui fort est janseet que le s un fanvoit qu'il et jusqu'à re, d'une & qu'il a ute qu'il qu'il est r les dé-

terre, &

ii; qu'on

peut dire onfin que son orgueil, sa violence & sa mauvaise humeur lui ont mis sur les bras, des gens de tour ordre & de toute religion. Jurieu, il est vrai, étoit d'une fecte qu'Arnaud avoit poussée vivement : mais il n'est pas moins vrai qu'il a parle sur cet article, comme tout ce qui n'avoit pas

intérêt à parler autrement.

Tout le monde sait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ses écrits, ne s'est répandu en plus d'invectives; & qu'il suffisoit de combattre ses sentimens, pour être accablé d'injures. On y trouve à toute page, comme dans ceux de Luther & de Calvin, les épithetes d'ignorans, d'étourdis, d'insenles, d'impertinens, d'hommes perdus, d'hommes fans honneur, fans pudeur & fans conscience : épithetes prodiguées aux prêtres & aux prélats, aux docteurs séculiers & réguliers, d'une doctrine & d'une piété reconnue. L'auteur de sa vie, le plus zélé de ses disciples, le pere Quesnel n'a pu en disconvenir: mais il ajoute que c'étoit un' effet de sa simplicité, incapable de fiel & d'amertume, qui le rendoit peu attentif à ces petits ménagemens de paroles si étudiées pour la plupart des autres. On trouvera, sans doute, que la simplicité de l'apolologiste passe encore celle de l'accusé. Tenons-nous en donc à son premier aveu, qui établir si bien ce qui nous importe, que tout ce qu'il ajoute pour l'assoiblir, ne sert qu'à le consirmer.

On pourroit encore disputer au pape

des jansénistes son désintéressement, affez

méconnoissable dans sa persévérance à

Bayle, Dictionnaire hiftorique & critiq. au mot Arnaud.

fourenir contre un pere & une mere, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-royal: désintéressement méconnoissable encore dans ses ménagemens pour les productions de ses amis, ou de ses prôneurs; pour le système de Bourdaille, qui, de son aveu, ouvroit la porte à tous les déréglemens; pour celui de Cailly, qui détruisoit la transubstantiation; pour les plus piquantes satyres de son siecle, dont il sit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde; c'est-là ce qui nous

intéresse uniquement. Nous ne pré-

rences que voit l'homme, sans pe-

Lettres d'Arnau-là M. le Feron, du 8 nov. 1686. nétrer de noissance les cœu cette he la foi , J. C. qu'en pe cette Es cru plus tré jusqu'en propre papes , membre

onvrages
nombre
petits,
presque
secondite
quent en
dent qu'
au moin
quente;
pour un

l'enseign Il es

Le pe Arnaud & qu'on une inye

377

affoiblir,

er au pape ment, affez vérance à ne mere, à faire du ment meménagefes amis, e systême veu , ouglemens; truisoit la plus pi-, dont il sans nous ffit de ce tenir les qui nous ne pre-

ux appa-

sans pe-

nétrer dans les intentions, dont la connoissance est réservée à celui qui sonde
les cœurs. Mais pour cette douceur &
cette humilité qu'on ne puise, avec
la foi, que dans l'école véritable de
J. C. que dans la véritable Eglise, on
n'en peut rien accorder, sans trahir
cette Eglise, à un homme qui s'est
cru plus éclairé qu'elle, qui s'est mone
tré jusqu'à la mort plus attaché à son
propre sens qu'aux constitutions des
papés, aux décisions du ches des
membres du corps, apostolique, à
l'enseignement de toutes les Eglises.

Il est assez inutile de parler des ouvrages qu'a composés ce docteur, au nombre de cent trente-cinq, grands ou petits, presque tous anonymes, & presque tous condamnés. Malheureuse sécondité, malgré les talens qu'ils marquent en tout genre! puisqu'ils ne tendent qu'à favoriser le jansénisme. Temps au moins perdu, si la secte est conséquente; puisqu'ils ne militeroient que pour un fantôme.

Le pere Quesnel succéda au docteur Arnaud, dans la papauté jansénienne; & qu'on n'imagine pas que ce titre soit une invention de ses adversaires : c'étoit

178 HISTOIRE, &c.

le nom que donnoient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monasteres de Port-royal, comme on peut le voir dans le relevé des raisons alléguées par les religieuses de ces communautés, pour se défendre de signer le sormulaire. Par modestie, sans doute, il se restreignit au nom de Pere Abbé, qu'on lui donnoit communément dans le parti; & par respect pour sa mémoire, son successeur s'en tint au nom de Pere Prieur, qu'il avoit déjà, lorsqu'il n'étoit qu'en second,

Mais cessons de peiner les ame pieuses & catholiques, par le récit continu de tant de scandales: au moint donnons-leur quesque relâche, & tâchons de leur faire trouver quesque sujet d'édification, jusque dans les égaremens de l'esprit humain. C'est l'opiniatreté, & non pas précisément l'erreur, qui fait les hérésies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le scandale de l'opiniatreté jansénienne, que la docilité des ames droites, dont la mysticité, ou l'imagination trop vive., reproduisit alors une sorte de Quiétisme.

LIVREC

DEPU

tifme

LAT

l'Eglise

temps;

pendît p

ou du r

ducteurs

exemple

conduite

veaux di l'avouer France

de Cl

&c.

lement au directeurs l, comme vé des rainfes de cer fendre de lestie, sans a nom de it communar respect esseur s'en qu'il avoit second.

ar le récit
: au moins
he, & tâer quelque
ns les égaC'est l'oément l'erRien donc
du moins
piniâtreré
des ames

ou l'ima-

luisit alou

les ame

KWDC & DKWD

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVREQUATRE-VINGT-DEUXIEME:

DE PUIS le renouvellement du Quiévisme en 1694, jusqu'au pontificas de Clément XI en 1700.

LA révolte contre les décisions de l'Eglise scandalisoit depuis trop long-temps, pour que la providence ne suspendit pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondit pas les séducteurs & les rebelles, par quelque exemple frappant & respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui sans l'avouer pour maître, s'éleverent en France sur la sin du siecle dernier, se

trouvoient, par rapport à la note d'hérésie, dans les mêmes circonstances que ceux de Jansénius. Les deux sectes avoient été pareillement condamnées par le Pape & les évêques; & s'il y avoit quelque différence, c'est que la condamnation de prélat Flamand s'étois faite avec beaucoup plus de solennité que celle du docteur Arragonois; qu'elle avoit été réitérée, réagravée, consimée en toutes les manieres. Voyons présent quelle sur la conduite de leurs partisans respectifs; sans toutesois revenir sur le chapitre fastidieux du parti qui n'est que trop counu.

Les premiers vestiges du Quiéns François furent découverts dans un livre du pere la Combe Barnabite, intitulé Analyse de l'oraison mentale, où l'on ne put méconnoître le caractere du Molinisme; quoique l'auteur n'y allât point jusqu'aux abominations de Molinos. Ce mystique outré eut une éleve, qui passa bientôt son maître, qui de sa fille en Dieu, devint en peu de temps sa mere & son oracle. C'étoit, s'il est besoin de la nommer, la fameuse dame Guyon, qui sit des livres à son tour, donna le Moyen court & très-facile

de faire cantique du direc qu'ils eu condamn tant pou la piér commun ans, que à des ver & à l'in sont la b se préten nitence e piété, d les moye

Quels
de chose
renfermo
velle illu
est intiru
que la c
bandon
ni mort,
ni paradi
si peu, c
s'inquiete

perdra po

contribue

de faire oraison, & l'Explication du cantique des cantiques. Les ouvrages du directeur & de la pénitente, des qu'ils eurent vu le grand jour, furent condamnés par l'archevêque de Paris, tant pour le ridicule qu'ils donnoient la piété, en rendant la contemplation commune aux enfans même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portoient à des vérités essentielles de la religion. & à l'intégrité des mœurs dont elles sont la base. Ces contemplatifs abusés se prétendoient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les regles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au salut.

Quels que soient ces écarts, c'est peu de chose en comparaison de ce que renfermoient les manuscrits de la nouvelle illuminée, & fur-tout celui qui est intitulé les Torrens. Elle y enseigne que la clef de tout l'intérieur est l'abandon parfait, qui ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer; que l'ame vaut si peu, que ce n'est pas la peine qu'elle s'inquiere si elle se perdra, ou ne se perdra point; que Dieu ôte quelquefois

la note constances eux sedes ndamnées & s'ily est que la and s'étoit ennité que , qu'elle 's config. Voyons a

idieux du 1 5 4 3 W Quietilme as un livre tituléAna. on ne put olinisme;

duite de

s toutefois

point jullinos. Ce qui passa sa fille en emps fa

, s'il est use dame on tour, ès - facile à l'ame parfaite toute grace, tout don toute vertu, & pour coujours, en sone qu'elle devient un objet d'horreur pour rout le monde; que la fidélité de cem ame confiste pour lors à se laisser écrale & pourrir , fans chercher à éviter corruption; que dès qu'elle commend ainsi à ne plus sentir son infection & a y demeurer contente, sans el pérance, ni pouvoir d'en jamais soni, dès-là aussi commence l'anéantissement en quoi consiste la vraie perfection: qu'au lieu d'avoir encore horreur de sa misere extrême, & de craindre. comme autrefois, de la porter à fainte communion, elle y va comme à une table ordinaire; qu'elle n'a point de peine, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, & qu'il donne toutes les graces à d'autres; a un mot, qu'elle est tellement perdue en Dieu, qu'il n'y a plus en elle, ni remords, ni conscience. Ce n'est-la qu'une perite partie de ce qui est conrenu dans le livre des Torrens, dont un extrait plus long ne seroit pas suppor table. Voilà néanmoins l'état visible d'une ame abandonnée de Dieu, livrée au désordre, & absolument endurch

dans le noit pou grace pi manuscr

moins re Quan lyple, é frages, fon moi la prophe de telle rapporter pendant duite l'a lui restoi aussi pure piroit. A a qui so écrivit en de sa pro lations, tôt nouve clair dans fur elles une auto lierai, di je déliera fichée pa

par les ar

BE L'EGLIET.

dans le crime; & voilà ce qu'on donnoit pour l'état le plus sublime, où la grace pût élever une ame. Les autres manuscrits de Madame Guyon sont au

moins remplis d'extravagances.

Quant à l'Explication de l'Apocalypse, écueil fameux par tant de naufrages, dont elle ne fut point effrayée; son moindre égarement c'est d'y faire le prophétesse. Elle y conte des visions, de telle nature, qu'on ne pourroit les rapporter sans salir l'imagination. Copendant elle proteste, sans que sa conduite l'ait jamais démentie, qu'il ne sui restoit après cela que des pensées aussi pures, que le ciel qui les sui inspiroir. A l'exemple de sainte Thérese, à qui son directeur la comparoit, elle écrivit encore par obéissance l'histoire de sa propre vie : là , nouvelles révér lations, & nouvelles impiétés, ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyoit clair dans le fond des ames, elle avoit sur elles, aussi bien que sur les corps, une autorité miraculeuse. Ce que je lierai, disoit-elle, sera lié, & ce que je délierai fera délié : je suis cette pierre fichée par la croix sainte, & rejettée par les architectes. Elle étoit parvenue à

rreur pour té de cette de cette de cette à éviter la commend infection, lans elmais fortir,

ntissemen,

perfection;

tout don!

s, en forte

horreur de craindre, porter à la va comme le n'a point e ravie que qu'il donne urres ; en tent perdue

en elle, ni
Ce n'est-la
qui est cones, dont un
pas supporétat visible
Dieu, liviée

at endurch

un tel point de perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les Saints, pas même la Sainte Vierge. Elle étoit si remplie de graces pour elle & pour les autres, qu'elle couroit à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il falloit promp. tement la délacer; & si on ne l'eûr fait un jour, elle en seroit morte sur le champ. Cependant le remede le plus efficace étoit de s'asseoir en silence à ses côtés. Alors du réservoir divin de son cœur, il se faisoit un dégorgement qui la dégageoir avec suavité; & ses acolytes, enfans de sagesse, recevoient de leur mere la mesure d'alis ment qui convenoit à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paroître dans l'ordre moral un phénomene égal aux plus grands prodiges de l'ordre physique, c'est que cette semme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre sujet de soupçonner ses mœurs; c'est que par un prodige encore moins concevable, & non moins incontestable, elle ait conçu & mis au jout tant d'extravagances, douée si autant d'esprit que jamais semme en ait

montré.

montré. forent c vantage mieux d que, fa auprès d du plus ici une d'antres " qu'éclaire & qui ne qu'avec toient au vraiment truire les dans les te Enefferto le temps! miere, & nomper p Quel q

les charme elle ne la des person Le bruit parvenu à l'abbé de une confia pas la seule

Tome .

montré. Tous ceux qui l'ont connue, afsurent qu'il est difficile d'en avoir davantage, & que personne ne parloit mieux des choses de piété. Un trait unique, savoir la haute estime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos mecles , forme ici une preuve ; qui n'en laisse point d'autres à désirer. Aussi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconisoient, & qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoupi de peine , la metwient au inombre de ces mystiques vraiment habiles, mais incapables d'inftruire les autres & qui ont plus péché dans les termes que dans les sentimens. Eneffertout le monde se convainquitavec le temps qu'elle étoit trompée la premiere, & qu'elle n'avoit jamais songé à

nomper personne. Quel que fûr le mérite de ceux à qui les charmes de son esprit imposoient, T. IV, pag. elle ne laissoit pas d'être suspecte à 25 & suiv. des personnages d'une grande célébrité. Le bruit de ces soupeons lui rétant parvenu ; elle communiqua fa peine à l'abbé de Fénélon, en qui elle avoit une confiance particuliere. Ce n'étoit pas la seule personne d'un rang & d'un

Tome XXIII.

s au jour d'autant en ait montre.

'elle ne

s même remplie

autres,

un dan-

t prompl'eûr fait

e sur le

e le plus

filence 1

divin de

dégorge-

avité; &

le, rece-

ure d'ali

d'eux.

e, ce qui

moral un

inds pro-

c'est que

halgré des

un liber-

donné le

es mœurs;

bre moins

incontel.

snérite distingués savec qui elle oût des sapports intéressans. Elle inspira le même intérês aux personnes les plus illustres de son temps ; & jouit d'une vraie considération parmi tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus est mable à la cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe c'est son premier nom; fille d'un gentil-homme du Gâtinois, & femme de M. Guyon , né aussi de parens noble, étant restée veuve à l'âge de vingt-deut ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'esprit & un caractere a mable, ne voulut jamais entendre à m second mariage, & courna vers Dies tous les sentimens de son cœur nur rellement tendre. Peu après la mon de son époux, elle se un voyage à Pars pour ses affaires. Elle y fit des connoissances, & particuliérement celle de M. d'Aranton, évêque de Genere, le quatrieme successeur & l'imputeu fidele de S. François de Sales. Ce prela lui proposo de seretire dans son de cefe, pour y travaillet, avec quelque autres dames pieuses, d l'instruction des nouvelles catholiques. Elle prit a effet ce parti , après s'être dépouille

Mais charge la reve trop ta déjà go qui étc nauté. deTono temps ; pour la les am ceil, de d'une e invitée années féjours , accomp compos ritualité ne conv & moir rale , de reto a Paris.

de ses

1 12 1

Le de précédée ventions

ce qu'il plus effia Mothe; d'un genfemme de ns nobles, vingt-deut la figure, ractere at rendre à m vera Die cour naula mon de age à Paris ti des conement celle de Genere, l'imitateur s. Ce prela ns fon dio ec quelque l'inAruction Elleoprit a

dépouille

e eût de

ispira le

les plu

uit d'une

de ses biens en faveur de les enfans. 1 la réserve d'une modique pension. Mais les distractions attachées à la charge de supérieure dont on voulut la revêtir, l'en détournerent biemet; trop tard neanmoine, puisqu'elle avoir dejà goûté les leçons du pere la Combe, qui étoit le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les Ursulines de Tonon : après les avoir édifiées quelque temps, par son gost pour l'oraison & pour la retraite, elle alla chez une de ses amies à Grenoble ; puis à Verceil, dont l'évêque prévenu pour elle d'une estime singuliere; l'avoit souvent invitée à s'y rendre. Pendant les fix années qu'empotterent ces différens séjours, où elle fur presque roujours accompagnée du pere la Combe, elle composa ses ouvrages divers sur la spiritualité. Enfin l'air épais de Verceil ne convenant point à sa complexion, & moins encore à sa constitution morale, les médecins lui conseillerent de retourner en France; & elle revint a Paris. the Alago,

Le bruit de ses ouvrages l'y avoit précédée, & l'on y avoit conçu des préventions si facheuses contre elle, qu'elle

y fut arrêtée presque en arrivant, & mile dans un monastere. L'archevê. que l'interrogea, & la fit interroger plusieurs fois par des gens habiles. On découvrir en elle autant de docilité que d'innocence. Les religieuses, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à routes ses vertus; Madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du Roi, & lui fit rendre une entiere liberté. Ainsi l'humiliation même la mit dans une considération plus haute, & lui procura la plus puissante protection. Dès son premier séjour à Paris, elle avoir eu la connoissance de la duchesse de Béthune, femme de beaucoup d'esprit & de grande piété, chez qui se rassembloit tout ce qu'il y avoit de perfonnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la cour: ce fut là qu'elle se lia d'une maniere stroite avec les ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, & sur-tout avec l'abbé de Fénélon, alors précepteur des enfans de France, Fénélon, cette ame si pure & si noble, applaudissoit aux idées grandes que Madame Guyon s'étoit formées de Dieu, & plus encore à son amour sans parrage pour l'être infiniment aimable.

doctrine
même
On me
d'une f
minatio
Gnostic
principa
avec to
donner
là, la

puissand

On c

Mada s'il étoi leuses, M. de niere d' cle de l' de Me mission ouvrage peut ju Bossuer vie de c même nous av momen

plus p

qu'elle

ivant, & On continua néanmoins à décrier sa archevedoctrine, & l'on peignit sa personne interroger même des couleurs les plus affreuses. biles. On On menaçoit le Royaume & l'Eglise cilité que d'une secte nouvelle, égale en abod'un autre minations & en infamies aux anciens on témoi-Gnostiques; & ceux qui répandoient ladame de principalement ces bruits, le faisoient elle auprès avec toute la chaleur que pouvoit ne entiere donner l'espoir de tourner de ce côtéème la mit là, la vigilance & l'activité des deux haute, & puissances, dont ils étoient l'objet une protection. Madame Guyon, pour faire tomber, Paris, elle la duchesse scoup d'efhez qui se

avoir de

ar ces deux

'à la cour:

ne maniere

hevreuse &

avec l'abbé

ur des en-

ette ame li

dissoit aux

me Guyon

& plus en-

grage pour

s'il étoit possible, ces clameurs scandaleuses, prit le parti, avec le conseil de M. de Fénélon, de soumettre sa maniere d'oraison & tous ses écrits à l'oracle de l'Eglise de France, le grand évêque de Meaux. Ce prélat accepta la commission, & la dame lui remit tous ses ouvrages, imprimés & manuscrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Bossuer , quand fur tout en lisant la vie de cette femme, composée par ellemême, il y trouva les rêveries que nous avons citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut enfuite avec lui, elle con-

THE R. P.

fessa qu'il étoit contraire à sa manière d'oraison, de rien demander à Dieu, Sur quoi il lui désendit de s'approcher des sacremens : mais elle marqua tant d'humilité & de soumission, que cette désense n'eut pas son effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors évêque de Châlons, en grande réputation de piété, & M. Tronson, supérieur général de S. Sulpice, fussent associés à M. de Meaux. pour la décision des points sur lesquels on l'accusoit d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénélon. Les amis de Madame Guyon lui avoient apparemment fait entendre, depuis qu'elle avoit choisi M. de Meaux pour juge , qu'il étoit de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement en cette matiere à un prélat, qui s'étoit déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitoit de chirnere, persuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain. M. de Meaux lui-même, dès les premieres conférences, qui, pour ce nouvel examen, se tinrent à Issi près de Paris, avoua qu'il connoissoir peu les dogme quoi il verse de faire de niquer le fit v les écris ne prisc par zele laquelle

atteinte

Les

buvrage

les printiere, ritualité des illupratique examin cufée, des chefit à to cations les plu une ca laissoit pronon péché

ouvrages des mystiques; les circonsa maniere tances l'ayant toujours tourné vers le a Dieu. dogme & la controverse. G'est pourquoi il pria M. de Fénélon , trèse marqua versé dans ce genre d'étude , d'en sion, que faire des extraits, & de les commufet. niquer à la Commission. Le pieux abbé me M. de le sit volontiers, non pour désendre alons, en les écrits de Madame Guyon, dont il , & M. de S. Sulne prisoit que la piete personnelle, mais par zele pour la vraie spiritualité, à Meaux, laquelle il craignoit que l'on ne donnât

ir lesquels

dame de

indre M.

me Guyon

ait enten-

choisi M.

étoit de

rapporter

ere à un

lus d'une

re le pur

ere, per-

êt propre humain.

s les pre-

ir ce nou-

li près de

it peu les

atteinte. Do umon i a at Carbital i intra Les examinateurs poserent d'abord les principes propres à éclaireir la matiere, à faire discerner la vraie spiritualité de la fausse, & à préserver des illusions qui sont à craindre dans la pratique de la vie contemplative. Ils examinerent ensuite les écrits de l'accusée, où ils trouverent sans doute bien des choses à reprendre : mais elle satisfit à toutes les plaintes, par des explications catholiques des passages même les plus répréhensibles, & sur-tout par une candeur & une foumission qui ne laissoit pas douter de sa foi sincere. Ils prononcerent donc que, si elle avoit peche dans les termes, elle étoit irré-

R iv

, ... j.

prochable dans sa croyance, & bien éloignée sur-tout des abominations reprochées à Molinos & à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toures ces matieres abstraites & difficiles à quelques articles précis, qui pussent confondre l'erreur, sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative. Mais ce ne sur pas sans beaucoup de peine & de contestation, tant sur le sond des choses que sur la manière de les énoncer, qu'ils parvinrent ensin à les dresser au nombre de trentequatre.

Ils portent en substance, que tout sidele en tout état est obligé de retenir l'exercice des vertus théologales, & d'en produite des actes; d'avoir la soi explicite des vérités principales du christianisme; de vouloir & de demander expressément son salut éternel, la rémission de ses péchés, la grace de n'en plus commettre, la force contre les tentations, la persévérance dans le bien, & l'avancement dans les voies de la persection, qui peut toujours croître; qu'il n'est jamais permis d'être indissérent pour le salut, ni pour ce

qui y a rapport; que les actes ci-dessus

mention haute p duire, inspirat au secou pour ce **fublime** dans la me tout l'exercid tiles; qu les opér du ciel ayant é les plus par tou parfairs rieures deles, qu'ils f encore raison un acte terrupti habitue Dieu , plaise

ditions

celles

bien tions relisciples, outes ces
à quelent conoréjudice
contemns beauon, tant
r la maarvinrent
le trente-

que tout
le retenir
ales, &
pir la foi
pales du
e demanernel, la
grace de
e contre
e dans le
les voies
toujours
nis d'être
pour ce
ci-dessus

mentionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, & que pour les produire, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particuliere, la foi jointe au secours ordinaire de la grace suffisant pour cela; que dans l'oraison la plus sublime, ces actes sont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, & non qu'elle les rende inutiles; que les réflexions sur soi-même, sur les opérations intérieures, sur les dons du ciel & sur l'usage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les apôtres & les plus grands saints, doivent l'être par tous les chrétiens même les plus parfaits; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fideles, à quelque état de perfection qu'ils foient parvenus, & que souvent encore elles sont nécessaires; que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique & perseverant sans interruption, mais dans une disposition habituelle à faire tout ce qui plast à Dieu , & à ne rien faire qui lui déplaise; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui sont reconnues par toute

l'Eglise; qu'il ne faut pas rejetter l'eraison de simple présence de Dieu, de quiétude ou repos en Dieu, ni les autres oraisons extraordinaires, même passives, qui sont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure; mais que sans elles on peut devenir un très-grand saint, & qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraison plutôt qu'à un autre: bien moins encore le don de prophétie, ou le privilége de l'apostolar, à un certain degré d'oraifon & de perfection; que c'est un égarement dangereux , d'exclure de la contemplation les mysteres de J. C. & les vérités communes de la foi; enfin que les voies extraordinaires sont très-rares, & toujours sujettes à l'examen des supérieurs ecclésiastiques, avec d'autant plus de raison, que les illusions y sont fort à craindre.

Il y avoit près de huit mois que duroit cette discussion, & tout le monde en attendoit l'issue, avec aurant d'impatience que de curiosité. Enfin le jugement & les trente-quatre articles surent signés par les commissaires, sans excepter M. de Fénélon, le dixieme de

mars I chevêcl février voulut blic, c s'étoit point

Du Madar rement le cou n'avoit gieuses le conf lui avo la visito confére absent ponfes cessa de vaincar d'une tion, fincere maître. jugem figna : Elle fi

les cen

mars 1695. Il avoit été nominé à l'archevêche de Cambrai, au mois de février précédent ; & M. Boffuet le voulur sacrer, pour marquer au public, que la diversité d'opinions qui s'étoit rencontrée entre eux, n'avoit

point altere leur union.

etter l'e-

e Dieu,

, ni les

, même

s par les

térieure;

evenir un

oit pas at-

à un tel

n autre;

prophe-

Rolat, &

de per-

ent dan-

mplation

es vérités

e les voies

, & tou-

Supérieurs.

t' plus de

nt fort à

nois que

le monde

ant d'im-

n le juge-

les furent

sans ex-

xieme de

Durant le cours des conférences, Madame Guyon s'étoit retirée volontairement pour six mois à Meaux, dans le couvent de la Visitation, où elle n'avoit commerce qu'avec deux religieuses d'une sagesse éprouvée, & avec le confesseur que l'évêque lui - même lui avoit donné. Le prélat d'ailleurs la visitoit souvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivoit quand il étoit absent, & recevoit assidument ses reponses: dans tous ces rapports, elle ne cessa de lui donner des témoignages convaincans de la droiture de son cœur, d'une modestie incapable de présomption, de confiance même & d'un désir sincere d'êrre éclairée par un si grandmaître. Si-tôt qu'on lui eut présenté le jugement des commissaires, elle le signa sans faire la moindre objection. Elle signa, sans plus de difficultés, les censures que M. de Châlons & M.

de Meaux firent de ses livres. Elle fit même son acte de soumission, sous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer de comraire à l'esprit de l'Eglise Catholique, protestant qu'elle lui avoit toujours été, & qu'elle lui seroit tou-

jours soumise.

Sur des dispositions aussi édissantes, M. de Meaux lui donna une attestation par laquelle il affuroit, qu'elle n'étoit impliquée en aucune maniere dans les abominations du Molinosisme, & qu'il étoit pleinement satisfait de sa conduite. La supérieure & les religieuses de la Visitation de Meaux lui donnérent encore un certificat , portant que, loin d'avoir causé aucun trouble dans leur maison, elle les avoit extrêmement édifiées par sa conduite & ses entretiens, où l'on avoit remarque beaucoup de patience & de mortification, de douceur & d'humilité, de simplicité même, & la plus haute estime pour tout ce qui est de la soi.

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, Madame Guyon ne prévoyoit pas qu'elle dût essuyer de

nonveal à la ve moins. secte & avoient autre c confone ne pas l cour au faisoien trop fa à la pe peine 1 sa retra tion de tout ail mencer culation fonne. pas plus lui peri avant so venoit c à l'arche nouvel a sans diff voit jam

erreurs

qu'elle

. Elle fit n, sous e qu'elle 'elle n'aavancer elise Calui avoit roit tou-

difiantes, ttestation le n'étoit dans les , & qu'il sa conligieuses i donnéant que, ble dans extrêmee & ses emarqué ortificaté, de s haute e la foi. s, après Guyon suyer de

nonveaux orages. Mais fa foumission à la voix des pasteurs ne lui avoit rien moins que concilié bien des gens de secte & de cabale, qui désiroient & avoient peut-être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondoit trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; & les alarmes de la cour au sujet du nouveau Quiétisme; faisoient une diversion qui leur étoit trop favorable, pour ne pas chercher à la perpetuer. Quoi qu'il en soit, à peine Madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de vivre également retirée partout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; & sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne. Cette nouvelle détention n'eur pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venoit de patser de l'évêché de Châlons " à l'archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, & y protesta qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenoient 4; qu'elle n'avoit pas même conçu, que

personne se mîr jamais ce mauvais sens

dans l'esprir.

On ne sauroit donc révoquer en doute l'innocence de cette femme singuliere, ni plus soupçoisser l'intégrité de sa foi, que la droiture & la purere de son cœur. Telle fut en effet l'idee que s'en formerent Messieurs de Paris & de Meaux. Ces prélats qui avoient lu & relu les manuscrits où elle se dit la femme enceinte de l'apocalypse, l'épouse préférée à la mere, la fondatrice d'une Eglise nouvelle, n'ont vu en rout cela qu'un fanatisme d'imagination & un flux de galimathias, sans nulle invention d'enseigner l'erreur. Est-il donc surprenant qu'elle ait gagné l'estime de ceux qui lui connoissoient bien d'autres qualités, véritablement estimables? On verra néanmoins par la suite faire un crime à M. de Cambrai, d'un sentiment aussi digne de sa générosité que de sa candeur. Madame Guyon, rouchant laquelle

Madame Guyon, touchant laquelle il est remps de finir, ne se contenta point d'avoir rendu témoignage à sa foi, dans le cours de ses tribulations. Plusieurs années après, elle se renouvella, dans un temps où il n'impor-

toit plus où elle devant point d de fon conçue

Je pr

glise cat ne; qu ter de f i'ai eu n'ai pas au moir elle jusc fang, c testé er l'ai déc j'en ai en tout mes livi pour la & aura attache aveugle tre auc condan qu'elle toujour pour :

uvais fens

en doute
nguliere,
de sa foi,
é de son
e que s'en
is & de
ent lu &
se dit la
e, l'épouondatrice
nt vu en
imagina-

l'erreur.
ait gagué
noissoint
ablement
toins par
de Cam-

laquelle contenta ige à sa ulations. e renou-

toit plus à la tranquillité de ses jours, où elle n'envisageoit que le juste juge, devant qui elle alloit paroître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de son testament sa profession de soi, conçue dans les termes suivans.

Je proteste que je meurs fille de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine; que je n'ai jamais voulu m'écarter de ses sentimens; que depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, à répandre pour elle jusqu'à la derniere goutte de monsing, comme je l'ai constamment protesté en toute rencontre, comme je l'ai déclaré & signé autant de fois que j'en ai eu occasion; ayant toujours & en tout temps, soumis mes écrits & mes livres à la fainte Eglise ma mere, pour laquelle j'ai, & toujours j'ai en & aurai, avec la grace de Dieu, attachement inviolable & une obéissance aveugle; n'ayant & ne voulant admettre aucun sentiment que les siens, & condamnant fans restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fair. Je dois à la vérité, & pour ma justification, de protesteravec serment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faisant dire & penser ce à quoi je n'avois jamais penlé, & dont j'étois infiniment éloignée; qu'on a joint la fausseté à la calomnie, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point croire ce qui me justifioit, & ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne discis pas, & sup. primant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choses, parce que je pardonne tout & de tout mon cœur; ne voulant pas même en conserver le souvenir. Quelle énigme nouvelle, que ce monument! Nous ne nous hazarderons point en à faire l'explication, & moins encore l'application: mais nous en conclurons à user de la même réserve. l'égard de l'accusée, qu'à l'égard des accusateurs.

Madame Guyon n'est pas la seule personne de son temps, qui, au point le plus lumineux d'un siecle si justement vanté, montra que l'esprit humain n'étoit pas à l'abri de l'égarement, & des écarts même les plus piroyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une société entiere de Augustin chef, fi narque du nom rameaux comme est ce R à la mai que c'ét pour un fans crie le renfer de l'apo de quatr bits & de leur c mandem avec un des ange Ils fe d l'Eglise prêt à bien d'a d'autani accrédit à foula quelque

fanatiqu

merent

de faux outant 1 & penser enlé, & ; qu'on nie, me ieux, ne ne justi. es, met-& fupe ne dis e que je n cœur; server le elle, que hazardeation, & is nous en éserve, gard des

la seule
au point
si justeprit huarement,
toyables,
au mintiere de

fanatiques, dont les membres se nommerent les Chevaliers de l'apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisoit appeller tantôt le monarque de la trinité, stantôt le prince du nombre septenaire. Un jour des rameaux qu'il se trouvoit à l'église comme on chantoit l'antienne, Qui est ce Roi de gloire, il courut, l'épée à la main, vers les chantres, en criant que c'étoit lui. On le prit avec raison pour un fou; & sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur, ni à l'hérésie, on le renferma. Cependant les chevaliers de l'apocalypse étoient déjà au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits & fur leurs manteaux les armes de leur ordre, savoir un bâton de commandement & un sabre en sautoir, avec une étoile & les noms rayonnans des anges Michel, Gabriel & Raphael. Ils se disoient suscités pour défendre l'Eglise contre l'Antechrist, qui étoit prêt à se faire adorer. Ils avançoient bien d'aurres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accréditoient par leur empressement à soulager tous ceux qui étoient dans quelque nécessité. Après l'emprisonnement de leur chef, un pauvre bucheron qui s'étoit laissé engager dans cette secte, révéla rout ce qu'il savoit de ses mystères : on arrêta une trentaine de ces illuminés, & tour le

reste se dissipa.

Rome laissa tomber de lui-même ce fanatisme; & pendant que des reveries à peu près semblables absorboient en France les momens précieux des premiers prélats, elle porta son attention fur deux ouvrages françois, qui avoient pour titres, la Dévotion à la Sainte Vierge, & l'Année Chrétienne: il faut cependant convenir que la séduction n'y étoir pas fort à craindre. au moins à raison du style. Le mane de la dévotion à la Sainte Vierge, composé par le sieur Baillet, étoit marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la vie des Saints, le plus passable de tous, & qui n'a guere pour relief que sa hardiesse à rayer & a bisser, à dénicher & à réprouver; en un mot, qu'une témérité confiante, dont la sone ignorance peut seule prendre les productions pour des chef - d'œuvres de sagacité & de critique. Mais s'il ne

raifonnoit
peu; il
fans fin,
il entaffoi
les répert
néanmoir
s'expofer
par les le
Cette hab
au mérit
des appre
fuffrage
justifioit

quantité
à de me
autres ch
d'un grar
catholiqu
des préte
bien diff
n'en ave
Bayle té
traite la
raisonnal
sa profe
dire auta
nion Ro

soient tou

Le do

ativre bu ger dans n'il savoir ine trentour le

-même ce des rêveforboient cieux des on attenois , qui tion à la rétienne: ue la sécraindre, Le trané Vierge, t, étoit ouvrages. eut juger passable ur relief biffer, un mot, t la sotte les proivres de s'il pe

raisonnoit point, & pensoit trèsneu; il lisoit beaucoup, il furetoit fans fin , il compiloit , il déchiquetoit , il entassoit & puisoit de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvoit, sans trop s'exposer; & il s'en attachoit les auteurs, par les louanges qu'il leur prodiguoit. Cette habileté à se faire valoir suppléoit au mérite, & procuroit à ses livres. des approbations pompeuses, que le suffrage des connoisseurs, il est vrai instificit rarement, mais qui imposoient toujours au troupeau des simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchans ouvrages, dit entre autres choses, que celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Eglise catholique confre les faux reproches des prétendus réformés. Ils auroient été Diction, are bien difficiles, fans contredit, s'ils Nestorius. n'en avoient pas été contens. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la dévotion à la Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire, c'est-àdire autant qu'un prêtre de la communion Romaine, sans trahir en termes

Baill. Dév. à la S. Vierge, page 93.

exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestans, que d'entendre dire à un prêtre; que l'ange de l'apocalypse empêcha S. Jean de fe profterner devant lui, parce que se pros terner est une sorte de respect & de soumission ; qui n'est due qu'à Dieu? N'est-ce pas la condamner véritable ment la pratique universelle des a tholiques, qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des Saints, & particuliérement devant celle de la Sainte Vierge? L'auteur avance aussi. que le culte rendu à la mere de Dien est inutile, & à elle, parce qu'elle n'en retire ancune gloire, & à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prieres des pécheurs, & qu'elle n'intercede que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux sémicalvinistes qu'aux calvinistes rigou-

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives & tous les titres d'honneur que l'Eglise attribue à Marie. Si on l'appelle mere de miséricorde, c'est uniquement, selon lui, parce qu'elle est mere du Dieu de miséricorde;

& non res, el taveur. Dame. peu dif par la gens ar & une nommo ajouter fleurs , il ajou titres Vierge font de ne fait beauco les titr qui ne faux furent les pri geres par di traîné lée co aguerr aposto

docter

& en

e fe prof. e se profe pet & de u'à Dieu? véritabledes ase mettent des Saints. celle de la ance aussi, re de Dien rce qu'elle k à la pluqu'elle ab-& qu'elle Ce dernier aux sémiites rigouattaque de as les titres ie à Marie. séricorde, ui, parce

iféricorde;

peut se

nnemis de

e en effet

d'entendre

e de l'apo

& non pas que touchée de nos miseres, elle emploie son crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'est, dans son style ironique. peu différent ici du blasphème, c'est par la même raison, que les bonnes gens appellent un Saint, Monsieur, & une Sainte, Madame; & nous la nommons Reine des anges, ofe-t-il ajouter, comme on dir la reine des fleurs, ou le roi des astres. A quoi il ajoute encore, que la plupart des titres d'honneur quion donne à la Vierge, sont nouveaux, sont outres, sont de pures hyperboles; que l'Eglise ne fait que les tolérer, & qu'il vaudroit beaucoup mieux s'en abstenir. Après les titres de Marie, viennent sès fêtes, qui ne sont pas mieux traitées par le faux prôneur de sa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les princes séculiers, qui se sont ingérés, à les prescrire; & en partie, par différens particuliers, qui ont entraîné l'Eglise. Il parle de l'immaculée conception, en homme également T. II, in-40. aguerri contre les foudres du siège apostolique, & contre le torrent des docteurs. Pour l'assomption en corps & en ame, que l'abbé de S. Cyran

Petr. Aurel."

néanmoins avoit tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvoit la nier sans se rendre coupable d'erreur; ce n'est pour lui qu'une conjecture, appuyée sur des révélations, au désaut de preuves régulieres. L'Eglise, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zele & l'industrie de ceux qui introduisoient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édisanter & pieuses. N'est-ce pas là, sous le saux air d'une apologie de l'Eglise, la justification des plus sanglans reproche que lui sont les protestans?

pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage, infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui servoit de titre. La flétrissure ne sur assurément pas excessive, puisqu'on se contenta de le mettre à l'Index; apparemment pour ne pas lui donner plus de célébrité, qu'il ne pouvoit s'en

acquérir par sa mince valeur.

L'Année Chrétienne du sieur le Tourneux ne sut pas traitée avec plus de rigueur; & si elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du missel & du bréviaire françois du sieur Voisin,

déjà cor laiste, mains de pas d'es tant plus tendent jetter fe fuivant | affide V avec fa nouvelle de toute qu'on m massin, & les charité d rer jusq morphoi d'autant rendent réputation tout la c Chrétien nantes . votieux & qui n tout ce

> dans le de son

tellement
it la nier
t; ce n'est
appuyée
t de preuite-t-il en
la propos
e de ceux
ons nouédifiantes
us le faux
e, la jusreproches

ns doute,
r un one à éteinqui lui
e ne fut
fqu'on se
lex; api donner
ivoit s'en

le Tourplus de é comme missel & Voisin, dejà condamnés, peut - être l'eût - on laissée, sans nulle atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne regorgent pas d'esprit, & qui en trouvent d'aucant plus dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit tourefois jetter feu & flamme au pere Quesnel, suivant les paroles expresses de son affide Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrit; & de toute part on en préconisa l'aureur, qu'on mertoit de niveau avec les Thomassin, les le Cointe, les le Vallois & les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorpholes; & les succès en sont d'autant plus rapides , que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est après tout la dose de génie, dans l'Année Chrétienne? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui coutent peu à l'esprit, & qui ne vont point au cœur ; voils tout ce qui en a fair placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceur qu'on vient de rapporter, & de la plupar des choses de même ordre. Aussi la cause en fut-elle des plus singulieres. & tout-à-fait originale. Les favans au teurs des Actes des Saints, connus sous le nom de Bollandistes, avoient établi sous le 6 & le 19 de mars, que le B. Berthold avoit été le premie général des Carmes : par-là, ils fixoient au douzieme siècle l'origine de cet ordre. Il s'en falloit bien que les vieux nourrissons du Carmel se bornassent à une antiquité de six cents ans. Quelques-uns d'eux avoient autrefois prétendu que leur origine remontoit jusqu'au patriarche Enoc, qui vivoit avant le déluge. Mais on les avoit un peu embarassés, en leur rappellant que Noé & fes trois fils, restés seuls du genre humain, avoient chacun sa femme, ce qui n'étoit pas conforme à la regle du Carmel; du reste, que parmi les animaux, tant mondes qu'immondes, admis dans l'arche, on ne voyoit par aucunt texte des livies saints, qu'il se fût mêlé aucun Carme. L'objection fut assez forte, ou du moins assez plaisante, pour faire disparoine cette

cette pre que plus moins, of du proph de ce pr meuse qu un Carm pitre pro en 1634 triarches la plupar phes fou gore indu Druïdes Carmes. avec tant la légende la déshon voir épou rendus la le bon se dant ils front ; c l'ordre en

Elle é encore q au moins bas. Ces l

généalogi

Tome

409

nt de ceux la plupan Aussi la gulieres. favans au , Connus , avoient nats, que premie à, ils fo l'origine bien que Carmel se e six cents t autrefois remontoit qui vivoit les avoit rappellant eftes feuls chacun sa conforme este, que les qu'ime, on ne les livres n Carme. du moins

lisparoîne

cette

cette prétention : mais on n'en fut que plus ardent à soutenir, moins on descendoit en droite ligne du prophete Elie. Et depuis le temps de ce prophete; selon la these fameuse qui fut soutenue en 1682, par un Carme de Beziers, devant le chapitre provincial, & censurée à Rome en 1684, tout ce qu'il y a eu de patriarches & de prophetes en Judée, la plupart des sages & des philosophes fous les climats divers. Pythagore indubitablement paien, & les Druïdes mêmes furent autant de Carmes. Les savans qui travailloient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoroient, ne crurent pas devoir épouser des opinions, qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignois le bon fens, avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front ; connoissant la délicatesse de l'ordre en général, sur l'article de la généalogie.

Elle étoit infinement plus grande encore qu'ils ne se l'étoient figurée, au moins parmi les Carmes des Paysbas. Ces bons peresoubliant qu'il n'en est

Tome XXIII.

pas de la noblesse religionse, comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée des source ; que les ordres monastiques au contraire, ne sont jamais plus esti. mables que quand ils touchent à leur ori. gine ; parce qu'ils ne sont jamais plu fervens; ils se crurent lésés dans leur honneur, ils pousserent des plainte & des cris mnaçans, ils écrivirent de toute part ; ils inonderent la Flandre de libelles, & bientôt tous le Etats d'Espagne. Le pere Sébastien de S. Paul, très-distingué par les emplos qu'il avoit remplis dans son ordre, & bien médiocrement par sa doctrine, ou sa critique, sit un crime & presque une hérésie aux Bollandistes, d'avoir acousé de supposition les décrétales antérieures à celles du pape Sirice, aussi bien que la donation de Consartin à l'Eglise Romaine, & d'avoir douté du miracle de la Véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de repondre à ces objections, & à toutes les pauvretes qu'elles entraînerent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très badine de l'autre, partit tout à coup dans la lice un nouvel athlete, qui avoit moins l'air d'un concurre charge d ipse th ne fut t non plus de Paul la Char Carmes anciens la lance plume, fon orde quite fun des Cart OU VIVO celui de testablen ham; g fonde l' vallee d pital de ce pren un autre loger le On dou

lation pa

figné da

tout for

de S. S

, comme 2 d'autant ignée des nastiques, plus effi. tà leur ori. amais plus dans leur s plainte écrivirent nt la Flan t tous les bastien de es emplois on ordie, doctrine; re & prefistes, d'adécrétales pe Sirice, e Constan-& d'avoir mique. On ile de rék à toutes

nerent.
ieuse d'une
de l'autte,
e un nou-

concurrent veritable ; que d'un acteur charge de parodier les prétentions dont The montroit jaloux. Rien toutefois ne fut moins suppose que le chagrin, non plus de Schaftien de S. Paul, mais de Paul de S. Sébastien ; religieux de la Charité, quand il apprit que les Carmes le donnoient pour les plus anciens religieux du monde. Il quitta la lancerte de la feringue, il prit la blume, if foutint avec chaleur, que fon ordre avoit neuf cents ans d'antiquite fir celui des Carmes; que l'ordre des Carmes datoit tout au plus du temps ou vivoir le prophete Elie, & que celui de la Charito remontoit incontellablement jufqu'au remps d'Abraham; que ce prentier patriarche avoit fondé l'ordre de la Charité dans la vallee de Mambre ; en faifant un hôpital de fa mailon; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il envalla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfans morts sans baptême. On douteroit avec raison d'une émulation pareille, si l'on n'avoit pas consigné dans un monument, au dessus de tout soupcon, la lettre de ce frere Paul de S. Sébastien. Lui - même écrivit à

while the control of the

Réponse de Papebr. au F. Sébast. do S. Paul, art: 16, a°. 10. ce sujet de l'hôpital d'Antiquera e Espagne, au général de son orde Une piece de ce caractere méritor assurément de passer à la postérité.

La vérité qui perçoit par tant d'en droits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fur pas apperçue par les Inqui siteurs d'Espagne, qui, au gran étonnement de toute l'Europe savante, condamna quatorze volumes des Ada des Saints, qui comprendient les moi de mars, d'avril & de mai. Les moin affectionnés à l'institut des auteurs. regarderent cette censure comme une plaie faite à la république des lettres, & firent éclater de toute part leur indignation. Ce qui engagea l'empereur Léopold, à prier le roi d'Espagne d'irterposer son autorité, afin que ses Eins ne fusient pas privés du fruit d'un travail utile à l'Eglis, & applaudi par tous les vrais savans. Ces remontrances firent sans doute impression, puilque l'inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettoit au Bollandistes de fournir leurs défenses. Les Carmes, dans certe crise, jugerent qu'il falloit tout risquer : ils dénonce rent à l'inquisition la lettre même de l'Empereur, qu'ils oserent qualifier de

riece he ois en ne la ci deffins, aire; l'abord our. L' enfuite " noient ce core, fo reules, tution pr Enfin l'i te , ou le décre des Act mens po de chim

> En Frune ma aussi mic cation d après qu bien suf lancé le ges dar purent lagesse.

vemens !

ptiquera e

ion ordre

e meritor

ostérité.

tant d'en

l'intrigue,

les Inqui

au grand

pe savante.

des Ade

ent les mon

Les moin

s auteurs.

omme une

des lettres,

ert leur in-

l'empereur

pagne d'ir-

e fes Etats

fruit d'un

plaudi par

emontran-

ion, puis-

rendit un

ettoit aux

défenses.

ife, juge-

s dénonce

même de

ualisier de

43.3

piece hérétique & schissmarique ; toute ois en voulant bien feindre, qu'ils ne la croyoient pas de ce prince. Làdeslis, Rome prit connoissance de l'affaire; de les volumes notés eurent l'abord la liberté de se produire au our. L'inquisirion d'Espagne défendie ensuite toutes les pieces qui concernoient ce différend. Rome défendit encore, fous les peines les plus rigoureuses, de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'ordre des Carmes. Enfin l'inquisition d'Espagne, instruire calmée par le temps, révoqua de décret qui avoit défendu la lecture des Actes des Saints. Que de mouvemens pour une chimere! & combien de chimeres ont causé de pareils mouvemens'! " J' My 54

En France, Louis le Grand, par une marche plus égale; comme aussi mieux méditée, confirma la révou cation de l'édit de Nantes, treize ans après qu'elle avoit été ordonnée: délai bien sussificant pour en avoir contrebalancé les inconvéniens & les avantages, dans un confeil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égalet la lagesse. Ce religieux monarque s'étoit de la lagesse de la lages d

rendu found à coutes les sollicitations que les plenipacensiaires des princes protestans avoient faires en faveur de religionaires de France, sau congris de Riswick; randis qu'il avoir encore fur les bras la plus grande partie des publishes de l'Europe. Ainfi s'évanquis sent toutes les espérances que ces François conivoques avoient conques à l'occasion d'une guerre si enabarassante pour leur Sonverain, & qui en avoient induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquoient aupant vant. Ils allerent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la principauté d'Orange, qui par un arzicle du traité, avoir été rendue au Roi Guillaume d'Angleterre, charmé de les recevoir dans ce petit Etat presque dépeuplé. Mais le Roi très-chrésien leur fit défense, sous peine de la vie, de s'y aller établir; avec ordre sous la même, peine, la ceux qui s'y étoient déjà retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois on child no i

Attentif à rout ce qui regardoit le maintient, d'avancement & la dignié de las religionis donné, avoit donné, deux ans apparavant y l'édit à jamais mémorable de 1695, fur les remon-

trances donnand jurisdia égaleme cours de publicat des diff que don année., déclarati le calm jurifdia matiere Elle s'ét épiscopa eccléfial cation (comme nelles, rion des la hiera fes bier tallx, revenus à l'hon prieres

aux co

rieur, officiau

icitations s. princes aveur des (Congres par encore artie des e évanonices Franes à l'ocbarassante. n avoient es bonnes t auparanercher la dans la ar un are au Roi armé de tat prefrès-chréne de la rdre fous y, etojent eux dans

andoir le donné donné jamais remon-

trances du clergé, portant que les ordonnances de nos Rois au sujet de la jurisdiction ecclésiastique n'étoient pas également observées dans toutes les cours de justice, & que depuis leur publication il étoit encore survenu bien des difficultés insolubles. Le Monar. que donna, l'an mois d'avril de ceste année., en cinquante articles, une déclaration capable de rétablir à jamais le calme & l'harmonie entre les deux jurisdictions, si la jalousie en pareille matiere pouvoit connoître des bornes. Elle s'étend à la résidence & à la visite épiscopale, aux monitoires & aux décrets ecclésiastiques de toute espece, à la publicution des actes juridiques, aux appels comme d'abus, aux procedures criminelles, aux cas privilégiés, à l'exécunon des sentences, aux prérogatives de la hiérarchie & à la conservation de ses biens, à l'administration des hôpimux, aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles à l'honoraire des ministres sacrés, aux prieres publiques, aux prédications & aux confessions quant à l'ordre extérieur, & de même à la doctrine, aux officiaux, aux théologaux, aux curés

& aux vicaires, à l'érection des cures, aux écoles des paroitles, aux décimateurs, aux religieux, aux religieuses & à tout ce qui intéresse la discipline réguliere. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du Vonarque, que la concorde & l'harmonie entre les deux jurisdictions ne sussent entre les deux jurisdictions ne sussent entre les dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuerent encore à les troubler, au moins les troubles & les abus diminuerent-ils considérablement.

Pendant que le Monarque s'occupoit ains de tout ce qui intéressoit l'ordre ecclésiastique & civil de ses Etats; cinq prélats des plus distingués du royaume, Messieurs de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras & d'Amiens, portant leur follicitude jusqu'au sentre de la catholicité, sur les productions du facré college, écrivirent au Pape pour lui déférer un livre posthume du cardinal Sfondrati sur la prédestination; quoiqu'il eût été imprime à Rome, avec la permission du saint office. Il n'est pas hors de propos d'observer, que ce cardinal avoit écrit contre les quatre articles, statués par le clergé de France dans l'assemblée de

livre me mès-sing choses, fans, bar ayant pr mêmes; de la pas priv félicité.

¿C'éto tout l'éd que cel ranisme que les pour fai leurs p fautes q la grace nous av n'ont ri ils font finon q mes de vient d grace tiffent cessité:

mêmes

des cures; décima. eligieuses discipline tint pas onarque, ie entre rétablies s passions re à les es & les blement. s'occuntéressoit de ses listingués aris, de & d'Ajusqu'au les procrivirent vre pofi fur la été imission du e propos oit écrit

iés par le nblée de

1682. Il faut avertir aussi, que son livre metroit en avant des propositions mès-singulieres. On y voit, entre autres choses, que le sort des enfans morts fans baptême est heureux; comme les ayant préservés d'offenser Dieu par euxmêmes; & que Dieu, en les privant de la félicité surnaturelle, ne les à pas privés pour cela de toute forte de félicité.

C'étoir-là saper par les fondemens tout l'édifice du Jansénisme, aussi bien que celui du Calvinisme & du Luthéranisme par rapport à la grace; puisque les partisans de toutes ces hérésies, pour fauver la divine justice, qui dans leurs principes punit de l'Enfer des fautes que nous n'avons pu éviter sans la grace qui nous manquoit, & qu'ainst nous avons commises nécessairement n'ont rien de mieux à répondre, quand ils sont poussés jusqu'à un certain point; sinon que cette nécessité où nous sommes de pécher dans l'état présent, provient du péché originel , malgré la grace du baptême, dont ils anéanussent ainsi la vertu essentielle. La no- jant. de tare cessité, pour me servir des expressions nat. Laps. mêmes de Jansénius, répétées vingt 25.

fois provient de la détermination libre de la volonté de notre premier père , & n'est rien autre chose que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquei ses disciples s'inritent liffort contre quiconque ne fair pas, comme eux, un article de foi, de la peine du feu décernée aux enfans morts sans baptême; c'est-àdire contre tous les théologiens catholiques, fans en excepter les faints peres dont la plupart ont tenu l'opinion contraire, & dont aucun na regardé cette question comm : décidée par l'Eglife, pas même S. Augustin, Since pere , comme on a a puble voir dans le lieu où nous avons rendu compre de les œuvres , a tenu l'affirmative, en touchant cette matiere en oraceur dans un sermon prêché à Carthage; cependant il la regardoit si pen comme un article de la croyance catholique, qu'en y revenant dans un de les ouvrages dogmariques & des plus réfléchis. Joil reprit le sentiment oppolé. Lis sact . seedsuid et same

Le livre du cardinal Sfondrat déplaisoir par bien d'autres endroits aux partisans des nouvelles doctrines, parmi lesquels éloignés prélats : teurs .: c lentés l La, doc toute c Augusti Conleval lai, s'il crié bie prélats ttres , poientia aux : un Souvera confpir forent rife In toit. Il avec fo hberté pouvoi TAIR Ed adverfa ment trang les Ja

Rome

mination premier re chose de cette quoi les quicon in article ernée aux c'est-àiens caes faints au l'opican na décidée ugustin. r. purle is rendu 1 l'affirtiere en é à Caric si pen nce cadans un & des ntiment a "Thir

rat déits aux parmi lesquels routefois nous sommes bien, éloignés de comprendre plusieurs des prélats qui se rendirent ses dénonciateurs : d'autres morifs habilement présentés les engagerent dans ce faux pas. La doctrine de ce cardinal éroit en toute chose trop opposée à celle des Augustiniens prétendus, pour qu'ils ne soulevaisent point tout le clergé contre lui, s'il leur eût été possible. Ils avoient oné bien haut , avant même que les prélats eussent parlé. On voit par leurs eures, les mouvemens qu'ils se donpoient pour le faire dénoncer, tant aux universités qu'aux évêques & au Souverain Pontife. Toute la faction en conspira la ruine; & toutes ses cabales furent inutiles. Le sage & pieux ponufe Innocent XII vit ou de coup porwit. Il fit capendant examiner l'ouvrage avec foin, & avec d'autant plus de liberié j que l'auteur était mort, il ne pouvoir rien pour sa défense. Malgre rant de circonstances favorables à ses adversaires, le Pontife refusa constame ment de prononcer. Il sûr ésé bien trange en effer ? & bien doux pour les Jansénistes, de voir condamner à Rome ce que Rome avoit permis d'imprimer. Bien loin de remporter et triomphe, ils eurent encore le chagin de voir paroître à Rome, sans sétrissure & sans aucun obstacle, une défense publiée en faveur de Sfondrat, par le pere Gabrieli, Feuillant, qui

fut depuis cardinale

Cette conduite soutenue aigrit l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures, à sa maniere. Le pere Gerberon, entre autres, dir que l'apologiste étoit un très-pitoyable théologien; qu'on ne pouvoir rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieur que cet ouvrage, & qu'il lui paroissoit en beaucoup de choses plus que pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se te tourna vers le clergé de France; qui devoit s'affembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'étoit jamais Ecrit contre l'ouvrage épargné à Rome, & on le présenta au clergé, sous ce tirre: La doctrine Augustinienne de l'Eglise Romaine, débarrassée des entraves du cardinal Sfondrat, par plusieurs disciples de S. Augustin, & dédice à l'assemblé: prochaine du clerge

de Franc rent que ger leur mettre . pour pr humiliat pere Q lettre ad ordre, avançoit voit que le traite Rome n avec la Palais ; chimeri jamais : précéde celle ci femblab ritablen foin de circonfr catelle ne man

L'aff

se feroi

du cler

porter ee le chagiin ins stétrifune dé-Sfondrat, lant, qui

aigrit 4 cipaux du s injures. on, entia étoit un qu'on ne éméraire, pernicieux paroissoit que pélan'opérant on se rence ; qui On fit un oit jamais à Rome, fous ce ienne de e des enc par pluastin, & du clergé

de France. Mais bientôr ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne servitoit qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il étoit possible, une humiliation si désespérante, que le pere Quesnel publia, en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espece de satyre, où il avançoit que le jansénisme ne se trouvoit que dans les cervelles blessées; qu'on le traitoit de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés. avec la permission du maître du Sacré Palais; que le sort de l'inséparabilité chimérique du fait & du droit sua jamais honteuse pour les assemblées précédentes, devoit bien faire craindre à celle cie de se couvrir d'un opprobre semblable. Il finissoit par avertir charitablement les prélats, d'avoir grand soin de se comporter avec toute la circonspection que demandoit la délicatesse de la matiere; sans quoi l'on ne manqueroit point de relever ce qui se feroit de nouveau contre l'honneur du clergé de France. d'incrmollamont

L'assemblée n'eut pas besoin de longues délibérations, pour prendre son

Mém. do Clergé, sepus 1697. parti. La feule préface du recueil marquoit un sectaire; qui n'avoit en vue que de ruiner l'autorité des confriturions apostoriques ; publices contre les cinq propositions. On n'y disoit pas seulement que le jansémime est une chimere; mais que la constitue tion d'Innocent X n'avoit servi qu'à aigrir & brouiller; qu'Alexandre VII avoit agi d'une maniere indigne de fon fiege; qu'Innocent XII s'étoit expliqué ent termes ambigus; que s'il avoit paru, dans un premier bref, ap porter quelque remede au mal, il avoit renversé, par un autre, le bien dont on s'étoit flatté; que les évêques de France avoient abandonné les libertes de l'Eglise Gallicane ; ven recevant la bulle d'Innocent X; qu'il faudroit tétablir des disputes réglées sur l'affaire du jansémisme, en présence de juges nommés par le Pape, ou par le Roi; & qu'on devroit se souvenir que la mort n'avoir pas encore enlevé tous ceux qui favoient, que les regles suivies anjourd'hai par les évêques setont éternellement la honte du clergé de France. Le 4 septembre 1697, l'assemblée condamna ces propentions, comme

faustes jurieul fouvera univer les erre le fruu vemens pour A drat ; plus qu encore nité ca dignati n'attaqu dinal , que d' Lan d'août vêque , truction longue Hexica Quoiq bation nel, nance,

politio

& la

de l'al

u recueil: r'avoit en des confces contre y disoir mifme eft constitue ervi qua indre VII idigne de s'étoit exque s'il bref, apmal , il , le bien es évêques les liberen recequ'il fauglées fut esence de ou parile venir que alevé tous egles fuiies setont lergé de , l'affem-

, comme

fausses, tenréraires, scandaleuses, injurieuses au clerge de France, aux souverains pontifes & a l'Eglise universelle , Schismariques & favorisant les erreurs capdamnées. Ce fut la tout le fruit que la cabale retira des mouvemens infinis qu'elle s'étoit donnés, pour Herrit l'ouvrage du cardinal Sfondrat; auguel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avoit fait le S. Siège; moins encore par respect pour ce lien de l'unité catholique, que par une juste indignation, contre des sectaires, qui n'attaquoient la doctrine de ce cardinal, que pour établir celle de l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, le vingtieme d'août 1696, M. de Noailles archevêque de Paris, avoir publié une infituation pastorale, qui occasionna une longue suite de discussions & de réflexions très désagréables pour lui. Quoiquille ent déjà donné son approbation aux Réslexions morales de Questal, il condamnoit par cette ordonnance, ou instruction pastorale, l'Exposition de la soi touchant la grace & la prédestination, digne ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu & disciple

du fameux abbé de S. Cyran. Dans l'ordonnance du prélat, on peut dis. tinguer deux parties, entre lesquelles certains adeptes trouverent une diversité singuliere de principes. Dans la premiere, le prélat disoit qu'il y avoit eu lieu de se promettre, que l'erreur qui causoit rant de troubles dans l'E. glise de France, finiroit après le juge. ment qui l'avoit proscrite; mais qu'il y avoit encore des esprits inquiers & ennemis de la paix qui répandoient dans le public des livres, tels que l'Exposition de la foi touchant la grace & la prédestination , qui pourroient troubler le repos de l'Eglise; que personne n'ignoroit le bruit qu'ont excité les cinq fameuses propositions tirées du livre de Jansenius, & proscrites par les constitutions pontificales, que les évêques de France ont acceptées unanimement avec toute sorte de respect& de soumission, ce qui a été suivi du consentement de toute l'Eglise catholique; que c'en étoit bien assez pour détruire cette doctrine pernicieuse; mais que l'orgueil ne cessant de s'élever quoiqu'abattu', on voyoir avec douleur renaître l'hérésie dans un livre

nouvelle plus de posé en lu par le bien que toit que temps e reconnu de Jans

Sur q invoqué renferm ment fai imples, d Dieu frappées enfin co des cinc avec une portable comme ce qui 1 que la 1 horré pa La se

tion fur chevêqu ne pour grace de peut difle squelles
ine diverDans la
il y avoir
le l'erreur
dans l'Es le jugemais qu'il
nquiers &
pandoient
ue l'Expo-

grace & ient troupersonne te les cinq du livre par les que les tées una-respect &

fuivi du ife cathoflez pour nicieuse; de s'éle-

voit avec s un livre nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage composé en langue vulgaire, pouvoit être lu par les ignorans & les simples, aussi bien que par les savans. Le Prélat ajoutoit que l'ayant fait examiner, & longtemps examiné lui-même, il y avoit reconnu sans peine le venin du dogme de Jansénius.

Sur quoi, le saint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme rensermant des propositions respectivement sausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu & dérogeantes à sa bonté, frappées d'anathême & hérétiques ; ensur comme renouvellant la doctrine des cinq propositions de Jansénius, avec une témérité d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de soi, non seulement ce qui n'en est point, mais même ce que la soi déteste, & ce qui est abhonté par toute l'Eglise.

La seconde partie est une instruction sur les matieres de la grace. L'archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rien pour le salut sans la grace de J.C. mais que Dieu ne com-

had the the the the see

mande rien d'impossible; qu'il nom avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas ; & qu'il nons aide afin que nous le puissions. Il dit ensuire que dans les prieres qu'on adresse à Dieu: ce n'est pas le seul pouvoir, mais en core l'effet qu'on demande; que quelque pouvoir que nous sentions en pour de relister à la grace, même la plus efficace; la foi nous apprend que Dieu est tout puissant, & qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté. & par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique de S. Augustin, avec défense d'accuser personne de jansénisme, sur des soupçons vaçues.

Il salloit que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes, ou des sens de convention bien particuliers, pour trouver, comme le sur plusieurs d'entre eux, que la seconde partie étoit un préservatif contre la première; & que si l'archevêque sembloit d'un côté ne se point déclarer pour Jansénius, il laissoit de l'autre de quoi le justisser. Accuser ainsi de jansénisse un présar qui déclaroit les opinions de Jansénius hérétiques & pernicieuses, c'étoit assurément contrevenir avec bien

Entrer. fur le décrat de Rome contre le Nouv. Fest. de Châl. pag. 17 & suiv. Réslex sur les const & les brefs , &c. p. 214 & suiv.

du front
il défence
pareilles
Janlénist
ont avan
d'abando
un peu le
fant d'ail
justifier
fer M. de
la duplic
ractere,
puration
jouissoit.

ton, parl Le pere avoit tire par l'inst d'avis de dre le re point à mettant avec luila second rale il

miere q

remens"

D'autr

qu'il nons ous pouus ne poue afin que suire que à Dien; mais en que quels en nous e la plus que Dieu si il peut volonté, par un de S. Auperfonne is vagues: condam-Ment des nvention , comme , que la rif contre que iemrer pour de quoi nfénisme nions de

icieules, vec bien du front à l'ordonnance par laquelle il défendoit de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres Jansénistes, pour excuser ce prélat, ont avancé qu'il avoit simplement seint d'abandonner Jansénius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, sai-sant d'ailleurs tout son possible pour le justisser, c'est-à-dire que, pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuoient la diplicité la plus indigne de son caractere, de son tang, & de la réputation même de candeur dont il jouissoit.

D'autres encore, & sur un tout autre ton, parlerent de l'Instruction Pastorale. Le pere Gerberon sur-tout, lui qui avoit tiré des ténebres le livre siérri par l'instruction pastorale, ne sut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du parelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'archevêque en contradiction avec lui-même, il disoit, que si dans la seconde partie de l'instruction pastorale il avoit entendu la voix d'un pasteur, il n'avoit apperçu dans la première que les préventions & les entêtemens d'un mercenaire, qu'on ne

The workers

pouvoit suivre sans s'égarer, L'archevêque fut si choque de plusieurs traits aussi crus, qui se trouvoient dans les Remarques, que tous ceux qui l'obsedoient & conspiroient 1 le tromper crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le sieur Couer, bon jansé niste alors, éctivit au pere Quesnel, qui avoit toute autorité dans le parti, qu'il falloit adresser au frere Germain. c'étoit le nom de guerre du docteur Boileau, qui régissoit l'archevêque, une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des Remarques. Cette commission très-délicate en soi, avoit des difficultés toutes particulieres pour le pere Quesnel. Il avoit écrit à l'abbé Couet lui-même, une lettre pleine d'éloges, pour le livre censuré par l'archevêque; & tout nouvellement encore, il en avoit écrit une autre au sieur Willart, où il parloit de la cenfure, comme d'une faute énorme, capable d'arrêter toutes les bénédictions du ciel. Je suis surpris, lui disoit-il, que Dom Antoine de S. Bernard, c'est un des noms que le parri donnoit à l'archeveque; je suis surpris que Dom Antoine prenne des résolutions si pré-

judiciable
la gâte
perionne
dans une
la conne
qu'il en
penitence
en foit

Voila

pere Qu Couet, menfong faveur de l'envie de qu'on se les intéré conscience neur. Q étoit l'ain très - fâcl ques, a menlong il assuro ne pas r très-fâch pût être prise, &

h contra

L'arche-

urs traits

dans les

i l'obse-

romper .

afin de

on jansé

Quefnel,

le parti,

Germain,

docteur

que, une

a licence

tte com-

avoit des pour le

à l'abbé

e pleine

par l'ar-

nent en-

autre au

e la cenénorme,

édictions

disoit-il,

rd, cest

onnoit 1

ue Dom

judiciables à sa réputation. Cet hommelà gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commisserte faute dans une place si sainte & si élevée, la connoisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, & qu'il en soit humilié.

Voila dans quelles circonstances le pere Quesnel reçut la lettre de l'abbé Couet, qui lui demandoit ainsi un mensonge des mieux conditionnés l'en faveur de la cause commune. Il l'obrint? l'envie de ménager un prélat puissant, qu'on se flattoit d'avoir engage dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, & sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui étoit l'ame de cette intrigue, qu'il étoit mes faché que l'auteur des Remarques, avec lequel; par un second mensonge aussi effronte que le premier, il assuroit n'avoir aucun rapport, & ne pas même le connoître, qu'il étoit ires-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, & l'eûr exécutée d'une maniere si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât, rien de ce qui

carachirie un hypocrite, & un men teur aguerri; on ne me loupconner point; sans doute; ajoutant il, d'use d'équivoque, ni de restriction men tale : on sait que ce sont-la des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'el pas tout : peu après cette protes cation, il écrivit de nouveau à Willant. pour lui témoigner l'estime qu'il con. tinuoit à faire des Remarques. C'es ainsi que se jouoient de la religion, ausi bien que de la vérité, ces enne. mis affichés de l'équivoque & de la restriction. Ils abhorroient l'équivoque, & ils se faisoient un jeu du menson ge: ils craignoient d'avaler le moucheron & als dévoroient le chamean, Quels maîtres ! & qui peut le fine lengadisciple!

nol. & crit. Tome IV p. 91 & fuiv.

Mém. chro- M. le Tellier, archevêque de Reims, eur vers le même temps, une avenure à peu près semblable à celle de M. de Paris. A l'occasion de quelques theses sourennes chez les Jesuites, il donna une très longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine affemblée de Sot bonne, envoyée à Rome, en Flandres , à tous les évêques & dans toutes les villes du royaume. Cet ouvrage,

outre la travail: prélat ne On peut des favai avoit eu Reims y obligé d

L'Ore monde, fon pere coup près le monde milme; rence eff cette éco L'évêque ses discip présentoi iomptueu entrer da que tous traits mê me au pla donner d put s'em chigrin, ges de la

à la réput

oure la doctrine, demandoit un grand travail : aussi fut-on persuadé que le prélat ne l'avoit pas composé lui-même. On peut encore voir dans le Journal des savans, que le docteur Vitasse y avoit en bonne part. Mais enfin M. de Reims y avoit mis fon nom, & il fut oblige d'en faire les honneurs. 44 90

Journ. des Sav. 17 janv.

L'Ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son pere adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudissemens de tout le monde. On y canonisoit le Thomilme; mais on y merroit une différence essentielle entre la doctrine de cette école, & celle de Jansenius. L'évêque d'Ypres y étoit maltraité, & ses disciples encore davantage. On représentoit ceux - ci comme des prélomptueux, qui se flattoient de mieux entrer dans le sens de S. Augustin que tous les catholiques ensemble : ces mits méloient un peu trop d'amertume au plaisir, que l'ordonnance pouvoit donner d'ailleurs. Le pere Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec nel, p. 171. chigrin, que ceux qui avoient été chargés de la faire, avoient eu peu d'égards à la réputation du prélat dont elle por-

de Reims, e aventure de M. de ies thefes il donna qui fur te de Sor en Flanans toutes ouvrage;

un meni

upconnen

·11, d'user

1011 men

des dro-

é. Ce n'est

te protes.

Willart,

qu'il con-

ues. C'est

religion,

ces enne-

& de la

quivoque,

menfon-

le mou-

chameau.

it se faire

toit le nom; qu'au moins ce préla ne devoit pas exiger la créance du fait; qu'à la bonne heure il croie en son particulier, après s'en être déclare convaincu, que les cinq propositions sont de Jansénius; mais qu'il étoit il dicule d'exiger que les autres fussent de même sentiment. Toujours incapa. ble de ménagement, le pere Gerbe ron le prit sur un ton bien autrement fort. Tout le monde conclura, dit-il; que M. l'archevêque de Reims est cet homme bouffi d'orgueil dont paile S. Paul, ce docteur qui ne sair rien de la science des Saints, ce possédé d'une maladie d'esprit, d'où naissent les envies, les médifances, les mauvais soup çons & les disputes pernicieuses.

Les Jésuites ne furent pas plus contents du prélat, que les Jansénistes. C'étoit pour eux, ou plutôt contre eux, que l'ordonnance avoit été faite. On n'y parloit de Jansénius, que pour retomber avec plus de poids sur l'ur doctrine, que l'on qualissoit de nouvelle, de dangereuse, de suspecte, & même d'erronée. La science moyenne étoit le monstre aux sept têtes pour M. de Reims: il avoit pour elle une antipathie,

thie, que permer On ave Reims fauve qu'elle calvinif n'y ave doctrin destinat chevêque la solution que la gloid

du cent du cent du cent uns, à un rang Le tor rustres moins les plus n'avoie du mo

To Cett

pandit Ton

ce prélateréance du il croie en etre déclaté ropositions l'il étoit rires fussent ars incapare Gerbeautrement ura, dit-il; ims est cet dont pale le sait rien

e fait nen ent les enuvais foup euses. plus con-

Janfénistes.

faite. On the pour reir lur docnouvelle,
, & même
ne étoit le
ir M. de

ne antipathie, thie, qui lui troubloit les sens, & ne lui permertoit plus de mosurer ses paroles. On avoit soutenu dans les theses de Reims, qu'elle étoit sortie saine & sauve des plus fortes épreuves, & qu'elle n'étoit pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eut ajouté, qu'il n'y avoit rien de plus constant dans la doctrine de S. Augustin, que la prédestination tout-à fair gratuite; l'archevêque en surie contre le désenseur de la science moyenne, perdit la tête, & le censura, pour n'avoir pas soute nu que cette prédestination gratuite à la gloire étoit un dogme de soi.

Cette censure prêtoit trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelquesuns, à ce qu'on publia, qui tenoient un rang sont considérable dans le monde.

Le ton brusque & les manieres affezrustres de ce prélat, qui passoit néanmoins sa vie au milieu des personnés les plus propres à lui adoutir les mours,
n'avoient pas mulciplié ses amis, ou
du moins ses estimateurs. On répandit quantité de pamsets & de vraies

Tome XXIII, T

fatyres, parmi lesquelles on donna grands cours fur-tout à celle qui étoit mitulée Maurolique, parce que l'aureur faisoit un parallele fort piquant entre un ancien abbé de ce nom, & l'archevêque qui l'avoit peu ménagé dans son ordonnance. Feignant de prendre le parti de M. de Reims, il se fair objecter que l'autorité de ce prélas, quoique très-grande, mise en balance avec le savoir de Maurolique. ne laisser oir pas d'être en danger d'avoir le dessous. Mais Dieu sait, répond il, comment je fermai la bouche à ces bonnes gens. Maurolique, me disoientils, étoit un favant homme, fort considéré de son temps; & M. l'archevêque de Reims, leur répondois-je, est premier pair de France, & fort redoute dans son diocese. Maurolique, reprenoient-ils, ctoit un homme d'une grande piete, & d'une conduite trèsrégulière ; sico M. l'archevêque de Reims repliquois je; est commandeur de l'ordre du S. Esprit, & maître de la chapelle du Roi. Maurolique, osoient-ils dire encore pétoit un homme de qualité, de l'ancienne maison des Marulles; & M. l'archevêque de Reims,

leur rep vileur d école du voient p

A Di d des lib rité chre personne dignités a des dro notoires en puille tillemens contre le trages d' te, à qu lost pary au jugèn bunal, t tout, tou loit, qui dire, ent Eglise & politique : ontre qu'i l'un & l'a nellement homme la

kelth &

D. 1. B. G. L. 19 1. 435.

leur repartois-je, a la qualité de provileur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'a-

voient pas le mor à dire.

donna

i étoit

e l'au-

iquant

in , &

nénagé

e pren-

, il fe

ce : pré-

en ba-

olique; d'avoir ond il,

à ces

isoient-

ort con-

, est pre-

repre-

te très-

jue de

ommanmaître

olique,

homme

fon des Reims,

17.73

A Dien ne plaise qu'on applaudisse des libelles, aussi contraires à la chanie chretienne, qu'au respect dû aux personnes constituces sur-tout dans les dignités ecclélia l'impues! mais la postériré a des droits imprescriptibles sur les, faits notoires; & le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est d'en tirer des avertiffemens qui nous mettent, en garde contre les écheils farneus par les naus frages d'éclat. Tout homme en dignit te, à quelque degré d'élévation qu'il au jugement du public; & à ce ui-bunal, tout ministre de l'Egisequeout, tout prélat, que que décoré qu'il dire, entre la foi & l'erreur entre Eglise & les sectes, ou se ménager que politique avec deux partis fiscontraires, oute qu'il se les attirera infailliblement lun & l'autre à dos, il portera étetnellement l'opprobre que mérite un homme lache & faux qui estime la vertu & révere le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrine, ou les importunités causées à M. de Paris , par les circhastances où il avoit condamné le livre de l'Expolition de la soi, ne se bornerent point à l'amée où it le condanina. On peut regarder, comme provenant encore de cette source, le fameux probleme qui fut propose deux ans après à l'abbe Boileau & doint la Tolution donna par un arret de condamnation, ne foulagea pas plus le prelat, qu'il ne fatisfit l'anteur. Le problème étoit conçu en ces termes; À qui doit on croite, de M. Louis-Antoine de Noail-les, évêque de châlons en 1691, ou de M. L. A. de Novilles, archeveque de Paris en 1696 Pium mos , Iste

Voici la caule & le sujet de certe piece. M. de Noailles étant évêque de Châlons, avoit donné, le 23 juin 1695, tine approbation pompeuse aux Réservois Morales sur le nouveau testament, que le pere Quesnel lui avoit dédiées; & de plus un mandement, pour engages ses ecclésiastiques à les ire. Il y coit que l'auteur avoir eccueilli con ce que les saints petes

ont. chan pleu les i men la r cette fait guid s'inf appi qu'i le p nou être tien les mu con élog qui piét arc l'an carl

ton

a v

931

a" e que les

rés causées bustances re de l'Ex-

bornerent lauma. On venant en-

meux proans après

la solution de l'abbé.

unnation

at , qu'il

lême étoit

e de Noail-

1695, ou

archevêque

et de certe évêque de juin 1695

e aux Re-

iveau testa-

andement

ques à les

iteur avo

faints peres

ont écrit de plus beau & de plus touchant, & qu'il en a fait un extrait plein d'onction & de lumiere ; que les difficultés y sont expliquées netrement, & les plus sublimes vérités de la religion traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs; qu'on y puisera de quoi s'édifier & s'instruire; que les ecclésiastiques y apprendront à enseigner les peuples qu'ils ont à conduire; qu'ils y trouverent le pain de la parole dont ils les doivent nourrir, rout rompu & tout prêt à leur être distribué; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliotheque enviere, les remplira de la science éminente de J. C. & les mettra en état de la communiquer aux autres. Il étoit difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un prélat. qui avoit une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu archevêque de Paris, condamina, des l'année fuivante, l'Exposition de la foi catholique, la nota d'hérésie, & de toutes les qualifications flétrissantes qu'on

Or l'auteur du problême prétend Tij

que la doctrine des Reflexions approtvees à Chalons eff 1695, & celle de Prexposition condamnée à Paris en 1696, Toire absolument la même. Pour le pronver', il fait un parallele entre ces deux ouvrages, & montre par la confrontation d'un assez grand nombre de morceaux, qu'il n'y a aucune diffe-fence entre eux pour le fond des choses, & presque point d'autre que celle de la marche, ou de la méthode; en ce que l'Exposition de la foi est en forme de carechisme, par demandes & par réponses, au lieu que les Réflexions Morales sont en forme de considérations. Du reste, il ne prononce point sur le fond de la doctrine : la-dessus, il affecte de ne prendre aucun parii. Mais il s'appesantit, d'une maniere bien mortifiante pour le prélat, sur la contrariété de la censure & de l'approbation: il dir & rebat jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, & que l'approbation détruit la censure; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire,

on de avec flexion archev fition

L'in faisoit & le c tique lemen en pr gueffe puis ¢ comm étoit 1 tant d teur a lemen mais tantôt dictio comn au n d'une des F mais & de

chan

elle.

r la conmbre de ie diffés chôses, celle de

i en ce n forme s & par éflexions onfidérace point

dessus, n parti. maniere , sur la

le l'appousser la cen-

on n'a con n'a confurer

qu'on roire, ou de l'évêque de Châlons approuvant avec des éloges magnifiques les Réflexions Morales, ou du même prélat, archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la foi, d'ouvrage pernicieux.

L'injure étoit sanglante, puisqu'on faisoit entendre qu'il souffloit le froid & le chand en matiere de religion; pratique infame pour un évêque. Le parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le problème. M. d'Aguesseau, alors avocat général, & depuis chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul étoit une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appelloit en jugement, non seulement la religion d'un archevêque, mais sa raison même; qu'il l'accusoit tantôt d'héréfie, & tantôt de contradiction; que d'un côté il le représentoit comme un évêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuse, comme un des plus déclarés janfénistes qui air jamais pu figurer à la tête de cette secle; & de l'autre, comme un prélat de foi chancelante ; incertaine , contraire à elle même ; comme un juge qui ap-

Tiv

T SULEPTURG

50 8 Ber 17 3

prouve ce qu'il doit condamnet, & condamne ce qu'il doit approuver ; hérétique quand il approuve, teméraire quand il condamne, egalement incapable de constance dans le parti de Perreur & dans celui de la vérité. Sur quoi e magistrat éloquent demanda que l'on réprimar la licence ; avec laquelle on répandoit ainsi depuis quelque temps des libelles injurieux à la dignité épiscopale ; qu'on n'en connoissuit pas les auteurs, mais qu'on pouvoit dire qu'un archevêque du caractere de celui qu'ils injurioient avec tant de noirceur , ne pouvoit avoir d'autres ennemis que ceux de l'Eglise. On fit droit sur le requisitoire : le problème fut lacéré & brûlé, devant la porte principale de Notre-Dame.

Solution de divers proble. mes tres.impertans pour la paix de l'Eglife. Gerberon , chap. 6 , p.

Un Janséniste de bas ordre dit qu'un pareil problème ne méritoit point d'autre solution. Mais le pere Gerberon, toujours franc & toujours dur, rendit en ces termes Procès da P. ce qu'il en pensoit : Ce n'est pas sur la déclamation d'un avocat général mal instruit; ni sur un arrêt donné sans aure unstruction, qu'on doit juger d'un re. Le ministre Jurieu , dans son traité de la Théologie Mystique, s'en exprim repond jection un bo le calv pour e parlem lance

couvri ménag en effe on fit il n'etd fénieni frices. dont it problè atelier qu'il e avoier tructi puder cond: conte l'Inst la, de des: four

décr

ner, & ver; hééméraire
nr incaparti de
rité. Sur
lemanda
ivec lais quelux à la
en conon pouaractere
tant de
d'autres

d'autre
oujours
termes
fur la
il mal
ins aur d'un
s fen
, s'en

On fit

oi lime

porte

exprime dans le même goût. On ne répond pas, dit-il, à ces sertes d'objections, avec un arrêt du parlement, un bourreau & un bucher. Mais, ni le calviniste, ni le janséniste n'ont ici pour eux qu'un faux air de raison. Le parlement prétendoit réprimer l'insolènce, & non pas régler la doctrine.

Il étoit naturel de chercher à déconvrir l'auteur d'un ouvrage si peu ménagé. On le rechercha diligemment en effer, on raisonna, on conjectura, on fit des imputations; & comme il n'étoit point de mal que l'équité jansénienne ne mît sur le compte des jésuites, le janséniste en sous-ordre, dont je viens de parler, publia que le problème ne pouvoit sortir que d'un atelier molinien. Et la grande raison qu'il en apportoit, c'est que les jésuites avoient eu seuls intérêt à décrier l'inftruction pastorale de Paris. Où est la pudeur? où est même le bon sens? En condamnant l'Exposition de la foi, qui conzenoit tout le venin du jansénisme, l'Instruction Pastorale avoir condamné la doctrine la plus opposée à celle des jésuires; & l'on a la sorise de soutenit qu'eux seuls avoient intérêt à décrier cette Instruction.

La loi suprême de l'histoire, la vérité veut néanmoins qu'on avoue qu'un jésuite, moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le pere de Souastre sit imprimer le Problème à Bruxelles; mais il est plus que vraisemblable, que dans la manœuvre employée pour amener là ce bon pere, on voulut donner le change de la piece du faux Arnaud; & qu'on sit jouer au P. de Souastre le personnage du bachelier Ligny, c'esta dire du chat dont le singe de la sable emprunta la patte.

Voyez l'Hift.

Quoi qu'il en soit du motif, la manœuvre est certaine. Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincere des jansénistes, le P. Gerberon crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité, le plaisir que donnoit à ses amis l'embarras des jésuires; & par une merveille que n'arrendoient guere ceux ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusoient d'avoir composé le Problème ecclésiastique, non tourefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher de leur faire honneur d'une piece digne, à son sens, des Augustiniens les plus renommes. En effet, dans les trois conférences des

Dames Sa puis, la tr ver que d'un Augu fit de cett encore qu' jesuites. E qu'il subir arrêté, il d composé l de faire I tion qu'or des gens témérité, vrage de confrere d janséniste il fut arre papiers ; ui qu'il ne quelle 5 tere, il s blême n Rome qu deux juil Saint Off autre écla l'année p tion de t le que ouastre celles: , que ameonner naud; stre le c'estfable a maninć. e des evoir plaiarras que evint s aclême nvie bien

neur des

En

des

la ve

qu'un

Dames Savantes, qu'il composa depuis, la troisieme est employée à prouver que ce Problème étoit l'ouvrage d'un Augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette piece la même, il souine encore qu'on avoit tort de l'attribuer aux icsuites. Enfin, dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confella nettement qu'il avoit composé l'apologie du problème, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisoit à la société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le problème étoit l'ouvrage de Dom Thierri de Viainne, confrere de Dom Gerberon, & fameux janséniste lui-même. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main qu'il ne put désavouer, & sur laquelle s comme fur le reste du mys tere, il se défendit assez mal. Le problême n'eut pas un meilleur sort Rome qu'à Paris : il y fut proscrit, le deux juillet 1700, par un décret du Saint Office. Mais un décret d'un tous autre éclat, émané du même lieu des l'année précédente mabsorboit l'attent tion de toute la France, parragée par

Tvj

l'admiration entre les deux aigles de fon clergé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Tout le monde ne s'y occupoir encore que de la censure qui avoir été prononcée contre la fameuse Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, composée par Fénélon, &

poursuivie par Bossuer.

Après la conclusion pacisique des conférences d'Issy, & la foumission sincere de Madame Guyon, il y avoit lieu de présumer que la paix étoit à jamais rérablie. Cette malheureuse discussion ne demandoit plus en esset qu'un profond oubli pour expirer dans les ténebres, d'où la seule importance qu'on lui donna pouvoit la faire forrir. Mais , ni les agresseurs , ni les défenseurs de ce qu'on appelloit pur amour, n'étoient contens de ce qu'on avoit statué jusque-là, pour mettre, d'un côté, la vie intérieure à l'abri de toute illufion, & de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que M. de Meaux, avouant d'abord qu'il avoit peu lu les livres mystiques, ne fir pas difficulté d'en prendre une premiere connoissance dans l'analyse qu'en fit à cette fin le pieux abbé de

Fénélon tout! talent 't tous les tieres d faire pe tôt en que , e teur int ouvrage épineul les prin discutar fons ex épreuve templati y ont à parties* complet ne fit ; que la vrai & états d erreurs foir co été cor partie, qui se fuet,

états d'

igles de exprimer occupoir tvoir été Explicair la vie lon, &

que des lion finy avoit étoit à nse difn effet er dans ortance forrir. défenmour, oit stacôté, e illuréditer n a vu ques, e une nalyfe

bé de

Fénélon. Mais Bossuer, génie propretout', & doué en particulier d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matieres de la théologie, saus leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de trairer de la vie mystique, en maître profond & en orateur intéressant. Il donna le plan d'un ouvrage, qui embrassoit cette matiere épineuse dans toute son étendue; posant les principes de la véritable oraison, discutant la nature & le mérite des oraisons extraordinaires, & marquant les épreuves où Dieu met les ames contemplatives, ainsi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant, des cinq parties qui devoient former ce traité complet de la Théologie Mystique, il ne fit; ou du moins il ne mit au jour que la premiere. Là, pour montrer le vrai & le faux par rapport aux divers états d'oraison, l'auteur exposoit les erreurs des nouveaux mystiques, & faifoit connoître pourquoi elles avoient été condamnées. C'est cette premiere partie, divisée elle seule en dix livres, qui se trouve dans les œuvres de Bossuet, sous le titre d'Instruction sur les états d'oraison,.

Pendant qu'il s'occupoit infatigablement de ce grand ouvrage, annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet; Fénélon., de son côté, travailloit à un ouvrage contraire, qu'il ne croyoit pas moins utile. Il s'y proposoit de venger ceux qu'on appelloit nouveaux mystiques, des imputations Aétrissantes dont on les chargeoit; de montrer que leur doctrine n'avoit rien de commun avec celle de Molinos, rien qui dût alarmer, rien même de nouveau. Il prétendoit que les contemplatifs les plus respectés dans tous les siecles, s'étoient servi d'expressions aussi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçoit de décrier; & qu'il étoit injuste de prendre ces termes à la lettre, dans les écrits des uns plutôt que dans ceux des autres. Il y avoit du vrai dans ces principes : mais à combien d'écueils leur développement n'exposoit-il pas?

Dès que M. de Meaux eut achevé la premiere partie de son ouvrage, c'est tout ce qui nous en est parvenu; il pria M. de Fénélon qu'il venoit de sacrer archevêque de Cambrai, de l'honorer de son approbation, comme avoient déjà sait M. l'archevêque de

Paris & M. déférence fi nouvel arch venu de div Meaux fail amis, de l' fes erreurs une rétractat affez authen neur à ne p fujet. Cepen dre doute d Mais l'arche partir pour I le premier crit qu'on garda l'appro doit comme foi, comme loit tenir de norer lui

Il y vit

tendoit princ

polition d'un

différoit en

avoit conda

Molinos; 9

pallages tir

Guyon, au

iga-

oncé r le

ité,

qu'il

oro-

lloit

; de

rien los,

em-

les

ulli i'on

in-

re,

ans

ans eils

is?

evé 'est

il

ho-

me

de

Paris & M. l'évêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus suspecte au nouvel archevêque, qu'il lui étoit revenu de divers endroits, que M. de Meaux faisoit gloire auprès de ses amis, de l'avoir obligé de renoncer à ses erreurs, & qu'il en vouloit tirer une retractation au moins indirecte, & affez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire sur le même sujet. Cependant il n'avoit pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation. Mais l'archevêque de Cambrai, prêt à partir pour son diocese, n'eur pas jetté le premier coup d'œil sur le manuscrit qu'on lui avoit laissé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandoit comme un piège tendu à sa bonne foi, comme un instrument qu'on vouloit tenir de sa main, pour le déshonorer . lui & ses amis.

Il y vit avec surprise que l'auteur tendoit principalement à réaliser la supposition d'une hérésie déguisée, qui ne différoit en rien de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos; qu'il rapportoit quantité de passages tirés des sivres de Madame Guyon, auxquels il donnoit les seus

les plus horribles du Molinosses; quoique M. de Meaux lui-même eût justifié la foi de cette dame par un certificat authentique, & qu'il ent encore assuré que dans ces sorres de matieres, il ne s'agissoit pas des conséquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe, mais qu'on désavone, ni de quelques façons de parler qui sont exagérées, mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchise qui lui étoit naturelle, qu'il n'approuveroit point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avoit estimée, & traitée avec estime devant plusieurs personnes de considération qui avoient confiance en lui; que son nom à la tête d'un pareil ouvrage ne serviroit qu'à rappeller les liaisons qu'il avoit eues avec elle, & dont il jugeoit beaucoup plus à propos de laisser perdre le souvenir; qu'il s'intéressoit peu aux écrits de cette personne; mais qu'un évêque devoit à sa propre réputation, ainsi qu'à la charité & à la justice, de ne pas reconnoître authentiquement qu'elle eut enseigne des etreurs monstrueuses & dignes d'un châtiment exemplaire; convaincy, comme

il en éto claré elle que jame

Ainfi rien faire avoir a triomphe Plus feni amis qu couleurs qu'à tous il contin prêt à pa montrer trine de celle qu'o de Meau refus de mandée de simp mais de prétendo roître di la caufe résultero il eut b Cambrai

premiere

que le

e; quoit justifié certificat e assuré ;, il re

loignées
, mais
s façons
, mais
, mais

ranchife
approuexprès
il avoit
devant
tion qui
on nom
ne ferns qu'il

jugeoit er peroit peu ; mais pre ré-& à la

des erun châcomme il en étoit, & comme elle l'avoit déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire, par où M. de Meaux parût l'avoir attaché à son char, dans son rriomphe prétendu sur le Quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignoit des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, & qu'à tous les risques qu'il alloit courir, il continua son ouvrage, & le tint prêt à paroître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ces amis étoit différente de celle qu'on leur imputoit. Cependant M. de Meaux se récria étonnamment, sur le refus de l'approbation qu'il avoit demandée : il en fit une affaire, non pas de simple convenance & d'égards, mais de devoir & de conscience. Il prétendoit que l'épiscopat alloit paroître divisé, que le public pénétreroit la cause de cette division, & qu'il en résulteroit un véritable scandale. Mais il ent beau dire & tonner, M. de Cambrai demeura inébranlable dars sa premiere résolution. Il étoit maniseste que le refus de l'approbation, fort secret jusqu'à ce moment, ne laisse roit voir de mésintelligence entre les deux présats, qu'autant qu'on viendroit à le divulguer. Or M. de Meaux étoit maître absolu du secret : il lui étoit donc aussi facile d'obvier au scandale, que de garder le silence. Mais il ne sur pas maître de son ressentiment, ou du moins de ses paroles. Telle sut, dans l'opinion des personnes instruites & justes, la cause premiette de ce triste démêlé.

Beaucoup d'autres censeurs la vont chercher dans la jalousie d'un prélat établi au faîte de la gloire épiscopale & littéraire, contre un jeune prélat que sa réputation extraordinaire d'esprit & de capacité, jointe à ses vertus aimables autant qu'integres & pures, sembloit destiner aux plus grandes choses; vu fur-tout qu'à la fleur de son âge, il avoit rempli avec une distinction sans exemple l'office de précepteur des enfans de France. Déjà ils avoient concourn ensemble pour la charge de premier aumonier de la duchesse de Bourgogne; & quoique le prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avoit vu de bon œil son

feune co a fe rep fices, il i chagrin chevêque médiocre n'avoit qu'à con de chaq c'est-à-di fes augu

de vacat

De là

partifans

des indification des indification de la pureto de la complex de la compl

qui touj

ne laisse.

entre les viendroit dux étoit lui étoit candale, ais il ne nent, ou elle fut, instruires

ce trifte

la vont rélat étaopale & élat que esprit & aimables fembloir. ses; vu âge, il ion lans des ennt conde prele Bourancien e jamais œil son

jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avoit pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant archevêque, rant d'une abbaye, que d'un médiocre prieuré. Le pieux Fénélon n'avoit même accepté son archevêché qu'à condition qu'il résideroit neuf, mois de chaque année dans son diocese, c'est-à-dire qu'il ne passeroit auprès de se saugustes éleves que les trois mois de vacance accordés par les canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de M. de Cambrai, & bien des indifférens même formerent contre la pureté du zele brûlant que marqua M. de Meaux, dans la poursuite du nouveau Quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'in-jure & à la calomnie, d'accuser d'envie & de vengeance, des sentimens les plus odieux & les plus abjects, un évêque dont la gloire montée à son comble ne pouvoit plus croître, qui voyoit toutes les renommées au dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la religion, étoit sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours chfin avoit témoigné n'avoir d'autres intérêts que ceux de l'E. glise & de la vertu. A ces éloges, trop bien fondés pour y donner atteinte, on ne laissoit pas de répliquer, que la passion de la gloire, plus qu'aucune autre, ne dit jamais, c'est assez; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation, craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côrés, qu'il souffirmoit impatiemment, dans un degré plus bas, de le voir au dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause. dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état, revenons - en au grand principe de la charité & de la prudence évangélique, savoir qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons moins, d'un côté, que les grands hommes ont assez communément de grands foibles; & de l'autre, que les ames sensibles, les plus pieuses même & les plus ingénues, se préservent rarement de l'exagération, dans les plaintes qui leur sont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainsi donc, pour ne rien avancer d'injuste, ni d'incertain, tenons-nous-en à ce qu'ont fait & pcblié les deux parries. Là-dessus même,

fi quelqu'un core les ir nonce que des faits d pas moins

Quelles litions de tant qu'il refus de l' vrage : cert dans un au & qu'il ir issue. Son a fort per nélon eût tion où il justifier le culations theologier la portée fortement cette vie & uniqu aucun in rance, perluade il fût inc

les princ

lommée

DE, LEGLISE.

si quelqu'un veut juger, qu'il laisse encore les intentions à part, & ne prononce que sur des aveux exprès, ou sur des faits dont la conséquence ne soit

pas moins concluante.

Quelles que pussent être les disposinons de M. Bossuer, il est constant qu'il fut excessivement pique du refus de l'approbation faite à son out vrage: certes, il ne le dissimula point, dans un autre ouvrage qu'il fit ensuite, & qu'il intitula Relation sur le Quiéusme. Son humeur ent toutefois about à fort peu de chose, si M. de Fé-nsson eut pu se défaire de la prévention où il étoit touchant la nécessité de justifier les mystiques, dont les spéculations, fouvent inintelligible aux théologiens même, patient absolument la portée du commun des fideles. Mais fortement persuadé qu'on pouvoit dès cette vie aimer Dieu continuellement & uniquement pour lui même, fans aucun motif de crainte, ni d'espérance, il se faisoit un devoir de le perluader aux autres; quoiqu'au fond il für indubirable qu'il erroit selon tous les principes : cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheu-

le l'E.

i, trop

re, on

que la

aucune

oir un , qu'il un de. Nus de

; que

cause, l'état, de la lique, ien de néan-grands ent de ue les même ent ra-ns les par la

, pour

rtain,

& puiême, reux qui sont dans le ciel. Sur, quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il est des erreurs honorables, aussi bien que des faures heureuses, il n'en étoir point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'ame pure qu'un excès de piéré seulement y avoit induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur. Ce sur pour elle une source intarissable de chagrins & d'infortunes, ou pour en parler plus suste, de tribulations & d'epreuves, bien propres à la détroinper, en lui faisant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

Le dessein de ce prélat n'avoit été d'abord que d'expliquer & développer les
trente-quatre articles des conférences
d'Illy, en joignant à chacun d'eux les
sentimens & les expressions mêmes des
aureurs spirituels universellement révérés. L'auteur communique cette premiere production à M. de Noailles &
à M. Tronson, qui lons deux avoient
été commissaires dans les conférences,
& qui n'y trouvérent rien à tepsendre mais il ne juged fas qu'il convint
de la communique au tronseme conmissaire, cett à dirê à M. Bossuer,

après a tion à fut-là tentenn ne s'en livre. I il ne le plir fes due, dre, p de foli qui ne premie l'idée p mystiq nombr étoit a célebre moder la fois la ma ranges muniq

qui le de cit à l'ab

brai 1

à l'én

DR L'EGLISE. . 455

après avoir refusé sa propre approbation à un ouvrage de ce prélat. Ce fut-là une source nouvelle de mécontentement & d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en disposa pas moins à publier son livre. Déjà il le révisoit e dessein, & il ne le trouva pas suffis plir ses vues. Il lui d us d'étendue, & en même tem lus d'ordre, plus de liaison, plus de nerf & de solidité. Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartoit pas du fond de la premiere, qui du moins en conservoit l'idée principale, toute la doctrine des mystiques étoir réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune colt appuyée de l'autorité des écrivains célebres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces passages servoient rout à la fois de preuve & d'explication à la maxime sous laquelle ils étoient rangés. L'ouvrage ainsi rédigé fur communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, & qui engagea l'auteur à l'abréger, ou plutôt à le mutiler & a d'énerver. Je hand de la jarde nes la Car

Ainsigla docilité de M. de Cambrai lui fit gâter fon ouvrage. Le re-

n'en étoit nneur que excès de uite. Mais ir! Ce fut ole de char en parlet d'épreuinper, en amour le s s'épurer oit été d'alopper les onférences d'eux les nêmes des

ment re-

cette pre-Toailles &

ix avoient

ferences,

à tepfenil convint

me com-

Bossus,

Sur, quoi

que s'il est

i bien que



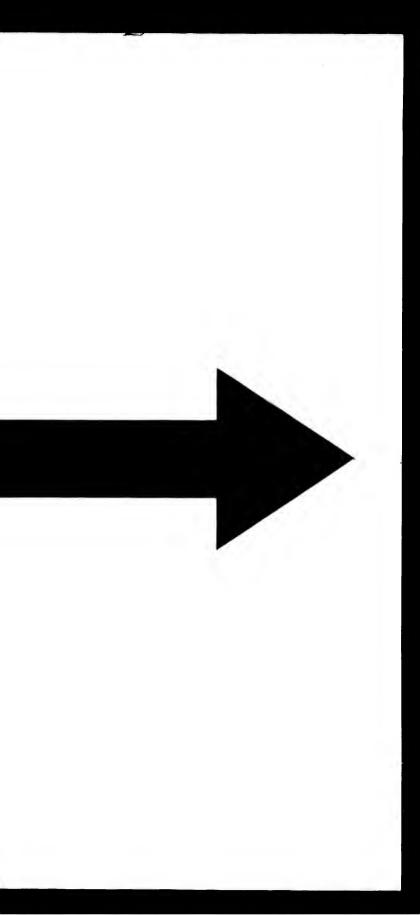
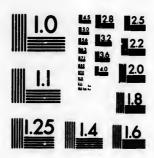


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE STATE



tranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs refpectables, le dépouilla de ce qui en faisoit la force principale, & pour fainsi dire, la sauve-garde. Avant cette suppression, on ne pouvoit l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds & les plus faints mystiques de tous les âges; au lien qu'après le dépouillement où on l'avoit réduit , il prêtoit le flanc à rous les traits, sans plus rien avoir qui lui servit de bonclier. Ce n'est pas que l'Eglise, toujours éclairée par le S. Esprit, n'y ent déconvert l'erreur sous toutes ces envelopes, si les maximes ains remparces, pour ainsi dire , eussent en le même fens , que présentées à nud : mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral & naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'Eglise, dépend fur tout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précede & la fuit, en un mori de la contexture générale d'un écrit; ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes après sa réduction, eût peut - être été jugé tout différemment , avant des suppressions qui lui avoient ôté cette contexture, & toute son enchaînure. Quoi

Ouc défigut M. de maines mina d théolo Pirot , 1. M. teur q devoir brai p rence fit fur Paris, firoit. que c celui cité go défére fa par fen d ment fon r preffic prome circon

de ra

oblige

toit

particulier teurs refe qui en our ainsi erre supuer, sans plus protiques de ès le dééduit , il aits, sans de boun'y eût sices enimparces, le même d' : mais ou le sens polition, glise, démipagne, it, en un rale d'un dans le duction. différems qui lui

& toute

Quoi

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fur encore communique à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles théologiens les docteurs Beaufort & Pirot, dont le dernier étoit fort attaché M. Boffuet. Ils marquerent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeoient devoir être retouches; & M. de Cambrai poussant la docilité, ou la déférence aussi loin qu'elle pouvoit ailer, fit sur le champ, & sous les yeux de M. de Paris, tous les chaugemens que l'on défiroit. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne parût point avant celui de M. Bossuer ; & la simplicité généreuse de Fénélon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole; & comme il repartoit pour son diocese, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeoit de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse: mais par un concours de circonstances, qu'il est au moins inutile de rapporter , ces amis se crurent obligés à être plus défians qu'il ne l'étoit lui-même. Ainsi l'ouvrage de M. Tome XXIII.

de Cambrai, sous le utre d'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques mois avant l'Instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison

Mais à peine il parer quelque exemplaire des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, & un déchatnement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve, & en fait au moins entrevoir la caule. La ville & la cour, dit M. Bossuer. la sorbonne, les communautes, les savans, les ignorans, les hommes, les femmes, tous les ordres sans exception furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouie, de l'enriere inutilité & de l'ambiguité de cette doctrir En effet, mille & mille bouches de rent à la fois, que le nouvel ouvrage étoit le quiétisme tout pur, masqué néanmoins & insidieusement déguisé; que c'étoit une justification scandaleuse d'une femme & d'une doctrine justement diffamées; qu'il ne faisoit que revêtir de belles couleurs l'exclusion de l'espérance chrétienne, & de l'indifférence pour le salur. Mais si le fracas fut horrible, fut-il

Duiétisme.

égalen raison des re julqu'a vraies rent 1 haute dans c tôt au

dalisât - Mai racle d Priscil put cr fion de d'éner homm fondar pardor pas rév veaux l reur de li vif dont c dans le fils ? 1 gerent alarme

plus a

d'Explicafur la vie quelques e M. de DE L'ELLER que exenifurent des un déchat Ouvrage. reuve, & la cause. Bossuet. és, les lames , les ns excepffinement é inouie. ambiguité mille & fois, que quiétisme s & insiétoit une e femme liffamées; de belles ince chré.

ur le falut.

e fut-il

également naturel, ou fortuit ? Est-il raisonnable de croire qu'il n'y eut pas des resforts cachés, qui sirent parler jusqu'aux automates? que les ignorans, vraies machines dans cette piece, crierent sans qu'on les fit crier? que la haute & abstruse spiritualité qui régnoit dans cet ouvrage, n'imposat pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisat ?

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du clerge s'écrier que la nouvelle de Boliver Priscille avoit trouvé son Montan; qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie? Et quand on vit un si grand homme se jetter aux pieds du Roi, en fondant en larmes, & en demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt les pratiques des nouveaux Molinosistes; quelle dût être l'horfeur & l'indignation d'un Monarque si vif sur les intérêts de la religion. dont on lui montroit l'ennemi capital dans le précepteur des princes ses peritsfils? La plupart des courtisans partagerent, ou feignirent de partager les alarmes du Monarque. Les prélats les plus assidus à la cour, ou les plus am-

Roid. Refatt

bitieux, parlerent avec toute la véhémence que peut inspiter la jalousse de la faveur. Bien des seigneurs qui portoient envie à ceux qui étoient connus par leur attachement pour M. de Cambrai, & particuliérement aux ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, manœuvrent pour les saire envelopper dans

sa disgrace.

Cependant, quoique M. de Menux se soit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuses passions, nous nous garderons bien de les lui antibuer. Nous préfumons bien plus volontiers, qu'un évêque si ardent pour la foi qu'il avoit défendue toute sa vie, ne fut emporté que par son zele, & qu'il vit les choses telles qu'il les représenta. Mais il est clair aussi, par la dureré de ses expressions, & par l'appareil qu'il mit dans ses démarches, que son zele eut trop de chaleur, & ne fut rien moins qu'exempt d'amertume. Aujourd hui qu'on envisage de fang froid ces miseres, comment regarde-t-on fa supplique larmoyante aux pieds de Louis XIV, sinon comme une parade aussi ridicule par son objet, que messéante au personnage qui se

donnoi qu'il n doute chée p Cambi mis er ment d'hui dame o avec co ou feu Monta donnei

aux m

brai n déchire plaign généra lui, é Meau les per livre, voient les au loi ave remar

s'étoit

te la véhé.

jalousie de

s qui por-

ent connus

1. de Cam-

ux ducs de

maneu-

opper dans

de Meaux

parti aban-

nous nous

s lui atti-

n plus vo-

rdent pour

ute fa vie,

n zele, &

uil les re-

ausli, par

s & par

démarches,

chaleur, &

pt d'amer-

invifage de

mment re-

noyante aux

on comme

fon objet,

age qui le

donnoit en spectacle? Scene au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendroit on aujour-d'hui comparer les rapports de Madame de Guyon & de M. de Cambrai, avec ceux de Priscille & de Montan; ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénéson, c'est-à-dire donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénéson Jes insames de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne pur tenir contre des traits si déchirans. Il éclata lui-même, & se plaignit vivement que le soulévement général qui se faisoit tout à coup contre lui, étoit l'effet des ressorts que M. de Meaux avoit mis en jeu. Il savoit que les personnes incapables d'entendre sou livre, & qui ne l'avoient pas lu, élevoient la voix encore plus haur que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avoit sait dire qu'il lui enverroit ses remarques sur les Maximes, & qu'il s'étoit montré disposé à les écoutes

V iij

sans prévention; d'où il conclud, que fi au lieu de le lamenter aux pieds du Roi , M. Bostuet avoit averti Sa Majesté qu'il avoir pris des mesures avec l'anteur pour retoucher l'ouvrage. Elle anroit été tranquille , & le soulévement seroit tombé.

Soit par le procédé contraire, foit par l'aigreur réciproque des deux partis , le mal ne fit qu'empirer. Le Roi, qui avoit singuliérement estimé M. de Fénélon avant qu'on l'accusat de quienfine, en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avoit honoré. Ce prince, revenu des égutement de la jeunelle, & plus vif que jamais sur l'article de la religion. s étoit fait une idée effroyable du Quiétifme: il ne se pardonnoit point à luimême d'avoir confié l'éducation du prince qui devoir lu succeder, à un hérétique infame, à un sectateur de l'affreux Molinos, a un hypocrite dont les mœurs n'étoient pas moins corrompues que la foi : car c'étoit sous ces couleurs que des courtisans jaloux & affamés de dépouilles ne cessoient de lui représenter, tant M. de Cambrai, que ses proches & ses amis. Il

fot 1 rens plois conti rédu lus 30 nn) meri cret fitend le D gogu ment le p remp de l' nir d foit? dang eut. A ma ni a route Féné

> 22 0 mes dui

trior

clud, que aux pieds averti Sa melures convrage, k le lou-

ire, foir es deux pirer. Le Aimé M cusar de fion pour nt il l'arenu des plus vif religion. du Quiénr à luiation du , a un ateur de rite dont corromsous ces loux & ient de Cam-

amis. Il

for relegue dans son diocese. Ses parens furent dépouillés de leurs emploir. Entre les amis, les uns furent contraints de quitter la cour; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui & ceux à qui l'on ne put arraches un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purenti que gemir en fecret under au dehors un profond ... stence Son auguste & généreux éleve, le Dauphin, auparavant duc de Bourrogne qui lui demeura inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plandre en fecrer, en attendant le remps propre à le justiner aux yeux de l'univers. Personne n'osoir entrerenir de commerce avec lui, & il n'ofoir se réclamer de personne; tant le danger étoit imminent pour quiconque cut encore paru son ami. En un mot ine manqua rien a fon humiliation, ni au triomphe de son adversaire; si routefois la ruine d'un rival tel que Fénélon, put jamais être un sujet de momphe. what you suggested this this

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour sarrêter les progrès du nouveau Quiétisme, que pour rénablir la concorde entre les ches des

Viv

deux partis. M. de Noailles, ami de M. Bossner & de M. de Fénélon, travailla d'abord à les réconcilier , & garda la neutralité : tandis qu'il out quelque espérance d'y réussir. Mais quand il vit l'inutilité de ses efforts; il se déclara pour M. de Meaux; qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, évêque de Charres, prélat éclaire, très - pieux, & fort en crédit, à raison de la confiance qu'avoit en lui Madame de Maintenon, dont il dirigeoit la conscience. Ces deux prélats enrent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards personnels que M. Bossuet : ils ne s'engagerent pas même à soutenir tout-àfait la doctrine de celui-ci en matiere ascétique. Au moins est-il constant qu'on n'accusa point M. de Chartres d'établir l'espérance sur les ruines de la charité, comme on l'avoit reproché à M. de Meaux, qui avoit nie d'abord la possibilité, non seulement d'un état fixe où l'on aimât Dieu purement pour lui, mais encore des actes passagers du pur amour. C'est ce qu'on voit encore dans fon Instruction fur les états d'oraison où il prétend

pour l'espe de p qui a 1698 traite extra expre fainte mable au n

d'inte M un la il est matie toute qui furet gard parle s'en plus qu'i

à b

le f

ami de on, tralier , & qu'il out r. Mais efforts ; iux , qui r, encore Chartres, & & fort confiance Maintenscience. M. de irds pere s'engacout-àmatiere constant Chartres uines de reproché nie d'aulement Dieu pudes actes ce qu'on ion fur

pretend

que la charité n'a point d'autre motif pour ses actes propres, que celui de l'espérance. En quoi il fur abandonné de presque tous les théologiens, & de M. de Chartres en particulier qui dans sa Lettre Pastorale du 10 juin 1698, se montre bien éloigné de traiter de pieux excès & d'amourenses extravagances les sentimens & les expressions ensiammés de tant d'ames saintes, qui ont trouvé Dieu assez aimable en soi, pour qu'on pût l'aimer, au moins par intervalle, sans motif d'intérêt.

M. de Meaux lui-même prit ensuite un langage différent du premier : tant il est visible, mon seulement que la matiere étoit difficile, mais qu'avec tout son génie il n'étoit pas maître en toute matiere. Dans fon ouvrage latin qui a pour titre, les Mystiques en sureté, ces mystiques qu'il avoit regardés comme des visionnaires, il en parle avec autant de respect, ou peu s'en faut, que M. de Fénélon, Bien plus, le facrifice conditionel du falut. qu'il y passe aux ames peinces, parut à bien des gens habiles retombet dans le sacrifice absolu, qui faisoir le grand

crime de M. de Cambrai. Que ne pourroit-on pas y relever encore l Mais laitsons un examen ; qui nous engageroit en tant de discussions; que l'ennui en seroit le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effer n'autoit-on point à examiner, si l'on vouloit rendre compre de tout ce que produisit dans ce différend animé la véhémente intarissable de M. de Meanx? Outre les Erats d'oraison, la Relation sur le Quictisme, & les Mystiques en sureté, sa plume enfanta l'Ecole en sureté, le Quiétisme ressuscité, le Somnsaire de la doctrine de M. de Cambrai; sans compter une foule de mémoires. de lettres, d'écrits divers, & quelques préfaces qui équivalent à autant de traites. Dans toutes ces productions, il est vrai , on retrouve toujours le grand évêque de Meaux; sa maniere grande & sublime, son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse & la fagacité de ses réflexions, ces ino uvemens rapides qui étonnent & qui entraînent, son style energique, lumineux & non moins dante, soutenue & presque toujours

vers
à la fi
égard
ils pa
firent
pour
des
fent
les
plus

coise

Meacrelach Les lettre aussi de co dit s' l'amé grace l'écri style bellipersu

Moy

Que ne ? Mais engagee l'ennui ient. uroit-on t rendre isit dans nte inutre les fur le en fuen fule Somimbrai; noires, uelques: ant de ctions, ours le naniere nement

vues, les ré-

es qui

n style

moins abon-

ujours

convenable au fujet. Dignes en un mot du nome de Bossuer; tant d'ouvrages divers ne laissent rien à désirer; quant à la forme : mais au fond , & à mille. égards; que de justes regrets ne fontils pas naître? Queile énorme perte ne firent pas les lettres & la religion, privées ~ pour des productions qu'on ne lie plus, des fruits à jamais intéressans qu'enfsent produits, au lieu de ces subrilités, les deux rulens qui firent jamais le plus d'honneur à la prélature Francoife!

Mi de Cambrai , ainsi que M. de Meanx qui ne lui donnoit point de relache; parut fans fin dans la lice. Les instructions, les explications, les lettres spirituelles coulerent presque aussi rapidement de sa plume, que de celle de son antagoniste. Il répandir fur les matieres les plus seches l'améniré, l'onction de la piété, des graces touchantes qui faisoient aimer l'écrit & l'écrivain tout ensemble. Un Ayle ingénu, facile, enchanteur, embellissoit tout; & le ton ravissant de la persuation remplaçoit avec avantage les argumens pressés & les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à

peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part, qu'il n'avoit que suivi les enseignemens des Mystiques les plus estimés, qu'il n'étoit pas même alle austi loin qu'eux; qu'il avoit rectifié leurs idées, & adouci leurs sentimens en plusieurs articles. Cependant les personnes bienréfléchies & solidement instruites jugeoient toujours qu'il s'étoit trop avancé, dans le livre des Maximes, & souhairoient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvoient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutoient-elles , c'est un excès de charité qui fait tout son crime; & on pouvoit le redresser, sans rout l'opprobre dont l'on a tâché de le couvrir.

Persuadé cependant que l'orage n'étoit pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre
des Maximes, ce que l'on croyoit en
avoir besoin: mais il ne voulut point
que M. de Meaux, qu'il regardoit
comme sa partie adverse, & comme l'ennemi de tous les Mystiques, sût du nombre de ses juges. Et comme il n'étoit pas
facile de l'en exclure, dans un examen

qui fe d'emp influe rendre avoit copat théola ment expos l'amou l'acte mais l l'indif tinct d conter roit, péchés volon une or pération actes 1 cyne. S. Efp font l unifor fensib

en ce

établi

tion:

prévencontre, ilon'aens des n étoit ; qu'il ci leurs endant dement s'étoit Maxint mis it dans ajoucharité: pouprobre ge n'é-Camn livre oit en point ardoit e l'en-

nomir pas

amen

-qu on

qui se feroit en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendroit attendu l'ascendant qu'il avoit sur tous ses collegues dans l'épifcopat; il proposa de s'en rapporter aux théologiens du Pape, & avec l'agrément du Roi, il écrivit au Saint Pere Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif il en condamnoit l'acte permanent, c'est à dire qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il renoit l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, & rejettoit une contemplation perpetuelle qui excluroit, foit cette distinction, soit les peches véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejettoir parcillement une oraison passive, qui excluroit la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettoit aucune autre quietude que cette paix du S. Esprit, avec saquelle certaines ames font leurs actes divers d'une manière fi uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre ; qu'il prétendoit sur-tout établir, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut tou-

jours conserver dans son cœur la verin d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il falloit être excessivement prévenu, pour confondre le Quiétisme de Pénélon avec l'affreuse doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction larine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuferit des sentimens, tant des peres que des Saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs & ces adoucissemens mettoient hots d'atteinte le fond des sentimens de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venoient un peu tard, & s'accordoient pen avec le texte de son livre. Ce pouvoir être le sens per-sonnel de l'auteur, dont l'Eglise ne juge point; mais ce n'étoit pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, & dont l'Eglise avoit à juger. M. de Fénélon demanda au Roi d'aller lui-même se justifier auprès du Pape : n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux ecclésiastiques de confiance. M. de Bossuer, de son côté, écrivit

à Rom partie fuet . fur le pour ac qui le zele q affaire, homm donna fon an le juge moins ter le qua un prétend ment a cause q Ceux dotes, teur de parce c neur d cois, jetter a

pour 1

gloire:

clarant

avec u

à Rome; & se portant avec éclat pour la veriu partie adverse, il y envoya l'abbé Bosre pour suet fon neveu, qu'on a vu depuis doit au sur le siège de Troies, & lui donna oit être pour adjoint le théologien Phélippeaux, confonqui le seconda sans doute avec le beau vec l'afzele qui, dans sa Relation sur cette te lettre affaire, lui a fait travestir Fénélon en par une homme artificieux & faux. Le Roi or-Maxidonna de plus au cardinal de Bouillon, eil mason ambassadeur à Rome, d'y presser s peres le jugement. La décision tarda néanfur le moins affez long-temps pour impatienous ces ter le Monarque, en qui l'on remarettoient qua une chaleur si extraordinaire, qu'on itimens prétendit, qu'on dir même publiqueil faut ment à Rome, qu'elle avoit une autre tard, cause que l'appréhension du Quiétisme. exte de Ceux qui faisoient fond sur les anecns perdotes, se persuaderent que le préceplife ne teur des enfans de France étoit persécuté, le fens parce que préférant à la faveur l'honlle juneur de ses éleves & du diadême Fran-& done çois, il avoit porté le zele jusqu'à se énélon jetter à son tour aux pieds du Roi, me se pour le conjurer de ne pas ternir sa nt pu gloire dans les races futures, en dééliasticlarant le mariage qu'il avoit contracté

avec une femme née trop loin du trône,

Volt. Siecle de Louis XIV.

éctivit .

pour y monter sans causer un étonnement dangereux. Si ces particularites font incertaines, au moins ne doutoit-on pas que Fénélon ne partageat à ce sujet les sentimens très-connus du duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes de gouvernement & cettains portraits du Télémaque, qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étoient regardes comme une censure indirecte du regne de Louis XIV. Mais tout ce qu'on pent sensément inférer de ces allégations, c'est que ce prince habile, outre l'héréfie, craignit peut-être encore la cabale; deux motifs, dont l'un suffisoir pour presser avec chaleur la fin d'une dispute, qui mettoit toute fa cour en fermentation.

Peu satissait cependant de ce qu'on faisoit à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, & les sit censurer à Paris, par un assez grand nombre de docteurs. Si la censure sur juste au fond, elle ne passa pas pour bien réguliere dans les formes. Au moins, M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre sort haut, qu'on étoit allé de porte en porte solliciter la signature des

Troisieme Lettre de M. de Cambratà M. de Meaux

tenleu jeunes qui p Compt libérat enfuite les au crire I toute: offense foit qu à pron tiere d plus f dit on ajoute.

> censure Cell qu'ave mando au cal brai la noître soumi vouloi coit d

dans l

spectac

vertuet

i étonirriculaoins ne parta--commis ute que & cerqui fut étoient ndirecte tout ce de ces habile, tre enont l'un leur la toute

e qu'on
ux rira
Maxiis, par
eurs. Si
elle ne
ans les
ambrai
e plainillé de
ure des

tenseurs ; en commençant par les plus jeunes theologiens, fans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur Resompre, n'étoient point admis aux délibérations de la faculté; qu'on avoit ensuite gagne quelques anciens; que les autres avoient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentoit toute dressée, soit qu'ils se tinssent offenses qu'on leur fit ainsi la leçon, soit qu'ils trouvalient de l'imprudence à prononcer sans examen, sur une matiere dont la délicaresse demandoit la plus sérieuse attention. C'est par là dit on, que la mine sur éventée. On ajoute que le changement déjà opéré dans les sentimens du public, par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon, fit supprimer cette censure.

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le Roi la demandoit prompte, comme important au calme du royaume. M. de Cambrai la souhaitoit précise, pour connoître la vérité, & promettoit une soumission parfaite. M. de Meaux la vouloit conforme à l'idée qu'il s'efforcoit de donner des Maximes, en Italie

comme en France. Tous les partis pressoient le jugement : mais la cour de Rome usoit de sa lenteur & de sa prudence accourtimée, examinant tout. avec d'autant plus de flegme, que les folliciteurs lui en marqueient moins. Le fage & pieux pontife Innocent XII sentit toute l'importance & la difficulté de la question for laquelle il avoit à prononcer; il en avoit commis l'examen preparatoire à dix théologiens rendminés, qui après huit mois de travail le trouverent partagés de moirié juste, dans feurs opinions : cinq opinoient pour la condamnation du livre, & cinq en trouvoien la doctrine orthodoxe. Alors, sentant mieux que jamais combien la mariere étoir épineuse, il établit une congrégation de cardinaux, pour revoir tout ce qui s'étoit fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, & ne put rien decider. It en fatlut établir une autre, que le vigilant l'ontife composa de tout ce qu'il connoissoit de plus éclaire dans le sacré college. Celle-ci tint cinquante - deux affemblées bout desquelles enfin l'on tomba d'accord fur les propositions qui méritoient quelque censure. Il ne s'agissoit plus

guero pour cong autan Tout huit d'hun

génu gant fourd loit prove renco alami loit u vivem auprène pr hume ment

> Maxi lier feize tende

état

congrégations, sans compter presque autant de conférences particulieres. Toutes ces opérations emporterent dixhuit mois; ce qui donna beaucoup d'humeur à la cour de France.

On y peignoit Fénélon, le plus ingent des hommes, comme un intri-gant, qui retardoit la décision par de fourdes manœuvres; & l'on n'y vouloit pas voir que cette froide lenteur. tout ordinaire qu'elle est aux Romains, provenoit tout particuliérement en cette rencontre de la nature des questions alambiquées, sur lesquelles on vouloit une décisione Louis XIV, pique vivement, renouvella ses instances auprès du Pape, par une lettre où il ne prit pas grand foin de cacher fon humeur. Enfin, le jugement si instament demandé, fut rendu le 12 de mars 1699.11.1911

Le Pape y condamnoit le livre des Maximes en général, & en particulier vingt - trois propolitions dont seize qu'on peut rapporter à deux chefs tendent à faire croire la réalisé d'un etar permanent en cette vie, où l'on

in la docit mieux re étoit regation r ce qui ien. Elle ne put olir une ompofa de plus Celle-ci es , au ba d'acricolent

and phic

alte de la

prononprepara-

mes, qui

ouverent

eurs opi-

ndamna-

aime Dieu pour lui uniquement, & à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel, dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différens objets. leur condamnation fait bien voir qu'on ne vouloit faire grace à rien même d'ambigu, pour peu qu'il fut susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourroit engager insensiblement les fideles en des erreurs déjà condamnées; & que les vingttrois propositions, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente en les lifant, foit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, sont téméraires, scandaleuses, mal sonantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, & même erronées respecti-vement. On avoir beaucoup pressé, pour que les qualifications d'hérétiques & d'impies fussent encore insérées dans le décret de condamnation; mais le Pape & les consistoires n'y voulurent jamais entendre : ils refuserent aussi de donner atteinte à plusieurs des propolitions qu'on avoit attaquées en France, bien au dela du nombre de vingtcativayoi ce justi

de faire ne dam trou a co com ni c port terr Out fens fe i de d'in tort dès jam imip Lou

dén

nt , & i bones plus autres objets, qu'on même suscepdit que ngager erreurs vingt-

ens des en les on avec orps de icandaant les dans la espectipressé, étiques es dans mais le ulurent it auffi es pro-France, vingttrois, & à aucune des pieces justificatives publices par l'auteur, qui les avoit répandues jusqu'à Rome. C'est ce qu'on peut regarder comme une justification des sentimens personels

de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire, on s'apperçut qu'Innocent XII ne se prêtoit qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce prélat. Il y trouvoit sans doute quelques points de doctrine condamnables, puisqu'il les a condamnés : mais il ne regardoit pas des subtilités presque inintelligibles, comme des erreurs fort contagieules; ni comme une entreprise funeste, de porter les fideles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le ciel. Outre les bruits publics, le simple bon sens lui apprenoit que le vacarine qui se faisoit en France ne provenoit pas de l'objet de la dispute; qu'il n'avoit d'importance que ce qu'on lui en pretoit; & qu'il tomberoit de lui-mêine. des qu'on ne l'agiteroit plus. En effet, jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci fous Louis XIV, ne fut ensuite aussi profondément oublice, ou du moins regardée

On doute qu'Innocent XII s'embarassar beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il sit tout ce qu'il salloit pour qu'elle y fut rejettée. Son décret ne portoit point, que les évêques du royaume avoient de leur plein gre référé cette affaire au S. Siège : il ne parloit pas davantage des follicitations de Sa Majesté Très-Chrétienne. La décision n'étoit qu'en forme de bref. Elle n'étoit point adressée aux évêques de France. On n'y trouvoit pas les termes ufires en pareils jugemens, afin de les rendre plus authentiques; & la clause fatale; Moru proprio, capable seule de tout faire manquer, y étoit employée dans le fens rigoureux, c'est à dire qu'elle y fignifioit sans la moindre ambiguité, que le Souverain Pontife s'étcit porté de son propre mouvement à condamner. l'ouvrage du prélat François. Tout cela rend très vraisemblable le propos qu'on

favoir un ex autres le pro foit y qu'il

la peir en ce d'un. Nos ment voit I Gallic répété nitive le moi le mo tion de pas pl nonce tre, q au Por affectio France.

intime

semble

माठाउँमेर्ड

la tequ'un ux aux ée avec

cembanuation cue en c'est qu'elle portoit byaume c'ectte

oit pas Sa Macon n'éit point On n'y pareils blus au-

Moru
t faire
dans le
i'elle y
iguité,
t porté
damner
ut cela
qu'on

attribue à ce pieux Pontife, touchant M. de Cambrai & ses adversaires, savoir que le premier avoir péché par un excès d'amour pour Dieu, & les autres par un désaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façois du public qui le lui attribue; c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté: la voix du public en ce point, peur équivaloir à celle d'un Pape.

Nos évêques ne virent pas apparemment fans chagrin le peu d'égard qu'avoit Innocent XII pour les libertés Gallicanes: mais on avoit trop fouvent répété au Roi, que la sentence désinitive de Rome pouvoit seule étouffer le monstre du Quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du bref. Le Monarque n'en eut pas plutôt reçu l'exemplaire que le nonce avoit été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main au Pontife, pour le remercier de son affection, paternelle envers l'Eglise de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'afsembler sans délai leurs suffragans

afin d'accepter solennellement cette déscisson. Ce sut la pour M. de Cambral la plus outrageuse de toutes les scenes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée; en esser, pouvoir donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultanée, de tous les membres du coms épiscopal dans toutes les provinces! On dut naturellement regarder, au moins son ouvrage, comme un des plus abominables dont il eût été question de-

puis long-temps.

Jamais Penelon ne fut plus humilie, & jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décisson du S. Siège lui fut parvenue, il ne connut point d'autre parti que celui d'une obéissance héroique. Il abandonna pour toujours ses premieres opinions, empêcha ses amis de les défendre condanina son livre, s'empressa de faire un mandement à ce sujet, & monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il civit conçu : Enfin, mes très-chers freres, notre faint pere le Pape a condamné par un bref le livre intitule, Explication des Maximes des Saints, avec vingt - trois propolitions

SiSi mant l'exer notre t-il à plaise fi ce teur la de qu'il millio chés j prélat phoie regard plus g II No équiv il fur

No

text

trois

men

C'ef

blab

de p

12:0

cette de Cambrai des Icenes r. Quelle mmer aux é que de du corps inces ! On au moins s plus aborneltion de

olus humiiontra plus du S. Siege nnut point e obeissance ur conjours mpêcha les danina fon un mande. a lui-même Voici en içu : Enfin, e saint pere un bref le on des Mavingt - tros propositions

propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce brof; tant pour le texte du livre, que pour les vingttrois propolitions, limplement, absolument, & fans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, & à une docilité sans réserve; de peur qu'on n'altere insensiblement la simplicité de l'obéissance due au S. Siège , dont nous voulons, moyenmant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dien ne plaise, ajourat-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parle de nous, fi ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la derniere brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. Les pieux sideles étoient touchés jusqu'aux larmes, de l'humilité du prélat, & ses ennemis cependant triomphoient de sa défaite : mais qui ne regardera point cette défaite comme plus glorieuse que tous leurs triomphes?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincere, il sur chicané sur ce mandement-là

Toine XXIII.

même, & traité fort durement dans son propre palais. Comme il tenoit, ainti que les autres metropolitains; son assemblée provinciale pour l'acceptation solennelle du bref; l'évêque de S. Omer, l'un de ses suffragais, osa l'interpeller, & lui réprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiescat de cœur & d'espuit; & même de s'y être ménagé mine potte pour revenir quand il voudroit de son apparente Soumissions Bien plus, cet audacieux évêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'archevêque avoit composés pour sa défense, avant la décision du S. Siege. Aucune de ces pieces n'ayant été condamnée à Rome ; quelque monvement qu'on de fût donné pour les y flerrir, & l'affemblée de Cambrai n'ayant point du tout pour objet l'examen du mandement de son métropolitain; l'entreprise de l'évêque de S. Omer ne méritoit que le mépris & l'indignation générale. Sependant l'archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avoit déjà fait paroître, conclut en sa qualité de président, qu'ou supplieroit le Roi d'or-Mill atte

donn vrage catio quen des a fes pour tifica

de to en fa S prêto gui ji mêm firoie miffic qu'il inftru ce pré comin c'étoit on l'o ami 1 ne fut filence térieu parlan vant |

regard

nt dans tenoit, ditains: l'accep+ êque de ins , ofa le ne pas qu'il y vit , & ner porte t de son lus, cet tous les compodécision s. pieces ie ; quelic donné ablée de our objet fon, mévêque de népris & dant l'arqui mit déjà fait é de pré-

loi d'or-100

donner la suppression de tous les onvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des Saints. En consequence de ce synode, ainsi que de ceux des autres provinces, Sa Majesté donna ses lettres patentes, non seulement pour l'entiere exécution du déctet pontifical, mais encore pour la suppression de tout ce qu'on avoit jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si après cet exposé fidele, on prêtoit encore l'oreille à des secraires, qui jugeant de M. de Cambral par enxmêmes, & se persuadant ce qu'ils désiroient, ont tente de rendre sa sou-mission suspecte; qu'on entende ce qu'il a répété souvent à l'auteur trèsinstruit & rrès-sincere, qui a écrit la vie de ce prélat. Ce n'étoit point un témoignage commande, ni fait pour la public : c'étoit une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami für, Ma foumifiion, lui difoit-il, Rams. Vie de ne sut point un trait de politique, ni un silence respectueux; mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le chef de l'Eglise. Suivant les principes des carholiques, j'ai regardé le jugement du S. Siege & des

évêques, comme une expression de la volonté suprême, & comme un écho de la voix divine. Je ne me fuis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précéderent ma condantnation. J'entendis me parler, comme à Job, du milien de ce tourbillon, & me dire : Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés? Et je répondis du fond de mon cœur : Puisque j'ai parlé indiscrétement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche & me taire. puis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question du fait & du droit; j'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue, & je n'ai, ni voulu, ni dû faire autrement.

Procès du P.
Beiberon,
enap. 6, p.
23.
Jut. Théol.
Myll part.
IV att. 19.

Aussi le pere Gerberon, loin d'accuser la sincérité de ce prélat, improuva fortement sa docilité. Le ministre Jurieu y trouva de la petitesse d'esprit, & de la bassesse d'ame. Partant l'un & l'autre du même principe, ils devoient porter le même jugement mais le prélat qui avoit erré, sans rien avoir de l'obstination qui fait l'hérésse, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui

le vou brilla pas fa pas m fes ta point droit : n'avoi plicati que c cune a irrépré levées agiffoit fondies n'étoie qu'on piété & cette . d juste e & mê donnoi avec 1' la ruis fon ac de Fra jours : d lindui

far.

DE L'ÉGLISE 48

de la n écho s point es, aux ondanıcomme billon, ui mêle s inconfond de lé indifma main re. Deus point bterfuges u droit; lans toute youlu, ni loin d'ac-

loin d'acélat, imélat, imélat, impetiresse
ame. Parprincipe,
jugement:
, fans rien
t l'hérésie,
le à ceux qui

le vouloient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fair? quel puissant parti n'eur-il pas même formé, par la supériorité de ses talens? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait & le droit : il n'allégua point que son livre n'avoit d'autre sens que celui des explications qu'il en avoit données, & que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès-là devenoit irrépréhensible; que les questions relevees, subtiles, délicates, dont il s'y agissoit, n'avoient jamais été approfondies par les rhéologiens, & qu'elles n'étoient pas suffisamment éclaircies; qu'on avoit proscrit le langage de la piété & les sentimens des Saints; que cette condamnation vague; fût - elle juste en quelque point, étoir inutiles & même dangereuse, en ce qu'elle donnoit lieu de confondre la vérité avec l'erreur; que sa forme seule étoit la ruine des libertés Gallicanes ; & fon acceptation, l'opprobre du clergé de France. D'autres insoient itous les jours de ces subtersuges, quelques uns l'induisoient à y recourir; & s'il l'eur ta., seleur dépit injurieux le fût converti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration & en applau-dissement.

Mais aigris par une foumission qui leur reprochoit deur révolte contre l'Eglise, ils n'ont rien oublié, pour ternir à jamais sa gloire ; s'il eut été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la Relation qu'a donnée de ce différend, dans l'histoire de l'Eglise de Meaux Dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la Congrégation de S. Maur : elle est néanmoins qualifiée d'impartiale par les Protestans mêmes, par le savant luthérien Mosheim, & par ses commentateurs plus que luthériens. Quel est donc l'homme équitable, ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires, que sur ceux d'un Phélippeaux, voue au rival de Fénélon, & l'un de ses entremetteurs à Rome? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des Saints Apôtres l'avoit seule conduit au delà des monts, & que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement

qui xime gage à fa pirer fléch que perfi quan boui tout man cieux gagn leur gues Qui ! geoit tion. dans fera lome figur de c nient grand

fente

moin le m resi, en applaulion qui contre é, pour s'il eût à cette eur poue de ce L'Eglise ints du angrégaanmoins rotestans en Mosurs plus homme nsé, qui moires, x , voué de ses nt'clanfa préombeau conduit e ne fut

quelque

gement'

qui s'y porta contre le livre des Maximes. Je me trompe fort, si ce langage ne paroît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à infpirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du solliciteur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera pour personne dans les termes du doute, quand on lui auta wa peindre ; ou barbouiller le prélar que sa candeur surtout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme im homme attiffcieux, louple & flatteur, s'il en fut jamais; qui par les complaisances avoit gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen étoit de toures les intrigues, fans paroître y prendre part; qui séduit pat une illuminée, ne songeoit qu'à répandre par tout la féduction. En ! qui reconnut jamais Fénélon dans cette énorme caricature ! qui ne fera faili d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement defigure! C'est aux peuples & aux secles de concert ; qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme : quiconque ofe en présenter des copies infideles, lest au moins un aventurier qui ne mérite que X iv le mépris.

La condamnation du livre des Maximes fut le dernier événement d'éclatdu dix-septieme siecle. Mais avant de passer au siecle suivant, nous ne pouvons nous dispenser de toucher des faits, moins éclarans sans doute, ou qui n'ont guere en que l'œil de Dieu pour témoin, & qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification , à procurer même la vraie gloire de l'Eglise. Sur la fin du dix-septieme siecle, & dans les commencemens du dix-huitieme, la foi Romaine a fait des progrès si frappans parmi les infideles, parmi les nations les plus barbares des deux hémispheres, que ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration qui perce à travers toute l'amerrume de leur humeur & de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la haute Asie jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Thibet & les dérroits les plus impraticables du Caucafe jusques au cour de l'Ethiopie; & dans l'autre hémisphere, depuis le Labrador & la Californie jusqu'aux terres Magellaniques, il nest pas un penple tant soit pen digne de

plade tres qu de cel tendue porté Les histori que le princip conver ce qu'i nouvea reçu qu nilme, le véri entend la bon Pour o impure fallu fa

néoply

à n'avo

ne révé

n'eût sa

bine &

dans la

teurs 2

pour f

. displits.

ce no

ce nom, & presque point de peuplade nombreuse, où la société d'apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de J. C. 199 310 antimi

Maxi-

l'éclat

ant de

pou-

r des

e , ou

Dieu

endant

re des

même

la fin

s com-

foi Ro-

appans

nations

nisphe-

léclarés.

oir une

s toute

de leur

nts hy-

ifqu'au

puis le

ratica-

eur de

phere,

ifornie

il n est

me de

Les faits sont si noroires, que les Traduct de historiens protestans n'ont pu désavouer Mosheim, que les missionaires de cette compagnie page 70. principalement, n'aient à cette époque converti une infinité d'infideles. Tout ce qu'ils ont à objecter, c'est que ces nouveaux chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une foible teinture du christianisme, & qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'évangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure & facrilege réforme, il auroit fallu fans, doute instruire les fervens néophytes du Maduré, par exemple à n'avoir ni autel, ni sacrifice, & à ne révérer ni prêtre, ni religieux, qui n'eût sa feinme, ou plutôt sa concubine & son comproir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez déponteus de bon sens pour faire entrer leurs missionaires,

maris & marchands, en parallele avec les chastes apôtres du S. Siège aposto-lique. Infatués d'orgueil, ils ne voyoient pas que la qualité d'apostolique n'est pas moins particulière à l'Eglise Romaine que celle de catholique, & que tous les efforts des sectes pour l'ufurpér ou la contresaire, n'ont jamais paru que des jongleries méprisables & de misérables singeries.

Lette. Edif. T. X, pages 117 & 118.

Le fait fuivant peut suffire lui seul, pour les confondre à jamais. Sur la côte de la Pecherie, dans les grandes Indes , les Hollandois , fans y avoir aucune autorité légitime, agissoient en despotes & en vrais tyrans. Ils avoient enleve les églises des Indiens convertis à la foi catholique, & les maisons des missionaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à se réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relachoient rien de leur ferveur. Leur perséverance fit tant de honte à leurs oppresseurs, qu'il prit fantaisse à ceuxci de devenir convertisseurs. Un ministre appelle de Batavia, entreprit de les teurer, ainsi qu'il s'en exprimoit, de leur aveuglement : mais quoiqu'il n'eur affaire qu'à ces bons Indiens qui

n'on fa m fut que chef fimp! nom deve dans & 1'é Pere leur a Il fau d'en vous de m beauc vous : relig: celle comn de no en a tous deux le for

à voi

Le

tion p

e avec posto-

voient

n'est

Ro-

k que

r ja-

prisa-

feul,

Sur la randes

avoir

ent en

voient

aisons

leurs

dans

s ne

Leur

leurs ceuxmiit de

noit.

iqu'il

494

n'ont d'autre occupation que la pêche, sa mission émanée du comptoir, ne fut pas heureuse. Dès la premiere fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caste des Paravas, les plus simples de tous les Indiens, lui dit au nom des autres : Vous savez, on vous devez sayoir que la foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude & l'éclat des miracles, que le grand Pere, c'est-a-dire S. François Xavier leur apôtre, a opérés dans ces cantons. Il faut donc avant que vous nons parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous fassiez non pas seulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre; puisque vous avez à nous faire voir, que votre religion, est beaucoup meilleure que celle qu'il nous a transmise. Ainsi, commencez par reflusciter dix à douze de nos morts, puisque le grand Pere en a restuscité cinq ou six; guérissez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poissoneuses qu'elles ne le sont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre.

Le ministre n'ayant point de solution pour cet argument, demeura muet,

& d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendoit moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, & ne songea qu'à se rembarquer. Cependant, au défaut de la raison, les marchands Hollandois employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche: elle leur fur également honteuse. Le chef de la caste sit afficher à la porte même de la loge Hollandoise, un écriteau qui défendoit de s'y rendre, sous peine d'être puni sur l'heure, comme traître à la patrie & rebelle à Dieu. Un seul osa désobéir, par attache à une sorte de fortune qu'il tenoit des Hollandois: mais au mépris de ses patrons, il subit la proscription dans toute sa rigueur. Les Hollandois se tintent pour insultés, ils firent grand bruit, ils promirent d'en tirer une vengeance éclatante; mais elle s'exhala tout entiere en paroles : tout leur zele, ainsi que leur honneur, céda paisiblement à l'intérêt de leur commerce.

Ibid. T. XII. p. 430, &c.

Des côtes du Malabar, les peres Hyppolite Desideri, & Manuel Freyre résolurent d'étendre le royaume de J. C. au delà du mont Caucase, jusque dans le Thibet le plus reculé. Il s'agis-

le fra preffic pût r tagnes autres miere on en troifie tes . A espéra s'éleve insupp lomme gentils titions venir d de Pro dévoroi Ils. e verfer cumulé

rouler c

traînés

foit d

de l'

marc

d'arri

famei

clima

ne fe i'à se iut de indois nt en nir au teule. porte ı écrifous imme u. Un forte idois: Subit r. Les ultés, nirent ante; n paleur ntérêt

reyre e de usque agis-

soit de traverser d'abord toute l'étendue de l'empire du Mogol; & ce fut une marche de quatre-vingts jours , avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuses. Là, passant tout à coup d'un climat brûlaut dans un air glacial, le froid fit sur nos voyageurs une impression, qui leur parut la plus vive qu'on pût ressentir. Mais comme ces montagnes sont entassées les unes sur les autres, & qu'après avoir passé la premiere qui fembloit toucher aux nues ; on en retrouve une seconde, puis une troisieme plus haute que les précédent tes, & ainsi de suire jusqu'à perdre espérance d'y trouver une fin; plus on s'éleve, plus la rigueur du froid devient insupportable. Enfin , ils parvinrent au, sommet, nommét Pirpangial par les gentils du voisinage dont les superstitions parugent aux missionaires provenir de la fiction des poètes, au sujet de Prométhée & du Vautour qui lui dévoroit les entrailles sur le Caucase.

Ils employerent douze jours à traverser cette vaste chaîne de monts accumulés, dans un danger continuel de rouler dans les précipices, ou d'être entraînés par les torrens qui séparent ces,

monts. Mais il n'étoit pas encore queltion du Thibet Mont ils ne pritent une connoillince même impaifaite que dans la ville de Cachemire, dont les grandes & balles campagnes con trastent singulièrement avec les monts affreux qui les environneur. Elle eft encore de la domination du Mogol. La pris apprirent qu'il y avoit deux Thibets, dont le petit, nomme Ba. listan, s'étendoit à l'ouest; & le grand; appelle Buton , au nord-est. Comine laureligion du petit Thibet , ainfi que du Mogol , est la mahométane que l'évangile rencontre beaucoup plus d'obstacles parmi les mahométans que chez les idolâtres; les deux missionaires ne balancerent point à préférer le fejour affreux du Buton au riche & bean pays du Balistan. Toute leur ardeut pour la croix y trouva bientor de quoi fe' farisfaife.296 1012 y 31.90 11 1/

Après six à sept jours de marche qui ne furent pas soit rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême & des vents effroyables leur firent payer durant près de six semaines la douceur des premieres journées. Depuis le Mont-Cantel, comparable en hauteur aux Cor-

dilier l'entr reffe toute gnes charn d'énoi forme nue! d du ca culbut les de peine torren & qui mugiff le bas bles: mi-côt dinaire pied : on rou des ab horren à quoi même

le mo

d'une

les tor

quelprisent faire don sicon_ monts lle eft Mogol. e deux né Bagrand, omine ifi que 'e , & ip plus ins que flionaiérer le iche & eur arntôt de

marche l'abonême & t payer louceur Montux Cor-

dilieres du Pérou, c'est - à - dire depuis l'entrée du grand Thibet, jusqu'à la forreresse de Ladak où en réside le Roi, la route se fait entre deux chaînes de montagnes arides ; ou plutôt de roches décharnées, qui telles qu'un long amas d'énormes squeletes & de monstres informes, présentent une image confinue de la mort, & comme un reste du cahos. Les masses en désordre sont culbutées les unes fur les autres, & les deux chaînes si rapprochées; qu'à peine il reste assez d'intervalle pour les torrens qui se précipitent des sommets, & qui se brisent aux rochers avec un mugissement épouvantable. Le haut & le bas des montagnes sont impraticables : on est contraint de marcher à mi-côte , par des sentiers si écroits d'ordinaire, qu'il n'y a place que pour le pied : pour peu qu'on fit un faux pas, on rouleroit fans pouvoir s'arrêter, dans des abimes dont le seul aspect fait horreur. Il n'y a ni arbre, ni buisson, à quoi l'on se puisse accrocher; pas même de plantes d'aucune espece, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il passer d'une hauteur à l'autre, & traverser les torrens impétueux qui les séparent?

on n'a point d'autres ponts, que des cordes tendues & entrelassées de branchages, d'où la tête la plus ferme est en
risque de tourner, à la vue & au
bruit affreux des slots écumans sur lesquels on est suspendu. Au milieu de
tant de fatigues, on ne trouve point
d'autre nourriture que la farine du
fattu, qui est une espece d'orge, dont
l'on fait une bouillie. Et quand on est
forcé de prendre quelque repos, on
n'a pour lit que la terre, & bien souvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Thibet, les missionaires furent accueillis avec humanité par les peuples, qui ; tout groffiers qu'ils étoient , leur parurent d'un naturel doux & docile, spirituels même quoique très-ignorans, & beaucoup moins superstitieux que les autres idolâtres d'Asie, Ils rejettent la métemplicole, qui est si accréditée dans les Indes; & la polygamie n'est point en usage parmi eux. Les Lamas ou les prêrres, les ministres d'Etar & le roi lui-même firent beaucoup d'honnêteté aux deux voyageurs, qui bénifsant Dieu de trouver des dispositions s favorables à l'évangile, se préparoient

à ouv tendi Lep n'étoi l'attra un hi ni arl cune (queme chans à fair chers que l' porter le plus voient mahon disposi faisoie de la

Ce mois, des ne & des verent ce troit gnée due mo

chrécic

corchaft en
chau
chau
chau
chau
de
point
chau
dont
on eft
on
fou-

r du furent: uples, , leur ocile, orans, k que ettent réditée n'est Lamas Etat & d'honbénifsitions roient à ouvrir leur mission , quand ils entendirent parler d'un troisieme Thiber. Le portrait fidele qu'on leur en fit, n'étoit pas propre à leur donner de l'attrait : on leur apprit qu'il y régnoit un hiver eternel; qu'on n'y voyoit, ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espece; qu'on y recueilloit uniquement des orges, & quelques méchans bles. Mais outre qu'ils aspiroient à faire florir l'évangile, dans les rochers les plus stériles du Caucase, & que l'objet de deur mission étoit de porter le nom de J. C. jusqu'au Thiber le plus reculé; celui où ils fe trouvoient étoit encore fréquenté par les mahométans, qui malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur faisoient déjà ressentir quelques esfets de la haine qu'ils portent au nom chrétien. . je ly ce. in luin iste q santotte

Ce fut encore un voyage de six mois, qu'ils eurent à faire au milieu des neiges & des glaces, des torrens & des précipices; après quoi ils arriverent à Lassa, qui est la capitale de ce troisieme Thibet, & qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quaue mois de chemin. Ils y reçurent le

même accueil qu'au fecond Thibet? de la part du roi, aussi bien que des peuples. Après quelque pou de séjour, le premier ministre leur fit des reproches honnêtes, de ce qu'ils ne s'étoient pas encore présentés à l'audience du Prince. Le pere Desideri s'excusa, sur ce qu'il n'avoit rien qui fût digne d'être offert, felon la courume, a un si grand roi. Le ministre infista malgre cette excufe, & d'une maniere fi engageante, que le pere alla fur le champ au palais. Il y porta néanmoins quelques curiolités d'Europe, mais qui n'avoient point d'autre valeur que d'être inconnues au Thiber. Le Prince en marqua la plus grande estime; quoiqu'au même instant il regardat à peine des présens considérables qu'on lui faisoit d'ailleurs. Il sit asseoir le pere à ses côtés, l'entretint près de deux heures, fans dire un mot à aucune autre personne; & en le quittant ; il le combla de marques d'estime & de bienveillance. Sous de si favorables auspices, les missionaires ne tarderent point à ouvrir ieur mission. Mais on n'en a point d'autre détail ; ce qui doit peu suiprendre : la communication de l'Eufope ficult fans cette tion riere ces i la prition fut plus Il effemantiama

Tarta Tarta & au paroîi roieni fomn où ce les A renve les p

& d

Lérile

ibet ?

e des éjour,

reprotoient

ce du

in fur

d'être un fi

nalgré

of ven-

champ

quelui n'a-

d'être

n marpiqu'au

ne des

faisoit côtés ;

fans

fonne;

bla de

illance.

les :

OUVIL

point u fare l'Eu-

rope avec ces pays perdus est d'une difficulté, que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avoit coûtés son établissement. Mais toujours la carriere fut-elle ouverte aux émules de ces premiers apôtres du Thibet; & la prophétie qui concerne la prédication de l'évangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi, que la parole émanée du sein de Dieu n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus Rérile en cette rencontre.

Après ces travaux apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tartarie, dite communément Crimée, & aurrefois Chersoneze-Taurique, ne paroîtroient qu'un diminutif, & n'auroient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps, ni aux idées, où ce voyage seul rendir si fameux les Argonautes antiques. Ainfi, nous renverrons aux monumens originaux les pieux fidèles, que rien n'intéresse Lette Edif-médiocrement en matiere d'édification; T. 111, pag. & des extrémités septentrionales de 242....

1 1 1 1 1 1 1 1 12.3121

I tofame.

l'Asse, nous passerons avec les pro-pagareurs de l'évangile, au cœur de

l'Afrique.

Mém. de l'Bthiopie, dans les Lettres Edifiantes, T. III, pag. 387 & fuiv.

30 , 21

Les peres Liberato Weis . Pie de Zerbe & Samuel de Bienno, missionaires Allemands, de l'ordre de saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commencemens de ce siècle. par le pape Clement XI. Depuis la mission du pere de Nugnez, que le pieux roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres missionaires, au secours qu'il envoyoit à l'empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles, tous les papes zélés avoient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non seulement par sa célébrité dans les plus anciens monumens, sacrés & profanes, mais par son attachement à la religion chrézienne, qui toujours y fur la dominante, au milieu de l'idolâtrie & du mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'établissement du christianisme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étoient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étoient venus de l'Inde ; d'où la plupart des auteurs

ancie thiop jourd la co ces I l'Ara capit: Suiva pas d leurs la fag en et dont moins ou le foient

> Un d'autr dans Tigré tienne par S. que S que d core d férent

ques o

conve

de

de fiorint pie, ele, s la e le

ours
opie
les
ir le
intécélé-

ens, atta-, qui ifme ifme festé. chrifd'hui faut

s de

anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyssins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie sous leurs loix, ne la conquirent que long temps après ces Indiens : ils étoient originaires de l'Arabie heureuse, dont Saba est la capitale, & ils se nommoient Homérites. Suivant leur, tradition, qui ne manque pas de vraisemblance, ce fut une de leurs reines qui vint autrefois admirer la sagesse de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils, nominé Manilehec, dont leurs empereurs descendent. Au moins est-il constant, que les Abyssins, ou les Ethiopieus modernes, professoient la religion juive, quand ils se convertitent au christianisme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, passa la Mer-Rouge dans la suire, conquit la province de Tigré, & fonda le toyaume d'Axuma, qui sut converti à la soi chrétienne, comme on l'a vu en son temps, par S. Frumence, natif d'Alexandrie, que S. Athanase ordonna premier évêque de cette nation. Ils conservent encore dans leur sigure, absolument disférente de celle des Negres, les marques de leur origine. Ils sont de couleur

simplement olivatre, ordinairement très-bien faits, & ils ont un air de grandeur. Cetre nouvelle Eglise révéra toujours celle d'Alexandrie, comme sa mere, & ne poussa que trop loin ce respect; puisqu'elle en reçut, on ne sait trop en quel temps, les erreurs de Dioscore, & compir comme elle avec l'Eglise catholique. Elle tenoit encore au centre de l'unité, sous l'empire de Justinien; comme on le voit par l'histoire de son roi Elesbaam, dont toute l'Eglise honore la memoire. Ce sur cet Elesbaam qui précipita du trône le juif Dunaam, usurpateur & persecureur tout ensemble. On peut supposer que ces Abyssins, ou Ethiopiens d'origine Hometite, conserverent la vraie foi jusqu'au commencement du neuvieme siecle, temps où l'on trouve dans l'histoire les premiers vestiges de leurs rapports schismatiques avec les parriarches Coptes, ou Jacobites d'Alexandrie.

Vers l'an 960, la famille royale sur presque entiérement éteinte par une nouvelle Athalie, qui s'étant proposé d'anéautir la postérité de Salomon, usurpa la couronne & la transmit à

fes | Sédée Alor restât Salon peres Confi conci ce fut Davie liaires au ro mort le ten naires le rest fécutio revolut n'empê tolique

Ils ref naf S l'empir vers le tieme de péne tant de Ami d

mer la

ment r de évéra ne sa in ce n ne its de e avec

e avec incore ire de l'hiftoute Le fut trône perfcfuppoiopiens rent, la ent du

trouve

ges de

vec les

es d'A-

yale fut ar une propolé omon, smit à ses propres descendans qui l'ont posl'édée juiqu'à la fin du tre zieme fiecle. Alors Ikun Amlac, le feul prince qui restât qu'on réputât du fang de Salomon, recouvra le trône de ses peres. Un de ses successeurs, nommé Constantin, envoyandes députés au concile coumén que de Florence ; & ce fut son arriere-peur fils, l'Empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires , & des prédicateurs catholiques au roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet Empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les millionaires, il y eut en Ethiopie, pendant. le reste du seizieme siecle, des persécutions presque continuelles & des révolutions fréquences, qui toutefois n'empêcherent point ces hommes apoftoliques d'y répandre & d'y faire germer la femence de l'évangile.

Ils respirerent enfin sous le regne d'Atznaf - Seghed , héritier légnime de l'empire, qu'il récouvra par sa valeur, vers le commencement du dix sepnieme secle. Ce prince avoit autant de pénétration que de coutage? & autant de drotture que de pénétration.
Ami de la vérité il l'embrassa aussis

tôt qu'il l'apperçut. Non, dit-il au pere Pacz, je ne puis méconnoître le chef de l'Eglise dans le successeur de Pierre, sur qui le fils de Dien a fondé cette Eglise, & qu'il a chargé de paître ses brebis, aussi bien que ses agneaux. Je crois que lui refuser l'obéissance, c'est la refuser à J. C. même. Mais son zele fut trop vif, & son courage trop impétueux. Un édit publié à contretemps en faveur de la religion Romaine, excita la révolte; & le feu de sa valeur, ne lui permettant pas de temporiser jusqu'à ce que l'ambicion divifât les conjurés, commo le lui conseilloit le pere Pacz, jainsi que le géneral Portugais, il présenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ses troupes, & périt les armes à la main. Susneios, autre arriere-petic-fils de l'empereur David, & son légitume successeur après Atznaf-Seghed, suivit le conseil dont l'inobservation avoit perdu son prédécesseur, & parvint avec le temps à éteindre la rebellion. Mais croyant alors n'avoir plus tien à craindre ; & trop vif à fon tour pour le rétablissement de la vraie religion qu'il avoit embrassée, il déclara sa conver-

fion ' où il des I autres par u de re Cette foulev nomb écrivit roi d'l d'un p quence jéluire à Lisbo **fuivant** prince grands & de c professio fuccesse! feul & rigea n du pays Romain valides nouveau Le nom considér

fion,

Ton

u pere chef ierre, cette paître neaux. Tance, ais: son ge trop contremaine, sa vae temon divini cone le gébataille de les la main. ic-fils de ime fucsuivit le pir perdu avec le n. Mais à à crainpour le gion qu'il conver-

fion;

sion; par une espece de manifeste où il faisoit un portrait affreux, tant des patriarches d'Alexandrie que des autres évêques jacobites, & il ordonna par un édit solennel à tous ses sujets de recevoir le concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulevemens, & des factions sans nombre. Il en triompha cependant; il écrivit aussi - tôt après au Pape & au roi d'Espagne, pour presser l'arrivée d'un patriarche catholique. En consequence, le pere Alfonse de Mendez jésuite Portugais, fut sacré parriarche à Lisbone l'an 1624, & atriva l'année suivante en Ethiopie. L'empereur, le prince son fils, & la plupart des grands, avec une multitude de moines & de clercs, firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de S. Pierre, comme au senl & vrai chef de l'Eglise. On corrigea même les abus de la discipline du pays, & l'on y introduisit les rites Romains. Les ordinations paroissant invalides pour de justes causes, on sit de nouveaux prêtres & de nouveaux diacres. Le nombre des catholiques s'augmenta considérablement; & tous les jours il Tome XXII!.

se faisoit des conversions dans tous les états. En un mor, il n'y avoit rien qu'on n'esperât du cours que prenoient les affaires de la religion, quand Thecle, gendre de l'Empereur, & les schismatiques des provinces formerent des factions plus dangereuses que les premieres. Susneios, vraiment homme de guerre, en triompha, comme il avoit fait des autres, mais par des exploits très sanglans, & qui n'epargnerent pas même le sang le plus illustre. Dans la derniere bataille, qui assura son triomphe, il resta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang, égorges sur la place.

Mais à cet affreux spectacle, ceux même de ses sujets qui lui avoient toujours été sideles, sans toutesois quitter le schisme, lui dirent, en lui faisant contempler ces cadavres: Ce n'est pas des insideles, ni des ennemis de la nation que nous avons ainsi prodigué le sans; ce sont-là nos freres, ce sont des chrétiens corame nous, & des chrétiens illustres en grand nombre, Le Roi parut attendri. L'Impératrice, le prince héririer & la plupart des seigneurs saissent ce moment pour parler

qu'ils peu d confe avoit elle, homn rétabl borner L'Emp liberté ques ., laps. l'abjur févéra: mort, cestino Il n fon fils

maître qu'il av religion aux mi catholiq ou d'exi fut du n oncle du de chaîn qui lui

DEAL'ÉGUISE.

s,les

rien

nent

ecle,

chis-

des

pre-

mine ne il

es ex-

lustre.

ra son

imes,

rang,

t tou-

quitter

faisant

est pas

de la

odigué

ce font

& des

binbre,

trice,

es sei-

parler

en faveur de la religion du pays qu'ils représenterent comme différant peu de la religion Romaine, comme conservant au moins tout ce qu'elle avoit d'essentiel , le confessant, avec elle, Jesus-Christ vrai Dieu & vrai homme. On obligea le patriarche de rétablir l'ancienne liturgie & de fe borner dicorriger les principaux abus. L'Empereur accorda par édit une entiere liberté de conscience aux schismatiques ; sans mêmeren exclure des relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avoit faite ; il persévéra même dans la vraie foi jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions. uene

Il nien fut pas aims de Faciladas, son fils & son successeur. Des qu'il se vit maître, il sit éclater la secrete aversion qu'il avoit toujours conservée pour la religion Romaine. On ôta les églises aux missionaires. Les principaux des catholiques subirent la peine de mort ou d'exil. Le premier secrétaire d'Etat sur du nombre des exilés. Zela-Christ, oncle du nouvel Empereur, sur chargé de chaînes, & amene devant ce prince, qui lui offrit de le rétablir dans ses

The all them of the att it was

dignités, s'il vouloit renoncer à la religion des étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre confesseur refusa, d'une maniere à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêr de mort, que lui attira fon refus. Cependant l'Empereur rougit de faire couler le sang de son oncle: mais il le relégua dans un affreux défert. Il fit chaffer honteusement le patriarche, & tous les missionaires. Néanmoins le pere d'Almeidan évêque du titre de Nicée, & sept de ses confreres, résolus à souffrir les plus cruels tourmens plutôt que d'abandonner de nouveaux convertis à de si grands dangers, demeurerent disperses dans les provinces de l'empire, & convertirent encore quantité d'Ethiopiens ; dont plusieurs même endurerent le martyre. Tous les missionaires eurent successivement le même bonheur; les peres Paëz & Pereira, en 16;5; l'évêque de Nicée, avec les peres Rodriguez & Franceschi, en 1638; les peres Bruni & Cardeira, en 1646. Le pers Noguera presté long - temps seul, fur enfin martyrise, l'an 1653, avec le prince Zela-Christ , trop digne du martyre, pour en manquer la couronne.

34 rigo tres dans Prop core fept: Sagré trois Egyp décap cable voir pere penen turent E ILien

cois; en Etl regne celleur lités de fon hu fon go envie de quel

maine

espérer

le miff

re-

un

une

pro-

ttira

ougit

x dé-

e pa-

Véan-

ie du

con-

cruels ier de

dan-

ns les

rirent

dont mar-

eurent is; les

63513

es Ro-3 ; les

10. Le

s feul,

, avec

zne du

tronne.

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux, pour empêcher que les prêtres Romains remissent jamais le pied dans ses Etats. La congrégation de la Propagande ne laissa pan d'y faire encore passer des Capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent masfacres fur la route par des voleurs; irgis, arrètés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le bacha Ture, y furent décapités, à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres, favoir le pere Cassien de Nantes & le pere Agathange de Vendôme, ayant pénérie jusqu'à la cour d'Ethiopie, y furent sur le champ mis à mort.

Les pere de Brédevent, jésuite François, entreprit encore de porter la soi
en Ethiopie, vers l'an 1700, sous le
regne d'Adiam Seghed, troisieme successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet empereur, sa douceur &
son humanité, son zele pour la justice,
son goût pour les sciences, joint à une
envie extraordinaire de s'instruire, &
à quelque penchant pour la soi Romaine, donnoient tout lieu de bien
espérer de cette nouvelle mission: mais
le missionaire mourut des satigues de

Y iii

la route, avant d'être à son terme. Les regrets de l'Empeteur, sà da nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des catholiques.

Enfin , les trois Franciscains Allemands, choisis par Clément Als arriverent en Ethiopie, Jous, le regne de Juste, successeur immédiat d'Adian-Seghed. Ils avoient d'abord entrepris de faire la route par terre; mais voyant bientôt la grandeur des costacles auxquels tant, d'autres missionaires avoient succombé, ils changerent leur plan, sans-rien perdre de leur courage, & allerent s'embarquer sur la Mer-Rouge. Leur navigation fut heureuse; ils pénétrerent aussi, heureusement dans l'Ethiopie, marcherent droit à Gondar qui en est la capitale, & furent reçus de l'Empereur , d'une maniere à faire croire qu'ils n'étoient pas venus sans la participation de ce prince. Il les prit sous sa protection, il leur offrit des pensions & des terres , qu'ils refuserent avec un désintéressement, qui joint à leur vie pénitente l'édifia si fort, qu'il leur promit de les soutenir au péril de fa propre vie. Il leur défendit seulement de prêcher en pu-

blic, ples. leur d ména créer voulu henfic fondé rent c qu'all du pa gneur tion. reur c lence, julqu' mais d'une d'attri

On ronna rial, i pateur de la trône de fe emprif enfuite fence.

noubmble 13,6-35 Allearme de dianrepris voyant SHAUXvoient plan, (e , & louge. usapénsil'E-Gondar recus à faire s fans es prit it des refuu joint forti, mir, an ur dé-

n pu-

erme.

blic, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disoir-il, demande du temps & des ménagemens. Dieu lui-mênie, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appré-hension du Prince n'étoit que trop fondée. A peine les missionaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrétement, que les moines du pays, de concert avec quelques seigneurs, exciterent une violente sédition. Fidele à ses promesses, l'Empereur déroba les missionaires à la violence, & les fit transporter en lieu fûr, jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme: mais il fut presque aussi tôt attaqué d'une paralylie, qu'on eut tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, & l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme cet usurpateur vouloir se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avoit porté sur le trône; un de ses premiers soins sur de se saissir des missionaires, qu'il sit emprisonner étroitement. Ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord, on leur demanda pour-

quoi ils étoient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénuement, que c'étoit pour instruire les Ethiopiens dans la vraie foi de J. C. Quoi donc! reprit l'Empereur extrêmement irrité, ne sommes-nous pas de vrais chrétiens, moi & mes sujets? Il les condamna, sans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins, un moment après, on leur offrit leur grace, c'ils vouloient recevoir la circoncision, suivant l'usage des Ethiopiens, & en professer la religion. Ils rejetterent ces propositions avec une horreur & un courage, dont l'Empsreur, qui se piquoit d'estime pour les gens courageux, fut si frappé, qu'il commua la peine de mort en exil. Mais les schismatiques furieux, & sur-tout les moines s'en tenant à la premiere sentence, traînerent les confesseurs dans une grande place, où ils furent assommés par huit ou dix mille personnes attroupées en tumulte. Ce fut un prêtre qui jetta la premiere pierre, en disant anathême à quiconque n'en jetteroit pas au moins cinq.

Dans l'autre hémisphere, sous le ciel glacé du Labrador & du Canada, l'évangile faisoit dans le même temps

des p vages quim les Al detto inhur au fu Mian ples d Et ce n'en a donne 1932 14 des ho tiens. vie fi

> plupa mune nocen lique turelle paffer ges. C confra les of les A

ligion

e. Ils 'étoit ins la reprit , ne iens, mna, pidés. n leur cevoir Ethion. Ils c une Emp 3our les I com-Mais it-tout emiere effeurs furent **fonnes** prêtre disant tteroit

ous le anada, temps des progrès admirables parmi les sauvages les phis barbares ; chez les Efquimaux, les Hurons, les Algonkins, les Abnakis, chez les Iroquois même, de tous ces antropophages les plus inhumains ; & en déchnant du nord au sudouest, chez les Illinois, les Miamis, & une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes ; qui dans l'infidélité n'en avoient que la figure, qui s'aban- T. VI, pag. donnoient à des excès inconnus même a: Dêtes ; dès qu'ils furent régénérés la grace du baptême, ils parurent des hommes, des citoyens & des chrétiens accomplis, d'une innocence de vie h soutenue & si genérale, que la plupart d'entre eux la portoient communement au tombeau. Avec cette innocence, ils avoient pour la foi catholique un attachement éclairé, surnaturellement sans doute, & qui doit passer pour un des plus grands prodiges. Quelle merveille en effet, que leur constance à rejetter, à peine convertis, les offres avantageuses que leur firent les Anglois leurs voisins, d'entrer avec eux en société de commerce & de religion! Quel autre maître que l'Esprit-

Lettr. Edif. 189 & Luiv.

Saint put leur persurder, comme ils le reprocherent souvent à ces tentateurs importuns, qu'une religion sans virginité, sans sacrifice, & presque sans culte, ne valoit pas mieux que leur ancienne insidélité?

-10 C

cette

incro

auili

au co

& la

trées

triona

rofen

ries p

le mi

& m

les bo

ronne

agréal

tablea

conte

plaisir

mérid

leur y

y étan

par la

feaux

eft co

plus g

moins

nuds,

charpe

campa

123 & fuiv.

Avec la vraie foi ; ces hommes réduits peu auparavant à une vie purement animale, prenoient des sentimens & des idées dégagés des sens un fond même de connoissances religieuses, qui n'est pas commun dans nos meilleures paroisses d'Europe. Les chrétiens Illinois en particulier , naturellement spirituels à la vérité, & beaucoup moins barbares que les autres fauvages , n'ignorent presque aucun trait d'histoire de l'ancien, ni du nouveau testament. Ils sont parfaitement instruits de nos mysteres, & des devoirs du chrétien. On leur a donné dans leur langue un excellent caréchisme, de bonnes méthodes pour entendre la messe, pour recevoir les sacremens, pour les prieres du soir & du ratin, pour faire toutes leurs actions d'une maniere méritoire; & roujours ils ont ces instructions présentes à l'esprit, où la pratique assidue qu'ils en font les grave de jour en jour plus prosondément.

#il. T. VII, p. 63 & fuiv.

C'est le pere Gravier qui la fondé cette belle mission, avec des peines incroyables; non pas que le pays soit aussi rude que le reste du Canada : c'est au contraire la partie la plus agréable & la plus fertile, au moins des contrées intérieures de l'Amérique septentrionale. De grandes rivieres qui l'arrosent d'un bont à l'autre, des prairies plus fécondes que celles qui sone le mieux soignées en Europe, de vastes & majestueuses forers, sans compter les bocages qui d'espace en espace couronnent les collines, & promenent agréablement la vue; tout cela fait un tableau si richement varié, qu'on le contemple toujours avec un nouveau plaisir. Quoique cette contrée soit plus méridionale que la Provence la chaleur y est beaucoup moins grande; l'air y étant rafraîchi par les forêts, ainsi que par la quantité de rivieres & de ruiffeaux, de lacs & d'étangs, dont elle est coupée. Le froid à la vériré y est plus grand, mais assez modéré néanmoins, pour que les hommes y aillent nuds, à la réserve d'une espece d'écharpe qui leur couvre la ceinture. Les campagnes y sont toutes couvertes de

Y vj

ateurs virgie, & mieux

andu.

es réement ens & fond ules meilrétiens ement moins

n'iniftoire ament. de nos rétien. ue un es mépour prieres toutes itoire; s pré-

assidue

n jour

bœufs sauvages, de cerfs, de chevreuils., & d'autres bêtes fauves. On voit souvent, dans des prairies à perte de vue, quatre à cinq mille bœufs à la fois. Outre leur chair qui est extrêmement saine, ils fournissent un poil doux & frisé, aussi propre que la laine à faire des étoffes de toute espece. Les cygnes, les outardes, les canards, les farcelles & mille autres oiseaux aquatiques couvrent, tant les eaux que les rivages; & à peine fair on une lieue dans les terres, qu'on trouve des troupes de deux à trois cents poules & coqs d'Inde, aussi bons & plus gras que ceux qu'on éleve en France. Ils sont communément, du poids, de trente à trente-six livres. On y trouve aussi de bons fruits en abondance; & les marais sont remplis de racines, dont quelques unes sont délicieuses. En un mot, de toutes les contrées qui sont comprises sous le nom de Canada, il n'en est point où regne une si grande abondance.

Mais que peut faire à la douceur de la vie la profusion des biens de la nature, dans une terre sans loix, sans mœurs, & presque sans habitans? Dans

le be du n viere encor lipi, à-dire cents geur tout ' dérab gades fud, vingt-& cel sieme! de Q d'aller gades. de pro Quebe menfe route, festés d'antro est réc quatre leur fu

bier m

Pour

che-On erte àla ktrêpoil laine Les , les iguae les lieue troucoqs que Cont nte à Mi de s madont En un i sont la, il grande

eur de la nafans Dans le beau pays des Illinois, qui s'étend, du nord au midi, aussi loin que la riviere qui porte leur nom, & plus bas encore, sur les deux rives du Mississipi, où elle a son embouchure, c'està-dire sur une longueur d'environ deux cents lieux, & sur plus de cent en largenr; il n'y a que onze villages en tout, & trois seulement assez considérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé des pois vers le sud, sur les bords du Missipi, est à vingt-cinq lieues de celui du centre; & celui-ci à plus de cent lieues du troisieme, qui est encore à huit cents lieues de Quebec. On est toutesois obligé d'aller sans cesse de l'une de ces bourgades à l'autre, & d'avoir des rapports de premiere nécessité avec la ville de Quebec, à travers ces espaces immenses, où il n'est, ni hospice, ni route, & qui sont perpétuellement infestés par des partis de sauvages & d'antropophages. Souvent un missionaire est réduit à voyager, avec trois ou quatre néophytes; sans autre fond pour leur subsistance que la chasse : si le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvéniens, on

voyage, autant qu'il est possible, sur les rivieres, avec des canots d'écorce qu'on transporte d'une riviere à l'autre: mais ces frêles esquis, dans les contrées septentrionales, sont souvent brisés par les glaces que charient les eaux. L'unique ressource alors, c'est de sauter de glaçons en glaçons, pour gagner, si l'on peur, le rivage.

C'est à ce prix qu'on procura la grace du falur Maux Illinois qu'aux Akensas, leurs volins; mais elle fur si fructueuse, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons sauvages persévérerent invinciblement dans la foi chrétienne, & dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avoit portée : ils mépriserent toutes les sollicitations & toutes les menaces des autres sauvages, conjurés dans la suite pour exterminer les colonies Françoises de la Louisiane. C'est des François, répondirent-ils unanimement, sans même délibérer, c'est des François que nous tenons la connoissance du Grand Génie, & la pratique de la priere qui conduit au vrai bonheur: toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer; avant de parvenir jusqu'à

effle respication Rote Robe la p tous les p être

Lunio

mond

eux

La lée a presquierra. Espag ginere pêche côtes terreu

nuces

le cie

fur factore l'auns les ouvent ent les l'est de pour en grace kensas,

eneuse, i coûté. invin-& dans la nails méions & ivages, erminer

ils unaer, c'est
la conla praau vrai
erons un

1 voudra

infqu'à

eux, il faudra nous passer sur le ventre, & nous frapper au cœur, avant de leur esseurer la peau. Nous écoutons avec respect, dirent-ils dans une autre occasion, les commandemens du grand Roi, notre pere; & plus encore les Robes-noires, quand elles nous portent la parole du Grand Génie, roi de tous les rois : car la meilleure de toutes les paroles, c'est qu'il faut toujours être atraché à la priere, comme à l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, & de l'être infiniment davantage encore dans l'autre.

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, & presque détachée de ce nouveau monde lui-même, ne sur pas plus inaccessible que le plein continent à la lumiere de l'évangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les peres Picolo & Salvatierra. A la premiere vue de ces deux Espagnols, les naturels du pays s'imaginerent qu'on venoit s'emparer de la pêche des perles qui abondent sur leurs côtes; & sans rien écouter que leur terreur panique, ils sirent pleuvoir des nuces de sleches & de cailloux, dont le ciel put seul préserver ses ministres.

Lettr. Edif. T. VIII , p. 53 & fuir. Mais comme ces peuples, avec un esprit vif & un caractere de droiture, saisissent fort bien les raisons qu'on leur présente, & se rendent avec docilité quand on les a convaincus; sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolatrie, & le bonheur souverain qu'on tendoit à leur procurer par le christianisme, ils accoururent en foule pout demander le bapteme, & ils fe rendirent extremement assidus aux instructions, qu'on leur dit nécessaires pour les y disposer. La légéreré qui leur est commune avec tous les sauvages, faisoit craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions. Ainsi, on les retint deux ans au rang des catéchumenes, à l'exception d'un certain nombre d'enfans qui ne quittoient presque pas les missionaires, & qui chaque jour leur demandoient le bapteme avec des inftances & des larmes si attendrissaires, que l'on crut pouvoir sans danger se relacher à leur égard de la rigueur des regles. On baptisa aussi quelques malades & quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette première ébauche de mifsion, les deux zélés pasteurs se répan-

le p le p afin dispe au ti ne fi tume l'un foum de Sa de ria ges, belles vieres de po décha ture tile, bastes Dans trouy espece & qu ne tro dance rope y du pa grains

lans co

dire

un ure; n on cilité d'on ances eram ar le foule e ren-Arucour les comfailoit resserner à retint ienes, d'enpas les ir leur es infantes, ger fe eur des es ma-

le mifrépan-

ans la

dirent dans cette grande presqu'île, le pere Salvatierra vers l'orient; & le pere Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis dispersées qu'ils pourroient incorporer au troupeau de l'Eternel Pasteur. Ce ne fut pas sans regrets & sans amertume, que ces apôtres de J. C. virent l'un des plus beaux pays du monde, soumis depuis tant de siecles à l'empire de Satan. Ils trouverent de vastes plaines, de riantes vallées, d'immenses pâturages, des montagnes bien boisées, de belles sources d'eaux vives, des rivieres & des fleuves qui fourmillent de poisson, ainsi que les mers où ils se déchargent. Pour ce qui est de la nature du terroir, la terre y est si fertile, que bien des arbres & des arbustes y portent du fruit trois sois l'an. Dans presque toutes les saisons, on trouve de grosses pistaches de pluseurs especes, des figues de toutes couleurs, & quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'est la même abondance pour les légumes; & ceux d'Europe y réussissent aussi bien que ceux du pays. Il y a quatorze especes de grains dont les hommes se nourrissent, sans compter les racines de beaucoup de

plantes, dont l'on fait des pâtes & du pain.
Outre les animaux connus en Europe,
& bons à manger, comme les cerfs,
les lievres, les lapins, des perdrix d'un
goût exquis & en grand nombre, les
oies, les canards, les pigeons; il y
en a beaucoup d'autres, dont les plus
remarquables sont deux especes de
moutons fort grands: la chair en est
délicate, & ils ont beaucoup plus de

laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens presque nuds, & la plupart contens de ce qui suffit pour vivre, envisagent tout le reste avec indissérence. Le pays est néanmoins trèspeuplé, tant par la grande salubrité de l'air qui le préserve des maladies les plus communes ailleurs, que par son assiette isolée, hors d'atteinte aux sauvages errans qui désolent sans cesse le reste de l'Amerique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, fur - tout vers le nord, sans trouver des habitations composées de vingt, trente, quarante & cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maisons : l'ombre des arbres les défend

des ar ferein temps lage p fe tier L'occumes, de file des go longue ture le

frais. En

former

cherent appellé prenoit Françoi de Not que tro naireme nomme qu'impa fans mi nouvelle s'appliq Voilà de en cinq

nécessai

des ardeurs du soleil pendant les jours sers, series; pour la nuit & les mauvais temps, ils se font un couvert de seullage plus épais; & durant l'hiver, ils se plus la plus ordinaire des homes plus ordinaire des homes.

se tiennent rensermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes, aussi bien que des semmes, c'est de siler une espece de coton qu'ils tirent des gousses de certains fruits, ou de longues herbes silandreuses, que la nature leur sournit encore à moindres

frais.

En cinq ans, les deux missionaires formerent trois missions, & en ébaucherent une quatrieme. La premiere, appellée Notre-Dame de Lorete, comprenoit neuf peuplades; celle de Saint-François Xavier en avoit onze; celle de Notre-Dame des Douleurs n'avoit que trois bourgades, mais extraordinairement peuplées. La quatrieme, nommée S. Jean de Londo, quoi-qu'imparsaite, en comprenoit déjà cinq, sans même compter deux habitations nouvellement découvertes, & qu'on s'appliquoit sans relâche a instruire. Voilà ce que firent deux missionaires en cinq ans, au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopéra-

es de en est lus de que cs Caolupart vivre, ndissés très-

rité de

ies les

ar fon

x fau-

esse le rare-

ns les

fans

es de

quante

int de

léfend

teurs pour seconder leur zele, dont toute l'activité ne pouvoit plus absolument suffire à la multitude des catéchumenes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison, on éleva de grandes églises en murs de brique, avec des couvertures en planches émincées & lustrées avec art, pour tenir lieu d'ardoises, & répondre à la dignité du reste de l'édifice,

Mid. p. 39 K fuir.

En cette même année 1697, l'évangile fit les mêmes progrès, mais d'une maniere bien plus merveilleuse encore, à l'autre extrémité du nouveau monde. C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu, que la conversion des Canisiens en particulier. Ces féroces barbares, enfoncés dans les forêts & les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé, n'avoient ni religion, ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées, même assez particulieres, de l'Etre Suprême, ils ne rendoient d'honneur, ni à Dien, ni aux démons, pi à aucun être visible ni invisible. Ils alloient entiérement nuds, hommes & femmes indistinctement, & confondus ensemble. Ils n'avoient aucune apparence de loix, nulle forme de gouverpoint
où cl
à l'éc
comn
bles.
finistr
féroci
affreu
mang
qui to

Le

neme

de néd de gu cher à douze de fle fa ren voient homm du mi descen leur to le che quiper anima

nouve

un sai

dont
bfolutechuremier
anfon,
murs
res en
ec art,
réponedifice,
, l'é, mais
eilleufe
touveau

converer. Ces ans les ticables ni relieussent ulieres, adoient emons, ble. Ils imes & afondus

appa-

gouver-

de la

point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mere avec ses petits, avoit à l'écart sa taniere, ou son hallier, comme les animaux les plus insociables. Leur regard farouche & vraiment sinistre, annonçoit lui seul toute leur férocité. Ils se faisoient des guerres affreuses les uns aux autres, & ils mangeoient presque vifs, les prisonniers qui tomboient entre leurs mains.

Le pere Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néophytes nécessaires pour lui servir de guides & d'interpretes, osa marcher à ces forêts abhorrées. A l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de sleches & de javelors, volerent à sa rencontre. Heureusement, ils n'avoient jamais vu , 'ni chevaux , ni hommes habilles. Au premier afpect du missionaire, qui n'étoit pas encore descendu de cheval, l'arc & les fleches leur tomberent des mains : ils prenoient le cheval & l'homme, avec tout l'equipement, pour un seul & même animal; & la rencontre d'un monstre fr nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisssement, qui les rendoit immo5.26 HISTOIRE

biles. Un des Imterpretes distipa leur terreur, en leur faisant comprendre, qu'au lieu de monstres malfaisans, c'étoient des hommes comme eux, & de tendres freres, qui venoient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le Maître Suprême, & leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelque instruction des plus à leur portée, touchant l'immortalité de nos ames, l'éternité des récompenses futures, & les brasiers épouvantables, auxquels ils ne pourroient échapper, s'ils fermoient les yeux à la lumiere qu'on leur apportoic de si loin.

C'étoit le moment de la grace pour ce malheureux peuple. Cette légere instruction les pénétra jusqu'au sond du cœur; & depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cesserent d'accourir au pere de leurs aunes. Ils le recherchoient, ils le suivoient par tout, comme les brebis suivent les pas du pasteur; & ils ne le quittoient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenoient par milliers, Bientôt six nations sort peuplées, ou plutôt les habitans nombreux de six grandes forêts

enve fon lui fe f ne ta chré cauto autai Elle plain couve qui a Du c irée p poillo des fo d'une propre des c forte & de les sub mission temps en fal de, o est par en plac

qu'une

fans, eux, nt de leur ême, qu'il quelortée, ames, S . &C iels ils fern leur e pour légere fond t des t d'acle ret tout, lu pale pour qu'ils tôt six ôt les forêts

leur

idre,

envoyerent leurs députés lui demander fon amitié, l'assurer de la leur, & lui promettre de l'accompagner & de se fixer par tout où il lui plairoit. Il ne tarda point à faire son choix. Cette chrétiente nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode & agréable, autant que pouvoit l'être un désert, Elle a au levant & au midi, une plaine de plusieurs lieues d'étendue, converte çà & là de grands palmiers, qui annonçoient la bonté du terroir. Du côté du reptentrion, elle est borirée par une riviere considérable & trèspoissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférans, mais d'une grandeur extraordinaire, & trèspropres à la construction. On y trouve des cerfs, des sangliers, & toute forte de gibier. C'est de la Cêt & de la riviere, qu'on tire to tes les subsistances. On ne voit dans cette mission, ou du moins on n'y vit longtemps de pain & de vin, que ce qu'il en falloit pour la messe. La bourga-de, où chaque famille a sa maison, est partagée réguliérement en rues & en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle : mais ces bons sauvages n'eurent point de repos, qu'ils n'eussent bâti au Maître Suprême, c'est ainsi qu'ils nomment Dieu, une

maison plus digne de lui.

Voici, dans un seul trait, la sûre garantie de leur conversion solide & sincere, autant qu'elle avoir été prompte. On sait quel obstacle mettent communément à la conversion de ces barbares ta pluralité des femmes & les excès de l'incontinence, qui avoient roduit les Canisiens, plus que tous les autres sauvages, à la condition des brutes & des monstres. Toutefois, au premier discours que le missionaire leur fit à ce sujet, avec toute la réserve que demandoit la délicatesse de la matiere, la peuplade entiere, à l'exception de trois familles, se réduisit Tr le champ au terme de la chasteté lonjugale & strictement chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivrognerie, vice égale-ment enraciné parmi eux, & facilité par l'abondance des fruits & des racines qu'ils ont sous la main, pour faire, au moyen d'une courte fermentation, une boisson forte & très-capiteuse. Un des premiers soins fut de parer

affe ils offr gers le gué ils l

> leur une

> met

exe

mai

nat

fer

toi

da

me

fer

les

cha

par

rap

de

d'h

fan

mé

que

nie

pos, ême, une

fûre de & été ettent e ces & les voient tous dition efois, onaire la ré-Me de re, à réduichasienne. ur les égale-faci-& des -pour rmen

-capi-

parer

à l'indécence & à l'immodestie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile & les vêtemens : mais en attendant le fruit de leur traval, les hommes aussi bien que les femmes, se servirent comme ils purent, de feuilles & d'écorces pour se couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, & toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands fentimens, non seulement d'humanité, mais de cette bienfaifance généreuse & sur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquerent la civilité même, & une maniere de politesse. Ils s'entre-saluoient affectueusement à chaque rencontre; ils se faisoient les uns aux autres mille offres cordiales de services. Les étrangers qu'ils alloient autrefois, comme le tigre ou l'hyene en embuscade, guéter à leur passage pour les dévorer; ils les recherchoient & les attiroient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hospitalité aussi libérale que le permettoient leurs petites facultés. Des exemples si touchans ne pouvoient pas manquer d'avoir des imitateurs. Aussi la nation particuliere des Canisiens ne fut

Tome XXIII.

pas la seule qui sit admirer dans ces cantons, & la force de la grace, & la célérité
de ses triomphes. Dix ans après que
la soi y eut été portée, déjà l'on
comptoit plus de quarante mille barbares, de naturel à peu près semblable, qui avoient reçu le baptême, &
qui l'honoroient généralement par des
vertus dont il reste peu d'exemples
parmi les domestiques de la soi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du salut opéra vers le même temps, parmi les peuples innombrables du nouveau monde. A peine avons-nous présenté quelques traits de détail, pour caractériser au moins chaque genre de mission; & déjà les bornes respectives de nos matieres diverfes sont prefque franchies. Où ne meneroit donc pas un détail entier? Où ne meneroir pas le dénombrement seul des nations, foit converties, soit simplement évangélisées, lepuis le golfe du Mexique jusqu'aux terres de Magellan? dans tout le cours du Maragnon & de l'Orevonque, de quinze à dix-huir cents lieues ? dans les marais & les montagnes impraticables des Moxes, des Chiquites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si long-temps incapables de christianisme? Et au delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons? sans compter encore les Guaranis, les Paresses, les Pignocas, les Guares, les Guapses & tant d'autres anthropophages, dont I, forma, sous le pontificat d'Innocent XII, l'incomparable chrétienté du Paragua, qui déjà, sous le pontificat suivante offrit à l'Eglise étonnée le spectacle d'uns innocence & d'une ferveur inconnu e depuis les temps apostoliques.

Fin du vingt-troisieme Volume.

élérité
s que
le l'ou
le bazemblane, &
ar des
emples

es can-

la pala paemps, es du s-nous , pour

fpectit prefdonc eneroit tions,

évanexigne dans le l'O-

cents nontas Chi-

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1676 jusqu'à l'an 1700.

TOME VINGT-TROISIEME.

PAPES.

SOUVERAINS.

Éc

te

en de va

to

au gli be

per

mo

de

ral

ni

&

n'e

ma

for

che

for

Do

OU

CCXXXVIII. INNOCENT XI, mort le 12 Août 1689.
CCXXXIX. Alexandre VIII, élu le 6 Octobre 1689, mort le premier Février 1691.
CCXL. Innocent XII. 12
Juillet 1691. 27 Septembre 1700.

EMPEREURS.

L'ÉOPOLD I.....

ROIDE FRANCE.

Louis XIV.

ROIS D'ESPAGNE.

Charle II, mort en 1700.

Philippe V.....

ROIS D'ANGLETERRE.

Charle II, 1685.

Jaque II....

ÉCRIVAINS

ÉCRIVAINS ÉCCLÉSIASTIQUES.

00.

ME.

INS.

NCE.

GNE.

n 1700.

ERRE.

VAINS

EAN DE LAUNAY, docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux & sa-, vant Ecrivain remplissent dix volumes in-folio, sur les matieres ecclenastiques. Il a surtout beauceup de lettres favantes. Il defend aussi les libertés de l'Eglise Galiicane avec beaucoup de force, & peut - être beaucoup moins de clarté, ou de précision. En genéral, son style n'est, ni orné, ni élégant, & fon raisonnement n'est pas toujours juste; mais on est en quelque sorte dédommagé de ces défauts, par la riche variété des matieres, & par la profondeur de l'érudition.

François Combess.

Dominicain, 1679. On a d. lui, entre autres ouvrages, les éditions

Tome XXIII.

ÉCRIVAINE NOVATEURS.

mort en 1694. Ul suffit de le nommer.

Pierre Nicole, Guillaume Wendrock . & Paul Irenée, sont toujours le même personnage, dont les deux derniers noms marquent la justice qui fait placer ici le pre-L'ouvrage mier. Wendrock est une traduction latine des Lettres Provinciales, avec des notes encore plus mauvailes que le texte. L'ouvrage d'Irenée contient la même doctrine, ainsi que les Lettres imaginaires, & bien d'autres écrits de cet auteur clandestin, mais non pas anonyme, puicqu'il avoit au moins trois noms.

Michel Molinos, 1696, auteur d'un Quiétiline, comparable à la doctrine cor-

Aa

& les vertions de quantité d'autours eccléfialriques Grees, se une bibliotheque des Peres pour les prédicateurs. en huit volumes in-folio.

Charle le Cointe . prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux tompue des anciens Gnostiques. Ses écrits & la personne ont été Aétris par le S. Siége. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre, la Guide spiris tuelle.

tu

OI

tic

en

CO

pe

pit

Oto

rat

270

PO

dro

neî

ma

don diff troi de dis Se ; TÉR No

CC TOY me les dre

ouvrages sont ses Annales Ecclésiastiques de France. la Bibliotheque sacrée, & son histoire des Bibles

Polyglottes.

Luc d'Acheri, Benedictin , 1685. Cet Ecrivain , l'un des plus érudits de son siecle, s'est rendu prineipalement célebre par la grande collection qu'il a Publice sous le titre de sicilege : c'est un recueil de pieces & de monumens précieux, qui étoient restes jusques-là manuscries. Il est enricht de préfaces très-lavantes, également judicionses, & bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, Bachelier, qu'ent égalé

Jean-Bapriste Cotelier, Bachetier, qu'ons egance de Poet urs, 1686.

Il apporta une telle application à l'étude des annuaires ecclessifiques, & une telle exactitude à ses seches les qu'actuil savant ne l'allifurpasse dans teches les de comodisinces. On a de luiva e silection des qu'unes de l'étude des temps aporte plus des current de plusifiques montanens de l'explicit des que ces deux ouvrisges son accompanies d'interes de la plus de l'exactes d'interes de la plus de vaix ciente de l'allifurains de vaix ciente de l'allifurains de la plus de vaix ciente de l'allifurains de l'allifure de l'exactes de la plus de vaix ciente de l'allifure de l'exactes de la plus de vaix ciente de l'allifure de l'exactes de la plus de l'allifure de l'exactes de la plus de l'exactes de l'allifure de l'exactes de la plus de l'exactes de l'allifure de l'exactes de la plus de l'exactes de l'allifure de l'exactes de la plus de l'exactes de l'allifure de l'exactes de l

derits
ont été
Siège:
uvrage
pour
fpiris

France, Bibles

rivain, lu prinqu'il a recueil étoient de pré-& bien

ne égalé

des ande à les affé dans fillection de la les d'ine es d'

S. Grégoire, du grand Tchisme d'Occident, du schisme des Grecs, des Croisades & de la Lique. Les Protestans dont il avoit peint la secte au naturel, l'ont décrié avec fureur; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord, sans autre examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui beaucoup plus de justice à sa sidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper entièrement les fortes préventions qu'on avoit conçues contre lui, c'est la qualité de san style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui dans le genre grave de l'Histoire, otent à la vérité l'air de la vraisemelance.

Louis Thomassin, pieux & savant prêtre de l'Oratoire, 1695. Les suggestions de faux zélateurs lui. avoient insire dans la jeunesse quelque penchant pour les nouveautés proferites; mais avec un cœut droit & un esprit juste, il ne tarda point à reconnoître ce piége, qu'il décria sans aucun respect humain. Il a donné une quantité d'ouvrages excellens, dont voici les principaux : Un grand traité de la discipline Eccléhastique en trois volumes in-folio; trois tomes de dogmes théologiques; trois volumes de Mémoires sur la grace ; un traité dogmatique des moyens propres à maintenir l'unité dans l'Eglise ; l's traités de la Puissance Ecclésiastique, de la véniré & du mensonge, du n'goce & de l'usure. Aughlungurs Authen Enviousners Querages, on remarquent stud sight prodigions, it agestives ...

Antoine Pagi, co diler not 630. Nous favont de ce critique érudit, judicieux & l'un des plus clair-voyans de son siecle, pan souvrage en quatre volumes in folio, où il suit année par année les Annales de Barosius, & en rectifie une infinité d'endroits, tant pour la chronologie, que pour l'exactitude des faits. L'onyrage de Pagi a été regardé

comme un accompagnement st nécessaire pour les Anneles de Baronius, que les Italiens ont donné une édition de ces Annales, où sont fondues les observations de son critique. Ce qui n'ôte rien au mérite de ce savant cardinal, dans l'entreprise immense duquel il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des inexactitudes.

Jean Gerbais, docteur de Paris, 1699. Son principal ouvrage est le traité latin des causes majeures des Evêques, où l'on remarque, comme dans ses autres écrits, de l'érudition, de la sagasté, de la force dans le raisonnement, beaucoup de peut-être.

un peu trop de vivacité d'esprit.

Le catdinal d'Aguirre, bénédictin, 1699. Ses principant ouvrages sont une histoire des Conciles d'Espagne, qui est très recherchée; une collection des Conciles de la même nation; & une Théologie en trois volumes, tirée des œuvres de S. Anstime.

Armand Jean le Bouthillier de Rancé, abbé réformateur de la Trappe, 1700. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété. Les plus remarquables sont des Réflexions Morales sur les quatre évangiles, un abrégé des devoirs des Chrétiens, des Instructions & des Maximes Chrétiennes, quantité de Lettres spirituelles la traduction Françoise des œuvres de Saint Dorothée, en livre de la sainteté & des devoirs de la vie monastique, & plufieurs écrits sur les Etudes Monastiques. Dans tous ces ouvrages, sa piété n'ôte rien à la beauté, mi à l'aménité même de son style.

द्वार्था । १८ कि. **१९८१ - १९९८ -** १९५७ है। इस स्थान के रहे राष्ट्र १९ १ - १९ १९ वर्ष में स्थान के स्थान के

les de la comine de en rochte and coministe de la destes, recal four la caronopaste la come potat unes se de con lles la la caronoste de l'esta de de rochenie



